Bulletin
de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 17 - Numéro 22

4 juin 2020

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISSN 1710-4149

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers **5**
1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

2. Tribunal administratif des marchés financiers **9**
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF
2.2 Avis légaux de l'Autorité

3. Distribution de produits et services financiers **27**
3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

4. Indemnisation **71**
4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Autres décisions

5. Institutions financières **77**
5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
5.5 Sanctions administratives
5.6 Protection des dépôts
5.7 Autres décisions

6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés **85**
6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées **261**
7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

8. Entreprises de services monétaires **332**
8.1 Avis et communiqués
8.2 Réglementation
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
8.4 Autres décisions

9. Régimes volontaires d'épargne-retraite **337**
9.1 Avis et communiqués
9.2 Réglementation
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite
9.4 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LESF
TMF :	Tribunal administratif des marchés financiers
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l’Autorité des marchés financiers

1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF
2.2 Avis légaux de l'Autorité

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences

Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

RÔLE DES AUDIENCES.

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
4 juin 2020 – 14 h 00					
2017-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Xavier Gervais et X Capital Services Financier Inc. Parties intimées Banque nationale du Canada et Financière Banque nationale inc., Parties mises en cause Samuel Gervais, Banque de Nouvelle-Écosse et Caisse Desjardins des Hauts-Boisés Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Monterosso Giroux Lamoureux Avocats Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Lise Girard	Demande de levée des ordonnances de blocage	Audience pro forma Par visioconférence

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
2015-030	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Services Bench & Jerry Inc., Pierre René Benchley et Jerry Peterson Lavoile Parties intimées Banque Toronto-Dominion Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Sirois & Associés, Avocats	Lise Girard	Demande de prolongation des ordonnances de blocage et d'abrégement du délai de signification	Audience pro forma Par visioconférence
11 juin 2020 – 9 h 30					
2020-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse David Ben-David Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative	Audience au fond Par visioconférence
17 juin 2020 – 9 h 30					
2019-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mieux Planifier inc., Patrick Genest et Marc-André Camirand-Simard Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de révocation de permis	Audience au fond
18 juin 2020 – 9 h 30					
2019-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mieux Planifier inc., Patrick Genest et Marc-André Camirand-Simard Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de révocation de permis	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
18 juin 2020 – 14 h 00					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l LCM Avocats inc.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma Par visioconférence
18 juin 2020 – 14 h 00					
2016-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mario Langlais et 9183-6643 Québec inc. Parties intimées Banque de Montréal Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation des ordonnances de blocage	Audience pro forma Par visioconférence
19 juin 2020 – 9 h 30					
2019-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mieux Planifier inc., Patrick Genest et Marc-André Camirand-Simard Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de révocation de permis	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
22 juin 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Nicolas De Smet Partie intimée Daniel Kaufmann Partie intimée Carol Hudson Parties intimées Procureure générale du Québec Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Michel Pelletier Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (justice - Québec)	Elyse Turgeon	Demande de remise	Audience pro forma Par visioconférence
23 juin 2020 – 9 h 30					
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dominic Lacroix, DL Innov inc., Gap Transit et Micro-Prêts inc. Parties intimées Banque royale du Canada, et Lemieux Nolet syndics autorisés en insolvabilité Parties mises en cause Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Sarah Desabrais, avocate Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l.		Contestation de la prolongation de blocage	Audience au fond Par visioconférence

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dominic Lacroix et DL Innov inc., Parties intimées Sabrina Paradis Royer Partie intimée Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause Wells Fargo Canada Corporation Partie mise en cause Banque royale du Canada, et Lemieux Nolet syndics autorisés en insolvabilité Parties mises en cause Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Sarah Desabrais, avocate Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l. Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l.		Contestation de la prolongation de blocage	Audience au fond Par visioconférence

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
23 juin 2020 – 9 h 30					
2017-015 2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dominic Lacroix, DL Innov inc., Gap Transit et Interaxe inc. Parties intimées Sabrina Paradis Royer Partie intimée Yan Ouellet, Pascal Lacroix Parties intimées Micro-Prêts inc. Partie mise en cause Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause Wells Fargo Canada Corporation Partie mise en cause BMO, Tangerine, CIBC, Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg, Satoshi Portal inc. – Bylls, Lemieux Nolet syndics autorisés inc. et Officier responsable du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec Parties mise en cause Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Sarah Desabrais, avocate Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats Sarah Desabrais, avocate Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l. Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l.		Contestation de la prolongation de blocage	Audience au fond Par visioconférence

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
25 juin 2020 – 14 h 00					
2018-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 4xProTrader inc. Partie intimée Banque de Montréal, Banque nationale du Canada et Caisse Desjardins de Lévis Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, de mesures de redressement, de modalités de distribution, de levée de blocage et de mesures propres au respect de la loi	Audience pro forma
29 juin 2020 – 9 h 30					
2020-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse François Baillargeon-Bouchard et 9347-6760 Québec inc. Parties intimées Chambre de la sécurité financière Fédération des caisses Desjardins du Québec Parties intervenantes	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LLB Avocats, s.e.n.c.r.l. Me Julie Piché Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de suspension d'inscription, mesures de redressement, nomination d'un dirigeant responsable, interdiction d'opérations sur valeurs, mesure propre au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
30 juin 2020 – 9 h 30					
2020-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse François Baillargeon-Bouchard et 9347-6760 Québec inc. Parties intimées Chambre de la sécurité financière Fédération des caisses Desjardins du Québec Parties intervenantes	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LLB Avocats, s.e.n.c.r.l. Me Julie Piché Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de suspension d'inscription, mesures de redressement, nomination d'un dirigeant responsable, interdiction d'opérations sur valeurs, mesure propre au respect de la loi	Audience au fond Par visioconférence
9 juillet 2020 – 14 h 00					
2020-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9379-4899 Québec inc., Parties intimées Steeve Perreault Parties intimées Pierre Deshaies Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Avocats s.e.n.c.r.l Dupuis Paquin avocat & conseillers d'affaires inc.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
14 septembre 2020 – 9 h 30					
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Riad Antoine Katach Halabi Partie requérante Dominic Lacroix et Micro-Prêts Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Sarah Desabrais		Demande de levée partielle des ordonnances de blocage	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
19 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
20 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
21 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
22 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
23 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
26 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
27 octobre 2020 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées Félix Fini Partie intimée Adam Bakary Diawara Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Mawa Fofana MTLex Boutique juridique	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
1er décembre 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
2 décembre 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
3 décembre 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
4 décembre 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
7 décembre 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
8 décembre 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
9 décembre 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
10 décembre 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
11 décembre 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
14 décembre 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
15 décembre 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No du dossier	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	Étape
16 décembre 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
17 décembre 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
18 décembre 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Lemay Partie intimée Louis Graton Partie intimée Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Séguin Racine, Avocats Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

3 juin 2020

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
A. SOUCY	JESSYCA	INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC	2020-05-29
ABDEL MAKSOUD	OMNYA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-05-25
BADIR	HEIDY	CIBC SECURITIES INC./PLACEMENTS CIBC INC.	2020-05-25
BÉDARD	KARINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-28
BELLEY	MICHEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-01
BENOIT	MAUDE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-22
BERGERON	SIMON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-29
BLANCHET	HÉLÈNE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-05-28
BOISVERT	FRANCE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-29
BONIN	CHANTALE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-22
BOUCHARD	CAROLINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-01
BROCHU	BRIGITTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-29
CALISTO-MEDEIROS	MICHAEL	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-28
CAPOZZO	JOSEPH	CORPORATION CANACCORD GENUITY	2020-05-15
CARUANA	CARMELO	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-05-27
CASGRAIN	RAYMOND	RBC PLACEMENTS EN DIRECT INC.	2020-05-22
CATHELINE	MICHAEL	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-05-29
CHABOT	CARMEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-25
CHARLAND	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-30
CHIASSON	ANDRÉANNE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-05-21
CLOUTIER	JEAN-PHILIPPE	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-25
DI CESARE	NICOLA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-30
DUCHESNE	STEVEN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-22

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DUHAIME	MARC-ANDRÉ	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2020-05-16
FORTIN	RÉAL	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-26
GAGNON	ALEXANDRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-22
GAGNON	MARTIN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-29
HÉBERT	MAXIME	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-05-26
LAFLAMME	SYLVIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2020-05-29
LAROUSSI	AHMED	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2020-05-22
LEBEL	ANDRÉE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-22
LEBLANC	LISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-29
LECOURT	FRANCINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-22
LÉPINE	JONATHAN	IPC INVESTMENT CORPORATION	2020-05-31
LIANO	CATELLO	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-05-31
MAJOR	DANIELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-04-03
MALOUIN	PIERRE-YVES	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2020-05-17
MARTEL	HÉLÈNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-29
MARTIN GAGNON	SÉBASTIEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-21
MENIER	JEAN-DANIEL	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2020-05-27
PAQUETTE	JOSÉE	VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC.	2020-05-13
PERRIER	DANIEL	VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC.	2020-05-08
PICAIZEN	JONATHAN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-05-24
PORCO	NICHOLAS	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2020-05-30
POULIN	PATRICK	INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC	2020-05-19
ROBERT	SAMUEL	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2020-05-22
ROY	NANCY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-31
SANCHEZ ARGUELLO	JUAN	BMO INVESTMENTS INC./BMO INVESTISSEMENTS INC.	2020-05-25
SLAOUI	IMANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-22

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ST-AMAND	LOUISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-15
TAILLON	TRISTAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-29
THERRIEN	BENOIT	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2020-06-01
VEILLEUX	JEFFREY	VALEURS MOBILIERES BANQUE LAURENTIENNE INC.	2020-05-14
VERREAULT	VICKY	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2020-05-29
VILLENEUVE	MAXIME	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2020-05-22

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DOMANUS	JERRY	CORDIANT CAPITAL INC.	2020-05-08

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
GESTION DESJARDINS CAPITAL INC.	LEFEBVRE	BENOIT	2020-05-28

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
GESTION DESJARDINS CAPITAL INC.	LEFEBVRE	BENOIT	2020-05-28

3.5.2 Les cessations d'activités

Aucune information

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FIERA CAPITAL CORPORATION	DUHAMEL	VINCENT	2020-06-01
TRUST BANQUE NATIONALE INC.	GAUTHIER	MARISE	2020-05-27

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
CORPORATION FIERA CAPITAL	DUHAMEL	VINCENT	2020-06-01
EVOVEST INC.	ROBERT	BENOIT	2020-06-01
EVOVEST INC.	DESGAGNÉ-BOUCHARD	JÉRÉMIE	2020-06-02

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
TRUST BANQUE NATIONALE INC.	GAUTHIER	MARISE	2020-05-27

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
CORPORATION FIERA CAPITAL	DUHAMEL	VINCENT	2020-06-01
TRUST BANQUE NATIONALE INC.	GAUTHIER	MARISE	2020-05-27

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
606306	9411-9666 QUEBEC INC.	ANTHONY LATELLA	ASSURANCE DE PERSONNES / PLANIFICATION FINANCIÈRE	2020-05-27
606307	SERVICE FINANCIER CHADI AFIFI INC.	CHADI AFIFI	ASSURANCE DE PERSONNES	2020-05-27
606308	HYPOTHÈQUE CONTINENTALE INC.	STANIMIR RASHEV	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2020-05-27
606309	LES SERVICES FINANCIERS NATHALIE ROUSSIN INC.	NATHALIE ROUSSIN	ASSURANCE DE PERSONNES COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2020-05-28
606310	PAUL SIDHU INC.	PAUL SHIDU	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2020-05-28
606312	MARIO POTVIN COURTIER INC.	MARIO POTVIN	ASSURANCE DE PERSONNES COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2020-05-29
606315	PLATFORM QUÉBEC COURTIERS D'ASSURANCE LTÉE.	TERRY KOCISKO	ASSURANCE DE DOMMAGES (COURTIER)	2020-06-01
606316	MARKEFIN INC.	FRANCE DE GASPÉ BEAUBIEN	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2020-06-01
606317	GESTION PATRICE GODBOUT-OUELLET COURTIER HYPOTHÉCAIRE INC.	PATRICE GODBOUT-OUELLET	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2020-06-02

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
606318	ARETÉ GESTION PRIVÉE INC.	MARC-ANTOINE TREMBLAY	ASSURANCE DE PERSONNES PLANIFICATION FINANCIÈRE	2020-06-02

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – JUIN 2020

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Sébastien Verret	2019-03-02(C)	Me Daniel Fabien, Président Serge Meloche Marie-Ève Racine	9 juin 2020 9h30	Montréal	***Chef 1*** : appropriation de fonds et/ou utilisation à d'autres fins de sommes destinées au paiement de la prime pour le renouvellement du contrat d'assurance (articles 19, 25, 37(1), 37(8) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*) *;* ***Chefs 2 et 11 :*** négligence dans la tenue de dossiers et notes au dossier (articles 85 à 88 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, articles 2, 9 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* et les articles 12 et 21 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*) ; ***Chefs 3, 5, 6, 7, 8, 9 et 12 :*** défaut d'exécuter le mandat confié par les assurés et création de découverts d'assurance (articles 26 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*) *;* ***Chef 4 :*** défaut d'avoir une conduite empreinte de modération, d'objectivité et de dignité dans ses communications avec l'assuré (articles 14 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*) *;* ***Chef 10 :*** négligence et/ou déclarations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur l'assuré (articles 15, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*) *;*	Sanction

1

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – JUIN 2020

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Marc-André Ouellet	2019-10-01(C)	Me Patrick de Niverville, Président Membres à nommer	15 juin 2020	Montréal	***Chef 1 :*** représentations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur l'assuré et/ou exercice de ses activités de *façon* malhonnête ou négligente (articles 15 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*); ***Chef 2 :*** défaut de fournir à l'assureur les renseignements d'usage et/ou exercice de ses activités de façon malhonnête ou négligente (articles 29 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*; ***Chef 3 :*** déclaration fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur et/ou tentative d'éluder sa responsabilité civile professionnelle par fraude, supercherie ou autres moyens dolosifs (articles 20, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);	Culpabilité

2

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veuillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1389

DATE : 6 avril 2020

LE COMITÉ :	Me Lysane Cree	Présidente
	M. Antonio Tiberio	Membre
	Mme Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. fin.	Membre

ALAIN GALARNEAU, ès qualités de syndic ad hoc de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

VAN TAN NGO (certificat numéro 125010, BDNI 1677431)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

Ordonnance de non-divulgation, de non-publication et de non-diffusion de tout renseignement et de tout document qui pourrait permettre d'identifier les consommateurs mentionnés à la plainte disciplinaire et dans la présente décision, étant entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas aux

demandes d'accès à l'information provenant de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers.

[1] Le 23 janvier 2020, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (« le comité ») s'est réuni aux bureaux de la Chambre de la sécurité financière situés au 2000 avenue McGill College, 12e étage, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire portée contre l'intimé le 23 août 2019 ainsi libellée :

LA PLAINTE

1. Dans la province de Québec, entre les ou vers les 15 juillet 2005 et 28 février 2017, l'intimé a fait signer en blanc ou partiellement en blanc des formulaires à plusieurs clients, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 11, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);

2. Dans la province de Québec, entre les ou vers les 30 mars 2004 et 10 mai 2016, l'intimé a confectionné des documents notamment en modifiant les renseignements de plusieurs formulaires, tels que la date, la signature ou le numéro de contrat, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et service financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 16, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);

3. Dans la province de Québec, entre les ou vers les 2 septembre 2005 et 10 mai 2016, l'intimé a confectionné des documents notamment en modifiant les renseignements de plusieurs formulaires, tels que la date, la signature ou le numéro de contrat, contrevenant ainsi à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1).

LES FAITS

[2] L'intimé est inscrit comme représentant en assurance de personnes du 1er janvier 2003 au 28 février 2017 et comme représentant de courtier pour un courtier en épargne collective du 28 septembre 2009 au 15 février 2017, pendant les périodes pertinentes aux chefs de la plainte disciplinaire (pièce P-1).

[3] L'Autorité des marchés financiers a été informée d'irrégularités dans les dossiers de l'intimé suite à sa retraite de SunLife Financial Investment Services. L'information a été transmise au syndic de la Chambre de la sécurité financière le 5 juillet 2017 (pièce P-2).

[4] Les irrégularités en question concernaient des documents qui avaient été signés en blanc par des consommateurs, et autres documents qui avaient été confectionnés pour changer des dates, des signatures et/ou des numéros de contrat.

[5] Les documents originaux ont été déposés au Comité pour démontrer plus clairement l'utilisation de liquide correcteur blanc ou de morceau de papier collé par dessous une date ou un autre renseignement pour pouvoir créer un nouveau document par la suite, en plus des documents signés en blanc par les clients de l'intimé. Les documents originaux seront remis au syndic.

[6] Le procureur de l'intimé, Me Jean Dury, a expliqué au Comité que l'intimé était très impliqué dans sa communauté vietnamienne tout au courant de sa vie et dans son travail et que son intention derrière le « copié collé » de documents et les signatures de documents en blanc par ses clients était guidé par un sens « d'aider » ses clients qui habitaient à Vancouver lorsque l'intimé habitait Montréal. Au soutien de ses représentations sur cette assistance fournie par l'intimé dans sa communauté, Me Dury a déposé au Comité un exposé écrit par l'intimé décrivant son implication profonde dans sa communauté et l'assistance qu'il a fournie à certaines personnes à travers les années.

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[7] L'intimé a enregistré un plaidoyer de culpabilité sur chacun des trois chefs

d'infraction ci-haut décrits.

[8] Le Comité s'est assuré que l'intimé comprenait bien le sens de son plaidoyer et qu'en se faisant, il reconnaissait que les gestes reprochés constituaient des infractions déontologiques.

[9] Les procureurs des parties ont informé le Comité qu'ils s'étaient entendus sur des recommandations communes quant aux sanctions à être ordonnées à l'intimé.

ANALYSE ET MOTIFS

[10] Les recommandations communes des parties quant aux sanctions à imposer à l'intimé sont une radiation temporaire de deux mois sur chacun des chefs, à être purgée concurremment.

[11] Le procureur de l'intimé, Me Dury, a expliqué au Comité que dans la culture vietnamienne de l'intimé, l'honneur est primordial. De ce fait, l'intimé ne croit pas vouloir se réinscrire parce qu'il comprend qu'au moment où il se réinscrira, la sanction recommandée d'une radiation temporaire deviendrait exécutoire et serait suivi par la publication d'un avis dans un journal local. L'intimé considère que la connaissance de ses gestes fautifs dans sa communauté entraînerait un déshonneur pour lui. Me Dury a indiqué que l'intimé choisirait de ne pas se réinscrire pour le simple fait d'éviter que cette décision et ses gestes fautifs ne soient connus dans sa communauté.

[12] L'importance accordée aux facteurs subjectifs, tel que les valeurs culturelles de l'intimé ainsi que son implication dans sa communauté, doivent nécessairement être soupesés en considérant le facteur objectif de la protection du public. Dans le présent

cas, l'intimé a pris sa retraite en date du 15 février 2017. Il y a peu de chance de récidive si l'intimé ne travaille plus dans ce domaine et la protection du public est assurée s'il n'est plus inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers.

[13] Les facteurs subjectifs retenus par le Comité sont les suivants :

- L'intimé a plaidé coupable aux trois chefs d'infraction de la plainte.
- L'intimé a tenté de faciliter les signatures de documents et l'achèvement de documents pour des clients qui se trouvaient à Vancouver (lorsque l'intimé résidait à Montréal).
- L'intimé a de difficulté avec l'idée que cette plainte et son plaidoyer de culpabilité puissent être connus dans sa communauté vietnamienne, car un sens d'honneur est très fort dans sa culture et un plaidoyer de culpabilité entraîne le déshonneur.

[14] Les facteurs objectifs retenus par le Comité sont :

- La gravité objective de l'infraction est manifeste, l'intimé ayant signé de multiples documents en blanc et ayant confectionné plusieurs documents.
- L'intimé n'avait pas d'intention frauduleuse et n'a pas eu de gain personnel suite à ses gestes.
- Les actes de l'intimé n'ont pas causé un préjudice aux clients impliqués.

[15] Suivant l'audience, et en se référant aux enseignements de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Anthony-Cook*[1], le Comité a suspendu son délibéré et a transmis une lettre aux procureurs le 2 mars 2020. Le comité demandait aux procureurs de recevoir des représentations additionnelles sur les recommandations communes, car les faits au dossier et la gravité des gestes ne semblaient pas concorder avec la jurisprudence déposée.

[16] Le syndic ad hoc, Me Alain Galarneau a précisé par lettre du 11 mars 2020 que l'information au dossier qui notait plus d'une centaine de documents confectionnés et de clients affectés représentait l'information de départ du syndic. Par contre, suivant l'enquête, ce même nombre n'était pas représentatif de la preuve sur les infractions.

[17] Les pièces P-3 à P-48 ont été déposées en preuve au soutien des chefs d'infraction dans la plainte et constituent l'entièreté de la preuve documentaire détenue au moment du dépôt de la plainte.

[18] Plus précisément, la preuve a démontré les infractions citées dans les trois chefs de la plainte disciplinaire, représentait plutôt 11 clients sous le chef 1, 28 clients sous le chef 2 et 7 clients sous le chef 3.

[19] La Cour suprême dans *Anthony-Cook* enseigne qu'un décideur, tel comme le Comité, doit accepter les recommandations communes proposées par les parties à moins que la peine proposée soit susceptible de déconsidérer l'administration de la justice ou qu'elle soit par ailleurs contraire à l'intérêt public.

---

[1] *R.* c. *Anthony-Cook*, [2016] 2 R.C.S. 204.

[20] La Cour suprême précise aussi qu'un plaidoyer de culpabilité peut avoir plusieurs avantages :

> « Les personnes accusées tirent un avantage à plaider coupable en échange d'une recommandation conjointe relative à la peine... L'avantage le plus évident est le fait que le ministère public accepte de recommander une peine que l'accusé est disposé à accepter. Cette recommandation est susceptible d'être plus clémente que ce à quoi l'accusé pourrait s'attendre à l'issue d'un procès ou d'une audience de détermination de la peine contestée. Les personnes accusées qui plaident coupables rapidement sont en mesure de minimiser le stress et les frais liés aux procès. De plus, pour ceux qui éprouvent des remords sincères, un plaidoyer de culpabilité offre une occasion de commencer à reconnaître leurs torts. Pour de nombreux accusés, il est crucial de favoriser au plus haut point la certitude quant au résultat — et une recommandation conjointe, même si elle n'est pas inviolable, offre à cet égard une assurance considérable. »[2]

[21] Dans une situation similaire à celle dans le présent dossier, l'intimée dans *Couture*[3] avait fait signer en blanc des formulaires par plusieurs clients sur une période de plusieurs années. Le comité a déterminé que la sanction appropriée, en considérant l'absence d'une intention malhonnête ou malveillante et qu'aucun préjudice n'a été causé aux consommateurs, était la radiation temporaire pour une période de deux mois.

[22] Également, dans *Gauthier*[4], l'intimé qui avait 11 chefs d'infraction contre lui pour des signatures de formulaires en blanc par les consommateurs, le comité a déterminé que la sanction appropriée était une radiation temporaire de deux mois sur chacun des chefs d'accusation, à être purgée concurremment.

[23] En comparaison, dans *Hannoush*[5], le comité a aussi accordé une sanction de deux mois de radiation temporaire à être purgée de façon concurrente. Même si l'intimé, dans ce cas, avait confectionné seulement quelques documents (moins nombreux que l'intimé dans le présent dossier), il y avait aussi plusieurs chefs d'infraction pour avoir faussement

---

[2] Préc., note 1, par. 36.
[3] *Chambre de la sécurité financière* (*CSF)* c. *Couture*, 2019 QCCDCSF 3.
[4] *CSF* c. *Gauthier*, 2019 QCCDCSF 58.
[5] *CSF* c. *Hannoush*, 2016 CanLII 24456 (QC CDCSF).

témoigné des signatures des clients et avoir faussement attesté de l'identité des clients (représentant la majorité des chefs). L'intimé dans cette instance ne reconnaissait pas sa faute, avait tenté de minimiser la gravité de ses gestes et le risque de récidive était plus probable considérant que l'intimé avait suivi un cours d'éthique et déontologie offert par son employeur, mais avait néanmoins commis les gestes prohibés.

[24] Dans le présent cas, l'intimé a plaidé coupable aux infractions à la première opportunité et ne retournera probablement pas dans le domaine, ayant pris sa retraite en 2017.

[25] Après considération de l'ensemble du dossier, des facteurs tant objectifs que subjectifs présentés, et les représentations additionnelles de Me Galarneau, le Comité est d'avis que les recommandations communes sur sanction ne sont pas contraires à l'intérêt public ou à l'administration de la justice, et sont adaptées aux infractions reprochées à l'intimé et respectueuses des principes de dissuasion et de protection du public[6]. Les sanctions demandées sont en lien avec la gravité sérieuse des infractions reprochées.

[26] L'intimé sera donc condamné à deux mois de radiation temporaire sur chacun des chefs, à être purgée concurremment, et qui sera exécutoire au moment où l'intimé se réinscrira auprès de l'Autorité des marchés financiers.

[27] Enfin, le Comité réitèrera l'ordonnance de notification de la présente décision par un moyen technologique aux parties, tel qu'il en a été décidé lors de l'audition.

---

[6] Préc., note 1.

PAR CES MOTIFS, le Comité de discipline :

PRENDS ACTE à nouveau du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur chacun des chefs d'infraction contenus à la plainte disciplinaire;

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité de l'intimé sous chacun des chefs d'infraction prononcée à l'audience pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), aux articles 11, 16, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3), et à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1);

ORDONNE la suspension conditionnelle des procédures quant aux articles 11, 16, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3), en ce qui concerne les deux premiers chefs d'infraction;

RÉITÈRE l'ordonnance du Comité prononcée à l'audience de la notification de la présente décision aux parties par moyen technologique conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25), à savoir par courrier électronique;

ET STATUANT SUR LA SANCTION :

CONDAMNE l'intimé à deux mois de radiation temporaire sur chacun des chefs à être purgé concurremment pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), en ce qui concerne les deux premiers chefs d'infraction, et à l'article 14 du *Règlement sur la*

déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1), en ce qui concerne le troisième chef d'infraction;

ORDONNE que ces périodes de radiation temporaire ne commencent à courir, le cas échéant, qu'au moment où l'intimé reprendra son droit de pratique à la suite de l'émission à son nom d'un certificat par l'Autorité des marchés financiers ou par toute autre autorité compétente;

ORDONNE au secrétaire du Comité de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans les lieux où ce dernier a eu son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession, conformément aux dispositions de l'article 156, al. 7 du *Code des professions* (RLRQ, c. 26);

ORDONNE au secrétaire du Comité de ne procéder à cette publication qu'au moment où l'intimé reprendra son droit de pratique et que l'Autorité des marchés financiers ou toute autre autorité compétente émettra un certificat en son nom;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

CD00-1389 PAGE : 11

_(s) Lysane Cree_____
Me Lysane Cree
Présidente du Comité de discipline

_(s) Dyan Chevrier_____
Mme Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du Comité de discipline

_(s) Antonio Tiberio_____
M. Antonio Tiberio
Membre du Comité de discipline

Me Alain Galarneau
POULIOT, CARON, PRÉVOST,
BÉLISLE, GALARNEAU
Procureurs de la partie plaignante

Me Jean Dury
ADVOCATIS
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 23 janvier 2020

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

DISCIPLINARY COMMITTEE
CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE OF QUEBEC

Nº : CD00-1320

DATE : May 13, 2020

THE COMMITTEE:	Me George R. Hendy	President
	Mr. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.	Member
	Mrs. Monique Puech	Member

SANDRA ROBERTSON, in her capacity as assistant syndic of the Chambre de la sécurité financière

Plaintiff

v.

GILLES ABADI, financial security advisor, group insurance and group annuity plans advisor and mutual fund dealer representative (certificate 100000, NRD 1668431)

Respondent

DECISION REGARDING GUILT AND SANCTION

IN ACCORDANCE WITH ARTICLE 142 OF THE *PROFESSIONAL CODE*, THE COMMITTEE RENDERS THE FOLLOWING ORDER:

- **Orders the non-disclosure, non-publication and non-release of the names of any clients who are contemplated or involved in the Complaint herein, as well as any information which might enable their identification.**

[1] On November 20, 2018, the Disciplinary Committee of the *Chambre de la sécurité financière* (the "**Committee**") met at the offices of the *Tribunal administratif du travail*,

located at 35 Port Royal St. West, suite 2.35, in Montréal, for the hearing of a disciplinary complaint (the "**Complaint**") against the Respondent, the translation of which reads as follows:

THE COMPLAINT[1]

D.P.

1. In Laval, on or about May 20, 2013, the Respondent did not complete the required prior notice of replacement when he had D.P. sign insurance proposal #1111111, thereby exposing the client to the resiliation of policy #22222222, thereby contravening article 22(2) of the *Regulation regarding the pursuit of activities as a representative* (CQLR, c. D-9.2, r. 10);

2. In Laval, on or about February 4, 2015, the Respondent did not collect all of the required information and carry out the requisite complete analysis of the financial needs of D.P. when he had him apply for insurance policy #33333333 and he failed to remit to said client a copy of the documents entitled "Financial Needs Analysis" and "Income Replacement Worksheet", thereby contravening articles 16 and 27 of the *Act respecting the distribution of financial products and services (*CQLR, c. D-9.2) and article 6 of the *Regulation regarding the pursuit of activities as a representative* (CQLR, c. D-9.2, r. 10);

3. In Laval, on or about February 4, 2015, the Respondent did not correctly complete the form entitled "Notice of Replacement of Insurance of Persons Contract" # 3333333, thereby contravening article 22(2) of the *Regulation regarding the pursuit of activities as a representative* (CQLR, c. D-9.2, r. 10) and articles 12, 13, 14 and 16 of the *Code of ethics of the Chambre de la sécurité financière* (CQLR, c. D-9.2, r.3);

C.L.

4. In the region of Montreal, on or about June 21, 2008, the Respondent did not favour the maintenance in effect of policy #44444444, issued in the name of C.L., thereby contravening article 16 of the *Act respecting the distribution of financial products and services* (CQLR, c. D-9.2) and article 20 of the *Regulation regarding the pursuit of activities as a representative* (CQLR, c. D-9.2, r. 10);

5. In the region of Montreal, on or about February 6, 2014, the Respondent did not collect all of the information and carry out the requisite complete analysis of the financial needs of C.L. when he had him apply for insurance policy #55555555 and he failed to remit to him a copy of the forms entitled "Financial Needs Analysis" and "Income Replacement Worksheet", thereby

[1] Please note that the only official version of the Disciplinary Complaint is in the French language, as it was filed by Plaintiff.

contravening articles 16 and 27 of the *Act respecting the distribution of financial products and services (CQLR, c. D-9.2)* and article 6 of the *Regulation regarding the pursuit of activities as a representative* (CQLR, c. D-9.2, r. 10);

T.M.

6. In Montreal, on or about July 10, 2015, the Respondent did not collect all of the information and carry out the requisite complete analysis of the needs of T.M. when he had him apply for insurance policy #6666666, thereby contravening articles 16 and 27 of the *Act respecting the distribution of financial products and services* (CQLR, c. D-9.2) and article 6 of the *Regulation regarding the pursuit of activities as a representative* (CQLR, c. D-9.2, r. 10);

7. In Montreal, on or about July 10, 2015, the Respondent did not correctly complete the form entitled "Notice of Replacement of Insurance of Persons Contract" #6666666, thereby contravening article 22(2) of the *Regulation regarding the pursuit of activities as a representative (CQLR, c. D-9.2, r. 10)* and articles 12, 13, 14 and 16 of the *Code of ethics of the Chambre de la sécurité financière* (CQLR c. D-9.2, r. 3);

R.H. and J.B.

8. In Ottawa, on or about August 25, 2014, the Respondent supplied false information to the insurer in insurance proposal #777777777 by indicating that it had been signed by R.H. and J.B. in Montreal, thereby contravening article 16 of the *Act respecting the distribution of financial products and services* (CQLR, c. D-9.2) and articles 16, 34, and 35 of the *Code of ethics of the Chambre de la sécurité financière* (CQLR, c. D-9.2, r.3);

H.P.

9. In the region of Montreal, on or about September 10, 2015, the Respondent did not collect all of the information and carry out the requisite complete analysis of the needs of H.P., when he had him apply for insurance policy #888888888, and he failed to remit to him a copy of the document entitled "Financial Needs Analysis", thereby contravening articles 16 and 27 of the *Act respecting the distribution of financial products and services* (CQLR, c. D-9.2) and article 6 of the *Regulation regarding the pursuit of activities as a representative* (CQLR, c. D-9.2, r. 10);

10. In the region of Montreal, on or about September 10, 2015, the Respondent did not correctly complete the form entitled "Replacement of Insurance of Persons Contract" #99999999, thereby contravening article 22(2) of the *Regulation regarding the pursuit of activities as a representative* (CQLR, c. D-9.2, r. 10) and articles 12, 13, 14 and 16 of the *Code of ethics of the Chambre de la sécurité financière* (CQLR, c. D-9.2, r. 3).

[2] At the request of Respondent's attorney, the Committee drafted this decision in English, as Respondent is more comfortable with the English language.

[3] The Plaintiff was represented at the hearing by Me Julie Piché (since replaced by Me Jean-Simon Britten), while the Respondent was represented by Me Robert Brunet.

GUILTY PLEA

[4] Respondent's attorney filed a guilty plea on behalf of his client regarding the ten counts of the Complaint and filed three exhibits (Exhibits I-1, I-2 and I-3) to establish the Respondent's improved work procedures, as will be more fully explained below. Respondent confirmed to the Committee that he was pleading guilty to the ten counts hereinafter consulting with his attorney and with full knowledge of the consequences.

[5] The Committee accepted Respondent's plea of guilt and declared him guilty of all ten counts of the above Complaint. Considering the principle prohibiting multiple convictions for the same conduct, the Committee will declare Respondent guilty as follows, and will order a conditional stay of proceedings regarding the legal provisions cited in the Complaint, other than those cited below:

a) as regards counts 1, 3, 7, and 10, pursuant to article 22(2) of the *Regulation regarding the pursuit of activities as a representative* (CQLR, c. D-9.2, r. 10);

b) as regards counts 2, 5, 6 and 9, pursuant to article 6 of the *Regulation regarding the pursuit of activities as a representative* (CQLR, c. D-9.2, r. 10);

c) as regards counts 4 and 8, pursuant to article 16 of the *Act respecting the distribution of financial products and services* (CQLR, c. D-9.2).

[6] Following Respondent's guilty plea, the Plaintiff presented the documentary evidence reviewed below detailing the impugned conduct of the Respondent, who admitted the following summary of evidence presented by Plaintiff.

PLAINTIFF'S EVIDENCE

[7] In support of her following presentation of the relevant facts, Me Piché produced Exhibits P-1 to P-11 (inclusive) with the consent of Me Brunet.

[8] Exhibit P-1, the "*Attestation de droit de pratique*" of the Respondent, shows that Respondent held various accreditation certificates from 1991 until the date of the hearing in this case.

Count 1

[9] Exhibit P-2 establishes that Respondent was involved in the replacement of an existing policy (#222222222) for his client (D.P.), issued in August 2011, by way of an application for a new policy dated May 20, 2013 (#1111111), without having prepared the prior notice of replacement required pursuant to article 22(2) of the *Regulation regarding the pursuit of activities as a representative* (P-2, page 000448, para. 4).

Count 2

[10] Exhibit P-3 establishes that, on February 4, 2015, in preparing a Financial Needs Analysis for his client, D.P., Respondent did not obtain from his client details of his assets and liabilities, as appears from P-3, page 000070, Respondent having admitted his failure

to remit a copy of said form to his client, as well as the Income Replacement Worksheet (P-3, page 000069).

Count 3

[11] Exhibit P-4 is a form entitled "Notice of Replacement of Insurance of Persons Contract" #333333333 for D.P., dated February 4, 2015, which is either incomplete or filled out erroneously by Respondent, as appears from P-4, page 000058, where Respondent, inter alia, (i) did not indicate the period during which the existing policy had been in effect, (ii) did not mention that the existing and proposed policies were both for Term-20 years, (iii) misstated the amount of the new annual premium ($568, rather than $645), (iv) did not mention in the "Comments" section that the client was a smoker, that the premiums and benefits for the existing and proposed policies were fixed and guaranteed for 20 years, with different new guaranteed rates for the next 20 years, and a conversion right and (v) incorrectly indicated (on page 000059) that the two-year period for the Incontestability and Suicide clauses did not apply, contrary to his indication in section 2.3, at page 000060.

Count 4

[12] Exhibit P-5, shows that on June 21, 2008 (P-5, page 000291), Respondent's client (C.L.) cancelled her existing policy (#44444444, the details of which appear at page 001285 of P-5) on his advice and replaced it with a more expensive policy (P-5, page 000774, with an annual premium of $320/year, rather than $300), which provided the same coverage ($250,000) and a renewal of the two-year contestability period for suicide, said client having terminated the new policy in May 2010 (P-5, page 000302).

Count 5

[13] Exhibit P-6 establishes that on February 6, 2014 (P-6, page 001024), C.L. applied for a new policy (#555555555), regarding which Respondent failed to properly complete a financial needs analysis, as appears from the undated Financial Needs Analysis form completed by the Respondent, who failed to enter any information regarding said client's assets and liabilities (P-6, page 000332), Respondent having also failed to provide his client with copies of said Financial Needs Analysis and Income Replacement Worksheet (P-5, pages 000332, 000315 and 000333). Ultimately, the client refused to take the proposed new policy (P-6, page 001055).

Count 6

[14] On July 10, 2015, Respondent had his client, T.M., submit an application for insurance policy #6666666 (Exhibit P-7, page 000547), without performing a financial needs analysis, as confirmed by the Respondent during the investigation.

Count 7

[15] Exhibit P-8 is a Notice of Replacement of Insurance of Persons Contract (#6666666), completed by Respondent for his client, T.M., on July 10, 2015, which Respondent neglected to properly complete by, inter alia, (i) failing to indicate the nature (Life and Term ten years) of the existing and proposed policies, (ii) failing to mention in the "Comments" section that the client was a non-smoker, that the two policies had fixed and guaranteed premium periods of ten years, with a conversion right and that the benefits under both policies were fixed and guaranteed until age 85 and 80, respectively, the whole as appears from P-8, page 000203, and (iii) incorrectly stating (at page 000204)

that the two-year Incontestable and Suicide clauses were not applicable, contrary to his indication in section 2.3 at page 000205.

Count 8

[16] Exhibit P-9 is an application for an insurance policy signed on August 25, 2014 by R.H. and J.B, a married couple residing in Ottawa (P-9, page 001422). Although the Respondent certified at page 001429 that the application was signed in Montreal, the investigation revealed (and the Respondent admitted) that it was in fact signed in Ottawa, where Respondent is not authorized to conduct such business, such that the Respondent was thereby culpable of making a false statement to the insurer.

Count 9

[17] On September 10, 2015, Respondent's client, H.P., signed an application for insurance (Exhibit P-10, page 001109), but Respondent failed to collect all of the relevant information required to complete the Financial Needs Analysis, by omitting to insert therein any reference to the said client's assets and liabilities and he also failed to inscribe a date on said form, as appears from P-10, page 000410. Respondent also admitted having neglected to remit a copy of said Financial Needs Analysis to his client.

Count 10

[18] Exhibit P-11 is a form entitled "Notice of Replacement of Insurance of Persons Contract" #99999999, signed by H.P. on September 10, 2015 (pages 000422 and 000425). As appears from pages 000421 and 000422, Respondent neglected to properly complete this form by, inter alia, (i) omitting any details regarding the nature of the old and new policies, (ii) failing to insert in the "Comments" section any mention of the fact that the client was a non-smoker, that the benefits under both policies were guaranteed

until age 85, that the premium rate was fixed for the first ten years and guaranteed (at new rates) for the next ten years, and (iii) incorrectly stating (at page 000422) that the two-year Incontestable and Suicide clauses were not applicable, contrary to the note he inserted in section 2.3 (page 000423).

RESPONDENT'S EVIDENCE

[19] Respondent agreed with Me Piché's foregoing presentation of the facts and his attorney produced the three following exhibits:

a) Exhibit I-1, the curriculum vitae of Michel Cotroni, financial planner, the author of Exhibits I-2 and I-3;

b) Exhibit I-2, three documents entitled "Client File Audit Checklist" for three clients of the Respondent (different from those related to the Complaint herein), in which Mr. Cotroni and the Compliance Manager of his firm appear to confirm that Respondent's handling of said clients' files in October 2018 was in conformity with relevant ethical and professional conduct rules;

c) Exhibit I-3, a letter from Mr. Cotroni to Me Brunet dated November 3, 2018, confirming that he worked with Respondent over a period of four months and reviewed 17 of his client files, representing over 50% of Respondent's business volume, all of which (save a few minor exceptions) "met with compliance", and that Respondent "has since adjusted his practice to meet all the compliance requirements".

JOINT RECOMMENDATION REGARDING SANCTION

[20] The parties' attorneys made the following joint recommendations regarding the sentence to be imposed in view of Respondent's guilty plea herein:

a) as regards count 1, a fine of $3,000;

b) as regards counts 2 and 3, 5, 7, 9 and 10, a reprimand;

c) as regards count 4, a fine of $4,000;

d) as regards count 6, a fine of $5,000;

e) as regards count 8, a fine of $5,000.

[21] The parties also agreed upon a delay of 12 months to pay the total fines of $17,000, but disagreed as to whether Respondent should pay by way of equal monthly instalments or the entire amount at the end of 12 months, and that Respondent would also be condemned to payment of the costs.

[22] Respondent also made an unsolicited offer, accepted by Plaintiff, to submit a compliance report (presumably similar to Exhibit I-2) within six months of the hearing date, followed by another six months later, and a final report on the second anniversary of the hearing date, which undertaking is to be incorporated in our judgment.

[23] As regards the aggravating factors, Plaintiff invoked:

a) the objective gravity of Respondent's misconduct; namely, his failure to prepare and remit to clients the Financial Needs Analyses and Prior Notice of Replacement of Insurance of Persons Contract, or incorrectly completing the latter form, the purpose of both being to assist clients in making important financial decisions (counts 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, and 10);

b) the replacement of an insurance policy without valid reason (count 4), which needlessly exposed the client to another two years of contestability and the suicide clause;

c) providing false information to the insurer (count 8);

d) the level of premeditation or persistent neglect (over a period of seven

years) in respecting these fundamental obligations towards six different clients, who are entitled to expect and receive appropriate and accurate advice and service from the Respondent;

e) the prejudice caused to one client, C.L., (count 4); and

f) the lengthy experience of the Respondent (17 to 24 years), during the period the infractions were committed.

[24] As for the attenuating factors, Plaintiff referred to the fact that the clients were not prejudiced by Respondent's conduct (except for C.L., regarding count 8), the Respondent had no fraudulent or dishonest intent, and no prior disciplinary record, and that he collaborated with the investigation and pleaded guilty.

[25] Plaintiff referred the Committee to the following precedents, which imposed sentences consistent with the joint recommendations in cases involving similar facts:

a) *Chambre de la sécurité financière* c. *Bouchard*, 2014 CanLII 5785 (QC CDCSF);

b) *Chambre de la sécurité financière* c. *Roy*, 2014 CanLII 13311 (QC CDCSF);

c) *Chambre de la sécurité financière* c. *Nemeth*, 2015 QCCDCSF 24;

d) *Chambre de la sécurité financière* c. *Tousignant*, 2014 CanLII 38587 (QC CDCSF);

e) *Chambre de la sécurité financière* c. *Bernier*, 2016 CanLII 4876 (QC CDCSF);

f) *Chambre de la sécurité financière* c. *Lapointe*, 2014 CanLII 72609 (QC CDCSF);

g) *Chambre de la sécurité financière* c. *Rozenek*, 2014 CanLII 78822 (QC CDCSF);

h) *Chambre de la sécurité financière* c. *Gauthier*, 2013 CanLII 43416 (QC CDCSF);

i) *Chambre de la sécurité financière* c. *Trouillot*, 2017 QCCDCSF 81.

[26] Me Brunet agreed that the foregoing joint recommendations were in conformity with the jurisprudence and reminded the Committee of the Supreme Court of Canada decision

in *R.* vs. *Anthony-Cook* ([2016] 2 SCR 204), that tribunals should "not depart from a joint submission on sentence unless the proposed sentence would bring the administration of justice into disrepute or is otherwise contrary to the public interest" (para. 32).

[27] Me Brunet also dwelled on Respondent's cooperation with the investigation and his guilty plea were exemplary and avoided a long and costly trial.

[28] Finally, Me Brunet argued that the risk of recidivism by Respondent was greatly reduced by his above-described undertaking.

ANALYSIS AND REASONS

[29] The Committee accepts the joint recommendations of the parties for the following reasons:

a) the conduct of the Respondent calls for the imposition of serious sanctions, given the nature of his conduct and the numerous instances thereof over a lengthy period of time;

b) however, the sanctions must be tempered by a recognition of the fact that Respondent acted without bad faith (albeit negligently), that only one client suffered prejudice from his misconduct and that the Respondent has no prior disciplinary record, cooperated fully with the investigation, pleaded guilty, and is unlikely to reoffend;

c) the joint recommendations regarding the sanctions to impose upon Respondent appear to be consistent with the jurisprudence in similar cases.

[30] Considering the foregoing, and after reviewing the relevant facts and aforesaid aggravating and attenuating factors, the Committee is of the view that the sanctions jointly

recommended by the parties are just and appropriate, adapted to the infractions alleged in the Complaint herein, in conformity with the foregoing jurisprudential precedents and respectful of the principles of exemplarity and deterrence which must guide the Committee in the exercise of its discretion.

[31] The Committee also accepts the joint recommendation of the parties to incorporate the terms of Respondent's voluntary compliance undertaking, as described above.

[32] As regards the foregoing debate over the payment of the total fine, given the fact that more than 12 months have already elapsed since the hearing date, and considering the economic disruption caused by the current Covid-19 crisis, the Committee is of the view that Respondent should pay the total fines of $17,000 by 12 equal monthly consecutive instalments, starting from the date of expiration of the appeal delay regarding this judgment.

[33] As regards costs, as no reasons have been given which would justify an exception to the general rule, the Respondent will also be condemned to pay costs applicable pursuant to section 151 of the *Professional Code*.

FOR THESE REASONS, the Disciplinary Committee:

REITERATES the order of non-disclosure, non-publication and non-release of the names of any clients who are contemplated or involved in the Complaint herein, as well as any information which might enable their identification;

TAKES ACT of Respondent's guilty plea herein;

DECLARES Respondent guilty as follows:

a) under counts 1, 3, 7 and 10 of the Complaint, pursuant to article

22(2) of the *Regulation regarding the pursuit of activities* (CQLR, c. D-9.2, r. 10) and orders a conditional stay of proceedings regarding said counts as relates to all other provisions cited therein;

b) under counts 2, 5, 6 and 9, pursuant to article 6 of the *Code Regulation regarding the pursuit of activities as a representative* (CQLR, c. D-9.2, r. 10), and orders a conditional stay of proceedings regarding said counts as relates to all other provisions cited therein;

c) as regards counts 4 and 8, pursuant to article 16 of the *Act respecting the distribution of financial products and services* (CQLR, c. D-9.2), and orders a conditional stay of proceedings regarding said counts as relates to all other provisions cited therein;

CONDEMNS the Respondent to the following sanctions:

a) as regards count 1, a fine of $3,000;

b) as regards counts 2, 3, 5, 7, 9 and 10, a reprimand;

c) as regards count 4, a fine of $4,000;

d) as regards count 6, a fine of $5,000;

e) as regards count 8, a fine of $5,000;

ORDERS the Respondent to pay the above-mentioned fines, totalling $17,000, over a period of 12 months, by way of 12 equal monthly consecutive instalments,

with an acceleration of the unpaid balance in case of default by Respondent to make any such monthly payment;

TAKES ACT of Respondent's undertaking to submit compliance reports to Plaintiff, similar to Exhibit I-2, six months, 12 months and two years from November 20, 2018, and **ORDERS** Respondent to comply with said undertaking;

CONDEMNS the Respondent to pay all costs, including the registration fees, pursuant to article 151 of the *Professional Code* (CQLR, c. C-26).

(S) Me George R. Hendy

Me George R. Hendy
President of the Disciplinary Committee

(S) Sylvain Jutras

Mr. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.
Member of the Disciplinary Committee

(S) Monique Puech

Mrs. Monique Puech
Member of the Disciplinary Committee

Me Jean-Simon Britten
THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR S.E.N.C.R.L.
Attorneys for the Plaintiff

Me Robert Brunet
BRUNET ET BRUNET, AVOCATS
Attorneys for the Respondent

Date of hearing : November 20, 2018

TRUE COPY OF THE ORIGINAL SIGNED

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Avis de publication

DÉCISION N° 2020-PDG-0039 : ***Décision générale relative à une dispense de certaines des obligations réglementaires des personnes inscrites en valeurs mobilières et en dérivés***

(Voir section 6.10 du présent bulletin)

3.8.2 Exercice d’une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d’un projet d’entente de partage de commissions, approbation d’une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Aucune information

4.

Indemnisation

4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Autres décisions

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
5.5 Sanctions administratives
5.6 Protection des dépôts
5.7 Autres décisions

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 43-311 du personnel des ACVM : Examen des estimations des ressources minérales figurant dans les rapports techniques

(Texte publié ci-dessous)

CSA/ACVM Canadian Securities Administrators Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Avis 43-311 du personnel des ACVM
Examen des estimations des ressources minérales figurant dans les rapports techniques

Le 4 juin 2020

Résumé

La publication d'estimations des ressources minérales est un jalon important pour les émetteurs du secteur minier. Elle est souvent très attendue par le marché et peut avoir une grande influence sur le cours des titres et la capitalisation boursière d'une société minière. Cette information sert de fondement aux études minières subséquentes visant à quantifier l'attrait d'un projet minier comme occasion d'investissement.

Le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le **personnel** ou **nous**) publie le présent avis afin de présenter les résultats d'un examen de l'information effectué par les autorités en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec et de l'Alberta. Le personnel a évalué 86 rapports techniques à l'appui d'estimations des ressources minérales en vue d'évaluer la qualité, la clarté et la conformité de l'information fournie.

Le personnel des ACVM avait repéré de l'information non conforme sur l'estimation des ressources minérales dans les rapports techniques et pris note de retraitements d'estimation des ressources minérales de la part d'émetteurs du secteur minier. Cet examen, terminé fin 2018, visait à établir si l'information fournie était conforme à la norme de présentation d'information et suffisamment transparente pour déterminer si la personne qualifiée respectait les pratiques exemplaires en matière d'estimation. Il a révélé que dix rapports techniques ont été modifiés et déposés à nouveau, six d'entre eux en raison d'information inadéquate et quatre dans lesquels l'estimation des ressources minérales devait être modifiée compte tenu d'enjeux liés à des pratiques professionnelles non standard.

Le présent avis vise à éclairer les émetteurs du secteur minier et les personnes qualifiées sur la manière dont les autorités en valeurs mobilières évaluent la présentation des estimations des ressources minérales présentées dans les rapports techniques et à leur fournir des indications précises pour aider les émetteurs, y compris leur conseil d'administration et leur direction, à remédier aux lacunes que l'examen a permis de déceler et à réduire potentiellement les situations nécessitant une intervention réglementaire. Nous estimons que le respect de ces indications favorisera la normalisation de la présentation des estimations des ressources minérales publiées dans les rapports techniques, ce qui renforcera la confiance des investisseurs et des analystes du secteur minier dans l'évaluation de ces estimations.

L'examen a révélé qu'en général, les mécanismes du processus d'estimation étaient bien expliqués, notamment la modélisation géologique des contrôles de la minéralisation, l'analyse statistique des données, les méthodes d'interpolation et les essais de validation effectués sur le modèle de blocs. La manière dont les exploitants du projet ont assuré le contrôle de la qualité de l'échantillonnage et de l'analyse était souvent bien décrite également.

Nos résultats indiquent la présentation d'information inadéquate sur les points suivants :

- *Perspectives raisonnables d'extraction rentable à terme* (les **perspectives raisonnables**) *:* un gîte minier ne constitue pas une ressource minérale tant que ses perspectives raisonnables n'ont pas été démontrées. Certains rapports techniques ne présentaient pas suffisamment d'information adéquate sur les taux de récupération des métaux, les méthodes et les coûts d'exploitation et de traitement présumés, ainsi que les contraintes appliquées à l'estimation des ressources minérales pour démontrer clairement que la matière minéralisée avait le potentiel d'être extraite et transformée de façon rentable.

- *Vérification des données :* Les données utilisées pour appuyer une estimation des ressources minérales doivent être vérifiées correctement et jugées convenables à cette fin par la personne qualifiée. Les projets miniers passent souvent entre les mains de plusieurs propriétaires, chacun ayant produit des données d'exploration et de forage. Il est légitime d'utiliser les données héritées des exploitants antérieurs, mais celles-ci doivent être vérifiées soigneusement, et cet exercice doit être consigné dans le rapport technique.

- *Facteurs de risque :* Chaque projet minier présente des risques qui lui sont propres, chacun de ceux-ci pouvant avoir une incidence sur l'estimation des ressources minérales. Bon nombre de rapports techniques présentaient seulement de l'information passe-partout sur les risques éventuels et les incertitudes que comporte généralement le secteur minier. Le fait d'omettre des risques connus pertinents qui sont propres au projet minier peut rendre trompeuse l'information sur l'estimation des ressources minérales.

- *Sensibilité à la teneur de coupure :* L'information sur les variations de la teneur de coupure servant à indiquer la solidité relative de l'estimation peut s'avérer utile. Cependant, toutes les estimations découlant de chacun des scénarios de teneur de coupure doivent répondre au critère des perspectives raisonnables, et le scénario de base ou privilégié doit être mis en évidence.

Le personnel poursuivra son examen des rapports techniques dans le cadre de la procédure d'examen de l'information continue. Selon les résultats de cet examen, il portera une attention particulière à l'estimation des ressources minérales et aux aspects sur lesquels l'information s'est révélée inadéquate.

Nous exigerons des émetteurs qu'ils corrigent les lacunes importantes dans l'information en modifiant et en déposant à nouveau le rapport technique ainsi qu'en publiant un communiqué de clarification ou de rétractation. Si la situation le justifie, nous adresserons une plainte pour mauvaise pratique professionnelle à l'association professionnelle de la personne qualifiée.

Objet et portée de l'examen

Objet

Notre examen avait les objectifs suivants :

1. Évaluer la conformité des rapports techniques au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le **Règlement 43-101**), y compris l'Annexe 43-101A1, *Rapport technique* (l'**Annexe 43-101A1**). Nous en avons également vérifié la conformité aux *Normes de définitions de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales* de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'**ICM**) (les **normes de définitions de l'ICM**, adoptées par le conseil de l'ICM le 10 mai 2014), intégrées par renvoi dans le Règlement 43-101.

2. Comparer la pratique d'estimation consignée dans le rapport technique aux lignes directrices sur les pratiques exemplaires de l'ICM, dont celles intitulées *Estimation of Mineral Resources and Mineral Reserves Best Practice Guidelines* [Lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière d'estimation des ressources minérales et des réserves minérales] (les **pratiques exemplaires de l'ICM**, adoptées par le conseil de l'ICM le 23 novembre 2003). La pratique d'estimation a évolué depuis la publication des pratiques exemplaires de l'ICM, des logiciels perfectionnés de modélisation géologique, de géostatistique et d'optimisation de l'extraction en faisant désormais partie intégrante. Après l'examen, le conseil de l'ICM a adopté une version mise à jour des pratiques exemplaires de l'ICM le 28 novembre 2019.

3. Élaborer des indications à l'intention des émetteurs et des personnes qualifiées afin d'améliorer les estimations des ressources minérales présentées dans les rapports techniques et alléger le fardeau de la communication de l'information en apportant des éclaircissements sur les obligations d'information et les attentes des autorités en valeurs mobilières.

4. Cibler les améliorations aux obligations d'information relatives à l'estimation des ressources minérales qui pourraient être envisagées dans le cadre de projets réglementaires futurs.

Portée

L'examen s'est intéressé aux principaux aspects suivants :

1. Expérience pertinente de la personne qualifiée et but du rapport technique
2. Vérification des données et caractère adéquat de celles-ci en vue de leur utilisation dans l'estimation des ressources minérales
3. Contrôles de la minéralisation et modèle géologique
4. Analyse des données servant à l'estimation des ressources minérales
5. Estimation et classification des ressources minérales
6. Perspectives raisonnables d'extraction rentable à terme
7. Rapport sur les résultats de l'estimation des ressources minérales, les sensibilités, les risques et les incertitudes

La procédure d'examen comprenait les étapes suivantes :

1. Le personnel a mis au point un système de mesure afin d'évaluer l'information sur les estimations des ressources minérales présentée dans les rapports techniques en fonction de sa conformité avec le Règlement 43-101, dont l'Annexe 43-101A1, et les pratiques exemplaires actuelles du secteur (voir « Méthodologie » à l'Annexe I). En ce qui concerne les pratiques exemplaires en matière d'estimation, le personnel a consulté le comité sur les ressources minérales et les réserves minérales de l'ICM, le Comité consultatif technique de surveillance du secteur minier des ACVM et le comité consultatif de surveillance du secteur minier de l'Autorité.

2. Trente-trois éléments d'information, regroupés sous sept thèmes, ont été notés à l'aide de ce système, en fonction de la clarté et de l'adéquation requises pour permettre à un lecteur raisonnablement informé de comprendre l'estimation des ressources minérales (voir « Méthodologie » à l'Annexe I).

3. Le personnel a sélectionné des rapports techniques aux fins d'examen parmi ceux déposés au moyen de SEDAR (voir « Critères de sélection des rapports techniques » à l'Annexe I).

4. Sept membres du personnel de trois autorités en valeurs mobilières (Colombie-Britannique, Ontario et Québec) ont examiné 86 rapports techniques, puis ont soumis plus de 10 % d'entre eux à un nouvel examen à des fins d'assurance de la qualité.

5. Nous avons analysé les résultats de l'examen des estimations des ressources minérales et présenté les principales constatations à la Figure 1, et avons fourni les observations, commentaires et indications du personnel (voir « Analyse des constatations des examens »).

Mesures prises

Le personnel a envoyé dix lettres d'observations à des émetteurs du secteur minier, parce que l'information fournie était soit nettement inadéquate sur un aspect donné, soit si inadéquate sur divers aspects qu'elle pouvait se révéler trompeuse.

À la suite de ces lettres, dix rapports techniques ont été modifiés et déposés à nouveau (12 % des rapports examinés), avec les résultats suivants :

- l'ajout d'information étayant les estimations des ressources minérales dans six d'entre eux;
- la modification des estimations des ressources minérales des quatre autres en raison de mauvaises pratiques professionnelles, ce qui a entraîné ce qui suit, respectivement :
    - le classement des ressources dans une catégorie inférieure;
    - la réduction de la teneur ou du tonnage estimatifs présentés;
    - la révision complète du calcul de l'estimation des ressources minérales, accompagnée d'une vérification des données historiques;
    - le retrait de l'estimation des ressources minérales.

Le personnel a fourni un résumé de ses constatations au comité de l'ICM sur les ressources minérales et les réserves minérales, lequel travaillait parallèlement à la mise à jour du document

intitulé *Estimation of Mineral Resources and Mineral Reserves Best Practice Guidelines* [Lignes directrices des meilleures pratiques pour l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales].

Figure 1 : Éléments d'information et résultats de l'examen

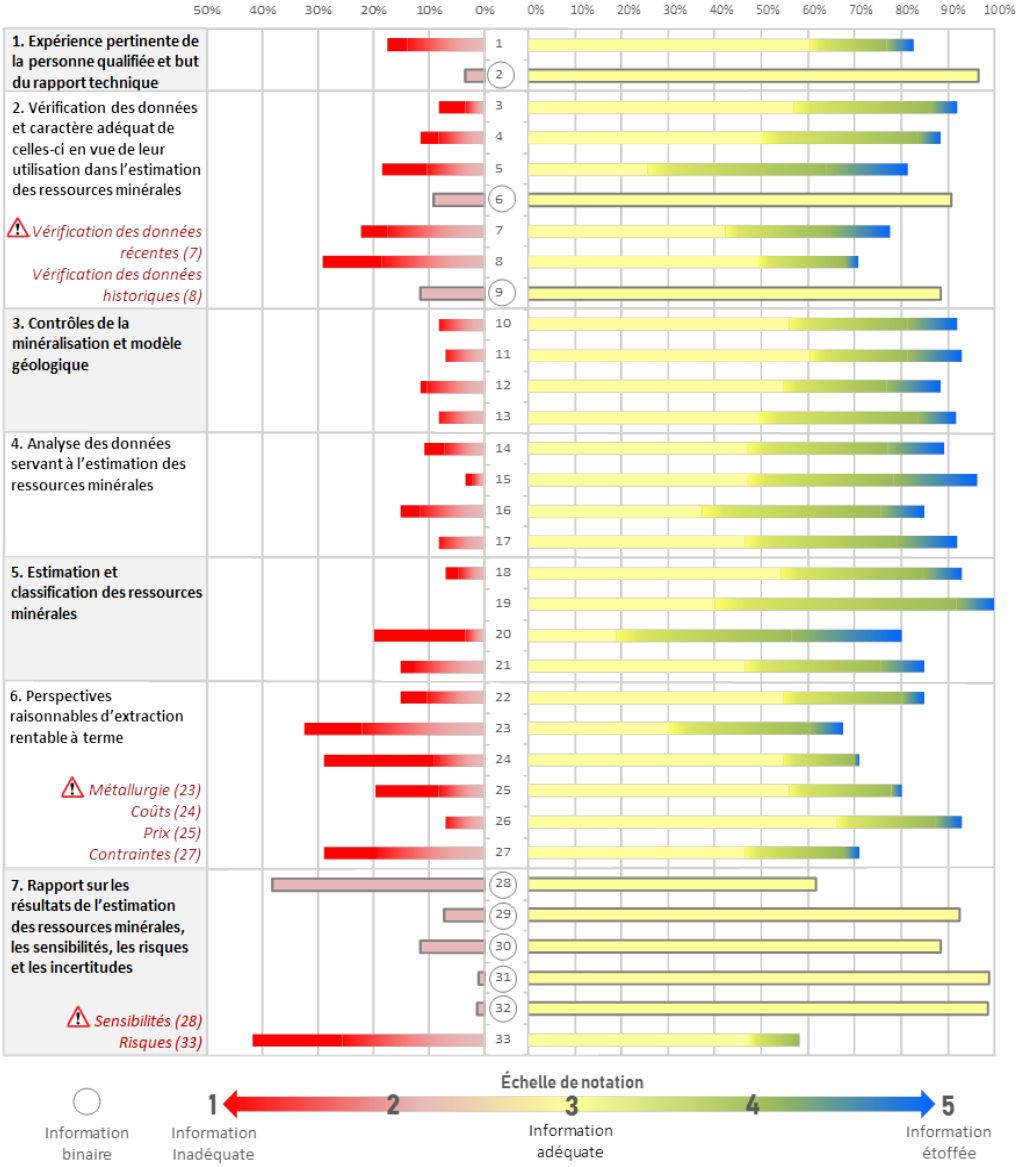

Les barres indiquent le pourcentage des 33 éléments d'information figurant dans les rapports examinés ayant reçu individuellement une note de 1 à 5. Les nombres de l'axe vertical correspondent aux éléments d'information détaillés à l'Annexe II. Les éléments d'information binaires encerclés (2, 6, 9, 28, 29, 30, 31 et 32) ont obtenu une note de 1, pour « information inadéquate », ou de 3, pour « information adéquate ». Les sept thèmes sur lesquels porte l'information sont indiqués dans la colonne de gauche du graphique; les éléments individuels sont analysés à l'Annexe II.

5

Analyse des constatations des examens

On trouvera ci-dessous un résumé des constatations relatives à chaque thème ainsi que les commentaires du personnel. L'Annexe II décrit les 33 éléments d'information et indique les obligations énoncées par le Règlement 43-101, dont l'Annexe 43-101A1, et les normes de définition de l'ICM, ainsi que les indications du conseil de l'ICM, se rapportant à chacun.

1. Expérience pertinente de la personne qualifiée et but du rapport technique

La personne qualifiée responsable de l'estimation des ressources minérales doit posséder les qualifications nécessaires afin d'effectuer une telle estimation pour le terrain concerné et son modèle gîtologique. Son mandat doit être énoncé dans le rapport technique.

Constatations

Plus de 15 % des personnes qualifiées chargées de l'estimation des ressources minérales ont fourni de l'information incomplète sur leur expérience pertinente dans l'établissement des estimations pour le produit et le type de gîtes du terrain.

L'information portant sur le mandat confié et le but dans lequel le rapport technique a été établi était très bien présentée.

Commentaire du personnel

- L'attestation des personnes qualifiées devrait démontrer qu'elles possèdent de l'expérience pertinente dans des types de gîtes minéraux comparables en donnant des exemples d'estimations des ressources minérales qu'elles ont établies antérieurement.
- La présentation du mandat confié aux responsables du rapport technique procure aux lecteurs de l'information précise sur l'état d'avancement du projet minier.

2. Vérification des données et caractère adéquat de celles-ci en vue de leur utilisation dans l'estimation des ressources minérales

La description des procédés de préparation et d'analyse des échantillons, des mesures de sécurité appliquées ainsi que des protocoles d'assurance et de contrôle de la qualité est essentielle à l'établissement d'estimations des ressources minérales compréhensibles. La personne qualifiée doit exprimer son opinion professionnelle sur le bien-fondé de ces procédés, expliquer les mesures qu'elle a prises pour vérifier l'intégrité des données, et donner son opinion professionnelle sur le caractère convenable des données aux fins du rapport technique.

Constatations

Nous avons constaté que l'information sur les procédés de préparation et d'analyse des échantillons, et les mesures de sécurité appliquées, était de bonne qualité, notamment celle portant sur les protocoles d'assurance et de contrôle de la qualité mis en place par l'émetteur et les résultats à cet égard. Notre examen a révélé que plus de 80 % des rapports technique présentaient de l'information compréhensible en ce qui a trait à l'estimation des ressources minérales. Le

personnel a relevé de l'information étoffée sur les protocoles d'assurance et de contrôle de la qualité, et sur les résultats, dans plus de 50 % des rapports.

À l'inverse, l'information sur les procédés de vérification des données et leurs résultats étaient l'un des aspects de l'estimation des ressources minérales sur lesquels la qualité de l'information était la plus faible. Plus de 20 % des rapports techniques examinés présentaient de l'information incomplète à cet égard, et parmi les rapports pour lesquels une partie substantielle de la base de données relatives aux ressources avait été constituée par des exploitants antérieurs, cette proportion s'établissait à près de 30 %.

Commentaire du personnel

- Les personnes qualifiées devraient garder à l'esprit qu'il existe une distinction importante entre les protocoles d'assurance et de contrôle de la qualité (et les résultats) de l'exploitant du projet et leur propre vérification indépendante des données.
- Il est essentiel que la personne qualifiée vérifie l'intégrité des données recueillies avant le début des activités de l'exploitant actuel, surtout si ce dernier n'a plus accès aux données d'échantillonnage et d'analyse ni aux renseignements sur l'assurance et le contrôle de la qualité de l'information.
- La visite du terrain est un élément indispensable du processus de vérification des données; nous estimons que la personne qualifiée responsable de l'estimation des ressources minérales devrait en effectuer une.

3. Contrôles de la minéralisation et modèle géologique

Ce thème s'intéresse à la description des contrôles géologiques de la minéralisation sur le terrain; ces contrôles constituent le fondement du modèle géologique utilisé pour contraindre l'estimation des ressources minérales. Il comprend en outre une description des ensembles de données utilisés dans l'estimation des ressources minérales ainsi que des critères et de la méthode ayant servi à élaborer le modèle de ressources minérales.

Constatations

Nous avons noté que l'information fournie sur ces éléments était excellente, plus de 85 % des rapports techniques examinés présentant de l'information adéquate sur tous les critères. Le personnel a observé que l'information était étoffée dans plus de 30 % des rapports techniques examinés.

Commentaire du personnel

- La définition d'un modèle géologique adéquat de la minéralisation sur la base du contexte géologique et des contrôles de la minéralisation constitue le fondement d'une estimation des ressources minérales représentative.
- Un modèle géologique mal défini peut donner lieu à une estimation erronée, et celle-ci pourrait devoir être redressée.

4. Analyse des données servant à établir l'estimation des ressources minérales

Ce thème consiste notamment à fournir une description des analyses servant à quantifier les relations statistiques et les rapports spatiaux des variables (teneurs, dimensions, densités, etc.) utilisés dans le processus d'estimation.

Constatations

Nous avons noté que l'information fournie était excellente, plus de 85 % des rapports techniques examinés présentant de l'information adéquate sur tous les éléments de ce thème. Plus de 40 % des rapports techniques comportaient de l'information étoffée.

Commentaire du personnel

- Il faut traiter de toute question qui pourrait avoir une incidence importante sur la compréhension d'un lecteur raisonnablement informé quant à l'estimation présentée. Les problèmes rencontrés au niveau de la collecte des données ou de la quantité de données doivent être clairement communiqués, surtout lorsqu'ils touchent directement la fiabilité des estimations des ressources minérales ou la confiance qui leur est accordée.

5. Estimation et classification des ressources minérales

Cet aspect comprend notamment l'analyse des procédés et méthodes utilisés aux fins de l'estimation et de la classification des ressources minérales, y compris les mesures prises pour valider le modèle de ressources minérales.

Constatations

Notre examen a révélé que l'information fournie sur tous les éléments était adéquate dans plus de 80 % des rapports techniques. Nous avons également noté de l'information étoffée sur l'interpolation et la validation du modèle de blocs dans plus de 40 % des rapports techniques. Cependant, un sous-groupe (entre 15 % et 20 % des rapports examinés) présentait de l'information insuffisante sur la validation du modèle de blocs et la méthode de classification.

Commentaire du personnel

- Les critères de classification des estimations de ressources minérales devraient être décrits de manière suffisamment détaillée pour permettre à un lecteur raisonnablement informé de les comprendre.
- L'information présentée sur les méthodes de validation du modèle de blocs et leurs résultats permet à un lecteur raisonnablement informé d'évaluer la solidité des résultats de l'estimation des ressources minérales.

6. Perspectives raisonnables d'extraction rentable à terme

Cet aspect consiste notamment à faire une description des différentes hypothèses techniques et économiques ayant servi à établir les perspectives raisonnables des substances minéralisées estimatives.

Constatations

Sauf en ce qui concerne l'indication de la teneur de coupure utilisée pour restreindre l'estimation des ressources minérales (nº 26), notre examen a révélé que cet aspect de l'information à fournir était parmi les plus faibles. Plus de 20 % des rapports techniques présentaient de l'information incomplète sur la récupération métallurgique, les hypothèses de coûts ou d'autres facteurs susceptibles de limiter la rentabilité de la ressource. Nombre de rapports manquaient d'information précise sur l'application de contraintes de surfaces afin de démontrer les perspectives raisonnables; par exemple, les modèles de fosse des gisements à ciel ouvert, les formes exploitables sous terre et les limites de surface susceptibles de contraindre la méthode d'exploitation potentielle.

Commentaire du personnel

- Il s'agit d'un aspect essentiel de l'estimation des ressources minérales. Un lecteur raisonnablement informé a besoin d'information complète sur les hypothèses appliquées au projet afin de comprendre en quoi le gîte est une ressource minérale dont les perspectives raisonnables ont été démontrées, et non seulement un inventaire de ressources minérales.
- Montrer son travail : indiquer clairement comment la teneur de coupure a été obtenue à l'aide des hypothèses et des paramètres choisis.
- En ce qui a trait aux projets à un stade préliminaire, les personnes qualifiées peuvent démontrer les perspectives raisonnables en établissant des comparaisons entre le gîte visé et des activités minières analogues. Celles ayant recours à de telles comparaisons devraient faire ce qui suit :
    - indiquer de quelles activités analogues il s'agit et les raisons pour lesquelles elles s'appliquent au terrain visé;
    - comparer les principales caractéristiques du gîte visé avec celles des gîtes analogues;
    - ajuster la teneur de coupure servant à l'estimation des ressources minérales pour refléter les différences entre le projet et les projets analogues.
- Les personnes qualifiées devraient obtenir l'opinion ou l'aide d'autres professionnels dans des domaines où elles ne possèdent pas l'expérence requise, notamment en matière d'extraction, de métallurgie et d'infrastructure.

7. Rapport sur les résultats de l'estimation des ressources minérales, les sensibilités, les risques et les incertitudes

Ce thème comprend la présentation de l'estimation des ressources minérales conformément aux obligations prévues par le Règlement 43-101, dont l'information sur le tonnage, la teneur, les catégories de ressources minérales, de même qu'une analyse des incertitudes ou des facteurs de

risque qui pourraient avoir une incidence importante sur cette estimation. Une analyse de la sensibilité selon d'autres scénarios de teneurs de coupures peut également être fournie aux lecteurs.

Constatations

Notre examen a révélé que l'information fournie était adéquate sur cet aspect, sous réserve de deux exceptions importantes. Tout d'abord, plus de 35 % des rapports techniques examinés ne présentaient pas la sensibilité à la teneur de coupure de manière adéquate, les analyses de sensibilité de certains, par exemple, ne démontraient pas de perspectives raisonnables. Ensuite, plus de 40 % des rapports comportaient de l'information incomplète sur les facteurs propres au projet qui étaient susceptibles d'avoir une incidence importante sur l'estimation des ressources minérales, certains ne fournissant que de l'information générale sur les risques ou les incertitudes.

Commentaire du personnel

- Pour illustrer la solidité relative des scénarios de teneurs de coupures, et pour répondre aux normes de définitions :
    - Mettre en évidence l'estimation des ressources minérales à la teneur de coupure du scénario de base; il ne peut y avoir qu'une seule estimation des ressources minérales courante pour le projet minier à un moment donné;
    - exposer seulement les autres scénarios de teneurs de coupures qui répondent au critère des perspectives raisonnables;
    - ne pas inclure d'estimation établie selon une teneur de coupure de zéro, car elle représente un inventaire minéral ne démontrant pas de perspectives raisonnables.
- Omettre de déclarer des risques propres à l'estimation des ressources minérales pourrait être trompeur.

Annexe I

Profil de répartition des rapports techniques examinés

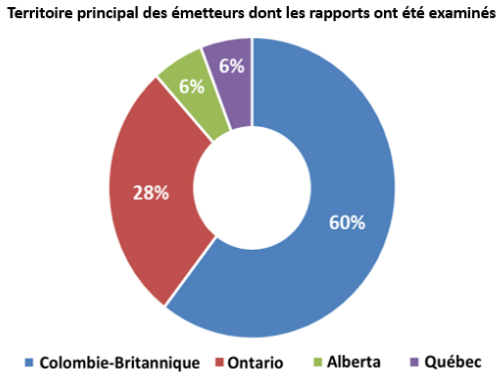

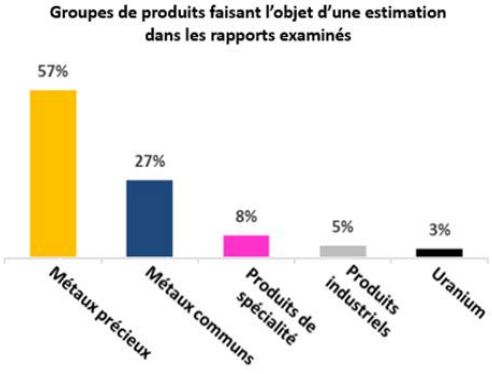

Le profil de répartition des rapports techniques examinés correspond approximativement à celle du nombre total d'émetteurs assujettis du secteur minier au Canada par territoire principal (à gauche) et au pourcentage relatif de rapports techniques examinés par groupe de produits (à droite).

Critères de sélection des rapports techniques

Les critères de sélection comprenaient les suivants :

- le rapport technique étayait l'information relative à une estimation des ressources minérales initiale ou mis à jour;
- le rapport technique était le rapport à jour figurant dans les dossiers de l'émetteur pour le terrain visé au moment de l'examen;
- le terrain ne faisait pas l'objet d'une analyse économique, et ne constituait donc pas un « terrain à un stade avancé » au sens de l'article 1.1 du Règlement 43-101;
- la date d'effet (ou, sinon, la date de signature) du rapport technique tombait après la dernière modification des normes de définitions de l'ICM;
- la sélection reflétait la répartition des émetteurs du secteur minier par territoire principal des autorités réglementaires et couvrait un éventail de produits (voir ci-dessus le profil de répartition des rapports examinés, par territoire principal de l'émetteur et par produits faisant l'objet d'une estimation).

Méthode

Le personnel responsable du système de mesure élaboré pour évaluer l'information relative à l'estimation des ressources minérales a tenu compte de 33 obligations ou éléments d'information précis, regroupés sous les sept thèmes. Pour chaque élément, le personnel a évalué si l'information était claire et suffisante pour permettre à un lecteur raisonnablement informé de la comprendre.

Le personnel a utilisé une échelle à cinq degrés afin de noter la qualité, la clarté et la conformité de l'information fournie pour chacun des 33 éléments examinés :

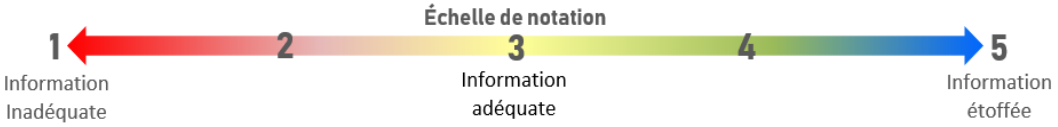

Pour huit des 33 éléments, dont l'information pouvait être soit adéquate, soit inadéquate, le personnel a attribué une note de 1 lorsqu'elle était inadéquate ou de 3 lorsqu'elle était adéquate.

Contrôle de la qualité

Afin de vérifier la cohérence de la notation dans l'ensemble des territoires, le personnel a procédé au réexamen à l'aveugle de neuf des rapports techniques sélectionnés. À cette fin, trois rapports techniques ont été sélectionnés au hasard parmi les 86 rapports examinés. Chacun avait été examiné initialement par le personnel d'un autre territoire. Un membre du personnel a arbitré le processus de sélection et d'évaluation de la qualité. Aucun des rapports n'a été réexaminé par la même personne. La confidentialité de tous les rapports sélectionnés à cette fin, de même que les résultats, a été préservée jusqu'à la conclusion des neuf réexamens. Une analyse statistique comparant l'examen initial et les (trois) réexamens indique que l'évaluation dans l'ensemble des ACVM était conforme ou hautement reproductibles (précise). Les notes variaient de moins de la moitié de l'écart type dans chacune des 33 catégories des 86 examens.

Annexe II

Règlement 43-101 et pratiques exemplaires de l'ICM

Éléments d'information examinés et faisant référence à des dispositions précises du Règlement 43-101, à l'Annexe 43-101A1, aux normes de définitions de l'ICM et aux pratiques exemplaires de l'ICM. Le tableau ci-dessous souligne les obligations, normes et indications applicables, mais n'en est pas une revue exhaustive.

Expérience pertinente de la personne qualifiée et but du rapport technique		
1	Qualifications de la personne qualifiée	Le sous-paragraphe *c* du paragraphe 2 de l'article 8.1 du Règlement 43-101 exige la déclaration des qualifications de la personne qualifiée dans l'attestation de celle-ci, y compris un bref résumé de son expérience pertinente.
2	But du rapport technique	Le paragraphe *b* de la rubrique 2 de l'Annexe 43-101A1 prévoit la description du mandat qui a été confié et le but dans lequel le rapport technique a été établi.
Vérification des données et caractère adéquat de celles-ci en vue de leur utilisation dans l'estimation des ressources minérales		
3	Procédés de préparation des échantillons et de sécurité appliqués	Le paragraphe *a* de la rubrique 11 de l'Annexe 43-101A1 prévoit la description des méthodes de préparation des échantillons et des mesures de contrôle de la qualité appliquées avant d'envoyer les échantillons à un laboratoire de chimie analytique ou d'essais, ainsi que de la méthode ou du procédé utilisé pour fendre et réduire les échantillons et des mesures de sécurité prises pour assurer la validité et l'intégrité des échantillons recueillis.
4	Procédés d'analyse	Le paragraphe *b* de la rubrique 11 de l'Annexe 43-101A1 prévoit que l'on fournisse des renseignements pertinents sur les méthodes de préparation, d'analyse de la teneur et d'autres analyses des échantillons utilisées ainsi que le nom et l'emplacement des laboratoires de chimie analytique ou d'essais et la relation entre le laboratoire et l'émetteur, en indiquant si ces laboratoires sont certifiés par un organisme de normalisation et en donnant des indications précises, le cas échéant, sur la certification.
5	Analyse des résultats des procédures de contrôle et d'assurance de la qualité	Le paragraphe *c* de la rubrique 11 de l'Annexe 43-101A1 prévoit un résumé de la nature, de l'étendue et des résultats des procédures de contrôle de la qualité suivies et des mesures d'assurance de la qualité employées ou recommandées afin que la collecte et le traitement des données présentent un degré de fiabilité convenable.
6	Opinion de la personne qualifiée sur les procédés de préparation et d'analyse des échantillons et les mesures de sécurité appliquées	Le paragraphe *d* de la rubrique 11 de l'Annexe 43-101A1 exige l'opinion de l'auteur sur le caractère adéquat des procédés de préparation et d'analyse des échantillons et des mesures de sécurité appliquées.

7	Vérification des données de l'émetteur servant à établir l'estimation des ressources minérales	Les paragraphes *a* et *b* de la rubrique 12 de l'Annexe 43-101A1 prévoient la description des étapes suivies par la personne qualifiée pour vérifier les données présentées dans le rapport technique, notamment les procédés de vérification qu'elle a appliqués et les limites de la vérification ou son absence, le cas échéant, et les raisons sous-jacentes.
8	Vérification des données servant à établir l'estimation des ressources minérales recueillies avant le début des activités de l'émetteur	Les paragraphes *a* et *b* de la rubrique 12 de l'Annexe 43-101A1 prévoient la description des étapes suivies par la personne qualifiée pour vérifier les données présentées dans le rapport technique, notamment les procédés de vérification qu'elle a appliqués et les limites de la vérification ou son absence, le cas échéant, et les raisons sous-jacentes.
9	Avis de la personne qualifiée sur le caractère adéquat des données	Le paragraphe *c* de la rubrique 12 de l'Annex 43-101A1 exige l'avis de la personne qualifiée quant au caractère adéquat des données pour les besoins du rapport technique.
Contrôles de la minéralisation et modèle géologique		
En vertu du paragraphe *a* de la rubrique 14 de l'Annexe 43-101A1, le rapport technique qui contient de l'information sur les ressources minérales doit donner suffisamment de renseignements sur les hypothèses clés, les méthodes et les paramètres employés aux fins de l'estimation des ressources minérales pour permettre à un lecteur raisonnablement informé de comprendre les fondements de l'estimation et la façon dont elle a été produite. Il est indiqué dans les Normes de définitions de l'ICM que les personnes qualifiées sont encouragées à fournir des informations aussi complètes que possible dans leurs rapports techniques sur les estimations des ressources minérales. Le document *Estimation of Mineral Resources and Mineral Reserves Best Practice Guidelines for Industrial Minerals* [Lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière d'estimation des ressources minérales et des réserves minérales] offre, sous forme sommaire, une liste des principaux critères à prendre en considération dans les rapports sur les estimations des ressources minérales.		
10	Bases de données géologiques et analytiques servant à l'estimation des ressources minérales	Selon la ligne directrice 4 des pratiques exemplaires de l'ICM, la base de données sur les ressources sert de fondement à l'estimation des ressources minérales. Elle comprend habituellement des données géologiques, d'analyses de la teneur et de levés qui, vérifiées au préalable, serviront à l'interprétation géologique, à la modélisation et à l'estimation des ressources minérales.
11	Surfaces, volumes et autres caractéristiques servant à contraindre l'estimation des ressources minérales	Selon la ligne directrice 6 des pratiques exemplaires de l'ICM, les surfaces (c'est-à-dire la topographie de surface ou l'interface avec le substrat rocheux) et les volumes (c'est-à-dire les trous d'excavation souterrains), contraignant potentiellement l'estimation des ressources minérales, doivent être pris en considération dans la modélisation du gîte minéralisé.
12	Modèle de contrôle du concept géologique et de la minéralisation	Selon la ligne directrice 5 des pratiques exemplaires de l'ICM, les données recueillies devraient être analysées scientifiquement et objectivement en vue d'élaborer un concept géologique constituant les prémisses sur lesquelles repose l'interprétation géologique. Le concept devrait englober la prise en considération du contexte géologique, de gîtes analogues, des styles de minéralisation, des caractéristiques minéralogiques et de la genèse.

13	Méthode de modélisation des domaines géologiques	Selon la ligne directrice 5 des pratiques exemplaires de l'ICM, les hypothèses relatives à la continuité spatiale des structures de minéralisation dans les modèles fil-de-fer de la minéralisation devraient être raisonnables, étayées par les indices géologiques directs et cohérentes avec les gîtes semblables dont la continuité spatiale a été démontrée. Les paramètres servant à la construction de tous les modèles fil de fer minéralisés devraient être consignés de façon détaillée.
Analyse des données servant à l'estimation des ressources minérales		
14	Supports d'échantillons	Selon la ligne directrice 6 des pratiques exemplaires de l'ICM, les données servant à l'estimation des ressources minérales proviennent généralement d'une variété de supports (taille, forme et orientation des échantillons) et doivent être standardisées en des composites si les paramètres statistiques varient considérablement d'un support à l'autre. La longueur choisie du composite devrait être appropriée aux données, au gîte et au scénario opérationnel conceptuel, et être propre à un domaine géologique ou à un domaine de minéralisation.
15	Traitement des observations aberrantes	Selon la ligne directrice 6 des pratiques exemplaires de l'ICM, les données aberrantes, soit les valeurs qui sont incompatibles avec la majorité des données, doivent être reconnues et gérées dans l'estimation puisqu'elles peuvent entraîner une surestimation importante des teneurs locales et générales. Quelle que soit la méthode choisie (la création de domaines, le plafonnement des teneurs, la restriction spatiale de l'influence d'analyses indiquant des teneurs élevées), la personne qualifiée doit consigner l'approche choisie et joindre également les données justifiant et étayant cette décision.
16	Analyse de la continuité	Selon la ligne directrice 6 des pratiques exemplaires de l'ICM, la personne qualifiée devrait utiliser une approche globale d'analyse des données exploratoires, et les méthodes appropriées à cette fin, pour comprendre le caractère spatial et statistique des variables dont dépend l'estimation. L'analyse des données comprend les interrelations entre les variables d'intérêt, la reconnaissance de la variation spatiale systématique des variables (par exemple, la teneur, l'épaisseur, la densité, etc.), la définition des domaines distincts devant être évalués de manière indépendante aux fins de l'estimation, ainsi que le repérage et la compréhension des données aberrantes. L'analyse des données devrait se faire à l'aide de procédures univariées, bivariées et/ou multivariées, dont les études des autocorrélations spatiales, qui sont un aspect de l'analyse des données qui aide à définir la corrélation et la portée de l'influence d'une variable de teneurs en deux ou trois dimensions.

17	Densité rocheuse	La densité rocheuse apparente permet de convertir un volume de roches en tonnage. Les lignes directrices 4 et 6 des pratiques exemplaires de l'ICM indiquent que la méthode utilisée pour établir les valeurs de densité apparente devrait être décrite en détail et tenir compte des espaces interstitiels ou des cavités éventuelles de façon à éviter la surestimation du tonnage. L'estimation de la densité apparente est un élément essentiel de l'établissement d'une estimation exacte du tonnage pour les volumes minéralisés ainsi que pour les matières non minéralisées ou faiblement minéralisées adjacentes.
Estimation et classification des ressources minérales		
18	Paramètres du modèle de blocs et variables interpolées	Le modèle de blocs est un ensemble tridimensionnel de blocs, habituellement contraint à l'intérieur des domaines géologiques, servant à attribuer les variables interpolées lors du processus d'estimation. Selon la ligne directrice 6 des pratiques exemplaires de l'ICM, la modélisation du flux de travail adoptée aux fins de la création d'un modèle de blocs de ressources devrait tenir compte de la distribution des données informatives, ainsi que de la taille, de la distribution et de la géométrie des zones minéralisées, le tout devant être compatible avec la ou les méthodes d'exploitation minière prévues et l'équipement connexe.
19	Méthode d'interpolation	Selon la ligne directrice 6 des pratiques exemplaires de l'ICM, la personne qualifiée doit sélectionner la ou les méthodes ou techniques d'estimation appropriées au modèle de ressources (par exemple, la méthode du plus proche voisin, la distance inverse à une puissance, diverses approches de krigeage). Le choix des techniques d'estimation à employer dépend dans une certaine mesure de la taille et de la géométrie du gîte ainsi que de la quantité et de la distribution spatiale des données disponibles.
20	Validation du modèle de ressources	Selon la ligne directrice 6 des pratiques exemplaires de l'ICM, la personne qualifiée devrait s'assurer que le modèle définitif de blocs de ressources concorde avec les données primaires telles que les modèles fil-de-fer de la géologie et de la minéralisation, les modèles structurels, la topographie et les surfaces et volumes d'excavation, de même que les données analytiques ayant servi à établir les estimations des attributs modélisés. Les étapes de validation pourraient inclure une comparaison des estimations de volume entre le modèle de blocs et les modèles fil-de-fer, une inspection visuelle des résultats interpolés sur des plans et sections adéquats, des vérifications des biais globaux et locaux (comparaison entre les statistiques interpolées et les statistiques des composites dégroupés ou du plus proche voisin, et analyse des tendances locales), ainsi que des vérifications du changement de support (degré de lissage des teneurs dans l'interpolation).

21	Classification des ressources minérales	Les pratiques exemplaires de l'ICM exigent la classification de l'estimation des ressources minérales en trois catégories reflétant le niveau de connaissances ou de confiance géologiques. Leur ligne directrice 6 indique que les méthodes et critères utilisés pour la classification devraient être documentés de manière suffisamment détaillée pour que les résultats soient reproductibles par d'autres.
Perspectives raisonnables d'extraction rentable à terme		
22	Méthode d'exploitation minière	Selon les Normes de définitions de l'ICM, l'expression « perspectives raisonnables d'extraction rentable à terme » implique un jugement de la part de la personne qualifiée quant aux facteurs techniques et économiques susceptibles d'influencer les perspectives d'une extraction rentable. La personne qualifiée devrait examiner et clairement indiquer la base sur laquelle elle déterminera que la substance présente des perspectives raisonnables d'extraction rentable à terme. Les hypothèses devraient inclure des estimations concernant la teneur de coupure et la continuité géologique à la coupure spécifique, la récupération métallurgique, le paiement des redevances calculées à la sortie de la fonderie, les prix ou la valeur des produits, la méthode d'exploitation minière et de traitement, les coûts d'exploitation et de traitement ainsi que les coûts généraux et administratifs.
23	Hypothèses de récupération métallurgique	
24	Hypothèses de coûts	
25	Prix des produits	
26	Teneur de coupure	
27	Contraintes appliquées à l'estimation des ressources minérales	Description des éléments utilisés pour contraindre l'estimation des ressources minérales lors de l'établissement des perspectives raisonnables d'extraction rentable à terme (par exemple, enveloppe de fosse optimisée, chantiers souterrains conceptuels, limite du terrain minier ou infrastructure de surface).
Rapport sur les résultats de l'estimation des ressources minérales, les sensibilités, les risques et les incertitudes		
Le paragraphe *b* de la rubrique 14 de l'Annexe 43-101A1 exige que le rapport technique qui contient de l'information sur les ressources minérales respecte les obligations d'information relatives aux ressources minérales prévues par les articles 2.2, 2.3 et 3.4 du Règlement 43-101.		
28	Analyse de la sensibilité à l'aide de différents scénarios de teneurs de coupures	Selon l'instruction 2 de la rubrique 14 de l'Annexe 43-101A1, si différents scénarios de teneurs de coupures sont présentés, toutes les estimations découlant de chaque scénario de teneurs de coupures doivent répondre au critère de la perspective raisonnable d'extraction rentable à terme.
29	Méthode d'estimation de la teneur de l'équivalent métal ou minéral	Selon le paragraphe *c* de la rubrique 14 de l'Annexe 43-101A1, lorsque la teneur de ressources minérales renfermant plusieurs produits est déclarée en équivalent métal ou minéral, le rapport doit indiquer la teneur de chaque métal ou minéral ainsi que les cours, les taux de récupération et tout autre facteur de conversion pertinent employé pour estimer la teneur de l'équivalent métal ou minéral.
30	Date d'effet de l'estimation des ressources minérales	En vertu du paragraphe *a* de l'article 3.4 du Règlement 43-101, l'émetteur qui présente de l'information écrite concernant les ressources minérales doit inclure la date d'effet de chaque estimation des ressources minérales.

17

31	Quantité et teneur de chaque catégorie de ressources	Les paragraphes *d* de l'article 2.2 et *b* de l'article 3.4 du Règlement 43-101 exigent la présentation de la quantité et de la teneur de chaque catégorie de ressources minérales.
32	Interdiction d'ajouter les ressources minérales présumées aux autres catégories de ressources minérales	Le paragraphe *c* de l'article 2.2 du Règlement 43-101 interdit l'ajout des ressources minérales présumées aux autres catégories de ressources minérales.
33	Facteurs de risque particuliers	Le paragraphe *d* de l'article 3.4 du Règlement 43-101 et le paragraphe *d* de la rubrique 14 de l'Annexe 43-101A1 exigent une description générale de la mesure dans laquelle les facteurs connus liés à l'environnement, aux permis, aux titres de propriété, à la commercialisation, aux questions d'ordre juridique, fiscal, politique ou sociopolitique, ou tout autre facteur pertinent pourraient avoir une incidence importante sur les estimations des ressources minérales.

Questions

Veuillez adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

André Laferrière Géologue Autorité des marchés financiers 514 395-0337, poste 4374 Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4374 andre.laferriere@lautorite.qc.ca	Marie-Claude Brunet-Ladrie Géologue Autorité des marchés financiers 514 395-0337, poste 4335 Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4335 marie-claude.brunet-ladrie@lautorite.qc.ca
Chris Collins Chief Mining Advisor, Corporate Finance British Columbia Securities Commission 604 899-6616 Sans frais : 1 800 373-6393 ccollins@bcsc.bc.ca	Craig Waldie Senior Geologist, Corporate Finance Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 416 593-8308 Sans frais : 1 877 785-1555 cwaldie@osc.gov.on.ca
Darin Wasylik Senior Geologist, Corporate Finance British Columbia Securities Commission 604 899-6517 Sans frais : 1 800 373-6393 dwasylik@bcsc.bc.ca	James Whyte Senior Geologist, Corporate Finance Commission des valeurs mobilières de l'Ontario 416 593-2168 Sans frais : 1 877 785-1555 jwhyte@osc.gov.on.ca

Victoria Yehl Senior Geologist, Corporate Finance British Columbia Securities Commission 604 899-6519 Sans frais : 1 800 373-6393 vyehl@bcsc.bc.ca	Shannon Ward Legal Counsel Alberta Securities Commission 403 355-6294 Sans frais : 1 877 355-0585 shannon.ward@asc.ca

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Aucune information.

6.2.2 Publication

Avis de publication

Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché et modification de l'instruction générale connexe - Règles de transparence de l'information après les opérations sur les titres de créance publics, et extension de la transparence des opérations sur les titres créance privés

(Voir section 7.2.2 du présent bulletin)

Règlement modifiant le Règlement 44 102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable - Placements au cours du marché

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie le texte révisé, en versions française et anglaise, du règlement suivant :

- *Règlement modifiant le Règlement 44 102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable.*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin**,** le texte révisé, en versions française et anglaise, de la Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 44 102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*.

Au Québec, le règlement sera pris en vertu de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et sera approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances. Le règlement entrera en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'il indique, tandis que l'instruction générale sera adoptée sous forme d'instruction et prendra effet de façon concomitante à l'entrée en vigueur du règlement.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Carolyne Lassonde
Avocate, Direction des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 2545
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
carolyne.lassonde@lautorite.qc.ca

Le 4 juin 2020

CSA/ACVM Canadian Securities Administrators Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Avis de publication des ACVM
Règlement modifiant le Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable
Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*
Placements au cours du marché

Le 4 juin 2020

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) apportent des modifications au *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* (le **règlement**) et à l'*Instruction générale relative au Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* (l'**instruction générale**) (ensemble, les **modifications**).

Les modifications remplacent la dispense demandée habituellement par les émetteurs qui effectuent des placements de titres de capitaux propres au cours du marché (**ACM**). Le texte des modifications est publié avec le présent avis.

Les modifications doivent être mises en œuvre par tous les membres des ACVM. Dans certains territoires, leur mise en œuvre nécessite l'approbation ministérielle. Sous réserve de l'approbation des ministres compétents, elles entreront en vigueur le 31 août 2020. S'il y a lieu, des renseignements sur le processus d'approbation de chaque territoire sont fournis en annexe.

Objet

Bien que la partie 9 du règlement prévoie actuellement le placement de titres de capitaux propres par voie de placement ACM au moyen d'un prospectus préalable, elle ne prévoit aucune dispense de l'obligation de transmission du prospectus. Compte tenu de la nature des placements ACM, les émetteurs qui souhaitent en effectuer au Canada doivent obtenir une dispense discrétionnaire de certaines obligations relatives au prospectus. À l'entrée en vigueur des modifications, les émetteurs n'auront plus à demander de telles dispenses pour effectuer un placement ACM.

Les modifications réduisent le fardeau réglementaire de ces émetteurs sans compromettre la protection des investisseurs ni l'efficience des marchés des capitaux.

Contexte

Le Document de consultation 51-404 des ACVM, *Considérations relatives à la réduction du fardeau réglementaire des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement* a été

publié dans l'objectif de circonscrire et d'examiner les aspects de la législation en valeurs mobilières qui profiteraient d'une réduction de tout fardeau réglementaire indu.

Après avoir reçu et étudié les commentaires des intervenants, les ACVM ont publié l'Avis 51-353, *Le point sur le Document de consultation 51-404 des ACVM, Considérations relatives à la réduction du fardeau réglementaire des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement*. Entre autres choses, les intervenants ont fait remarquer que le nombre limité de placements ACM au Canada pouvait être attribuable en partie au fardeau réglementaire lié à l'obligation d'obtenir une dispense discrétionnaire au préalable, ainsi qu'aux conditions dont ces dispenses sont habituellement assorties.

En réponse, les ACVM ont entrepris un projet réglementaire portant sur les placements ACM qui a donné lieu à la publication, le 9 mai 2019, de projets de modification (les **projets de modification**) du règlement et de l'instruction générale pour consultation.

Résumé des commentaires écrits reçus par les ACVM

Nous avons lancé la consultation sur les projets de modification le 9 mai 2019. La période de consultation a pris fin le 7 août 2019. Nous avons reçu des mémoires de la part de 7 intervenants. Nous les avons tous étudiés et en remercions les intervenants. L'Annexe B du présent avis renferme la liste des intervenants et un résumé de leurs commentaires, accompagné de nos réponses.

On peut consulter les mémoires sur le site Web de chacun des organismes suivants :

- l'Autorité des marchés financiers au www.lautorite.qc.ca
- l'Alberta Securities Commission au www.albertasecurities.com
- la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au www.osc.gov.on.ca

Résumé des changements

Nous avons révisé les projets de modification afin de tenir compte de certains commentaires reçus et de parfaire ou préciser la formulation. Comme il ne s'agit pas de changements importants, nous ne publions pas les modifications pour une nouvelle période de consultation.

L'Annexe A renferme un résumé des principales différences entre les projets de modification et les modifications.

Annexes

Le présent avis contient les annexes suivantes :

- l'Annexe A résume les principales différences entre les projets de modification et les modifications;
- l'Annexe B présente le nom des intervenants, un résumé de leurs commentaires et nos réponses.

Le cas échéant, d'autres renseignements sont publiés en annexe au présent avis.

Questions

Veuillez adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

Carolyne Lassonde
Avocate, Direction des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
514 395-0337, poste 2545
carolyne.lassonde@lautorite.qc.ca

Elliott Mak
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
604 899-6501
emak@bcsc.bc.ca

Victoria Steeves
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
604 899-6791
vsteeves@bcsc.bc.ca

Jan Bagh
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403 355-2804
jan.bagh@asc.ca

Gillian Findlay
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403 297-3302
gillian.findlay@asc.ca

Heather Kuchuran
Deputy Director, Corporate Finance
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
306 787-1009
heather.kuchuran@gov.sk.ca

Patrick Weeks
Corporate Finance Analyst
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
204 945-3326
patrick.weeks@gov.mb.ca

Michael Balter
Manager, Corporate Finance Branch
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416 593-3739
mbalter@osc.gov.on.ca

Michael Tang
Senior Legal Counsel, Investment Funds and Structured Products Branch
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416 593-2330
mtang@osc.gov.on.ca

Roxane Gunning
Legal Counsel, Corporate Finance Branch
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416 593-8269
rgunning@osc.gov.on.ca

Wendy Morgan
Directrice adjointe en matière de politiques
Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)
506 643-7202
wendy.morgan@fcnb.ca

Abel Lazarus
Director, Corporate Finance
Nova Scotia Securities Commission
902 424-6859
Abel.lazarus@novascotia.ca

ANNEXE A

RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS

Le texte qui suit résume les différences notables entre les projets de modification et les modifications.

Aucune obligation en matière de liquidité

Les projets de modification proposaient deux approches différentes, appelées option 1 et option 2, à l'égard des placements ACM.

L'option 1 aurait limité les placements ACM d'une catégorie de titres un jour donné à 25 % du volume des opérations dans cette catégorie le jour en question (le **plafond quotidien de 25 %**) sauf pour les « titres très liquides », au sens des projets de modification.

L'option 2 n'imposait pas le plafond quotidien de 25 % ni l'obligation relative aux « titres très liquides ».

Après examen des commentaires reçus, nous avons décidé de retenir l'option 2.

Nous remarquons que les intervenants estiment que les émetteurs ne devraient pas effectuer de placements ACM qui auront une incidence importante sur le cours de leurs titres. Ils ont également indiqué s'attendre à ce que les courtiers en placement, qui doivent agir comme placeurs dans le cadre de tous les placements ACM, possèdent l'expérience et l'expertise nécessaires en gestion des ordres pour limiter toute incidence négative sur l'intégrité du marché, et ne puissent agir de manière à en compromettre l'équité et le bon fonctionnement.

La décision de retenir l'option 2 repose sur nos attentes raisonnables à l'égard de la conduite des participants au marché. Nous reconnaissons donc l'importance de demeurer à l'affût des abus potentiels. Nous entendons surveiller les placements ACM en nous concentrant sur ceux ayant pu avoir une incidence importante sur le cours des titres de l'émetteur lorsque le placement n'a pas été rendu public au préalable.

Dans les projets de modification, nous proposions également d'autoriser les émetteurs qui respectent l'obligation relative aux « titres très liquides » à déposer un rapport fournissant certains renseignements au sujet du placement ACM trimestriellement plutôt que mensuellement. Pour être cohérents avec notre décision de retenir l'option 2, nous avons aussi décidé d'autoriser tous les émetteurs effectuant ces placements à déposer un rapport trimestriel.

Suppression des mentions de « bourses ACM »

Les projets de modification comportaient une condition, au sous-paragraphe *f* du paragraphe 1 de l'article 9.3 du projet de modification du règlement, voulant que l'émetteur place les titres sur une bourse ACM, cette expression étant définie comme une bourse admissible dans le cadre du prospectus simplifié ou un marché situé à l'extérieur du Canada. Cette condition n'était pas compatible avec celles des dispenses discrétionnaires existantes, qui n'obligeaient l'émetteur à ne placer les titres que sur un marché.

L'obligation prévue à ce sous-paragraphe visait à faire en sorte que les titres de capitaux propres de la même catégorie que ceux placés dans le cadre d'un placement ACM soient inscrits à la cote d'une bourse admissible dans le cadre du prospectus simplifié et négociés sur celle-ci. Conformément aux dispenses discrétionnaires existantes, nous avions l'intention de rendre obligatoire le placement des titres sur un marché. Ainsi, nous avons supprimé la définition de l'expression « bourse ACM », remplacé les mentions de celle-ci par « marché » au sous-paragraphe *e* du paragraphe 1 de l'article 9.3 de la modification du règlement et ajouté, dans le sous-paragraphe *a* de ce paragraphe, l'obligation que les titres de la même catégorie que ceux placés soient inscrits à la cote d'une bourse admissible dans le cadre du prospectus simplifié et négociés sur celle-ci.

Fonds d'investissement

Dans l'avis de consultation relatif aux projets de modification, nous posions plusieurs questions sur les fonds d'investissement à capital fixe et les fonds négociés en bourse qui ne procèdent pas au placement permanent de leurs titres. Après examen des commentaires reçus, nous avons établi que tous ces fonds qui ne procèdent pas au placement permanent de leurs titres peuvent se prévaloir des dispositions des modifications. Les fonds négociés en bourse qui procèdent au placement permanent de leurs titres et répondent ainsi à la définition de l'expression « FNB » dans le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le **Règlement 41-101**) peuvent aussi se prévaloir des dispositions des modifications. Ils seraient également tenus de se conformer à toutes les obligations applicables à un FNB, y compris l'obligation pour les courtiers agissant à titre de mandataire du souscripteur ou de l'acquéreur de transmettre l'aperçu du FNB en vertu de l'article 3C.2 du Règlement 41-101. Le fonds négocié en bourse qui effectue souvent des placements ACM serait considéré comme procédant au placement permanent de ses titres et devrait donc se conformer à toutes les obligations applicables aux FNB.

En réponse à un commentaire, nous avons ajouté, au sous-paragraphe *l* du paragraphe 1 de l'article 9.3 de la modification du règlement, l'obligation pour les fonds d'investissement qui effectuent des placements ACM d'inclure dans le prospectus une déclaration selon laquelle tout placement ACM sera effectué conformément au sous-paragraphe *a* du paragraphe 2 de l'article 9.3 du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*.

-3-

Dispositions non applicables aux placements ACM

Le sous-paragraphe *a* du paragraphe 2 de l'article 9.2 du projet de modification du règlement prévoyait que l'article 6.7 ou toute disposition similaire de la législation en valeurs mobilières ne s'appliquerait pas au courtier en placement agissant comme placeur à l'occasion du placement de titres effectué au moyen d'un prospectus ACM. Ce sous-paragraphe a été remplacé par le paragraphe 3 de l'article 9.2 de la modification du règlement. Ce changement rédactionnel avait pour seul but de clarifier le texte.

ANNEXE B

PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 44-102
LISTE DES INTERVENANTS ET RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES ET DES RÉPONSES

Nº	**Intervenant**	**Date**
1.	Le Canadian Advocacy Council de CFA Societies Canada	2 août 2019
2.	RBC Dominion valeurs mobilières Inc., pour le compte de RBC Marchés des Capitaux	6 août 2019
3.	Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)	7 août 2019
4.	Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE)	7 août 2019
5.	Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l.	7 août 2019
6.	Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.	7 août 2019
7.	Bourse de Toronto	13 août 2019

Nº	**Objet**	**Résumé des commentaires**	**Réponse**
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX			
1	Appui général	Les sept intervenants expriment leur appui général au projet de modification du règlement.	Nous remercions les intervenants de leur appui.
COMMENTAIRES EN RÉPONSE À DES QUESTIONS PRÉCISES			
2	Nécessité du critère des « titres très liquides » ou du plafond quotidien de 25 % – option 1 et option 2	**Option 1** Un intervenant est en faveur de l'option 1, avec certaines modifications. L'intervenant est d'avis que, tout comme les émetteurs de titres très liquides, les émetteurs qui sont également inscrits à la cote d'une bourse de valeurs des États-Unis ne devraient pas non plus être visés par le plafond quotidien de 25 % ni par le plafond global de 10 %. En ce qui concerne les autres émetteurs, en	Nous sommes d'avis que les commentaires des intervenants en faveur de l'option 2 sont convaincants, même en ce qui concerne les petits émetteurs. Par conséquent, les modifications n'imposent ni le plafond quotidien de 25 % ni l'obligation relative aux « titres très liquides ».

-2-

Nº	Objet	Résumé des commentaires	Réponse
		l'occurrence les émetteurs (émergents) à petite capitalisation, il est toutefois justifié d'harmoniser le plafond quotidien de 25 % au pourcentage d'émission pour lequel une grande bourse exigerait une approbation en raison de la question de la dilution. Dans le cas de ces petits émetteurs, l'intervenant est d'avis qu'un pourcentage plafonné précis serait préférable à l'exclusion de titres qui répondent à la définition de « titres très liquides ». **Option 2** Six intervenants sont en faveur de l'option 2 pour les motifs suivants : • Cinq intervenants sont d'avis que l'obligation qu'un courtier membre de l'OCRCVM, sous réserve de ses propres exigences réglementaires, participe à un placement ACM est suffisante pour garantir le maintien du caractère équitable et ordonné des marchés. • Quatre intervenants sont d'avis que les émetteurs eux-mêmes sont motivés à ne pas effectuer de placement ACM qui aurait une incidence importante sur le cours de leurs titres. L'émetteur qui effectue une opération importante dans le cadre d'un mécanisme ACM doit établir si l'opération constitue un fait important ou un changement important qui nécessite la communication préalable d'information. • Trois intervenants indiquent que ni le critère des titres très liquides ni celui du plafond quotidien de 25 % n'existe aux États-Unis. Ils soulignent également que l'absence d'un critère	Puisque nous avons décidé d'adopter l'option 2, il n'est pas nécessaire d'apporter de changements à l'option 1. Nous reconnaissons l'importance de demeurer à l'affût des abus du mécanisme ACM. Nous avons l'intention de surveiller les placements ACM en portant l'attention sur les placements qui auraient pu avoir une incidence importante sur le cours des titres de l'émetteur dans les cas où ils n'ont pas été rendus publics avant qu'ils ne soient effectués.

-3-

Nº	Objet	Résumé des commentaires	Réponse
		de liquidité équivalent aux États-Unis n'a pas donné lieu à une problématique sur ses marchés. Ils sont d'avis que l'adoption d'obligations de liquidité au Canada produirait un déséquilibre avec les obligations prévues aux États-Unis et découragerait le recours au processus de placement ACM au Canada. • Un intervenant est d'avis que le plafond quotidien de 25 % visant les émetteurs dont les titres ne sont pas des titres très liquides ajoute un niveau de complexité qui n'est pas nécessaire. • Un intervenant est d'avis que le plafond quotidien de 25 % risque de nuire à la capacité d'un émetteur de répondre à des sollicitations inversées visant des achats en bloc volumineux. • Un intervenant est d'avis que, selon les données du marché, le plafond quotidien de 25 % rendrait les placements ACM inutilisables pour les grandes sociétés du secteur minier. **Autres commentaires** Un intervenant propose d'apporter des modifications rédactionnelles si les ACVM décidaient d'adopter un plafond quotidien de 25 %. Un intervenant recommande que, si les ACVM devaient adopter l'option 2, elles demeurent à l'affût des abus du mécanisme ACM dans les cas où un prospectus ordinaire serait davantage approprié.	
3	Titres de créance	Trois intervenants sont d'avis que le projet de modification du règlement ne devrait pas toucher les titres de créance.	Nous remercions les intervenants. Les modifications ne prévoient

Nº	**Objet**	**Résumé des commentaires**	**Réponse**
		Des intervenants exposent les motifs suivants à l'appui de leurs avis : • Les trois intervenants sont d'avis que le recours aux placements ACM pour les titres de créance n'est pas compatible avec le fonctionnement du marché obligataire ou n'est pas possible en raison de la nature de ce marché. Ils évoquent la structure hors cote des marchés de titres à revenu fixe et le mode d'évaluation des titres de créance, ainsi que le manque de liquidité et de données fiables sur les cours qui en découle. • Deux intervenants sont d'avis que la demande pour l'émission de titres de créance au moyen de placements ACM est insuffisante. • Un intervenant est d'avis que la réponse des investisseurs aux placements ACM de titres de créance par des émetteurs serait plutôt froide. • Un intervenant est d'avis que le programme de billets à moyen terme que prévoit la partie 8 du règlement convient davantage aux placements de titres de créance séquentiels et s'y applique très bien. Aucun intervenant ne s'est exprimé en faveur de la permission d'émettre des titres de créance dans le cadre d'un placement ACM.	aucune dispense pour les titres de créance.
4	Fonds d'investisse-ment	Deux intervenants appuient expressément la décision d'autoriser les fonds d'investissement à capital fixe (**FICF**) et les fonds négociés en bourse qui ne procèdent pas au placement permanent de leurs titres (**FNBSPP**) à effectuer des placements ACM. Les deux intervenants sont d'avis que, puisque les FICF et les FNBSPP ne sont	Nous sommes d'accord avec les intervenants. Après l'étude des commentaires reçus, nous avons décidé que tous les fonds d'investissement à capital fixe et fonds négociés en bourse qui ne procèdent pas au placement permanent de leurs titres pourront se prévaloir des modifications.

-5-

Nº	Objet	Résumé des commentaires	Réponse
		autorisés à offrir des titres dans le cadre de placements ACM que si les titres se négocient à une valeur plus élevée que leur valeur liquidative, ces souscriptions augmenteront toujours la valeur pour les FICF et les FNBSPP et leurs porteurs de titres. Un intervenant est d'avis que les placements ACM procureront un moyen de répondre rapidement à la demande sur le marché pour des titres de FICF et de FNBSPP. Le coût d'émission par voie de placement ACM est beaucoup moins élevé qu'au moyen d'une réouverture classique. De plus, la décision de permettre aux FICF et aux FNBSPP d'effectuer des placements ACM est conforme au traitement de ces émetteurs aux États-Unis. Alors qu'aucun autre intervenant ne s'est prononcé sur la question, un des autres intervenants propose que, si les FCIF et les FNBSPP sont autorisés à effectuer des placements ACM, ils doivent être tenus de les effectuer à une valeur supérieure à leur valeur liquidative afin de prévenir que celle-ci soit diluée. L'intervenant a aussi proposé que ces fonds d'investissement soient tenus d'attester que le placement ACM est effectué à une valeur supérieure à la valeur liquidative.	Les fonds négociés en bourse qui procèdent au placement permanent de leurs titres, et qui répondent ainsi à la définition de « FNB » au sens du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le **Règlement 41-101**), peuvent aussi se prévaloir des modifications et seraient tenus de remplir toutes les obligations qui incombent à un FNB, dont l'obligation des courtiers agissant en qualité de mandataires de souscripteurs ou d'acquéreurs de transmettre les aperçus du FNB comme le prévoit l'article 3C.2 du règlement. Le fonds négocié en bourse qui effectue des placements ACM fréquemment serait considéré comme procédant au placement permanent de ses titres et donc tenu de remplir également toutes les obligations relatives aux FNB. Nous avons ajouté au sous-paragraphe *l* du paragraphe 1 de l'article 9.3 de la modification du règlement l'obligation pour le fonds d'investissement qui effectue un placement ACM de préciser dans le prospectus que le placement ACM sera effectué conformément au sous-paragraphe *a* du paragraphe 2 de l'article 9.3 du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*.

Nº	Objet	Résumé des commentaires	Réponse
LE PROJET DE MODIFICATION			
5	Communication de l'information en temps opportun	Un intervenant est d'avis que les émetteurs devraient être tenus de publier un communiqué plus près du commencement d'une émission d'actions dans le cadre d'un placement ACM. L'intervenant signale que, si le communiqué n'est pas publié en temps opportun, les investisseurs risquent de ne pas prendre pleinement la mesure du moment, de l'ampleur et des circonstances du recours de l'émetteur à ce type de placement ni pouvoir se guider sur ceux-ci. L'intervenant est d'avis que les états financiers intermédiaires et d'autres documents d'information devraient continuer à indiquer clairement dans les tableaux des titres ceux qui ont été émis dans le cadre d'un placement ACM.	Nous prenons acte de la préoccupation de l'intervenant. Nous sommes d'avis qu'ajouter aux obligations des émetteurs celle de publier un communiqué plus près du commencement d'une émission d'actions dans le cadre d'un placement ACM ne procure qu'un faible avantage aux investisseurs. À notre avis, les investisseurs disposeront de suffisamment d'information sur les placements ACM grâce *i)* à l'obligation de déclaration de la conclusion d'une convention de placement, *ii)* à l'obligation de dévoiler, avant qu'il ne soit effectué, tout placement ACM qui aura une incidence importante sur le cours des titres de l'émetteur et *iii)* à l'obligation de communiquer de l'information trimestrielle après le placement.
6	Droits de résolution	Trois intervenants proposent que les modifications n'accordent pas aux investisseurs les droits habituels concernant les nouvelles émissions, dont les droits d'action en nullité et en dommages-intérêts, dans le cadre d'un placement ACM. Les trois intervenants prétendent que ces investisseurs effectuent leurs achats sur le marché secondaire sans savoir qu'il est possible qu'ils souscrivent des actions issues d'une nouvelle émission. Ainsi, les	Nous prenons acte des préoccupations des intervenants, mais avons décidé de ne pas apporter la modification proposée pour les motifs suivants : • Les émetteurs et leurs placeurs n'ont pas signalé comme étant un problème l'exposition possible de l'ensemble des opérations sur le marché secondaire

Nº	Objet	Résumé des commentaires	Réponse
		investisseurs ne devraient pas s'attendre à pouvoir se prévaloir de ces droits ni les avoir. Les intervenants ont également indiqué que les investisseurs conservent la protection du régime de sanctions civiles relatives à l'information sur le marché secondaire. Deux intervenants craignent qu'il ne soit pas possible d'exercer les droits habituels concernant les nouvelles émissions dans le contexte des placements ACM puisqu'il est impossible d'identifier le souscripteur ou l'acquéreur dans le cadre d'un placement ACM sur le marché secondaire. L'attribution d'un droit d'action lorsqu'il est impossible de distinguer les souscripteurs dans le cadre d'un placement ACM des autres acquéreur sur le marché secondaire risque d'exposer les émetteurs et les courtiers procédant à des placements ACM aux sanctions civiles liées au prospectus pour l'ensemble des opérations effectuées au cours d'un tel placement.	aux sanctions civiles liées au prospectus dans le cadre des décisions de dispense qui ont été rendues. • Nous n'avons connaissance d'aucune cause dans laquelle un tribunal a imposé les sanctions civiles liées au prospectus à toutes les opérations effectuées sur le marché secondaire dans le cadre d'un placement ACM. • Il pourrait être nécessaire d'apporter des modifications législatives pour retirer les droits habituels concernant les nouvelles émissions, dont les droits d'action en nullité et en dommages-intérêts, dans le cadre d'un placement ACM. Même si de telles modifications pouvaient être apportées, le processus retarderait considérablement l'adoption des projets de modification et la réduction du fardeau qui y est associé. • Nous surveillerons les placements ACM et envisagerons de demander des modifications législatives au besoin.
7	Rapports trimestriels	Trois intervenants proposent que tous les émetteurs soient autorisés à déclarer les	Nous en convenons. Le paragraphe 1 de l'article 9.4

Nº	Objet	Résumé des commentaires	Réponse
		opérations chaque trimestre pour les motifs suivants : • Les trois intervenants font savoir que les émetteurs sont assujettis à d'autres obligations (boursières) de déclaration mensuelle de fluctuation du nombre de titres en circulation. Cette information est transmise aux investisseurs qui en font la demande. • Un intervenant indique que des dispenses de cette obligation ont déjà été souvent accordées dans des décisions récentes puisque les émetteurs fournissent toute l'information dans leurs états financiers trimestriels. • Un intervenant est d'avis que la déclaration mensuelle n'ajoute aucune valeur significative à la décision d'investissement d'un acquéreur sur le marché secondaire. • Un intervenant rappelle que les règles des États-Unis en matière de placement ACM n'exigent aucune déclaration mensuelle. • Un intervenant signale que, si des renseignements contenus dans une déclaration mensuelle ne constituent pas un fait important, ils ne sont d'aucune utilité pour les investisseurs, mais s'ils en constituent un, ils devront être déclarés de toute façon.	des modifications n'exige qu'une déclaration trimestrielle.
8	Modalités importantes d'une convention conclue avec un placeur	Un intervenant propose le retrait de l'obligation de déclaration des modalités importantes des conventions de placement prévue au sous-paragraphe *e* du paragraphe 1 de l'article 9.3 du projet de modification du règlement. L'intervenant indique que la convention de placement visée constitue une forme	Nous reconnaissons que l'Annexe 44-101A1 prévoit l'obligation de déclaration des modalités importantes de la convention de placement. Les modifications ne reprennent pas l'obligation prévue au sous-paragraphe *e* du paragraphe 1 de l'article 9.3

-9-

Nº	Objet	Résumé des commentaires	Réponse
		modifiée de convention de prise ferme. Il est d'avis qu'il n'y a pas lieu que l'émetteur, dans le cadre d'un placement ACM, déclare dans un prospectus davantage de renseignements sur la convention qu'il a conclue avec un placeur que ce qui est requis à la rubrique 5 de l'Annexe 44-101A1, laquelle s'applique aux prospectus ACM. L'inclusion de l'obligation prévue au sous-paragraphe *e* du paragraphe 1 de l'article 9.3 du projet de modification du règlement est redondante et inutile.	du projet de modification du règlement.
9	Bourse ACM	Trois intervenants proposent de permettre les placements ACM sur tous les marchés, même les bourses et les systèmes de négociation parallèles, aux motifs suivants : • Deux intervenants indiquent que l'obligation d'effectuer un placement sur une bourse ACM est trop restrictive. Puisque les marchés canadiens ne sont pas tous inclus dans la définition, il pourrait en découler des contradictions réglementaires avec l'obligation d'effectuer un placement sur tous les marchés sous le régime de protection des ordres, et avec les normes de meilleure exécution. • Deux intervenants signalent que les décisions de dispense en vigueur ne restreignent pas les opérations aux bourses ACM et permettent l'exécution d'opérations ACM sur quelque bourse ou marché que ce soit au Canada, y compris les systèmes de négociation parallèles. • Deux intervenants relèvent que les ACVM n'ont pas donné d'explications sur les motifs réglementaires à l'appui de la	Nous prenons acte de ces commentaires. L'intention du sous-paragraphe *f* du paragraphe 1 de l'article 9.3 du projet de modification du règlement visait à garantir que les titres de capitaux propres de la même catégorie visés par le placement ACM soient inscrits à la cote d'une bourse admissible dans le cadre du prospectus simplifié et négociés sur celle-ci. Comme l'ont indiqué les intervenants, notre intention était de faire en sorte que les titres soient placés par l'entremise d'un marché. Par conséquent, nous avons retiré la définition de l'expression « bourse ACM », remplacé sa mention au sous-paragraphe *e* du paragraphe 1 de l'article 9.3 de la modification du règlement par l'expression « marché » et ajouté le sous-paragraphe *a* à ce paragraphe pour exiger que des titres de la même catégorie que ceux placés soient inscrits à la cote d'une

Nº	Objet	Résumé des commentaires	Réponse
		définition de bourse ACM dans le projet de modification. • Un intervenant indique que, en vertu des règles des États-Unis en matière de placement ACM, l'exécution peut se faire sur tous les marchés (y compris les bourses, les systèmes de négociation parallèles et les marchés opaques des États-Unis).	bourse admissible et négociés sur celle-ci.
10	Reçus de versement	Un intervenant appuie le retrait des reçus de versement du projet de modification.	Nous remercions l'intervenant.
11	Indication sur la page de titre de l'intention de viser un placement ACM	Un intervenant appuie l'obligation proposée d'indiquer sur la page de titre d'un prospectus préalable de base l'intention de l'émetteur de viser un placement ACM. Un intervenant se prononce contre cette proposition d'obligation pour les motifs suivants : • Si des enjeux concernant notamment les activités et les liquidités d'un émetteur se révèlent, ils pourraient être traités au cours de l'examen du prospectus préalable, qu'un placement ACM soit envisagé ou non. • Des émetteurs pourraient hésiter à se prévaloir de l'option de placement ACM comportant l'obligation d'information sur la page de titre si elle devait donner lieu à un autre examen. • La mise en évidence du texte portant sur les « placements à prix ouvert » risque d'entraîner de la résistance au recours à l'option de placement ACM en raison de craintes accrues d'offre excédentaire sur le marché.	Nous prenons acte des préoccupations de l'intervenant. L'examen d'un prospectus préalable de base est effectué, qu'un émetteur envisage un placement ACM ou non. L'information exigée sur la page de titre constitue des renseignements importants pour les investisseurs et d'autres participants au marché. L'analyse de cette information par les autorités en valeurs mobilières peut donner lieu à une étude approfondie de certains facteurs qui auraient été examinés de toute façon.

Nº	**Objet**	**Résumé des commentaires**	**Réponse**
12	Communi-qué désigné	Deux intervenants appuient le mécanisme de « communiqué désigné » proposé.	Nous remercions l'intervenant.
13	Reclasse-ments enregistrés	Un intervenant est d'accord avec le fait que le projet de modification n'envisage de permettre le recours aux placements ACM que par les émetteurs. Il n'appuie pas l'application des projets de modification aux reclassements enregistrés. Il est d'avis que les options de revente qui sont actuellement à la disposition des actionnaires vendeurs sont suffisantes.	Nous remercions l'intervenant.
14	Mesures transitoires	Un intervenant propose de préciser si les émetteurs qui ont actuellement recours au mécanisme de placement ACM sous le régime d'une dispense discrétionnaire seront tenus de se conformer aux conditions énoncées dans le projet de modification ou s'ils pourraient choisir de se conformer à celles énoncées dans les dispenses en vigueur. L'intervenant souhaite que les émetteurs aient le choix d'être autorisés à remplir les conditions prévues par la dispense discrétionnaire, le cas échéant (jusqu'à son expiration), ou celles contenues dans les nouvelles règles. Les règles ou l'instruction générale devraient préciser que les émetteurs ayant déposé un prospectus préalable qui n'était pas destiné à des placements ACM au moment de la mise en œuvre de la modification du règlement peuvent s'en servir pour effectuer un placement ACM en vertu des nouvelles règles (il ne serait pas nécessaire de déposer un nouveau prospectus préalable pour se conformer aux règles).	Nous sommes d'accord avec l'intervenant sur le fait que la transition vers le projet de modification doit s'accompagner d'explications. Les émetteurs qui utilisent déjà le régime ACM et qui ont déjà obtenu une dispense discrétionnaire peuvent choisir de se conformer au projet de modification dans devoir déposer un nouveau prospectus préalable de base. Les modifications prévoient des mesures transitoires. L'article 5.8 de la modification de l'instruction générale apporte des éclaircissements sur les questions de transition.
15	Formulation	Un intervenant propose les modifications suivantes de formulation : • Envisager si le projet de modification devrait prévoir la modification des mentions exigées aux paragraphes 2	Nous remercions l'intervenant et sommes généralement d'accord avec les propositions de formulation. En ce qui concerne la première

Nº	Objet	Résumé des commentaires	Réponse
		et 3 de l'article 5.5 du règlement ou une dispense de l'application de ces paragraphes, lesquels portent chacun sur l'obligation de transmission d'un supplément de prospectus. • Le sous-paragraphe *k* du paragraphe 1 et le paragraphe 2 de l'article 9.3 du projet de modification du règlement devraient comporter la mention « dans le cadre du placement ». • Le sous-paragraphe *b* des paragraphes 1 et 2 de l'article 9.4 devrait préciser « pendant [le mois][l'exercice ou la période intermédiaire, selon le cas] » plutôt que « jusqu'à ce jour » lorsqu'il est question de la déclaration du produit reçu et des commissions payées ou payables dans le cadre du prospectus ACM. • Envisager le remplacement de la formule « pour l'exercice et la période suivant le placement » par « pour l'exercice ou la période intermédiaire, selon le cas » au paragraphe 2 de l'article 9.4 du projet de modification du règlement.	modification rédactionnelle proposée, nous signalons que le paragraphe 3 de l'article 9.2 de la modification du règlement prévoit que l'obligation de transmettre un prospectus ne s'applique pas dans le cadre d'un placement ACM. Par conséquent, rien aux paragraphes 2 et 3 de l'article 5.5 du règlement n'empêche un émetteur de modifier les mentions. Le paragraphe 2 de l'article 5.2 de la modification de l'instruction générale donne des indications sur la formulation à employer pour modifier les mentions prévues à l'article 5.5 du règlement, au besoin.
AUTRES COMMENTAIRES			
16	Article 7.7 des RUIM et Rule 48-501 de la CVMO	Trois intervenants ont demandé des indications additionnelles concernant l'application des exigences prévues au paragraphe 7.7 des *Règles universelles d'intégrité du marché* (**RUIM**) de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et dans la *Rule 48-501 Trading During Distributions, Formal Bids and Share Exchange Transactions* de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la **Rule 48-501**). Un intervenant est d'avis que l'incertitude entourant la capacité des initiés à	Nous prenons acte de ces commentaires. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario envisage un projet d'abrogation partielle d'articles de sa Rule 48-501 qui risquent de bloquer certains placements ACM. Après discussions avec l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, il apparaît que le paragraphe 7.7

-13-

Nº	Objet	Résumé des commentaires	Réponse
		effectuer des opérations pendant un placement ACM peut alimenter parmi les émetteurs la réticence à effectuer de tels placements et estime que rien ne justifie de contraindre les initiés à une interdiction générale d'opérations durant un placement ACM. Un autre intervenant est d'avis que, si le paragraphe 7.7 des RUIM et la Rule 48-501 autorisent une souscription, celle-ci ne devrait pas être considérée comme une « opération visant à fixer ou à stabiliser le cours » en vertu du paragraphe 2 de l'article 9.3 du projet de modification du règlement et propose que la question soit éclaircie dans l'instruction générale. Le même intervenant propose également d'intégrer la dispense prévue au paragraphe *a* de l'article 2.2 de la Rule 48-501 qui est habituellement accordée aux initiés dans le cadre de l'acquisition d'actions de l'émetteur concerné alors que son placement ACM est en cours.	des RUIM s'applique aux placements ACM et qu'il ne devrait pas nuire à la capacité d'un émetteur d'effectuer de tels placements ni à celle d'un courtier de s'en charger. Même si le respect du paragraphe 7.7 des RUIM peut constituer un facteur de conformité à la législation en valeurs mobilières applicable, il ne doit pas être déterminant.
17	Traduction	Trois intervenants proposent que la traduction française des documents relatifs à un placement ACM ne soit pas requise. Les trois intervenants font état des coûts de traduction et deux, des délais requis. Les trois intervenants sont d'avis que l'obligation de traduction amènera les émetteurs à n'effectuer des placements ACM qu'aux États-Unis. L'un d'eux considère que l'obligation de traduction pénalisera surtout les petits émetteurs et mettra les avantages d'un placement ACM hors de portée de la plupart des émetteurs canadiens.	L'Autorité des marchés financiers étudiera le bien-fondé de toute demande de dispense de l'obligation de traduction des documents relatifs au placement et accordera la dispense si elle le juge approprié. La dispense peut être assortie de conditions.

Nº	Objet	Résumé des commentaires	Réponse
		Un intervenant estime que la traduction n'est pas requise pour protéger les investisseurs puisqu'il n'y a aucune obligation de transmission de prospectus et que le souscripteur se fonde sur l'information existante, laquelle n'est souvent fournie qu'en anglais.	
18	Placements ACM dispensés	Un intervenant propose que les ACVM adoptent un régime de dispense de l'obligation de prospectus pour les placements ACM dont le produit brut ne dépasse pas 3 millions de dollars. L'intervenant indique qu'un placement ACM fondé sur le dépôt d'un prospectus préalable s'accompagne d'un coût prohibitif pour une jeune entreprise comparativement aux fonds qu'elle pourrait espérer recueillir. L'intervenant favorise une dispense de prospectus ACM qui s'appuierait sur l'information continue de l'émetteur, ce qui, de l'avis de l'intervenant, conférerait aux souscripteurs la même protection que celle dont bénéficient les acquéreurs d'actions sur le marché secondaire. Selon lui, le profil de risque des souscripteurs dans le cadre d'un placement ACM et celui des acquéreurs sur le marché secondaire est le même.	Nous prenons acte des préoccupations de l'intervenant, mais nous avons décidé de n'apporter aucune modification puisque l'objectif du projet est d'intégrer les dispenses existantes dans la réglementation. D'autres projets des ACVM visent une réduction plus large du fardeau réglementaire, et la proposition de l'intervenant y a été redirigée.
19	Dispense locale de déclaration de placement	Un intervenant indique que la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique prévoit l'obligation de déposer une déclaration et de payer des frais en fonction de la valeur du produit obtenu dans la province dans le cadre d'un placement au moyen d'un prospectus. Puisque l'émetteur ou ses placeurs ne peuvent pas identifier les souscripteurs dans le cadre d'un placement ACM, l'intervenant propose de	Nous remercions l'intervenant pour son commentaire. La modification des frais imposés par les autorités locales n'est pas visée par le présent projet, mais celles-ci peuvent déterminer en temps opportun si des projets locaux visant à modifier leur barème de frais sont nécessaires et appropriés.

-15-

Nº	Objet	Résumé des commentaires	Réponse
		tenir compte de cette incapacité dans le projet de modification. L'intervenant propose également la modification de la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique afin d'y préciser que les obligations de déclaration de placements ne s'appliquent pas aux placements ACM.	

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 44-102 SUR LE PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN PROSPECTUS PRÉALABLE

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, art. 331.1, par. 1°, 2°, 3°, 4.1°, 6°, 8°, 11°, 15° et 34°)

1. L'article 1.1 du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable (chapitre V-1.1, r. 17) est modifié, dans le paragraphe 1, par le remplacement, dans le paragraphe *b* de la définition des expressions « dérivé visé » et « nouveau », des mots « titre adossé à des créances » par les mots « titre adossé à des actifs ».

2. La partie 9 de ce règlement, comprenant les articles 9.1 et 9.2, est remplacée par la suivante :

« **PARTIE 9 PLACEMENT AU COURS DU MARCHÉ DE TITRES DE CAPITAUX PROPRES SOUS LE RÉGIME DU PROSPECTUS PRÉALABLE**

« **9.1. Définitions**

Dans la présente partie, on entend par :

« courtier en placement » un courtier en placement au sens du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (chapitre V-1.1, r. 10);

« marché » : un marché au sens du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché (chapitre V-1.1, r. 5);

« prospectus ACM » : les documents suivants :

a) un prospectus préalable de base d'un placement au cours du marché;

b) un supplément de prospectus préalable relatif à un prospectus préalable de base visé au paragraphe *a*;

c) un supplément de prospectus préalable établissant un placement au cours du marché.

« **9.2. Dispositions non applicables à un placement au cours du marché**

1) Les dispositions suivantes ne s'appliquent pas à l'émetteur qui place des titres au moyen d'un prospectus ACM :

a) l'article 7.2 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus (chapitre V-1.1, r. 14);

b) la rubrique 20 de l'Annexe 44-101A1 du Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié (chapitre V-1.1, r. 16);

c) le paragraphe 8 de l'article 5.5.

2) Le paragraphe 8 de l'article 5.5 ne s'applique pas au courtier en placement agissant comme placeur à l'occasion d'un placement de titres effectué au moyen d'un prospectus ACM.

3) L'obligation de transmettre un prospectus en vertu de la législation en valeurs mobilières ne s'applique pas dans le cadre d'un placement de titres au moyen d'un prospectus ACM.

« **9.3. Obligations applicables aux émetteurs et aux placeurs effectuant un placement au cours du marché**

1) L'émetteur ne peut placer de titres au moyen d'un prospectus ACM dans le cadre d'un placement au cours du marché que si les conditions suivantes sont remplies :

a) des titres de la même catégorie que ceux placés sont inscrits à la cote d'une bourse admissible dans le cadre du prospectus simplifié et négociés sur celle-ci;

b) les titres placés sont des titres de capitaux propres;

c) les titres placés le sont par l'intermédiaire d'un courtier en placement agissant comme placeur à l'occasion du placement;

d) l'émetteur a rempli les conditions suivantes à l'égard de toute convention conclue avec un courtier en placement visé au paragraphe *c* en vue du placement des titres :

i) il a publié et déposé un communiqué remplissant les conditions suivantes :

A) il annonce que l'émetteur a conclu la convention;

B) il indique qu'un prospectus ACM a été ou sera déposé;

C) il précise l'endroit et la manière dont les souscripteurs de titres dans le cadre du placement au cours du marché peuvent obtenir une copie de la convention et un exemplaire du prospectus ACM;

ii) il a déposé une copie de la convention;

e) l'émetteur place les titres sur un marché;

f) s'il y a lieu, l'émetteur a déclaré que la clôture du placement constituerait un fait ou un changement important;

g) la page de titre du prospectus préalable de base indique que celui-ci peut viser un placement au cours du marché;

h) le prospectus ACM contient une mention établie pour l'essentiel en la forme suivante :

« La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur de titres un droit de résolution ainsi que le droit de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus, le supplément de prospectus ou toute modification de ceux-ci se rapportant aux titres souscrits ne lui a pas été transmis. Cependant, le souscripteur de [décrire les titres] placés dans le cadre d'un placement au cours du marché effectué par [nom de l'émetteur] ne dispose pas de ces droits à l'égard de ces titres dans le cas où le prospectus, le supplément de prospectus ou toute modification de ceux-ci n'est pas transmis, ainsi que l'autorise la partie 9 du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère en outre au souscripteur le droit de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus, le supplément de prospectus ou toute modification de ceux-ci se rapportant aux titres souscrits contient de l'information fausse ou trompeuse. Ces actions doivent être exercées dans des délais déterminés par la loi applicable. La non-transmission du prospectus susmentionné n'a

2

aucune incidence sur l'exercice de ces droits à l'encontre de [nom de l'émetteur] ou de ses mandataires.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat. »;

i) le cas échéant, l'émetteur précise dans le prospectus ACM valide qu'en ce qui a trait au placement au cours du marché uniquement, la mention des droits du souscripteur à y inclure en vertu du paragraphe *h* remplace toute mention qui y figurait dans une version antérieure;

j) le prospectus ACM contient la mention suivante :

« Nul placeur chargé du placement au cours du marché ni aucune personne agissant de concert avec lui ne peut, dans le cadre du placement, faire d'opération visant à fixer ou à stabiliser le cours des titres placés au moyen du prospectus ACM ou de titres de la même catégorie, y compris par la vente d'un nombre ou d'un montant en capital de titres qui aurait pour résultat de créer une position de surallocation. »;

k) le prospectus ACM contient les attestations visées à la partie 5 du Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus (chapitre V-1.1, r. 14), ou à toute autre disposition de la législation en valeurs mobilières en la forme prescrite à l'article 9.5 ou 9.6, selon le cas;

l) si l'émetteur est un fonds d'investissement, le prospectus ACM précise que le placement au cours du marché sera effectué conformément au sous-paragraphe *a* du paragraphe 2 de l'article 9.3 du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (chapitre V-1.1, r. 39).

2) Le placeur chargé d'un placement au cours du marché, ou une personne agissant de concert avec lui, ne peut, dans le cadre du placement, effectuer d'opération visant à fixer ou à stabiliser le cours de titres de la même catégorie que les titres faisant l'objet de ce placement, y compris une opération qui donnerait lieu à une position de surallocation.

« **9.4. Rapport**

1) Sous réserve du paragraphe 2, pour chaque exercice ou période intermédiaire pendant lesquels il place des titres au moyen d'un prospectus ACM, l'émetteur dépose, dans les 60 jours suivant la fin de la période intermédiaire ou 120 jours après la clôture de l'exercice, selon le cas, un rapport précisant ce qui suit :

a) le nombre de titres placés et leur prix moyen;

b) le produit brut total et le produit net total tirés du placement ainsi que le total des commissions payées ou payables dans le cadre du prospectus ACM pendant l'exercice ou la période intermédiaire, selon le cas.

2) Le paragraphe 1 ne s'applique pas si l'émetteur fournit, dans chacun de ses rapports financiers intermédiaires, de ses états financiers annuels et de ses rapports de gestion déposés pour l'exercice ou la période intermédiaire, selon le cas, suivant le placement, l'information suivante :

a) le nombre des titres placés et leur prix moyen;

b) le produit brut total et le produit net total tirés du placement ainsi que le total des commissions payées ou payables dans le cadre du prospectus ACM pendant l'exercice ou la période intermédiaire, selon le cas.

« **9.5. Attestations – prospectus préalable de base établissant un placement au cours du marché**

1) Le prospectus préalable de base établissant un placement au cours du marché contient l'attestation de l'émetteur visée au sous-paragraphe *k* du paragraphe 1 de l'article 9.3 en la forme suivante :

« Le présent prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, à la date d'un placement donné effectué au moyen du prospectus, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le présent prospectus et le supplément, conformément à la législation en valeurs mobilières de [indiquer chaque territoire dans lequel le placement est admissible]. ».

2) Le prospectus préalable de base établissant un placement au cours du marché contient l'attestation du placeur visée au sous-paragraphe *k* du paragraphe 1 de l'article 9.3 en la forme suivante :

« À notre connaissance, le présent prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, à la date d'un placement donné effectué au moyen du prospectus, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le présent prospectus et le supplément, conformément à la législation en valeurs mobilières de [indiquer chaque territoire dans lequel le placement est admissible]. ».

3) Dans le cas d'une modification du prospectus préalable de base qui renferme les attestations visées aux paragraphes 1 et 2, s'il s'agit d'une simple modification, sans reprise du texte du prospectus, ces attestations sont établies en la forme suivante :

a) dans le cas de l'émetteur :

« Le prospectus simplifié daté du [indiquer la date] et modifié par la présente modification, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, à la date d'un placement donné effectué au moyen du prospectus, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le présent prospectus et le supplément, conformément à la législation en valeurs mobilières de [indiquer chaque territoire dans lequel le placement est admissible]. »;

b) dans le cas du placeur :

« À notre connaissance, le prospectus simplifié daté du [indiquer la date] et modifié par la présente modification, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, à la date d'un placement donné effectué au moyen du prospectus, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le présent prospectus et le supplément, conformément à la législation en valeurs mobilières de [indiquer chaque territoire dans lequel le placement est admissible]. ».

4) Dans le cas de la version modifiée du prospectus préalable de base qui renferme les attestations visées aux paragraphes 1 et 2, ces attestations sont établies en la forme suivante :

a) dans le cas de l'émetteur :

« La présente version modifiée du prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, à la date d'un placement donné effectué au moyen du prospectus, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le présent prospectus et le supplément, conformément à la législation en valeurs mobilières de [indiquer chaque territoire dans lequel le placement est admissible]. »;

b) dans le cas du placeur :

« À notre connaissance, la présente version modifiée du prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, à la date d'un placement donné effectué au moyen du prospectus, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le présent prospectus et le supplément, conformément à la législation en valeurs mobilières de [indiquer chaque territoire dans lequel le placement est admissible]. ».

« **9.6. Attestations – supplément de prospectus préalable établissant un placement au cours du marché**

1) Si l'attestation visée au paragraphe 1 de l'article 9.5 ne figure pas dans le prospectus préalable de base, l'attestation de l'émetteur visée au sous-paragraphe *k* du paragraphe 1 de l'article 9.3 à inclure dans le supplément de prospectus préalable établissant un placement au cours du marché est la suivante :

« Le prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi et le présent supplément, à la date d'un placement donné effectué au moyen du prospectus, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts au moyen du prospectus et du supplément, conformément à la législation en valeurs mobilières de [indiquer chaque territoire dans lequel le placement est admissible]. ».

2) Si l'attestation du placeur visée au paragraphe 2 de l'article 9.5 ne figure pas dans le prospectus préalable de base, l'attestation du placeur visée au sous-paragraphe *k* du paragraphe 1 de l'article 9.3 à inclure dans le supplément de prospectus préalable établissant un placement au cours du marché est la suivante :

« À notre connaissance, le prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi et le présent supplément, à la date d'un placement donné effectué au moyen du prospectus, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts au moyen du prospectus et du supplément, conformément à la législation en valeurs mobilières de [indiquer chaque territoire dans lequel le placement est admissible]. ».

3) Dans le cas d'une modification du supplément de prospectus préalable qui renferme les attestations visées aux paragraphes 1 et 2, s'il s'agit d'une simple modification, sans reprise du texte du supplément de prospectus préalable, ces attestations sont établies en la forme suivante :

a) dans le cas de l'émetteur :

« Le prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi et le présent supplément, lequel modifie le supplément de prospectus préalable daté du [indiquer la date], à la date d'un placement donné effectué au moyen du prospectus, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts au moyen du prospectus et du supplément, conformément à la législation en valeurs mobilières de [indiquer chaque territoire dans lequel le placement est admissible]. »;

b) dans le cas du placeur :

« À notre connaissance, le prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi et le présent supplément, lequel modifie le supplément de prospectus préalable daté du [indiquer la date], à la date d'un placement donné effectué au moyen du prospectus, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts au moyen du prospectus et du supplément, conformément à la législation en valeurs mobilières de [indiquer chaque territoire dans lequel le placement est admissible]. ».

4) Dans le cas de la version modifiée du supplément de prospectus préalable qui renferme les attestations visées aux paragraphes 1 et 2, ces attestations sont établies en la forme suivante :

a) dans le cas de l'émetteur :

« Le prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi et le présent supplément, à la date d'un placement donné effectué au moyen du prospectus, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts au moyen du prospectus et du supplément, conformément à la législation en valeurs mobilières de [indiquer chaque territoire dans lequel le placement est admissible]. »;

b) dans le cas du placeur :

« À notre connaissance, le prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi et le présent supplément, à la date d'un placement donné effectué au moyen du prospectus, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts au moyen du prospectus et du supplément, conformément à la législation en valeurs mobilières de [indiquer chaque territoire dans lequel le placement est admissible]. ». ».

3. Ce règlement est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent dans l'article 2.6, l'intitulé de la partie 4, l'article 4.1 et l'article 5.5, des mots « titre adossé à des créances » par les mots « titre adossé à des actifs » et des mots « titres adossés à des créances » par les mots « titres adossés à des actifs », compte tenu des adaptations nécessaires.

4. Le sous-paragraphe *g* du paragraphe 1 de l'article 9.3 de ce règlement, prévu à l'article 2 du présent règlement, ne s'applique pas à l'égard d'un prospectus préalable de base déposé avant le 31 août 2020 dans le cadre d'un placement au cours du marché pour lequel l'émetteur a demandé et obtenu une dispense de l'obligation de transmettre un prospectus.

5. 1º Le présent règlement entre en vigueur le 31 août 2020;

2º En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le 31 août 2020.

6

MODIFICATION DE L'*INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 44-102 SUR LE PLACEMENT DE TITRES AU MOYEN D'UN PROSPECTUS PRÉALABLE*

1. L'*Instruction générale relative au Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* est modifiée par l'addition, après la partie 4, de la suivante :

« **PARTIE 5 PLACEMENTS AU COURS DU MARCHÉ DE TITRES DE CAPITAUX PROPRES SOUS LE RÉGIME DU PROSPECTUS PRÉALABLE**

« **5.1. Objet**

La partie 9 du Règlement 44-102 vise à prévoir des dispenses de certaines obligations réglementaires, à certaines conditions, afin de permettre aux émetteurs et aux placeurs de placer des titres sous le régime d'un prospectus ACM.

« **5.2. Information sur l'intention de viser un placement au cours du marché**

1) En vertu du sous-paragraphe *g* du paragraphe 1 de l'article 9.3 du Règlement 44-102, l'émetteur est tenu d'indiquer sur la page de titre de son prospectus préalable de base que le prospectus peut viser un placement au cours du marché. Un tel placement ne peut être établi au moyen d'un supplément de prospectus, sauf si le prospectus préalable de base respecte cette obligation. Les autorités en valeurs mobilières estiment qu'un prospectus préalable de base ayant pour objet de viser un placement au cours du marché peut nécessiter un examen plus approfondi de certains des facteurs pris en compte dans son examen, tels que la suffisance du produit du placement, les activités de l'émetteur ou une récente prise de contrôle inversée d'anciennes sociétés coquilles. Dans le cadre de cet examen, elles peuvent tenir compte de certains facteurs, dont les suivants :

a) le nombre de titres visés par le prospectus préalable de base;

b) le nombre total de titres émis et en circulation de la même catégorie;

c) le volume des opérations sur les titres de la même catégorie.

2) L'émetteur devrait préciser dans les mentions à inclure dans son prospectus préalable de base en vertu des paragraphes 2 et 3 de l'article 5.5 du Règlement 44-102 qu'il n'est pas tenu de se conformer aux obligations de transmission visées à ces dispositions lorsqu'il peut se prévaloir d'une dispense de ces obligations.

« **5.3. Fait important ou changement important**

1) Pour établir si un placement qu'il est projeté d'effectuer au moyen d'un prospectus ACM constituerait un fait important ou un changement important en vertu du sous-paragraphe *f* du paragraphe 1 de l'article 9.3 du Règlement 44-102, l'émetteur devrait tenir compte de différents facteurs, dont les suivants :

a) les paramètres du placement projeté, notamment le nombre de titres visés et les restrictions sur les cours ou les délais qu'il peut imposer;

b) le pourcentage des titres en circulation de la même catégorie que le nombre de titres devant être placés représente;

c) les placements antérieurs, et cumulatifs, de titres effectués au moyen du prospectus ACM;

d) le fait que le courtier en placement a avisé ou non l'émetteur que le placement projeté peut avoir une incidence importante sur le cours de titres de la même catégorie;

e) le volume des opérations sur les titres de la même catégorie ainsi que leur volatilité;

f) les événements récents touchant les activités, l'exploitation ou le capital de l'émetteur;

g) la conjoncture du marché en général.

2) L'émetteur a intérêt à limiter les répercussions sur le marché d'un placement au cours du marché. Si un placement qu'il est projeté d'effectuer au moyen d'un prospectus ACM pouvait avoir des répercussions importantes sur le cours de titres de la même catégorie que ceux devant être placés, l'équité et le bon fonctionnement du marché pourraient s'en trouver compromis. Le courtier en placement choisi par l'émetteur possède l'expérience et l'expertise nécessaires en gestion des ordres pour limiter toute incidence négative sur l'intégrité du marché. Il est interdit au courtier en placement d'agir de manière à compromettre l'équité et le bon fonctionnement du marché en vertu des règles et des normes de conduite de l'OCRCVM.

« **5.4. Agent de placement**

Il est de bonne pratique d'inclure dans le prospectus ACM une mention selon laquelle les droits que le souscripteur ou l'acquéreur peut faire valoir en vertu de la législation en valeurs mobilières à l'encontre du courtier agissant comme preneur ferme ou comme mandataire de l'émetteur dans le cadre d'un placement au cours du marché ne sont pas touchés par la décision du courtier de placer les titres directement ou par l'intermédiaire d'un agent de placement.

« **5.5. Communiqués désignés**

Pour veiller à ce que le prospectus ACM révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important se rapportant aux titres placés au moyen du prospectus, l'émetteur peut déposer un communiqué désigné au lieu de déposer un supplément de prospectus ou un prospectus modifié. S'il diffuse un communiqué contenant de l'information qui, selon son appréciation, constitue un « fait important », il devrait lui donner le nom de « communiqué désigné » aux fins du prospectus ACM. Cette désignation devrait paraître sur la page de titre de la version du communiqué ayant été déposé. Le prospectus ACM devrait indiquer que tout communiqué désigné est réputé y être intégré par renvoi.

« **5.6. Attestations du prospectus**

Les attestations à déposer en vertu du sous-paragraphe *k* du paragraphe 1 de l'article 9.3 du Règlement 44-102 ou d'autres dispositions de la législation en valeurs mobilières dans les formes prévues aux articles 9.5 et 9.6 de ce règlement, selon le cas, sont des attestations prospectives confirmant que le prospectus ACM révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres placés au moyen du prospectus à la date de chaque placement. L'attestation exigée des promoteurs d'un placement au cours du marché en vertu de la partie 5 du Règlement 41-101 devrait être établie dans la forme prévue à l'article 9.5 ou 9.6 du Règlement 44-102, selon le cas.

« **5.7. Territoires dans lesquels effectuer le dépôt**

Les émetteurs sont tenus de déposer un prospectus dans tout territoire où sera réalisé un placement. Cependant, puisque les souscriptions ou les achats de titres dans le cadre d'un placement au cours du marché sont effectués directement sur une bourse, il est difficile d'établir où le placement aura lieu parce que les émetteurs et les courtiers ne sont pas en mesure de déterminer où est situé le souscripteur ou l'acquéreur au moment de l'opération. Par conséquent, le souscripteur ou l'acquéreur de titres dans le cadre d'un placement au cours du marché pourrait être situé dans n'importe lequel des territoires du Canada.

« **5.8. Période de transition**

L'émetteur ayant déposé avant le 31 août 2020 un prospectus préalable de base visant un placement au cours du marché effectué sous le régime d'une dispense discrétionnaire n'est pas tenu de le redéposer afin de se conformer à l'obligation relative à l'information à fournir en page de titre prévue au sous-paragraphe *g* du paragraphe 1 du Règlement 44-102. L'émetteur peut traiter dans le supplément de prospectus de toute autre disposition de la partie 9 de ce règlement qui ne correspond pas à la dispense discrétionnaire obtenue. ».

2. Cette instruction générale est modifiée par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « titres adossés à des créances » par les mots « titres adossés à des actifs ».

2

Regulation to amend Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions - At-the-Market Distributions

The *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") is publishing amended text, in English and French, of the following Regulation:

- *Regulation to amend Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions.*

The Authority is also publishing in this Bulletin amended text(s), in English and French, of the Amendments to *Policy Statement to Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions.*

In Québec, the Regulation will be made under section 331.1 of the *Securities Act* and will be submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment. The Regulation will come into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or on a later date indicated in the Regulation. The Policy Statement will be adopted as a policy and will take effect concomitantly with the Regulation.

Additional Information

Further information is available from:

Carolyne Lassonde
Senior Legal Counsel, Legal Affairs
Autorité des marchés financiers
514 395-0337 ext. 2545
Toll-free: 1 877 525-0337
carolyne.lassonde@lautorite.qc.ca

June 4, 2020

CSA/ACVM Canadian Securities Administrators Autorités canadiennes en valeurs mobilières

CSA Notice of Publication

Regulation to amend Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions

Amendments to *Policy Statement to Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions*

At-the-Market Distributions

June 4, 2020

Introduction

The Canadian Securities Administrators (**CSA** or **we**) are making amendments (the **Amendments**) to *Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions* (**Regulation 44-102**) and to *Policy Statement to Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions* (**Policy Statement 44-102**).

The Amendments replace relief that has historically been required by issuers conducting at-the-market (**ATM**) distributions of equity securities. The text of the Amendments is published with this Notice.

The Amendments are expected to be made by each member of the CSA. In certain jurisdictions, Ministerial approvals are required for the Amendments. Provided all necessary Ministerial approvals are obtained, the Amendments will become effective on August 31, 2020. Where applicable, an annex provides information about each of the jurisdiction's approval process.

Substance and Purpose

While Part 9 of Regulation 44-102 currently contemplates the distribution of equity securities by way of an ATM distribution using the shelf procedures, it does not provide an exemption for the prospectus delivery requirement. Because of the nature of ATM distributions, issuers are required to obtain exemptive relief from certain prospectus-related requirements if they wish to conduct ATM distributions in Canada. When the Amendments become effective, issuers will not have to apply for exemptive relief to conduct ATM distributions.

The Amendments reduce the regulatory burden for issuers who wish to conduct ATM distributions, without compromising investor protection or the efficiency of the capital markets.

Background

The CSA published CSA Consultation Paper 51-404 *Considerations for Reducing Regulatory Burden for Non-Investment Fund Reporting Issuers* to identify and consider areas of securities legislation that could benefit from a reduction of undue regulatory burden.

After receiving and reviewing stakeholder comments, the CSA published Notice 51-353 *Update on CSA Consultation Paper 51-404 Considerations for Reducing Regulatory Burden for Non-Investment Fund Reporting Issuers*. Among other things, commenters observed that the limited number of ATM distributions in Canada may be partly attributable to regulatory burden associated with the requirement to obtain prior exemptive relief and the conditions typically imposed in connection with such relief.

In response, we initiated a CSA policy project relating to ATM distributions resulting in the publication for comment on May 9, 2019 of draft amendments (the **Draft Amendments**) to Regulation 44-102 and to Policy Statement 44-102.

Summary of Written Comments Received by the CSA

On May 9, 2019, we launched a request for comment on the Draft Amendments. The comment period ended on August 7, 2019. We received written submissions from seven commenters. We considered all of the comments received and we thank the commenters for their input. The names of the commenters are contained in Annex B of this Notice along with a summary of the comments and our responses.

The comment letters can be viewed on the website of each of:

- the Alberta Securities Commission at www.albertasecurities.com
- the Ontario Securities Commission at www.osc.gov.on.ca
- the Autorité des marchés financiers at www.lautorite.qc.ca

Summary of Changes

We have revised the Draft Amendments to reflect certain of the comments received and to improve or clarify drafting. As these changes are not material, we are not republishing the Amendments for a further comment period.

A summary of the noteworthy differences between the Draft Amendments and the Amendments are contained in Annex A.

Annexes

This Notice includes the following annexes:

- Annex A summarizes the noteworthy differences between the Draft Amendments and the Amendments;
- Annex B sets out the name of the commenters, a summary of their comments, and our responses.

Where applicable, an annex to this Notice provides additional information.

Questions

Please refer your questions to any of the following:

Carolyne Lassonde
Senior Legal Counsel, Legal Affairs
Autorité des marchés financiers
514 395-0337 ext. 2545
carolyne.lassonde@lautorite.qc.ca

Victoria Steeves
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
604 899-6791
vsteeves@bcsc.bc.ca

Gillian Findlay
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403 297-3302
gillian.findlay@asc.ca

Patrick Weeks
Corporate Finance Analyst
Manitoba Securities Commission
204 945-3326
patrick.weeks@gov.mb.ca

Michael Tang
Senior Legal Counsel, Investment Funds and Structured Products Branch
Ontario Securities Commission
416 593-2330
mtang@osc.gov.on.ca

Wendy Morgan
Deputy Director, Policy
Financial and Consumer Services Commission (New Brunswick)
506 643-7202
wendy.morgan@fcnb.ca

Elliott Mak
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
604 899-6501
emak@bcsc.bc.ca

Jan Bagh
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403 355-2804
jan.bagh@asc.ca

Heather Kuchuran
Deputy Director, Corporate Finance
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
306 787-1009
heather.kuchuran@gov.sk.ca

Michael Balter
Manager, Corporate Finance Branch
Ontario Securities Commission
416 593-3739
mbalter@osc.gov.on.ca

Roxane Gunning
Legal Counsel, Corporate Finance Branch
Ontario Securities Commission
416 593-8269
rgunning@osc.gov.on.ca

Abel Lazarus
Director, Corporate Finance
Nova Scotia Securities Commission
902 424-6859
Abel.lazarus@novascotia.ca

ANNEX A

SUMMARY OF CHANGES

The following is a summary of the noteworthy differences between the Draft Amendments and the Amendments.

No liquidity requirements

The Draft Amendments proposed two different approaches, labelled as Option 1 and Option 2, to conducting ATM distributions.

Option 1 would have limited ATM distributions of a class of securities on each day to 25% of the trading volume of that class on that day (the **25% Daily Cap**) unless the securities were "highly-liquid securities", as defined in the Draft Amendments.

Option 2 did not impose the 25% Daily Cap or the "highly-liquid securities" requirement.

After considering the comments received, we decided to adopt Option 2.

We note the comments support the view that issuers are not expected to conduct ATM distributions that will have a material impact on the market price of their securities. We further note that the comments support the view that investment dealers, who must underwrite all ATM distributions, are expected to have the experience and expertise in managing orders to limit any negative impact on market integrity, and are also prohibited from engaging in conduct that may disrupt a fair and orderly market.

Our decision to adopt Option 2 is based on reasonable expectations regarding the conduct of market participants. Accordingly, we acknowledge the importance of remaining alert to potential abuses. We intend to monitor ATM distributions, focusing on distributions that may have had a material impact on the price of the issuer's securities where the distribution was not publicly disclosed prior to it being made.

The Draft Amendments also proposed to permit issuers that met the "highly-liquid securities" requirement to report certain information about an ATM distribution on a quarterly rather than a monthly basis. To be consistent with our decision to adopt Option 2, we have also decided to permit all issuers conducting ATM distributions to report on a quarterly basis.

Removal of references to ATM exchange

The Draft Amendments included a condition, in paragraph 9.3(1)(f) of the Draft Amendments to Regulation 44-102, that the issuer must distribute the security through an ATM exchange, which was defined as a short form eligible exchange or a marketplace outside of Canada. This condition was inconsistent with the conditions in the existing exemptive relief orders, which only require the issuer to distribute the security through a marketplace.

The intent of the requirement in paragraph 9.3(1)(f) of the Draft Amendments to Regulation 44-102 was to ensure the equity securities of the same class being distributed under the ATM distribution are listed and trading on a short form eligible exchange. Consistent with the existing exemptive relief orders, our intent was that the securities must be distributed through a marketplace. Accordingly, we have removed the definition of an ATM exchange, changed the reference to "ATM exchange" in paragraph 9.3(1)(e) of the Amendments to Regulation 44-102 to "marketplace", and added paragraph 9.3(1)(a) of the Amendments to Regulation 44-102 requiring that a security of the same class as being distributed is listed and trading over a short form eligible exchange.

Investment funds

The notice and request for comment on the Draft Amendments asked several questions regarding non-redeemable investment funds and mutual funds that are traded on an exchange that are not in continuous distribution. After considering the comments received, we have determined that all non-redeemable investment funds and exchange-traded mutual funds that are not in continuous distribution are able to rely on the Amendments. Mutual funds that are traded on an exchange that are in continuous distribution, and therefore meet the definition of an "ETF" in *Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements* (**Regulation 41-101**) are also able to rely on the Amendments and would be required to comply with all requirements applicable to an ETF, including the requirement for dealers acting as agents for a purchaser to deliver ETF facts documents under section 3C.2 of Regulation 41-101. A mutual fund that is traded on an exchange that frequently makes ATM distributions would be considered to be in continuous distribution so must also comply with all ETF requirements.

In response to a comment, we added a requirement in paragraph 9.3(1)(l) of the Amendments to Regulation 44-102 that investment funds conducting ATM distributions must include a statement in the prospectus that any ATM distributions will be conducted in accordance with paragraph 9.3(2)(a) of *Regulation 81-102 respecting Investment Funds*.

Provisions not applicable to ATM distributions

Paragraph 9.2(2)(a) of the Draft Amendments to Regulation 44-102 stated that section 6.7 or a similar provision under securities legislation does not apply to an investment dealer acting as an underwriter in connection with the distribution of a security under an ATM prospectus. This paragraph has been replaced by subsection 9.2(3) of the Amendments to Regulation 44-102. We made this change to improve drafting and for clarification purposes only.

ANNEX B

DRAFT AMENDMENTS TO REGULATION 44-102
LIST OF COMMENTERS AND SUMMARY OF COMMENTS AND RESPONSES

No.	Commenter	Date
1.	The Canadian Advocacy Council of CFA Societies Canada	August 2, 2019
2.	RBC Dominion Securities Inc., on behalf of RBC Capital Markets	August 6, 2019
3.	Investment Industry Association of Canada (IIAC)	August 7, 2019
4.	Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)	August 7, 2019
5.	Davies Ward Phillips & Vineberg LLP	August 7, 2019
6.	Blakes, Cassels & Graydon LLP	August 7, 2019
7.	Toronto Stock Exchange	August 13, 2019

No.	Subject	Summarized Comment	Response
GENERAL COMMENTS			
1	General Support	All seven commenters expressed general support for the Draft Amendments to Regulation 44-102.	We thank the commenters for their support.
SPECIFIC QUESTIONS			
2	Necessity of "highly liquid securities" test or the 25% Daily Cap – Option 1 versus Option 2	**Option 1** One commenter supports Option 1, with modifications. Along with issuers with highly liquid securities, the commenter thinks issuers that are dually listed on a U.S. exchange should also not be subject to the 25% Daily Cap or the 10% Aggregate Cap. For other issuers, specifically smaller (venture) cap issuers, however, it is justified to align the 25% Daily Cap with the percentage of issuance for which a major exchange would require approval as a result of dilution concerns. For these	We think the comments of the supporters of Option 2 are persuasive, even for smaller issuers. Accordingly, the Amendments impose neither the 25% Daily Cap nor the "highly liquid securities" requirement. Because we have decided to adopt Option 2, drafting changes to Option 1 are unnecessary. We agree with the importance of remaining alert to abuses of

No.	Subject	Summarized Comment	Response
		smaller issuers, the commenter thinks a specific percentage cap would be preferable to excluding securities which meet the "highly liquid securities" definition. **Option 2** Six commenters support Option 2 for the following reasons: • Five commenters think that the requirement that an IIROC dealer, subject to their own regulatory requirements, be involved in an ATM distribution is sufficient to ensure the maintenance of fair and orderly markets. • Four commenters think that issuers themselves are incentivized not to conduct ATM distributions that will have a material impact on the market price of their securities. Any issuer making a large trade under an ATM program is required to consider whether the trade is a material fact or material change requiring prior disclosure. • Three commenters note that neither the highly liquid test nor the 25% Daily Cap exist in the United States. They also note that the absence of an equivalent liquidity test in the United States has not resulted in market impact problems there. They think that the adoption of liquidity requirements in Canada would create inconsistencies with the U.S. requirements and deter the use of the ATM offering process in Canada. • One commenter thinks that a 25% Daily Cap for issuers whose securities	the ATM program. We intend to monitor ATM distributions, focusing on distributions that may have had a material impact on the price of the issuer's securities where the distribution was not publicly disclosed prior to it being made.

No.	Subject	Summarized Comment	Response
		are not highly liquid securities adds complexity and is unnecessary. • One commenter thinks that the 25% Daily Cap may have the effect of limiting an issuer's ability to respond to reverse inquiries for larger block purchases. • One commenter thinks, based on market data, that the 25% Daily Cap would render ATM distributions unworkable for larger companies in the mining industry. **Other comments** One commenter suggested drafting changes if the CSA decides to adopt a 25% Daily Cap. One commenter recommends that, should the CSA select Option 2, it remain alert to abuses of the ATM program where conventional prospectus follow-on would be more appropriate.	
3	Debt securities	Three commenters think that the Draft Amendments to Regulation 44-102 should not be extended to debt securities. Commenters express the following reasons supporting their views: • All three commenters think that the use of ATMs for debt securities is inconsistent with how the bond market works or is impractical given the nature of the bond market. They note the over-the-counter or off-exchange structure of fixed-income markets, the manner in which debt instruments are valued, and the resulting lack of liquidity and reliable pricing information. • Two commenters think that there is no meaningful demand for the issuance	We thank the commenters. The Amendments do not provide any exemptions for debt securities.

3

No.	Subject	Summarized Comment	Response
		of debt securities through ATM distributions. • One commenter thinks that the ATM distributions of debt securities by issuers would not be well received by investors. • One commenter thinks the medium term note program available under Part 8 of Regulation 44-102 is more suitable for sequential debt offerings and works very well for this purpose. No commenters expressed support for permitting the issuance of debt securities under an ATM distribution.	
4	Investment Funds	Two commenters explicitly support permitting Non-Redeemable Investment Funds (NRIFs) and Exchange-Traded Funds Not in Continuous Distribution (ETFNCDs) to conduct ATM distributions. Both commenters think, as an NRIF or ETFNCD is only permitted to sell securities in an ATM distribution if the securities are trading at a premium to net asset value, such sales will always be accretive to the NRIF or ETFNCD and its existing securityholders. One commenter thinks that ATM distributions will provide a means of quickly meeting existing demand in the market for NRIF or ETFNCD securities. The cost of issuance via an ATM distribution is significantly less expensive than a conventional re-opening. Also, permitting ATM distributions for NRIFs and ETFNCDs is consistent with the treatment of these issuers in the United States.	We agree with the commenters. After considering the comments received, we have determined that all non-redeemable investment funds and exchange-traded mutual funds that are not in continuous distribution are able to rely on the Amendments. Mutual funds that are traded on an exchange that are in continuous distribution, and therefore meet the definition of an "ETF" in *Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements* (**Regulation 41-101**) are also able to rely on the Amendments and would be required to comply with all requirements applicable to an ETF, including the requirement for dealers acting as agents for a purchaser to deliver ETF facts documents under section 3C.2 of Regulation 41-101. A mutual

No.	Subject	Summarized Comment	Response
		While no other commenters expressed a position on this issue, one of the other commenters notes that, if NRIFs and ETFs are permitted to conduct ATM distributions, they should be required to conduct ATM distributions at a premium to their net asset value (**NAV**) to ensure that the NAV is not diluted. This commenter also suggests that these investment funds should be required to certify that the ATM distribution is being conducted at a premium to NAV.	fund that is traded on an exchange that frequently makes ATM distributions would be considered to be in continuous distribution so must also comply with all ETF requirements. We have added a requirement in paragraph 9.3(1)(l) of the Amendments to Regulation 44-102 that investment funds conducting ATM distributions must include a statement in the prospectus that any ATM distributions will be conducted in accordance with paragraph 9.3(2)(a) of *Regulation 81-102 respecting Investment Funds*.
THE DRAFT AMENDMENTS			
5	Timely disclosure	One commenter thinks issuers should be required to issue a timely news release coinciding closer to the start of any share issuances under an ATM offering. The commenter notes that, in the absence of a timely news release, investors may not fully appreciate or be able to easily track the timing, magnitude and circumstances in which an issuer would typically utilize the offering. The commenter thinks that interim financial statements and other disclosure should continue to clearly note in the share tables any securities that were specifically issued under an ATM distribution.	We acknowledge the commenter's concern. We think the additional burden of requiring issuers to issue a news release closer to the start of any share issuances under an ATM offering provides limited benefit to investors. In our view, investors will have sufficient information about ATM distributions as a result of: (i) the requirement to disclose entry into a distribution agreement; (ii) the requirement to disclose, in advance of a distribution, any ATM distribution that will have a material impact on the market price of the issuer's securities; and (iii) the

No.	Subject	Summarized Comment	Response
			requirement to provide post-distribution quarterly reporting.
6	Rescission rights	Three commenters suggest that the amendments not allow traditional new issue rights, including rights of rescission or damages, to purchasers in connection with an ATM distribution. All three commenters argue that such investors are purchasing in the secondary market, unaware that they may be buying new issue shares. Accordingly, investors should not expect and should not have these traditional new issue rights. The commenters also note that investors remain protected by the secondary market liability regime. Two commenters are concerned that such traditional new issue rights are not workable in the context of ATM distributions because it is not possible to identify the specific purchaser of securities in an ATM distribution on the secondary market. Providing a right of action where it is impossible to distinguish ATM purchasers from other secondary market purchasers may expose issuers and the dealers for the ATM program to prospectus liability for all trades that occur during the ATM distribution.	We acknowledge the commenters' concerns but have determined not to make the suggested change for the following reasons: • Neither issuers nor their underwriters have identified the possible exposure of all secondary market trading to prospectus liability as a problem under the exemptive relief decisions that have been granted. • We are not aware of any cases where a court has imposed prospectus liability on all secondary market trades in connection with an ATM distribution. • Removing traditional new issue rights, including rights of rescission or damages, to purchasers in connection with an ATM distribution may require legislative amendments. While such amendments could be made, it would significantly delay the adoption of the draft amendments and the reduction of the burden associated with these changes

No.	Subject	Summarized Comment	Response
			• We will monitor ATM distributions and consider seeking legislative amendments if warranted.
7	Quarterly reporting	Three commenters suggest that all issuers be permitted to report trades on a quarterly basis for the following reasons: • All three commenters note that issuers are subject to other (exchange) requirements to report, on a monthly basis, changes to the number of outstanding securities. Such information is available to investors on demand. • One commenter notes that relief from this requirement is already regularly provided in recent exemption orders on the basis that issuers provide full disclosure in their quarterly financial statements. • One commenter thinks that monthly reporting does not add incremental value to the investment decision of a secondary market purchaser. • One commenter notes that U.S. ATM rules do not require monthly disclosure. • One commenter notes that, if details in a monthly report do not constitute a material fact, there is no utility to investors from receiving them and if details do constitute a material fact, they would have to be disclosed in any event.	We agree. Subsection 9.4(1) of the Amendments only requires quarterly reporting.
8	Material terms of agreement with agents	One commenter suggests removing the requirement in paragraph 9.3(1)(e) of the Draft Amendments to Regulation 44-102 to disclose the material terms of a distribution agreement.	We agree that Form 44-101F1 requires disclosure of the material terms of the distribution agreement. The Amendments do not include the requirement in paragraph

No.	Subject	Summarized Comment	Response
		The commenter notes that the equity distribution agreement in question is a modified form of underwriting agreement. The commenter thinks there is no reason in connection with an ATM distribution that the issuer should include more detailed disclosure in a prospectus relating to its agreement with the agents than is required under Item 5 of Form 44-101F1, which applies to ATM prospectuses. The inclusion of the requirement in paragraph 9.3(1)(e) of the Draft Amendments to Regulation 44-102 is redundant and unnecessary.	9.3(1)(e) of the Draft Amendments to Regulation 44-102.
9	ATM Exchange	Three commenters suggest that ATM distributions should be permitted over all markets, including exchanges and alternative trading systems, for the following reasons: • Two commenters note that the requirement to conduct an offering on an ATM exchange is too narrow. Given that not all Canadian marketplaces are included in the definition, this may result in regulatory contradictions with the requirement to transact on all marketplaces under the Order Protection Rule, and best execution standards. • Two commenters note that the current exemption orders do not limit trades to ATM exchanges and permit the execution of ATM trades on any Canadian exchange or marketplace, including alternative trading systems. • Two commenters note that the CSA has not explained the policy rationale behind the definition of ATM exchange in the Draft Amendments to Regulation 44-102. • One commenter notes that under U.S. ATM rules, execution can occur on all	We acknowledge these comments. The intent of the requirement in paragraph 9.3(1)(f) of the Draft Amendments to Regulation 44-102 was to ensure the equity securities of the same class being distributed under the ATM distribution are listed and trading on a short form eligible exchange. As noted by the commenters, our intent was that the securities must be distributed through a marketplace. Accordingly, we have removed the definition of an ATM exchange, changed the reference to “ATM exchange” in paragraph 9.3(1)(e) of the Amendments to “marketplace”, and added paragraph 9.3(1)(a) of the Amendments to Regulation 44-102 requiring that a security of the same class as being distributed is listed and trading over a short form eligible exchange.

8

No.	Subject	Summarized Comment	Response
		markets (including exchanges, alternative trading systems and U.S. dark pools).	
10	Instalment receipts	One commenter supports the removal of instalment receipts from the Draft Amendments to Regulation 44-102.	We thank the commenter.
11	Cover page disclosure of intention to qualify ATM distribution	One commenter supports the proposed requirement to disclose on the cover page of a base shelf prospectus where an issuer intends to qualify an ATM distribution. One commenter does not support this proposed cover page disclosure requirement for the following reasons: • If there are concerns regarding an issuer's business, liquidity position etc, those concerns should be addressed during the shelf review process whether or not an ATM distribution is contemplated. • Issuers may be reluctant to preserve the option for ATM distributions by including the cover page disclosure if it could result in additional review. • The prominence of the language relative to the "non-fixed price offering" language may cause reluctance to preserve the option for ATM distributions due to increased market overhang concerns.	We acknowledge the commenter's concerns. A base shelf prospectus is reviewed regardless of whether or not an issuer contemplates an ATM distribution. The cover page disclosure provides important information to investors and other market participants. Review of this information by securities regulatory authorities may result in further consideration of certain factors that would have been considered in any case.
12	Designated news release	Two commenters support the proposed "designated news release" approach.	We thank the commenter.
13	Registered secondary offerings	One commenter supports the fact that the Draft Amendments to Regulation 44-102 contemplate the use of ATM offerings by issuers only. The commenter does not support extending the Draft Amendments to Regulation 44-102 to registered	We thank the commenter.

No.	Subject	Summarized Comment	Response
		secondary offerings. The commenter believes the resale avenues currently available to selling shareholders are sufficient.	
14	Transition	One commenter suggests clarifying whether issuers currently using ATM programs in reliance on discretionary exemptive relief will be required to comply with the conditions of the Draft Amendments to Regulation 44-102 or whether they could elect to comply with the conditions under the existing exemptive relief orders. The commenter prefers that issuers have the option of being permitted to follow the conditions of its discretionary relief order, if applicable (until it expires) or the new rules. The rules or Policy Statement 44-102 should clarify that issuers with a shelf on file not being used for ATM distributions when the Amendments to Regulation 44-102 are implemented, may use it to implement an ATM under the new rules (a new shelf should not have to be filed to comply with the rules).	We agree with the commenter that the transition to the Draft Amendments to Regulation 44-102 needs to be explained. Issuers with an existing ATM program and a discretionary relief order, may chose to comply with the Draft Amendments to Regulation 44-102 without having to file a new base shelf prospectus. The Amendments include a transition provision. Section 5.8 of the Amendments to Policy Statement 44-102 clarify transition issues.
15	Drafting	One commenter suggests the following drafting changes: • Consider whether the Draft Amendments to Regulation 44-102 should provide an exemption from, or modification to the language of, item 2 and 3 of section 5.5 of Regulation 44-102, which each refer to a requirement to deliver a prospectus supplement. • Paragraph 9.3(1)(k) and subsection 9.3(2) of the Draft Amendments to Regulation 44-102 should include a reference to “in connection with the distribution.” • Paragraphs 9.4(1)(b) and (2)(b) should refer to “during the [month][annual or interim period, as applicable]” rather	We thank the commenter and generally agree with the drafting suggestions. With respect to the first suggested drafting change we note that section 9.2(3) of the Amendments to Regulation 44-102 stipulates that the obligation to send or deliver a prospectus does not apply in connection with an ATM distribution. Therefore, there is nothing in paragraphs 2 and 3 of section 5.5 of Regulation 44-102 precluding an issuer from modifying the language. Section 5.2 (2) of the Amendments to Policy

10

No.	Subject	Summarized Comment	Response
		than "to date" when referring to reporting of proceeds and commissions under the ATM prospectus. • Consider replacing the words "for the year and period immediately following the distribution" with "for the year or interim period, as applicable" in subsection 9.4(2) of the Draft Amendments to Regulation 44-102.	Statement 44-102 provides guidance on the language that should be used to modify the statements required by section 5.5 of Regulation 44-102, if necessary.
OTHER COMMENTS			
16	UMIR Rule 7.7 and OSC Rule 48-501	Three commenters request additional guidance regarding the applicability of the requirements under the Rule 7.7 of the *Universal Market Integrity Rules* (**UMIR**) of the Investment Industry Regulatory Organization of Canada and under OSC Rule 48-501 *Trading During Distributions, Formal Bids and Share Exchange Transactions* of the Ontario Securities Commission (**OSC Rule 48-501**) One commenter thinks that uncertainty about the ability of insiders to trade during the course of an ATM distribution may contribute to an unwillingness among issuers to engage in ATM offerings and does not think there is any rationale for subjecting insiders to a blanket prohibition on trading during an ATM distribution. Another commenter believes that if a purchase is permitted by UMIR Rule 7.7 and Rule 48-501 then it should not be considered a "transaction that is intended to stabilize or maintain the market price" under subsection 9.3(2) of the Draft Amendments to Regulation 44-102 and suggests clarifying this point in Policy Statement 44-102. The same commenter	We acknowledge these comments. The Ontario Securities Commission is considering a proposal to partially repeal sections of OSC Rule 48-501 that may impede some ATM distributions. Based on discussions with the Investment Industry Regulatory Organization of Canada, we understand UMIR Rule 7.7 applies to ATM distributions. We further understand that compliance with UMIR Rule 7.7 should not have an adverse impact on the ability of an issuer to make, or the ability of a broker dealer to underwrite, ATM distributions. While compliance with UMIR Rule 7.7 may be a factor when considering compliance with applicable securities law, it may not be determinative.

No.	Subject	Summarized Comment	Response
		also suggests codifying the exemptive relief from section 2.2(a) of OSC Rule 48-501 typically granted to issuers' insiders in connection with purchases of issuer's shares while the issuer's ATM is operating.	
17	Translation	Three commenters suggest that the translation of ATM offering documents into the French language should not be required. All three commenters mentioned the expense of translation, and two mentioned the time required. All three commenters think the translation requirement will incent issuers to pursue US only ATMs. One commenter thinks the translation requirement will be most punitive to smaller issuers and will make the ATM benefits unavailable to most Canadian issuers. One commenter thinks translation is not required for investor protection as there is no prospectus delivery requirement and the purchaser relies on existing disclosure which is often only provided in English.	The Autorité des marchés financiers will analyse the merits of any exemptive relief application from the translation requirements and, if appropriate, grant relief from the obligation to translate the offering documents. This relief may be subject to conditions.
18	Exempt ATM distributions	One commenter suggests that the CSA adopt an exemption from the prospectus requirement for ATM distributions with gross proceeds of up to $3mm. The commenter notes that an ATM based on filing a shelf prospectus is prohibitively expensive for a junior company compared to the funds it could expect to raise. The commenter prefers an ATM prospectus exemption based on allowing issuers to rely on continuous disclosure which in the commenter's view would give purchasers the same	We acknowledge the commenter's concerns but have decided not to make any changes as the mandate of this project is focused on codifying existing exemptive relief. Other CSA projects are considering broader regulatory burden reduction initiatives, and we have brought the commenter's suggestion to their attention.

No.	Subject	Summarized Comment	Response
		protection as those acquiring shares in the secondary market. In the commenter's view, the risk profile for ATM purchasers and secondary market purchasers is the same.	
19	Local distribution reporting exemption	One commenter notes that the securities laws of British Columbia require that a report be filed and fees paid based on the value of proceeds raised in the province in a prospectus offering. Given that purchasers in an ATM offering cannot be identified by the issuer or its agents, the commenter suggests that the inability to comply with this requirement be considered in connection with the Draft Amendments to Regulation 44-102. The commenter also suggests that the securities laws of BC be amended to clarify that distribution reporting requirements do not apply to ATM distributions.	We thank the commenter for the comment. Any amendments to local fees are not within the scope of this project; however, jurisdictions can consider whether local initiatives to change their fee regimes are necessary and appropriate as the opportunity arises.

REGULATION TO AMEND REGULATION 44-102 RESPECTING SHELF DISTRIBUTIONS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (2), (3), (4.1), (6), (8), (11), (15) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions (chapter V-1.1, r. 17) is amended, in paragraph (1), by replacing, in the French text of paragraph (b) of the definition of the expressions “novel” and “specified derivatives”, the words “titre adossé à des créances” with the words “titre adossé à des actifs”.

2. Part 9 of the Regulation, including sections 9.1 and 9.2, is replaced with the following:

“**PART 9 AT-THE-MARKET DISTRIBUTIONS OF EQUITY SECURITIES UNDER SHELF**

“**9.1. Definitions**

In this Part,

“ATM prospectus” means

(a) a base shelf prospectus for an at-the-market distribution,

(b) a shelf prospectus supplement to a base shelf prospectus referred to in paragraph (a), or

(c) a shelf prospectus supplement establishing an at-the-market distribution;

“investment dealer” has the meaning ascribed to it in Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations (chapter V-1.1, r. 10);

“marketplace” has the meaning ascribed to it in Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation (chapter V-1.1, r. 5).

“**9.2. Provisions Not Applicable to an At-the-Market Distribution**

(1) The following provisions do not apply to an issuer distributing a security under an ATM prospectus:

(a) section 7.2 of Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements (chapter V-1.1, r. 14);

(b) Item 20 of Form 44-101F1 of Regulation 44-101 respecting Short Form Prospectus Distributions (chapter V-1.1, r. 16);

(c) item 8 of section 5.5.

(2) Item 8 of section 5.5 does not apply to an investment dealer acting as an underwriter in connection with a distribution of a security under an ATM prospectus.

(3) The requirement to send or deliver a prospectus under securities legislation does not apply in connection with a distribution of a security under an ATM prospectus.

"**9.3. Requirements for Issuers and Underwriters Conducting an At-the-Market Distribution**

(1) An issuer must not distribute a security under an ATM prospectus as part of an at-the-market distribution unless the following apply:

(a) a security of the same class being distributed is listed and trading on a short form eligible exchange;

(b) the security being distributed is an equity security;

(c) the security being distributed is distributed through an investment dealer acting as an underwriter in connection with the distribution;

(d) with respect to any agreement with an investment dealer referred to in paragraph (c) to distribute the security, the issuer

(i) has issued and filed a news release

(A) announcing that the issuer has entered into the agreement,

(B) indicating that an ATM prospectus has been or will be filed, and

(C) specifying where and how a purchaser of a security under the at-the-market distribution may obtain a copy of the agreement and the ATM prospectus, and

(ii) has filed a copy of the agreement;

(e) the issuer distributes the security through a marketplace;

(f) if applicable, the issuer has disclosed that the completion of the distribution would constitute a material fact or material change;

(g) the cover page of the base shelf prospectus states that it may qualify an at-the-market distribution;

(h) the ATM prospectus states in substantially the following words:

"Securities legislation in some provinces and territories of Canada provides purchasers of securities with the right to withdraw from an agreement to purchase securities and with remedies for rescission or, in some jurisdictions, revisions of the price, or damages if the prospectus, prospectus supplement, and any amendment relating to securities purchased by a purchaser are not sent or delivered to the purchaser. However, purchasers of [describe securities] distributed under an at-the-market distribution by [name of issuer] do not have the right to withdraw from an agreement to purchase the [describe securities] and do not have remedies of rescission or, in some jurisdictions, revisions of the price, or damages for non-delivery of the prospectus, prospectus supplement, and any amendment relating to [describe securities] purchased by such purchaser because the prospectus, prospectus supplement, and any amendment relating to the [describe securities] purchased by such purchaser will not be sent or delivered, as permitted under Part 9 of Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions.

Securities legislation in some provinces and territories of Canada further provides purchasers with remedies for rescission or, in some jurisdictions, revisions of the price or damages if the prospectus, prospectus supplement, and any amendment relating to securities purchased by a purchaser contains a misrepresentation. Those remedies must be exercised by the purchaser within the time limit prescribed by securities legislation.

2

Any remedies under securities legislation that a purchaser of [describe securities] distributed under an at-the-market distribution by [name of issuer] may have against [name of issuer] or its agents for rescission or, in some jurisdictions, revisions of the price, or damages if the prospectus, prospectus supplement, and any amendment relating to securities purchased by a purchaser contain a misrepresentation will remain unaffected by the non-delivery of the prospectus referred to above.

A purchaser should refer to applicable securities legislation for the particulars of these rights and should consult a legal adviser.";

(i) if there has been a statement of a purchaser's rights contained in a previous version of the ATM prospectus, the issuer discloses in the current ATM prospectus a statement to the effect that, solely with regard to the at-the-market distribution, the statement of rights required to be included in the ATM prospectus, under paragraph (h), supersedes the previous statement;

(j) the ATM prospectus states:

"No underwriter of the at-the-market distribution, and no person acting jointly or in concert with an underwriter, may, in connection with the distribution, enter into any transaction that is intended to stabilize or maintain the market price of the securities or securities of the same class as the securities distributed under the ATM prospectus, including selling an aggregate number or principal amount of securities that would result in the underwriter creating an over-allocation position in the securities.";

(k) the ATM prospectus includes the certificates required under Part 5 of Regulation 41-101 respecting General Prospectus Requirements (chapter V-1.1, r. 14), or other securities legislation in the form required under section 9.5 or 9.6, as applicable;

(l) if the issuer is an investment fund, the ATM prospectus includes a statement that the at-the-market distribution will be conducted in accordance with paragraph 9.3(2)(a) of Regulation 81-102 respecting Investment Funds (chapter V-1.1, r. 39).

(2) An underwriter of an at-the-market distribution, or a person acting jointly or in concert with the underwriter, must not, in connection with the distribution, enter into any transaction that is intended to stabilize or maintain the market price of the same class of securities distributed under the at-the-market distribution, including for greater certainty, trading a security that would result in the underwriter creating an over-allocation position in that class of securities.

"**9.4. Reporting**

(1) Subject to subsection (2), for each annual and interim period of the issuer during which the issuer distributes securities under an ATM prospectus, the issuer must, within 60 days after the end of the interim period or 120 days after the end of the annual period, as applicable, file a report, disclosing

(a) the number and average price of the securities distributed under the ATM prospectus, and

(b) the aggregate gross and aggregate net proceeds raised, and the aggregate commissions paid or payable, under the ATM prospectus during the annual or interim period, as applicable.

(2) Subsection (1) does not apply if, in each of its filed interim financial reports, annual financial statements, and management discussion and analysis, for the interim period or year, as applicable, following the distribution, the issuer discloses

(a) the number and average price of the securities distributed under the ATM prospectus, and

(b) the aggregate gross and aggregate net proceeds raised, and the aggregate commissions paid or payable, under the ATM prospectus during the annual or interim period, as applicable.

"**9.5. Form of Certificates – Base Shelf Prospectus Establishing an At-the-Market Distribution**

(1) If a base shelf prospectus establishes an at-the-market distribution, an issuer certificate form required under paragraph 9.3(1)(k) must state the following:

"This short form prospectus, together with the documents incorporated in this prospectus by reference, will, as of the date of a particular distribution of securities under the prospectus, constitute full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities offered by this prospectus and the supplement as required by the securities legislation of [insert name of each jurisdiction in which qualified].".

(2) If a base shelf prospectus establishes an at-the-market distribution, an underwriter certificate form required under paragraph 9.3 (1)(k) must state the following:

"To the best of our knowledge, information and belief, this short form prospectus, together with the documents incorporated in this prospectus by reference, will, as of the date of a particular distribution of securities under the prospectus, constitute full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities offered by this prospectus and the supplement as required by the securities legislation of [insert name of each jurisdiction in which qualified].".

(3) For an amendment to a base shelf prospectus that includes the form of certificates required under subsections (1) and (2), if the amendment does not restate the base shelf prospectus,

(a) the issuer certificate form must state the following:

"The short form prospectus dated [insert date] as amended by this amendment, together with the documents incorporated in this prospectus by reference, will, as of the date of a particular distribution of securities under the prospectus, constitute full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities offered by this prospectus and the supplement as required by the securities legislation of [insert name of each jurisdiction in which qualified].", and

(b) the underwriter certificate form must state the following:

"To the best of our knowledge, information and belief, the short form prospectus dated [insert date] as amended by this amendment, together with the documents incorporated in this prospectus by reference, will, as of the date of a particular distribution of securities under the prospectus, constitute full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities offered by this prospectus and the supplement as required by the securities legislation of [insert name of each jurisdiction in which qualified].".

(4) For an amended and restated base shelf prospectus, in respect of a base shelf prospectus that includes the certificates required under subsections (1) and (2),

(a) the issuer certificate form must state the following:

"This amended and restated short form prospectus, together with the documents incorporated in this prospectus by reference, will, as of the date of a particular distribution of securities under the prospectus, constitute full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities offered by this prospectus and the supplement as required by the securities legislation of [insert name of each jurisdiction in which qualified].", and

(b) the underwriter certificate form must state the following:

"To the best of our knowledge, information and belief, this amended and restated short form prospectus, together with the documents incorporated in this prospectus by reference, will, as of the date of a particular distribution of securities under the prospectus, constitute full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities offered by this prospectus and the supplement as required by the securities legislation of [insert name of each jurisdiction in which qualified].".

"**9.6. Form of Certificates – Shelf Prospectus Supplement Establishing an At-the Market Distribution**

(1) If the form of certificate required under subsection 9.5(1) was not included in the corresponding base shelf prospectus, the issuer certificate form required under paragraph 9.3(1)(k) must, in a shelf prospectus supplement that establishes an at-the-market distribution, state the following:

"The short form prospectus, together with the documents incorporated in the prospectus by reference, as supplemented by the foregoing, will, as of the date of a particular distribution of securities under the prospectus, constitute full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities offered by the prospectus and the supplement as required by the securities legislation of [insert name of jurisdiction in which qualified].".

(2) If the form of certificate required under subsection 9.5(2) was not included in the corresponding base shelf prospectus, the underwriter certificate form required under paragraph 9.3(1)(k) must, in a shelf prospectus supplement that establishes an at-the-market distribution, state the following:

"To the best of our knowledge, information and belief, the short form prospectus, together with the documents incorporated in the prospectus by reference, as supplemented by the foregoing, will, as of the date of a particular distribution of securities under the prospectus, constitute full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities offered by the prospectus and the supplement as required by the securities legislation of [insert name of jurisdiction in which qualified].".

(3) For an amendment to a shelf prospectus supplement that includes the certificates required under subsections (1) and (2), if the amendment does not restate the shelf prospectus supplement,

(a) the issuer certificate form must state the following:

"The short form prospectus, together with the documents incorporated in the prospectus by reference, as supplemented by the foregoing as it amends the shelf prospectus supplement dated [insert date], will, as of the date of a particular distribution of securities under the prospectus, constitute full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities offered by the prospectus and the supplement as required by the securities legislation of [insert name of jurisdiction in which qualified].", and

(b) the underwriter certificate form must state the following:

"To the best of our knowledge, information and belief, the short form prospectus, together with the documents incorporated in the prospectus by reference, as supplemented by the foregoing as it amends the shelf prospectus supplement dated [insert date], will, as of the date of a particular distribution of securities under the prospectus, constitute full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities offered by the prospectus and the supplement as required by the securities legislation of [insert name of jurisdiction in which qualified].".

(4) For an amended and restated shelf prospectus supplement in respect of a shelf prospectus supplement that includes the certificates required under subsections (1) and (2),

(a) the issuer certificate form must state the following:

"The short form prospectus, together with the documents incorporated in the prospectus by reference, as supplemented by the foregoing, will, as of the date of a particular distribution of securities under the prospectus, constitute full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities offered by the prospectus and the supplement as required by the securities legislation of [insert name of jurisdiction in which qualified].", and

(b) the underwriter certificate form must state the following:

"To the best of our knowledge, information and belief, the short form prospectus, together with the documents incorporated in the prospectus by reference, as supplemented by the foregoing, will, as of the date of a particular distribution of securities under the prospectus, constitute full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities offered by the prospectus and the supplement as required by the securities legislation of [insert name of jurisdiction in which qualified]."."

3. The Regulation is amended by replacing, wherever they appear in the French text of section 2.6, the title of Part 4, section 4.1 and section 5.5, the words "titre adossé à des créances" with the words "titre adossé à des actifs" and the words "titres adossés à des créances" with the words "titres adossés à des actifs", and making the necessary adaptations.

4. Subparagraph (g) of paragraph (1) of section 9.3 of the Regulation, as enacted by section 2 of this Regulation, does not apply in respect of a base shelf prospectus if the prospectus was filed before 31 August 2020, and for an at-the-market distribution in respect of which the issuer applied for and obtained an exemption from the requirement to send or deliver a prospectus.

5. (1) This Regulation comes into force on 31 August 2020.

(2) In Saskatchewan, despite subsection (1), if it is filed with the Registrar of Regulations after 31 August 2020, this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

6

AMENDMENTS TO *POLICY STATEMENT TO REGULATION 44-102 RESPECTING SHELF DISTRIBUTIONS*

1. *Policy Statement to Regulation 44-102 respecting Shelf Distributions* is amended by adding, after Part 4, the following:

"**PART 5 AT-THE-MARKET DISTRIBUTIONS OF EQUITY SECURITIES UNDER SHELF**

"**5.1 Purpose**

The purpose of Part 9 of Regulation 44-102 is to provide exemptions from certain regulatory requirements, subject to conditions, so that issuers and underwriters may distribute securities under an ATM prospectus.

"**5.2 Disclosure of Intention to Qualify At-the-Market Distribution**

(1) Paragraph 9.3(1)(g) of Part 9 of Regulation 44-102 requires that an issuer disclose on the cover page of its base shelf prospectus that the prospectus may qualify an at-the-market distribution. An at-the-market distribution cannot be established by shelf prospectus supplement unless the base shelf prospectus has met this requirement. The securities regulatory authorities are of the view that a base shelf prospectus that is intended to qualify an at-the-market distribution may result in further review of certain factors that are considered during the review of a base shelf prospectus, such as the sufficiency of proceeds, an issuer's business or a recent reverse take-over of former shell companies. In connection with this review, the securities regulatory authorities may consider a number of factors, including

(a) the number of securities that may be qualified by the base shelf prospectus;

(b) the total number of issued and outstanding securities of the same class; and

(c) the trading volume of the securities of the same class.

(2) An issuer should qualify the statements required by paragraphs 2 and 3 of section 5.5 of Regulation 44-102 in its base shelf prospectus to indicate that delivery is not required where an exemption from the delivery requirements referred to in these provisions is available.

"**5.3 Material Fact or Material Change**

(1) In determining whether a proposed distribution of securities under an ATM prospectus would constitute a material fact or material change under paragraph 9.3(1)(f) of Regulation 44-102, the issuer should take into account a number of factors including

(a) the parameters of the proposed distribution, including the number of securities proposed to be distributed and any price or timing restrictions that the issuer may impose with respect to the proposed distribution;

(b) the percentage of the outstanding securities of the same class that the number of securities proposed to be distributed represents;

(c) previous, and cumulative, distributions of securities under the ATM prospectus;

(d) whether the investment dealer has advised the issuer that the proposed distribution may have a significant impact on the market price of securities of the same class;

(e) trading volume and volatility of securities of the same class;

(f) recent developments in the business, operations or capital of the issuer; and

(g) prevailing market conditions generally.

(2) The issuer will have an interest in minimizing the market impact of an at-the-market distribution. If a proposed distribution of securities under an ATM prospectus could have a significant impact on the market price of securities of the same class as the securities proposed to be distributed, the proposed distribution may disrupt a fair and orderly market. The investment dealer selected by the issuer will have experience and expertise in managing orders to limit any negative effect on market integrity. An investment dealer is prohibited from engaging in conduct that may disrupt a fair and orderly market under IIROC rules and standards of conduct.

"**5.4 Selling Agent**

It is best practice to include language in an ATM prospectus that a purchaser's rights and remedies under applicable securities legislation against the dealer underwriting or acting as an agent for the issuer in an at-the-market distribution will not be affected by that dealer's decision to effect the distribution directly or through a selling agent.

"**5.5 Designated News Releases**

To ensure an ATM prospectus includes full, true and plain disclosure of all material facts related to the securities distributed under the ATM prospectus, the issuer may file a designated news release rather than filing a prospectus supplement or an amended prospectus. If an issuer disseminates a news release disclosing information that, in the issuer's determination, constitutes a "material fact", the issuer should identify the news release as a "designated news release" for the purposes of the ATM prospectus. This designation should be made on the face page of the version of the filed news release. An ATM prospectus should provide that any such designated news release will be deemed to be incorporated by reference into the ATM prospectus.

"**5.6 Prospectus Certificates**

The certificates required to be filed under paragraph 9.3(1)(k) of Regulation 44-102 or other securities legislation in the forms required under sections 9.5 and 9.6 of Regulation 44-102, as applicable, are forward-looking certificates confirming that the ATM prospectus provides full, true and plain disclosure of all material facts relating to the securities distributed under the ATM prospectus as of the date of each distribution under an ATM prospectus. For promoters of an at-the-market distribution, the certificate of promoter required under Part 5 of Regulation 41-101 should be in the form required by section 9.5 or 9.6 of Regulation 44-102, as applicable.

"**5.7 Filing Jurisdictions**

Issuers are required to file a prospectus in every jurisdiction where a distribution will occur. However, because purchases in an at-the-market distribution are made directly on a securities exchange, it is difficult to determine where a distribution will occur because issuers and dealers are unable to determine where a purchaser is located at the time of the trade. As a result, it is possible that a purchaser under an at-the-market distribution can be located in any jurisdiction of Canada.

"**5.8 Transition Period**

An issuer with an outstanding base shelf prospectus filed prior to August 31, 2020 under which the issuer is qualified to make an at-the-market distribution

pursuant to a discretionary relief order, will not be required to re-file the base shelf prospectus to comply with the cover page disclosure in paragraph 9.3(1)(g) of Regulation 44-102. Any other provisions of Part 9 of Regulation 44-102 that do not mirror the issuer's discretionary relief order may be addressed in the prospectus supplement.".

2. The Policy Statement is amended by replacing, wherever they appear in the French text, the words "titres adossés à des créances" with the words "titres adossés à des actifs".

3

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	**Date du visa**	**Autorité principale[1]**
Repare Therapeutics Inc.	1er juin 2020	Québec
Banque de Montréal	2 juin 2020	Ontario
Catégorie d'actions privilégiées Canoe Fonds d'actions mondiales Canoe Fonds défensif d'actions mondiales Canoe Fonds d'obligations avantage Canoe Fonds mondial de revenu Canoe Fonds défensif mondial équilibré Canoe	27 mai 2020	Alberta
d'obligations américaines à rendement élevé	28 mai 2020	Ontario
Fonds de croissance de Stone	29 mai 2020	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Air Canada	28 mai 2020	Québec Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds FlexiFonds Prudent (parts de série 1) Fonds FlexiFonds Équilibré (parts de série 1) Fonds FlexiFonds Croissance (parts de série 1	1er juin 2020	Québec
Banque de Montréal	29 mai 2020	Ontario
Denison Mines Corp.	2 juin 2020	Ontario
FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset Mandat privé de répartition de l'actif mondial CI Fonds Indice MSCI Monde Incidence ESG CI	28 mai 2020	Ontario
FNB indiciel Fidelity Valeur Canada FNB indiciel Fidelity Valeur Amérique FNB indiciel Fidelity Valeur Amérique – Devises neutres FNB indiciel Fidelity Valeur internationale FNB indiciel Fidelity Momentum Canada FNB indiciel Fidelity Momentum Amérique FNB indiciel Fidelity Momentum Amérique – Devises neutres FNB indiciel Fidelity Momentum international	28 mai 2020	Ontario
Fonds alternatif d'obligations mondiales RP	2 juin 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds Capital Group ciblé actions canadiennes[MC] (Canada) Fonds Capital Group occasions totales marchés émergents[MC] (Canada) Fonds Capital Group actions mondiales[MC] (Canada) Fonds Capital Group actions internationales[MC] (Canada) Fonds Capital Group actions américaines[MC] (Canada) Fonds Capital Group revenu fixe essentiel plus canadien[MC] (Canada) Fonds Capital Group équilibré mondial[MC] (Canada) Fonds Capital Group obligations mondiales[MC] (Canada) Capital Group générateur de revenu[MC] (Canada) Capital Group portefeuille de revenu mensuel[MC] (Canada)	28 mai 2020	Ontario
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Mackenzie – IG Mandat privé Fonds d'obligations mondiales Mackenzie – IG Mandat privé Fonds d'opportunités en titres de créance mondiaux Mackenzie – IG Mandat privé Fonds de revenu d'actions canadiennes Mackenzie – IG Mandat privé	29 mai 2020	Manitoba
Fonds de couverture d'actions mondiales Wellington – IG Mandat privé Fonds de positions longues/courtes en actions américaines JPMorgan – IG Mandat privé	29 mai 2020	Manitoba
Fonds Fidelity FNB Obligations mondiales de qualité Fonds Fidelity indiciel Obligations gouvernementales du Canada à long terme Composantes multi-actifs	28 mai 2020	Ontario
Plan PremFlex Plan individuel familial	28 mai 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Régimes Héritage	28 mai 2020	Ontario
Stratégie de rendement absolu d'actifs multiples CIBC	2 juin 2020	Ontario
Suncor Energie Inc.	29 mai 2020	Alberta
Suncor Energie Inc.	29 mai 2020	Alberta

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines (*auparavant, Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines*)	1 juin 2020	Ontario
Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines (*auparavant, Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines*) Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines – Devises neutres (*auparavant, Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines – Devises neutres*)	1 juin 2020	Ontario
Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines (*auparavant, Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations*	2 juin 2020	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
américaines)		
FNB BetaPro Pétrole brut Haussier quotidien FNB BetaPro Pétrole brut Baissier quotidien	28 juin 2020	Ontario
FNB Horizons Indice de fonds de couverture Morningstar FNB Horizons Devises mondiales à rendement absolu	1 juin 2020	Ontario
Fonds alternatif ESG Waratah	28 mai 2020	Ontario
Fonds d'actions de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie (*auparavant, le Fonds de petites capitalisations mondiales Mackenzie*) Catégorie Mackenzie Actions de petites et moyennes capitalisations mondiales (*auparavant, la Catégorie Mackenzie Petites capitalisations mondiales*)	27 mai 2020	Ontario
Fonds d'actions de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie (*auparavant, Fonds de petites capitalisations mondiales Mackenzie*)	27 juin 2020	Ontario
Fonds équilibré de croissance mondial AGF (*auparavant, Fonds équilibré stratégique mondial AGF*)	2 juin 2020	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de	2020-05-21	2019-11-05

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Commerce		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-21	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-22	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-22	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-22	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-22	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-05-22	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-06-01	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-06-01	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-06-01	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-06-01	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-06-01	2019-11-05
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2020-06-01	2019-11-05
Banque de Montréal	2020-05-20	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-20	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-21	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-22	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-25	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-26	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-25	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-25	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-27	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-05-29	2018-06-01
Banque de Montréal	2020-06-01	2018-06-01
Banque Nationale du Canada	2020-05-20	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-20	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-20	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-20	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-20	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-21	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-21	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-22	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-22	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-22	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-22	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-22	2018-07-03

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	2020-05-25	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-25	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-25	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-25	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-26	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-26	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-26	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-27	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-27	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-27	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-28	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-28	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-05-29	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-06-01	2018-07-03
Banque Nationale du Canada	2020-06-01	2018-07-03
Banque Royale du Canada	2020-05-13	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-13	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-13	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-13	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-14	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-14	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-15	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-15	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-19	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-14	2020-02-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	2020-05-14	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-19	2020-02-27
Banque Royale du Canada	2020-05-27	2020-02-27
Brompton Split Banc Corp.	2020-05-20	2019-02-06
Brookfield Renewable Partners L.P.	2020-05-27	2019-07-17
CI Financial Corp.	2020-05-21	2019-12-17
Emerald Health Therapeutics, Inc.	2020-05-22	2019-03-13
EPCOR Utilities Inc.	2020-05-05	2019-12-09
EPCOR Utilities Inc.	2020-05-05	2019-12-09
Fédération des caisses Desjardins du Québec	2020-05-20	2020-04-20
FPI Granite Inc.	2020-05-28	2019-09-12
Fiducie de placement immobilier Granite	2020-05-28	2019-09-12
Inter Pipeline Ltd.	2020-05-28	2020-01-15
InterRent Real Estate Investment Trust	2020-05-28	2020-01-08
La Banque de Nouvelle - Écosse	2020-05-27	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Écosse	2020-05-27	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Écosse	2020-05-27	2020-03-11
La Banque de Nouvelle - Écosse	2020-05-27	2020-03-11
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-22	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-22	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-22	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-25	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-25	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-25	2018-06-28

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque Toronto-Dominion	2020-05-29	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-06-01	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-06-01	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-06-01	2018-06-28
La Banque Toronto-Dominion	2020-06-01	2018-06-28
Pembina Pipeline Corporation	2020-05-26	2019-08-30
Pembina Pipeline Corporation	2020-05-26	2019-08-30
Radient Technologies Inc.	2020-05-21	2020-01-21
Sabina Gold & Silver Corp.	2020-05-21	2020-05-15
TELUS Corporation	2020-05-21	2020-05-13

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1er octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
9362-0821 Québec inc.	2019-05-09	50 000 $
9362-0821 Québec inc.	2019-09-17	1 350 000 $
Arianne Phosphate inc.	2019-05-06	1 500 000 $
Arianne Phosphate inc.	2019-08-21	691 050 $
Bentall Kennedy Prime Canadian Property Fund Ltd.	2019-04-30	89 797 961 $
Canivate Growing Systems Ltd.	2019-05-02	6 516 000 $
Carlyle Commodities Corp.	2020-04-29	647 125 $
diaMentis Inc.	2019-04-30	2 440 239 $
Eurofins Scientific SE	2020-05-22	81 855 $
Fonds de placement immobilier Cominar	2019-05-16	199 000 000
Global Battery Metals Ltd.	2019-05-01	1 009 008 $
Headwater Gold Inc.	2020-03-06	343 750 $
Honest Inc.	2019-04-30	166 457 $
Myca Santé inc.	2019-04-29	2 691 200 $
Peak Positioning Technologies Inc.	2019-04-26	305 000 $
Ping Identity Holding Corp.	2019-09-23	1 308 595
Ping Identity Holding Corp.	2020-05-18	1 691 280 $
Romspen Mortgage Investment Fund	2019-05-01	30 842 390 $
Romspen Mortgage Investment Fund	2019-06-03	47 832 020 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Romspen Mortgage Investment Fund	2019-07-02	42 594 150 $
Romspen Mortgage Investment Fund	2019-08-01	36 952 300 $
Romspen Mortgage Investment Fund	2019-09-03	63 700 240 $
Romspen Mortgage Investment Fund	2019-10-01	44 267 320 $
Romspen Mortgage Investment Fund	2019-11-01	59 984 440 $
The Tinley Beverage Company Inc.	2019-04-30	5 567 219 $
The Tinley Beverage Company Inc.	2019-11-26	850 000 $
Tower Resources Ltd.	2019-05-08	500 000 $
Trec Brands Inc.	2019-04-12 au 2019-04-22	7 461 665 $
Trez Capital Prime Trust	2019-04-22 au 2019-04-26	1 361 164 $
Trez Capital Prime Trust	2019-04-29 au 2019-05-03	1 494 284 $
Trez Capital Prime Trust	2019-05-06 au 2019-05-13	1 001 044 $
Trez Capital Prime Trust	2019-05-14 au 2019-05-21	3 512 894 $
Trez Capital Prime Trust	2019-06-03 au 2019-06-10	2 458 326 $
Trez Capital Prime Trust	2019-06-10 au 2019-06-17	963 243 $
Trez Capital Prime Trust	2019-06-17 au 2019-06-25	1 016 114 $
Trez Capital Prime Trust	2019-06-24 au 2019-06-28	1 646 261 $
Trez Capital Prime Trust	2019-07-02 au 2019-07-05	2 202 009 $
Trez Capital Prime Trust	2019-07-08 au 2019-07-15	2 348 262 $

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Trez Capital Prime Trust	2019-07-15 au 2019-07-22	14 937 902 $
Trez Capital Prime Trust	2019-07-22 au 2019-07-26	2 476 260 $
Trez Capital Prime Trust	2019-07-29 au 2019-08-02	3 550 626 $
Trez Capital Prime Trust	2019-08-05 au 2019-08-12	1 181 243 $
Trez Capital Prime Trust	2019-08-12 au 2019-08-19	766 164 $
Trez Capital Prime Trust	2019-08-19 au 2019-08-23	1 606 636 $
Trez Capital Prime Trust	2019-08-26 au 2019-08-30	2 114 279 $
Trez Capital Prime Trust	2019-09-03 au 2019-09-06	663 375 $
Trez Capital Prime Trust	2019-09-09 au 2019-09-16	10 498 910 $
Trez Capital Prime Trust	2019-09-17 au 2019-09-20	382 487 $
Trez Capital Prime Trust	2019-09-23 au 2019-09-27	3 299 340 $
Trez Capital Prime Trust	2019-09-30 au 2019-10-04	9 745 783 $
Trez Capital Prime Trust	2019-10-07 au 2019-10-08	417 226 $
Trez Capital Prime Trust	2019-10-08 au 2019-10-11	821 320 $
Trez Capital Prime Trust	2019-10-15 au 2019-10-18	4 131 225 $

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Repare Therapeutics Inc.

Vu la demande présentée par Repare Therapeutics Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 mai 2020 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V -1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V -1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V -1.1, r. 3, le Règlement 41-101 et les termes définis suivants :

> « dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus canadien;
>
> « prospectus américain » : le prospectus provisoire visant le premier appel public à l'épargne que l'émetteur prévoit déposer auprès de la SEC le 29 mai 2020, le prospectus définitif ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;
>
> « prospectus canadien » : le prospectus ordinaire provisoire non relié à un placement que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 29 mai 2020 aux seules fins de devenir un émetteur assujetti en vertu de la Loi, le prospectus ordinaire définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur n'est pas émetteur assujetti au Canada mais le deviendra au Québec par le dépôt du prospectus canadien;
2. Le prospectus américain fera partie intégrante du prospectus canadien;
3. L'émetteur dépose le prospectus canadien aux seules fins de devenir un émetteur assujetti au Québec;
4. Le prospectus canadien ne vise pas un placement de titres.

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait le 28 mai 2020.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n° : 2020-SMV-0030

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2020-PDG-0039

Décision générale relative à une dispense de certaines des obligations réglementaires des personnes inscrites en valeurs mobilières et en dérivés

Vu les expressions définies dans le *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement 11-102 »), le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3 et le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, RLRQ, c. V-1.1, r. 10 (le « Règlement 31-103 ») qui s'appliquent à la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf indication contraire;

Vu la décision de dispense rendue respectivement par les autorités en valeurs mobilières de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Nunavut, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, relativement à l'application de certains délais prévus au Règlement 31-103 pour le dépôt de documents devenant exigible au cours de la période du 2 juin au 30 septembre 2020 (la « dispense concernant certains dépôts prévus au Règlement 31-103 »);

Vu certaines sociétés qui sont inscrites au Québec et dont l'autorité principale, déterminée conformément à la partie 4A du Règlement 11-102, est l'une des autorités en valeurs mobilières ayant rendu la dispense concernant certains dépôts prévus au Règlement 31-103;

Vu l'article 1.3 du Règlement 31-103 qui prévoit qu'un document à remettre ou à présenter à l'autorité en valeurs mobilières conformément à ce règlement peut être remis ou présenté à l'autorité principale de la société inscrite;

Vu l'intention de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité) » de permettre à une société inscrite que le dépôt des documents devenant exigible au cours de la période du 1er juin au 30 septembre 2020 soit fait dans les mêmes délais que ceux prévus par son autorité principale;

Vu l'article 263 de la LVM qui permet à l'Autorité, aux conditions qu'elle détermine, de dispenser une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues par les titres deuxième à sixième de cette loi ou par règlement lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à la protection des épargnants;

Vu l'article 86 de la LID qui permet à l'Autorité, aux conditions qu'elle détermine, de dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par cette loi, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Vu l'article 99 de la LID qui permet à l'Autorité, selon les modalités et aux conditions qu'elle détermine, de prendre une décision ayant une portée générale ou particulière et pouvant s'appliquer spécifiquement à toute matière relevant de sa compétence en vertu de la LID;

Vu l'analyse de la Direction de l'encadrement des intermédiaires ainsi que la recommandation du surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution d'accorder la présente décision au motif qu'elle ne porte pas atteinte à la protection des épargnants ni à l'intérêt public;

En conséquence :

Personnes inscrites à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement en vertu de la LVM

1. L'Autorité dispense temporairement les personnes inscrites à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement en vertu de la LVM dont l'autorité principale a rendu la dispense concernant certains dépôts prévus au Règlement 31-103, de l'application des délais prévus aux dispositions suivantes de ce règlement, dont le dépôt des documents suivants devient exigible au cours de la période du 1er juin au 30 septembre 2020, à la condition que ces documents soient déposés au plus tard 60 jours suivant ces délais :

   a) dans le cas du courtier inscrit, les états financiers annuels et le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1, *Calcul de l'excédent du fonds de roulement* (le « Formulaire 31-103A1 »), prévus au paragraphe 1 de l'article 12.12;

   b) dans le cas du courtier inscrit, l'information financière intermédiaire et le Formulaire 31-103A1, prévus au paragraphe 2 de l'article 12.12;

   c) dans le cas de la société inscrite qui a fait le choix de se prévaloir des dispositions prévues au paragraphe 2.1 de l'article 12.12, le Formulaire 1, Rapport et questionnaire financiers de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (l'« ACFM »), dûment rempli qui indique le calcul du capital régularisé en fonction du risque;

   d) dans le cas du conseiller inscrit, les états financiers annuels et le Formulaire 31-103A1, prévus à l'article 12.13;

   e) dans le cas du gestionnaire de fonds d'investissement inscrit, ses états financiers annuels, le Formulaire 31-103A1 et, le cas échéant, le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A4, *Ajustement de la valeur liquidative* (le « Formulaire 31-103A4 »), prévus au paragraphe 1 de l'article 12.14;

   f) dans le cas du gestionnaire de fonds d'investissement inscrit, l'information financière intermédiaire, le Formulaire 31-103A1 et, le cas échéant, le Formulaire 31-103A4, prévus au paragraphe 2 de l'article 12.14;

   g) dans le cas de la société inscrite qui est un courtier en placement membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») et qui est inscrite à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, le Formulaire 1, Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes de l'OCRCVM, dûment rempli qui indique le calcul du capital régularisé en fonction du risque, prévu aux sous-paragraphes *b* et *c* du paragraphe 4 de l'article 12.14;

   h) dans le cas de la société inscrite qui est un courtier en épargne collective membre de l'ACFM et qui est inscrite à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, le Formulaire 1, Rapport et questionnaire financiers de l'ACFM, dûment rempli qui indique le calcul du capital régularisé en fonction du risque, prévu aux sous-paragraphes *b* et *c* du paragraphe 5 de l'article 12.14.

2. L'Autorité dispense temporairement les personnes inscrites à titre de courtier en vertu de la LVM dont les droits calculés conformément au paragraphe 3.1 de l'article 271.5 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50, deviennent exigibles au cours de la période du 1er juin au 30 septembre 2020, de l'exigibilité de ces droits à la date du calcul prévu dans ce paragraphe, à la condition que le paiement soit effectué dans les 60 jours suivant la date de ce calcul;

Personnes inscrites à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LID

3. L'Autorité dispense temporairement les personnes inscrites à titre de courtier ou de conseiller en vertu de la LID dont l'autorité principale a rendu la dispense concernant certains dépôts prévus au Règlement 31-103, de l'application de l'article 11.1 du *Règlement sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01, r. 1, dont le dépôt des documents prévus aux paragraphes 1 et 2 de l'article 12.12 du Règlement 31-103 pour le courtier inscrit, et à l'article 12.13 du Règlement 31-103 pour le conseiller inscrit devient exigible au cours de la période du 1er juin au 30 septembre 2020, à la condition que ces documents soient déposés au plus tard 60 jours suivant les délais prévus à ces dispositions;

4. L'Autorité dispense temporairement les personnes inscrites à titre de courtier en vertu de la LID dont les droits calculés conformément au paragraphe 4 de l'article 5 du *Tarif des frais et des droits exigibles en matière d'instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01, r. 2, deviennent exigibles au cours de la période du 1er juin au 30 septembre 2020, de l'exigibilité de ces droits à la date du calcul prévu dans ce paragraphe, à la condition que le paiement soit effectué dans les 60 jours suivant la date de ce calcul.

La présente décision prend effet immédiatement et cessera de produire ses effets le 30 novembre 2020.

Fait le 28 mai 2020.

Louis Morisset
Président-directeur général

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
A.I.S. RESOURCES LIMITED	2020-03-31
ACCORD FINANCIAL CORP.	2020-03-31
ALCANNA INC.	2020-03-31
AMP GERMAN CANNABIS GROUP INC.	2020-03-31
ANCONIA RESOURCES CORP.	2020-03-31
AUTOCANADA INC.	2020-03-31
AUTOMOTIVE FINCO CORP.	2020-03-31
AVIVAGEN INC.	2020-04-30
AYLEN CAPITAL INC.	2020-03-31
BANQUE CANADIENNE DE L'OUEST	2020-04-30
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE	2020-04-30
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	2020-04-30
BANQUE TORONTO-DOMINION (LA)	2020-04-30
BESRA GOLD INC.	2020-03-31
BLOCKCHAINK2 CORP.	2020-03-31
BLUE MOON ZINC CORP.	2020-03-31
BRAILLE ENERGY SYSTEMS INC.	2020-03-31
BRP INC.	2020-04-30
CANADIAN CREDIT CARD TRUST II	2020-03-31
CANSO SELECT OPPORTUNITIES CORPORATION	2020-03-31
CAPHA PHARMACEUTICALS INC.	2020-03-31
CAPITAL ORLETTO II INC.	2020-03-31
CAT.CANADIENNE DE DIVIDENDES DE GR.CAP. AGF-GR.MONDIAL AVANT. FISCAL AGF (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE ACTIFS REELS MONDIAUX AGF (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE ACTIONS DE CROISSANCE CANADIENNES AGF (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE CROISSANCE AMERICAINE (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS EUROPEENNES AGF (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE D'ACTIONS MONDIALE AGF (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE DE CROISSANCE DU REVENU NCM (#26536)	2020-03-31
CATEGORIE DIRECTION CHINE AGF (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE DIVERSIFIE DE REVENU AGF (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE DIVIDENDES AMERICAINS NCM (#26536)	2020-03-31
CATEGORIE ENTREPRENEURS NCM (#26536)	2020-03-31
CATEGORIE MARCHES EN EMERGENCE AGF- GR. MONDIAL AVANTAGE FISCAL AGF LTEE (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE MONDIALE DE CROISSANCE DU REVENU NCM (#26536)	2020-03-31
CATEGORIE MONDIALE DE DIVIDENDES AGF (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE OBLIGATIONS A RENDEMENT GLOBAL AGF (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS CONSERVATEUR AGF (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS CROISSANCE AGF (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS EQUILIBRE AGF (#4835)	2020-03-31
RAPPORTS TRIMESTRIELS	

	Date du document
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS RENDEMENT AGF (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE ELEMENTS MONDIAL AGF (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE REVENU A COURT TERME AGF (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE REVENU FIXE PLUS AGF (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE SECTEURS AMERICAINS AGFIQ (#4835)	2020-03-31
CATEGORIE SOCIETES A PETITE CAPITALISATION NCM (#26536)	2020-03-31
CERES GLOBAL AG CORP.	2020-03-31
CERRO GRANDE MINING CORPORATION	2020-03-31
CONSOLIDATED FIRSTFUND CAPITAL CORP.	2020-03-31
CONSOLIDATED HCI HOLDINGS CORPORATION	2020-03-31
CORPORATION AURIFERE ORIGIN	2020-03-31
CORPORATION TERRANUEVA	2020-03-31
CRESCO LABS INC.	2020-03-31
DRONE DELIVERY CANADA CORP.	2020-03-31
ENTREPRISES INTERNATIONALES DE PROSPECTION	2020-03-31
EQ INC.	2020-03-31
EROS RESOURCES CORP.	2020-03-31
EXPLORATION FIELDEX INC.	2020-03-31
EXPLORATION MINIERE MACDONALD LTEE	2020-03-31
EXRO TECHNOLOGIES INC.	2020-03-31
FIDUCIE DE CAPITAL CIBC	2020-04-30
FIDUCIE DE CAPITAL TD IV	2020-04-30
FINB D'ACTIONS AMERICAINES FRANKLIN LIBERTYQT (#39970)	2020-03-31
FINB D'ACTIONS INTERNATIONALES FRANKLIN LIBERTYQT (#39970)	2020-03-31
FINB DE DIVIDENDES MONDIAUX FRANKLIN LIBERTYQT (#39970)	2020-03-31
FINB DE MARCHES EMERGENTS FRANKLIN LIBERTYQT (#39970)	2020-03-31
FINB FTSE CANADA TOUTES CAPITALISATIONS FRANKLIN (#39970)	2020-03-31
FINB FTSE ETATS-UNIS FRANKLIN (#39970)	2020-03-31
FINB FTSE EUROPE HORS R.-U. FRANKLIN (#39970)	2020-03-31
FINB FTSE JAPON FRANKLIN (#39970)	2020-03-31
FINDEV INC.	2020-03-31
FNB ACTIONS AMÉRICAINES AGFIQ (#39499)	2020-03-31
FNB ACTIONS CANADIENNES AGFIQ (#39499)	2020-03-31
FNB ACTIONS DES MARCHES EMERGENTS AGFIQ (#39499)	2020-03-31
FNB ACTIONS INTERNATIONALES AGFIQ (#39499)	2020-03-31
FNB ACTIONS MONDIALES FACTEURS ESG AGFIQ (#39499)	2020-03-31
FNB ACTIONS MONDIALES INFRASTRUCTURES AGFIQ (#39499)	2020-03-31
FNB D'ACTIONS CANADIENNES A RISQUE GERE FRANKLIN LIBERTY (#39978)	2020-03-31
RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FNB D'OBL.DE QUALITE DE SOC. AMERICAINES FRANKLIN LIBERTY(COUVERT EN $CA)(#39978	2020-03-31
FNB D'OBLIGATIONS A DURATION COURTE FRANKLIN LIBERTY (#39978)	2020-03-31
FNB D'OBLIGATIONS DE QUALITE DE SOCIETES CANADIENNES FRANKLIN LIBERTY(#39978)	2020-03-31
FNB D'OBLIGATIONS ESSENTIELLES PLUS FRANKLIN LIBERTY (#39978)	2020-03-31
FNB D'OBLIGATIONS TOTALES MONDIALES FRANKLIN	2020-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
LIBERTY(COUVERT EN $CA)(#39978)	
FNB DE PRETS PRIVILEGIES FRANKLIN LIBERTY (COUVERT EN $CA)(#39978)	2020-03-31
FNB EQUILIBRE DE BASE FRANKLIN LIBERTY (#39978)	2020-03-31
FNB NEUTRE AU MARCHE ANTI-BETA E.-U. - COUV. $CAN AGFIQ (#43022)	2020-03-31
FNB OBLIGATIONS MONDIALES MULTISECTEURS AGFIQ (#39499)	2020-03-31
FNB REVENU DE DIV. E.-U. - POS. LONGUES/ COURTES - COUV. $CAN AGFIQ (#43022)	2020-03-31
FOCUS GRAPHITE INC.	2020-03-31
FONDS AGF DE MARCHE MONETAIRE CANADIEN (#4835)	2020-03-31
FONDS ALTERNATIF MONDIAL PORTLAND (#41452)	2020-03-31
FONDS ALTERNATIF 15 SUR 15 PORTLAND (#42452)	2020-03-31
FONDS CANADIEN DE BASE NCM (#26536)	2020-03-31
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES DE GRANDES CAPITALISATIONS AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS CANADIEN DE PETITES CAPITALISATIONS AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS D'ACTIFS REELS MONDIAUX AGF(#4835)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS EUROPEENNES AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS MONDIALES AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS D'ACTIONS MONDIALES CROISSANCE DURABLE AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT ELEVE AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS A RENDEMENT GLOBAL AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS DES MARCHES EMERGENTS AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES CONVERTIBLES AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS DE CROISSANCE AMERICAINE AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS DE MARCHES EN EMERGENCE AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS DE REV. DE DIV. E.-U. - POS. LONG./COURT. - COUV. $CAN AGFIQ (#43020)	2020-03-31
FONDS DE REVENU A COURT TERME NCM (#26536)	2020-03-31
FONDS DE REVENU A TAUX VARIABLE AGF (#4835)	2020-03-31
RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS DE REVENU D'ACTIONS AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES AGFIQ (#4835)	2020-03-31
FONDS DE REVENU FIXE PLUS AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS DE REVENU STRATEGIQUE AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMERICAINES CROISSANCE (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMERICAINES CROISSANCE - DEVISES NEUTRES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMERICAINES VALEUR (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES CROISSANCE (#3109)	2020-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES A FAIBLE VOLATILITE (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER CROISSANCE (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS PRIVILEGIEES CANADIENNES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS EQUILIBRE MONDIAL DE REVENU STRATEGIQUE (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS EQUILIBRE QUEBEC (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS EQUILIBRE TACTIQUE (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS MARCHE MONETAIRE (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS MARCHES EMERGENTS (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS MARCHES EMERGENTS A FAIBLE VOLATILITE (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES (#3109)	2020-03-31
RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHES EMERGENTS (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES A RENDEMENT GLOBAL (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIETES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES A RENDEMENT ELEVE (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS OPPORTUNITES DES MARCHES EMERGENTS (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS REVENU A TAUX VARIABLE (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS REVENU DE DIVIDENDES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIETERRE ENVIRONNEMENT (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIETERRE ACTIONS AMERICAINES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIETERRE ACTIONS CANADIENNES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIETERRE ACTIONS INTERNATIONALES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIETERRE ACTIONS POSITIVES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIETERRE ACTIONS DES MARCHES EMERGENTS (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIETERRE OBLIGATIONS CANADIENNES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIETERRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES (#3109)	2020-03-31
FONDS DESJARDINS SOCIETERRE OBLIGATIONS MONDIALES (#3109)	2020-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS DESJARDINS SOCIETERRE TECHNOLOGIES PROPRES (#3109)	2020-03-31
FONDS DIVERSIFIE DE REVENU AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS E.U. PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS EQUILIBRE CANADIEN PORTLAND (#34295)	2020-03-31
FONDS EQUILIBRE MONDIAL PORTLAND (#34295)	2020-03-31
FONDS EQUILIBRE STRATEGIQUE MONDIAL AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS MONDIAL DE BASE NCM (#26536)	2020-03-31
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS NCM (#26536)	2020-03-31
FONDS SELECT MONDIAL AGF (#4835)	2020-03-31
FONDS TACTIQUE AGF (#4835)	2020-03-31
RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FORTIFIED TRUST	2020-03-31
FORTUNE BAY CORP.	2020-03-31
GALAXY DIGITAL HOLDINGS LTD.	2020-03-31
GESTION ACE AVIATION INC.	2020-03-31
GLACIER CREDIT CARD TRUST	2020-03-31
GOLD X MINING CORP.	2020-03-31
GOLIATH RESOURCES LIMITED	2020-03-31
GUNGNIR RESOURCES INC.	2020-03-31
GUYANA GOLDFIELDS INC.	2020-03-31
HEWLETT PACKARD ENTERPRISE COMPANY	2020-04-30
IMPERIAL MINING GROUP LTD.	2020-02-29
INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.	2020-02-29
INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION	2020-03-31
INVENTRONICS LIMITED	2020-03-31
IOU FINANCIAL INC.	2020-03-31
JAYDEN RESOURCES INC.	2020-03-31
JOHN DEERE CANADA FUNDING INC.	2020-05-03
KLINIK HEALTH VENTURES CORP.	2020-03-31
LANESBOROUGH REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2020-03-31
LEGEND POWER SYSTEMS INC.	2020-03-31
MAPLE LEAF 2013 OIL & GAS INCOME LIMITED PARTNERSHIP	2020-03-31
MINES ABCOURT INC.	2020-03-31
MINES DE LA VALLEE DE L'OR LTEE	2020-03-31
MINES INDEPENDANTES CHIBOUGAMAU INC.	2020-03-31
MISTANGO RIVER RESOURCES INC.	2020-03-31
MOGO INC.	2020-03-31
MOSAIC MINERALS CORP.	2020-03-31
NIOCAN INC.	2020-03-31
NORONT RESOURCES LTD	2020-03-31
NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC.	2020-03-31
OREZONE GOLD CORPORATION	2020-03-31
ORSU METALS CORPORATION	2020-03-31
PANGOLIN DIAMONDS CORP.	2020-03-31
PHARMACIELO LTD.	2020-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
PIERIDAE ENERGY LIMITED	2020-03-31
PLANET 13 HOLDINGS INC.	2020-03-31
POET TECHNOLOGIES INC.	2020-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR A FAIBLE VOLATILITE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITIEUX (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EQUILIBRE A FAIBLE VOLATILITE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II MODERE A FAIBLE VOLATILITE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ET DE REVENU NCM (#26536)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE NCM (#26536)	2020-03-31
RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT NCM (#26536)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE AMBITIEUX (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE DIVERSIFIE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE EQUILIBRE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MAXIMUM (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MODERE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE 100% ACTIONS (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODERE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE ELEMENTS CONSERVATEUR AGF (#4835)	2020-03-31
PORTEFEUILLE ELEMENTS CROISSANCE AGF (#4835)	2020-03-31
PORTEFEUILLE ELEMENTS EQUILIBRE AGF (#4835)	2020-03-31
PORTEFEUILLE ELEMENTS MONDIAL AGF (#4835)	2020-03-31
PORTEFEUILLE ELEMENTS RENDEMENT AGF (#4835)	2020-03-31
PORTEFEUILLE FNB ACTIONS MONDIALES AGFIQ (#39499)	2020-03-31
PORTEFEUILLE FNB AVISE CONSERVATEUR (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE FNB AVISE CROISSANCE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE FNB AVISE CROISSANCE MAXIMALE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE FNB AVISE DE REVENU FIXE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE FNB AVISE EQUILIBRE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE FNB AVISE 100% ACTIONS (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE FNB EQUILIBRE MONDIAL AGFIQ (#39499)	2020-03-31
PORTEFEUILLE FNB MONDIAL DE REVENU AGFIQ (#39499)	2020-03-31
PORTEFEUILLE SOCIETERRE CONSERVATEUR (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE SOCIETERRE CROISSANCE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE SOCIETERRE CROISSANCE MAXIMALE (#3109)	2020-03-31
RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
PORTEFEUILLE SOCIETERRE EQUILIBRE (#3109)	2020-03-31
PORTEFEUILLE SOCIETERRE 100% ACTIONS (#3109)	2020-03-31
RED PINE EXPLORATION INC.	2020-04-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
RESSOURCES AUXICO CANADA INC.	2020-03-31
RESSOURCES CERRO DE PASCO INC.	2020-03-31
RESSOURCES JOURDAN INC.	2020-03-31
RESSOURCES ROBEX INC.	2020-03-31
SEVEN ACES LIMITED	2020-03-31
SOCIETE DE FINANCEMENT GE CAPITAL CANADA	2020-03-31
SOCIETE EN COMMANDITE RIVER PARK ESTATES	2020-03-31
SOLUTIONS GLOBALES MOBI724 INC.	2020-03-31
SPACKMAN EQUITIES GROUP INC.	2020-03-31
SRAI CAPITAL CORP. (*23229)	2020-03-31
SRG MINING INC.	2020-03-31
STRIA LITHIUM INC.	2020-03-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) DEBENTURE FUND (*26113) (*26114)	2020-03-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) REALTY TRUST (*26112) (*26114)	2020-03-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) MORTGAGE FUND (*28233)	2020-03-31
SUNSTONE OPPORTUNITY (2007) REALTY TRUST (*28232)	2020-03-31
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2005) LIMITED PARTNERSHIP (*23228)	2020-03-31
TINTINA MINES LIMITED	2020-03-31
TITANIUM CORPORATION INC.	2020-03-31
VAL-D'OR MINING CORPORATION	2020-03-31
VICTORIA GOLD CORP.	2020-03-31
VICTORY NICKEL INC.	2020-03-31
VIVERE COMMUNITIES INC.	2020-03-31
WALTON WESTPHALIA DEVELOPMENT CORPORATION	2020-03-31
WOW UNLIMITED MEDIA INC.	2020-03-31
ZARGON OIL & GAS LTD.	2020-03-31
ZTR ACQUISITION CORP.	2020-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	Date du document
ARITZIA INC.	2020-02-26
AYLEN CAPITAL INC.	2019-12-31
CANACCORD GENUITY GROUP INC.	2020-03-31
CAPITAL METEORITE INC.	2019-12-31
CORPORATION DE CAPITAL DE RISQUE WODEN	2020-01-31
EAST AFRICA METALS INC.	2019-12-31
GROUPE STINGRAY INC.	2020-03-31
JURA ENERGY CORPORATION	2019-12-31
LEGG MASON, INC.	2020-03-31
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.	2020-03-31
PALEO RESOURCES, INC.	2019-12-31
PAN GLOBAL RESOURCES INC.	2020-01-31
PETROLYMPIC LTD.	2019-12-31
PODA TECHNOLOGIES LTD.	2020-01-31
PRESTIGE HOSPITALITY OPPORTUNITY FUND-I	2019-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	Date du document
PULIS REAL ESTATE LP2	2019-12-31
PULIS REAL ESTATE TRUST	2019-12-31
ROYAL STANDARD MINERALS INC.	2020-01-31
SLAM EXPLORATION LTD.	2020-01-31
TECHNOLOGIES ORTHO REGENERATIVES INC.	2020-01-31
TRIUMPH REAL ESTATE INVESTMENT FUND II	2019-12-31
VVC EXPLORATION CORPORATION	2020-01-31
37 CAPITAL INC.	2019-12-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
ARITZIA INC.	2020-02-26
AYLEN CAPITAL INC.	2019-12-31
CANACCORD GENUITY GROUP INC.	2020-03-31
CAPITAL METEORITE INC.	2019-12-31
CORPORATION DE CAPITAL DE RISQUE WODEN	2020-01-31
EAST AFRICA METALS INC.	2019-12-31
GROUPE STINGRAY INC.	2020-03-31
JURA ENERGY CORPORATION	2019-12-31
LEGG MASON, INC.	2020-03-31
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.	2020-03-31
PALEO RESOURCES, INC.	2019-12-31
PAN GLOBAL RESOURCES INC.	2020-01-31
PETROLYMPIC LTD.	2019-12-31
PODA TECHNOLOGIES LTD.	2020-01-31
ROYAL STANDARD MINERALS INC.	2020-01-31
SLAM EXPLORATION LTD.	2020-01-31
TECHNOLOGIES ORTHO REGENERATIVES INC.	2020-01-31
VVC EXPLORATION CORPORATION	2020-01-31
37 CAPITAL INC.	2019-12-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION	
	Date du document
ABITIBI ROYALTIES INC.	
AMP GERMAN CANNABIS GROUP INC.	
CANLAN ICE SPORTS CORP.	
CAPITAL METEORITE INC.	
CENTRIC HEALTH CORPORATION	
CHORUS AVIATION INC.	
CLEAN AIR METALS INC.	
CORPORATION DE CAPITAL DE RISQUE WODEN	
ECOLOMONDO CORPORATION	
ENTREPRISES INTERNATIONALES DE PROSPECTION	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION	
	Date du document
EUROGAS INTERNATIONAL INC.	
FAX CAPITAL CORP.	
FINDEV INC.	
FIRM CAPITAL MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	
FORTUNE BAY CORP.	
FP NEWSPAPERS INC.	
IMV INC.	
INFORMATION SERVICES CORPORATION	
JAYDEN RESOURCES INC.	
KLINIK HEALTH VENTURES CORP.	
KNEAT.COM, INC.	
LANESBOROUGH REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
MINES DE LA VALLEE DE L'OR LTEE	
MOUNT LOGAN CAPITAL INC.	
NEXJ HEALTH HOLDINGS INC.	
NEXJ SYSTEMS INC.	
NORTHERN SHIELD RESOURCES INC.	
OREZONE GOLD CORPORATION	
ORSU METALS CORPORATION	
PROBE METALS INC.	
RESSOURCES ROBEX INC.	
SIERRA METALS INC.	
TASEKO MINES LIMITED	
TERAGO INC.	
VAL-D'OR MINING CORPORATION	
VIVERE COMMUNITIES INC.	
WESTERN URANIUM & VANADIUM CORP.	

NOTICE ANNUELLE	
	Date du document
ARITZIA INC.	2020-02-26
EXRO TECHNOLOGIES INC.	2019-12-31
GROUPE STINGRAY INC.	2020-03-31
JURA ENERGY CORPORATION	2019-12-31
LEGG MASON, INC.	2020-03-31
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.	2020-03-31
ROOTS CORPORATION	2020-02-01
AVIS SUR L'EMPLOI DU PRODUIT	
PRESTIGE HOSPITALITY OPPORTUNITY FUND-I	2019-12-31
PULIS REAL ESTATE LP2	2019-12-31
PULIS REAL ESTATE TRUST	2019-12-31
TRIUMPH REAL ESTATE INVESTMENT FUND II	2019-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI

1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres
2 : Filiale de l'émetteur assujetti
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (*Loi sur les valeurs mobilières* du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié

NATURE DE L'OPÉRATION

Généralités

00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat
35 : Dividende en actions
36 : Conversion ou échange
37 : Division ou regroupement d'actions
38 : Rachat – annulation
40 : Vente à découvert
45 : Contrepartie d'un bien
46 : Contrepartie de services
47 : Acquisition ou aliénation par don
48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs

Dérivés émis par l'émetteur

50 : Attribution d'options
51 : Levée d'options
52 : Expiration d'options
53 : Attribution de bons de souscription
54 : Exercice de bons de souscription
55 : Expiration de bons de souscription
56 : Attribution de droits de souscription
57 : Exercice de droits de souscription
58 : Expiration de droits de souscription
59 : Exercice au comptant

Dérivés émis par un tiers

70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers

Divers

90 : Changements relatifs à la propriété
97 : Autres
99 : Correction d'information

NATURE DE L'EMPRISE

D : Propriété directe
I : Propriété indirecte
C : Contrôle

AUTRES MENTIONS

O : Opération originale
M : Première modification
M' : Deuxième modification
M" : Troisième modification, etc.
R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
5N Plus Inc.								
Actions ordinaires								
5N Plus Inc.	1	O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	1.6164	QC
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	1.6929	QC
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	1.7012	QC
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		QC
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)		QC
Bertrand, Luc	4	O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	230 000	1.6950	QC
Abitibi Royalties Inc.								
Actions ordinaires								
Abitibi Royalties Inc.	1	O	2020-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	19.2650	QC
		O	2020-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	300	19.5500	QC
		O	2020-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	20.0000	QC
		O	2020-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	21.3900	QC
		O	2020-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	400	22.0000	QC
		O	2020-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	500	21.7660	QC
		O	2020-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	22.0000	QC
		O	2020-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	21.7500	QC
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	21.1991	QC
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)		QC
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	300	21.8933	QC
		O	2020-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		QC
Absolute Software Corporation								
Droits Deferred Share Unit								
Atchison, Rebecca Lynn	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	125		BC
Monahan, Gregory Rush	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	444		BC
Ryan, Daniel	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	444		BC
Visca, Salvatore Anthony	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	462		BC
Watzinger, Gerhard	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	444		BC
Droits Performance Share Unit								
Karim, Ameer	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	310		BC
Laforce, Marcel Armand	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	30		BC
Lapierre, Dianne Elizabeth	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	168		BC
Malli, Maninder	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	22		BC
maxwell, sean	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	406		BC
Meanchoff, Matthew	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	113		BC
Morris, William	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	319		BC
Ramsden, Leigh Palmer	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	22		BC
Reynolds, Karen	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	94		BC
Toms, Sandra	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	102		BC
van Someren, Nicholas Benedict	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	393		BC
Wyatt, Christy May	4, 5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	963		BC
Droits Restricted Share Unit								
Karim, Ameer	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	372		BC
Laforce, Marcel Armand	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	179		BC
Lapierre, Dianne Elizabeth	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	168		BC
Malli, Maninder	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	147		BC
maxwell, sean	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	631		BC
Meanchoff, Matthew	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	185		BC
Morris, William	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	319		BC
Ramsden, Leigh Palmer	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	168		BC
Reynolds, Karen	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	219		BC
Toms, Sandra	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	319		BC
van Someren, Nicholas Benedict	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	393		BC
Wyatt, Christy May	4, 5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	909		BC
Acasta Enterprises Inc.								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Class B Shares								
LiVolsi, Carlo	4	O	2019-04-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.6400	ON
		O	2019-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.6400	ON
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6000	ON
Advantage Oil & Gas Ltd.								
Droits Deferred Share Units								
Angevine, Jill Terilee	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 480		AB
Balog, Stephen	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 480		AB
Fagerheim, Grant Bradley	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 240		AB
Haggis, Paul	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 728		AB
McIntosh, Ronald A	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 770		AB
AgJunction Inc. (formerly Hemisphere GPS Inc.)								
Restricted Shares								
Edmonds, Scott Blair	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	109 756		AB
Aimia Inc.								
Actions ordinaires								
Mittleman Investment Management, LLC	3							
Mittleman Investment Management, LLC	PI	O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	2.8000	QC
		O	2020-06-01	C	97 - Autre	(27 000)		QC
AIRBOSS OF AMERICA CORP.								
Actions ordinaires								
Gagnon, Daniel	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	1 000	16.8500	ON
Options								
Gagnon, Daniel	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	(4 897)	12.2600	ON
Akita Drilling Ltd.								
Actions sans droit de vote								
Dease, Colin	5	O	2020-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2700	AB
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 800	0.3400	AB
Alamos Gold Inc.								
Droits Deferred Share Units								
Prichard, John Robert Stobo	4	O	2020-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	429		ON
Alaris Royalty Corp.								
Actions ordinaires								
Alaris Royalty Corp.	1	O	2020-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	22 800	9.0000	AB
		O	2020-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	37 300	9.7981	AB
		O	2020-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	44 667	9.7459	AB
		O	2020-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	59 967	9.9738	AB
Algonquin Power & Utilities Corp.								
Actions ordinaires								
Trisic, George	5	O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64 000)	14.2500USD	ON
Allied Properties Real Estate Investment Trust								
Parts								
Burns, Thomas Gerard	5	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	40.1800	ON
Sender, Stephen	4							
Helene Sender	PI	O	2020-05-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Helene Sender RRSP	PI	O	2020-05-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Helene Sender TFSA	PI	O	2020-05-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Nicole Sender	PI	O	2020-05-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Rachel Sender	PI	O	2020-05-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Rachel Sender TFSA	PI	O	2020-05-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
TFSA	PI	O	2020-05-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Altius Minerals Corporation								
Droits DSUs								
Baker, John	4, 5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	443		NF
Gaumond, André	4	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	394		NF

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 405		NF
Lace, Roger	4, 7	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 405		NF
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	158		NF
Lewis, Benjamin Gerard	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	372		NF
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 407		NF
Mifflin, Frederick James	4	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 180		NF
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 405		NF
Strauss, James Digby Ronald	4	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 126		NF
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 405		NF
Stylianides, Anna	4	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	654		NF
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 405		NF
Warr, Donald James	4	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 180		NF
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 405		NF
Wells, Chad	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	297		NF
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 576		NF
Winter, Stephen Lawrence	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	294		NF
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 631		NF
Altus Group Limited								
Actions ordinaires								
BISHOP, TERRY ALAN	5	O	2020-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	42.0000	ON
Amex Exploration inc.								
Actions ordinaires								
Cantore, Victor	4, 5	O	2020-05-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	500 000	0.1500	QC
Nicoletti, Martin	5							
Corporation Financière SKTM Ltée.	PI	O	2020-05-28	I	54 - Exercice de bons de souscription	125 000	0.1500	QC
Bons de souscription								
Cantore, Victor	4, 5	O	2020-05-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	(500 000)	0.1500	QC
Nicoletti, Martin	5							
Corporation Financière SKTM Ltée.	PI	O	2020-05-28	I	54 - Exercice de bons de souscription	(125 000)	0.1500	QC
Anaconda Mining Inc.								
Actions ordinaires								
Bullock, Kevin	4, 5	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000		ON
Oke, Mary-Lynn Ida	4	O	2020-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2650	ON
Aphria Inc. (formerly, Black Sparrow Capital Corp.)								
Deferred Share Unit								
Heimpel Butts, Jodi Lynn	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 421		ON
		O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		ON
Herhalt, Johann Michael	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 421		ON
		O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		ON
Hopkinson, David Gordon	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 421		ON
		O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		ON
Looney, Thomas Patrick	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 421		ON
		O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		ON
Persofsky, Renah	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 421		ON
		O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		ON
Robb, Walter Eagleson	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 421		ON
		O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		ON
Appili Therapeutics Inc.								
Actions ordinaires Class A Common Shares								
The K2 Principal Fund L.P.	3	O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	1.5955	NS
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 200	1.5416	NS
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	1.5467	NS
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	1.5304	NS
Arbutus Biopharma Corporation								
Options								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Burgess, Daniel Dean	4	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	22 000	2.1600USD	BC
Cheng, Andrew Kaiche	4	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	22 000	2.1600USD	BC
Collier, William Hugh	4	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	262 313	3.3500USD	BC
Henriques, Richard Conover	4	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	22 000	2.1600USD	BC
Manchester, Keith Simon	4, 6	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	22 000		BC
Meyers, James Robert	4	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	22 000	2.1600USD	BC
Torti, Frank	4	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	22 000	2.1600USD	BC
Artis Real Estate Investment Trust								
Parts								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(467 769)		MB
Atlantic Power Corporation								
Actions ordinaires								
Atlantic Power Corporation	1	O	2020-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	91 568	2.0213USD	ON
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	65 575	2.0500USD	ON
		O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	49 314	2.0964USD	ON
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	33 853	2.0999USD	ON
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	20 562	2.1000USD	ON
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	85 188	2.1000USD	ON
		O	2020-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(240 310)		ON
Aurinia Pharmaceuticals Inc.								
Options								
BILLEN, DANIEL	4	O	2020-06-02	D	50 - Attribution d'options	30 000	21.4100	BC
Jayne, David Roland Walker	4	O	2020-06-02	D	50 - Attribution d'options	30 000	21.4100	BC
Milne, George M	4	O	2020-06-02	D	50 - Attribution d'options	30 000	21.4100	BC
Walbert, Timothy	4	O	2020-06-02	D	50 - Attribution d'options	30 000	21.4100	BC
Aurora Cannabis Inc.								
Actions ordinaires								
Booth, Terry	4	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(118 794)		AB
Chinuke Investments Ltd.	PI	O	2020-05-11	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(110 000)		AB
Lola Ventures Inc.	PI	O	2020-05-11	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 975 745)		AB
		O	2020-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 000)	21.2800	AB
Cleiren, Allan John	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(52 206)		AB
Nancy Cleiren	PI	O	2020-05-11	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(72 050)		AB
Ibbott, William Glen	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(30 001)		AB
Jerome, Andre	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(229 356)		AB
Morris, Shane H.D.	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 095)		AB
Page, Jonathan	5							
1169089 B.C. Ltd.	PI	O	2020-05-11	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(166 705)		AB
Singer, Michael	4	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(19 552)		AB
8115966 Canada Inc.	PI	O	2020-05-11	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(36 667)		AB
SWAINSON, Jillian	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(23 999)		AB
Vleeming, Darryl Andrew	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(10 111)		AB
Wilson, Debra	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 613)		AB
Actions ordinaires Deferred Share Units								
Booth, Terry	4	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(6 647)		AB
Actions ordinaires Restricted Share Units								
Karasiuk, Darren Anthony	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(206 800)		AB
Bons de souscription								
Booth, Terry	4							
Chinuke Investments Ltd.	PI	O	2020-05-11	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(146 667)		AB
Lola Ventures Inc.	PI	O	2020-05-11	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(19 311)		AB
Page, Jonathan	5							
1169089 B.C. Ltd.	PI	O	2020-05-11	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 379 237)		AB
Droits								
Morris, Shane H.D.	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(179 178)		AB
Droits Restricted Share Units								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Jerome, Andre	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(174 905)		AB
Page, Jonathan	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(159 011)		AB
Singer, Michael	4	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(331 172)		AB
SWAINSON, Jillian	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(275 550)		AB
Options								
Booth, Terry	4							
Lola Ventures Inc.	PI	O	2020-05-11	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 336 471)		AB
Cleiren, Allan John	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 183 166)		AB
		O	2020-05-25	D	50 - Attribution d'options	24 100	22.4800	AB
Ibbott, William Glen	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 803 075)		AB
		O	2020-05-25	D	50 - Attribution d'options	30 897	22.4800	AB
Jerome, Andre	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(450 814)		AB
		O	2020-05-25	D	50 - Attribution d'options	22 246	22.4800	AB
Karasiuk, Darren Anthony	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(398 047)		AB
		O	2020-05-25	D	50 - Attribution d'options	22 246	22.4800	AB
Morris, Shane H.D.	5	O	2020-05-11	D	36 - Conversion ou échange	(570 449)		AB
		M	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(570 449)		AB
		O	2020-05-25	D	50 - Attribution d'options	20 392	22.4800	AB
Page, Jonathan	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(341 960)		AB
		O	2020-05-25	D	50 - Attribution d'options	20 392	22.4800	AB
Singer, Michael	4	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 410 433)		AB
		O	2020-05-25	D	50 - Attribution d'options	30 897	22.4800	AB
SWAINSON, Jillian	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(732 630)		AB
		O	2020-05-25	D	50 - Attribution d'options	22 246	22.4800	AB
Vleeming, Darryl Andrew	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(470 293)		AB
		O	2020-05-25	D	50 - Attribution d'options	20 392	22.4800	AB
Wilson, Debra	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(459 293)		AB
		O	2020-05-25	D	50 - Attribution d'options	20 932	22.4800	AB
Restricted Share Units								
Vleeming, Darryl Andrew	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(174 289)		AB
Restricted Stock Units								
Booth, Terry	4							
Lola Ventures Inc.	PI	O	2020-05-11	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(343 466)		AB
Cleiren, Allan John	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(346 256)		AB
Wilson, Debra	5	O	2020-05-11	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(189 576)		AB
Australis Capital Inc.								
Options								
DeMott, Harry	4	O	2019-10-02	D	50 - Attribution d'options	210 000		BC
		O	2020-03-11	D	50 - Attribution d'options	260 313		BC
Dover, John David	4	O	2019-10-02	D	50 - Attribution d'options	267 750		BC
		O	2020-03-11	D	50 - Attribution d'options	260 313		BC
Dowty, Michael Scott	4, 5	O	2019-10-02	D	50 - Attribution d'options	1 301 563		BC
		O	2020-03-11	D	50 - Attribution d'options	673 750		BC
Han, Jungah Alex	5	O	2019-12-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-03-11	D	50 - Attribution d'options	419 409		BC
Norr, Daniel	5	O	2019-11-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-03-11	D	50 - Attribution d'options	288 028		BC
Swainson, Roger Irving	4	O	2019-10-02	D	50 - Attribution d'options	267 750		BC
		O	2020-03-11	D	50 - Attribution d'options	260 313		BC
Tzung, Cleve	5	O	2020-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-03-11	D	50 - Attribution d'options	288 028		BC
Restricted Share Units								
DeMott, Harry	4	O	2019-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	90 000		BC
		O	2020-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	111 563		BC
Dover, John David	4	O	2019-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	114 750		BC
		O	2020-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	111 563		BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Dowty, Michael Scott	4, 5	O	2019-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	557 813		BC
		O	2020-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	288 750		BC
Han, Jungah Alex	5	O	2019-12-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	179 747		BC
Norr, Daniel	5	O	2019-11-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	123 441		BC
Swainson, Roger Irving	4	O	2019-10-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	114 750		BC
		O	2020-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	111 563		BC
Tzung, Cleve	5	O	2020-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	123 441		BC
B2Gold Corp.								
Actions ordinaires								
Mackinnon, Hugh	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	25 000	1.1200	BC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	7.5000	BC
		O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.4400	BC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	7.5000	BC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	7.6000	BC
Reeder, Neil	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.7800	BC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	7.4700	BC
Options								
Mackinnon, Hugh	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	1.1200	BC
		O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.4400	BC
Stock Options								
Reeder, Neil	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.7800	BC
Banque Canadienne Imperiale de Commerce								
Actions ordinaires								
SHARMAN, SANDY	5	O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 558	90.1396	ON
Banque de Montréal								
Deferred Share Units								
Babiak, Jan	4	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	357	70.1900	QC
Brochu, Sophie	4	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	405	70.1900	QC
Broderick, Craig Wyeth	4	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	53	70.1900	QC
Cope, George	4	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	694	70.1900	QC
Edwards, Christine A.	4	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	537	70.1900	QC
		O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	33	70.1900	QC
Eichenbaum, Martin Stewart	4	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	207	70.1900	QC
Farmer, Ron	4	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	1 084	70.1900	QC
Harquail, David	4	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	61	70.1900	QC
Huber, Linda Susan	4	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	82	70.1900	QC
Mitchelmore, Lorraine	4	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	207	70.1900	QC
RICHER LA FLÈCHE, ERIC	4	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	342	70.1900	QC
Performance Share Units								
Barclay, Daniel	5	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	716	70.1900	QC
Casper, David Robert	5	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	1 118	70.1900	QC
Cronin, Patrick	5	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	1 437	70.1900	QC
Flynn, Thomas Earl	7	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	757	70.1900	QC
Fowler, Cameron McAskile	5	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	1 044	70.1900	QC
Johannson, Erminia	5	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	418	70.1900	QC
Malone, Mona Elizabeth	5	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	83	70.1900	QC
Rotenberg, Joanna Michelle	5	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	748	70.1900	QC
Tennyson, Steven Lloyd	5	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	216	70.1900	QC
White, William Darryl	7, 5	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	2 023	70.1900	QC
Restricted Share Units								
Barclay, Daniel	5	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	788	70.1900	QC
Fish, Simon Adrian	5	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	370	70.1900	QC
Johannson, Erminia	5	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	68	70.1900	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Malone, Mona Elizabeth	5	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	125	70.1900	QC
Tennyson, Steven Lloyd	5	O	2020-05-26	D	35 - Dividende en actions	314	70.1900	QC
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA								
Actions ordinaires								
Savoy, Michelle Renee	4	O	2020-06-02	D	46 - Contrepartie de services	182	29.0545	QC
Zelenczuk, Nicholas	4	O	2020-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	30.6893	QC
Bausch Health Companies Inc. (formerly, Valeant Pharmaceuticals International, Inc.)								
Actions ordinaires								
Spurr, Robert Allen	5	O	2020-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Droits Restricted Share Units (RSUs)								
Spurr, Robert Allen	5	O	2020-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Options								
Spurr, Robert Allen	5	O	2020-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Performance Share Units								
Spurr, Robert Allen	5	O	2020-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Baylin Technologies Inc.								
Deferred Share Units								
Davis, Janice	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 273	1.1000	ON
Reiter, Barry	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 788	1.1000	ON
Saska, David	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 273	1.1000	ON
SIMMONDS, DONALD E.	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 273	1.1000	ON
Wolkin, Harold Morton	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 030	1.1000	ON
Baytex Energy Corp.								
Actions ordinaires								
Bly, Mark	4	O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3611USD	AB
LaFehr, Edward David	5	O	2020-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.4200	AB
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4200	AB
BELLUS Santé Inc.								
Deferred Share Units								
BERGER, FRANKLIN MILAN	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 373	14.5171	QC
Desjardins, Clarissa	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 960	14.5171	QC
Larochelle, Pierre	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 060	14.5171	QC
Birchcliff Energy Ltd.								
Actions ordinaires								
Surbey, James William	4							
HSBC Securities (Canada) Inc.	PI	O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.3700	AB
		O	2020-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.3800	AB
BlackBerry Limited (formerly Research In Motion Limited)								
Deferred Share Units								
Alsup, Laurie Frances Smaldone	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 547		ON
Daniels, Michael Alan	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 547		ON
Dattels, Timothy	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 547		ON
Disbrow, Lisa S.	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 547		ON
Lynch, Richard John	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 547		ON
Stymiest, Barbara Gayle	4, 5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 524		ON
Watsa, V. Prem	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 328		ON
Wouters, Wayne Gordon	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 547		ON
Bonterra Energy Corp.								
Options								
Campbell, John	4	O	2020-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-05-22	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.1800	AB
		O	2020-05-22	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.1800	AB
		O	2020-05-22	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.1800	AB
Ricci, Jacqueline	4	O	2020-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-05-22	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.1800	AB
		O	2020-05-22	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.1800	AB
		O	2020-05-22	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.1800	AB
BRIQUE BRAMPTON LIMITEE								
Actions à droit de vote subalterne - Class A								
TANENBAUM, KENNETH MICHAEL	4	O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.1400	ON
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	5.1800	ON
Brookfield Business Partners L.P.								
Parts de société en commandite								
Brookfield Business Partners L.P.	1	O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	33.8100	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	33.8100	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	33.8800	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	33.8800	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	33.9200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	33.9200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	33.9300	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	33.9300	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	33.9500	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	33.9500	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.0100	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.0100	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	34.0200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	34.0200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.0400	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.0400	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	34.1000	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	34.1000	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.1100	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.1100	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	34.1200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	34.1200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.1300	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.1300	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	300	34.1400	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	34.1400	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	34.1600	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	34.1600	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	34.1800	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	34.1800	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	34.1900	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	34.1900	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.2200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.2200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	700	34.2600	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	34.2600	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.3200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.3200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	34.3500	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	34.3500	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.3600	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.3600	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	34.3700	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	34.3700	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.3900	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.3900	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	34.4500	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	34.4500	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	34.4700	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	34.4700	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	800	34.4800	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	34.4800	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	34.5200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	34.5200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	34.5300	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	34.5300	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	600	34.5700	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	34.5700	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	34.5900	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	34.5900	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.6000	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.6000	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.6100	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.6100	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	34.6200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	34.6200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	200	34.6900	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	34.6900	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	300	34.7200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	34.7200	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	34.7400	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	34.7400	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	700	34.7500	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	34.7500	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.7600	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.7600	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	34.8300	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	34.8300	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	600	34.8900	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	34.8900	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	500	35.0700	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	35.0700	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.0900	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.0900	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.2900	ON
		O	2020-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.2900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	33.8200	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	33.8200	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	33.8800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	33.8800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	33.9800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	33.9800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	33.9900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	33.9900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	34.0000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	34.0000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.0800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.0800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.1700	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.1700	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	500	34.1800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	34.1800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	34.1900	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	34.1900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	500	34.2000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	34.2000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.2100	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.2100	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.2400	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.2400	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.2500	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.2500	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.2600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.2600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	34.2800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	34.2800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	34.2900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	34.2900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	34.3400	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	34.3400	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	34.3600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	34.3600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.3800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.3800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	34.4000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	34.4000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.4200	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.4200	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.4400	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.4400	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	34.4500	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	34.4500	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	34.4600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	34.4600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	34.4700	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	34.4700	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	400	34.4800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	34.4800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	500	34.4900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	34.4900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	34.5000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	34.5000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	400	34.5300	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	34.5300	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	600	34.5500	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	34.5500	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.5700	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.5700	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	34.5800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	34.5800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	34.6000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	34.6000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	34.6100	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	34.6100	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	400	34.6200	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	34.6200	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.6800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.6800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.8500	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.8500	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.8900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.8900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.9600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.9600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	34.9900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	34.9900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	35.0000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	35.0000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.0100	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.0100	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.0300	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.0300	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.0700	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.0700	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	35.0800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	35.0800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	35.0900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	35.0900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.1000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.1000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	800	35.1200	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	35.1200	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.1300	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.1300	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.1400	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.1400	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.1500	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.1500	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.1600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.1600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	35.1800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	35.1800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	35.2400	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	35.2400	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.2600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.2600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.2700	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.2700	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	35.2900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	35.2900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.3200	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.3200	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.3800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.3800	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.3900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.3900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	35.4300	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	35.4300	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	35.5000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	35.5000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.5100	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.5100	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	35.5600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	35.5600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.5850	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.5850	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	35.6500	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	35.6500	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	35.8200	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	35.8200	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.9600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	35.9600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	36.0700	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	36.0700	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	36.1500	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	36.1500	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	36.2600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	36.2600	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	36.4000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	36.4000	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	36.4900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	36.4900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	36.5300	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	36.5300	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	36.5900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	36.5900	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	36.6700	ON
		O	2020-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	36.6700	ON
		O	2020-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	31.4400	ON
		O	2020-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	31.4400	ON
		O	2020-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	31.6300	ON
		O	2020-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	31.6300	ON
Brookfield Infrastructure Corporation								
Actions à droit de vote subalterne Class A Exchangeable								
Schaumburg, Anne C.	4	O	2020-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-03-31	D	35 - Dividende en actions	1 527		ON
Anne C. Schaumburg & Katherine Schaumburg-Gariulo JT Tenants	PI	O	2020-03-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-03-31	I	35 - Dividende en actions	2		ON
Anne C. Schaumburg TTEE	PI	O	2020-03-31	I	35 - Dividende en actions	371		ON
Anne C. Schaumburg TTEE FBO Katherine Schaumburg-Gariulo U/A/D 07-13-2010	PI	O	2020-03-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-03-31	I	35 - Dividende en actions	4		ON
MSSB C/F Anne C. Schaumburg IRA Standard	PI	O	2020-03-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-03-31	I	35 - Dividende en actions	14		ON
MSSB SEP IRA C/F Anne C. Schaumburg U/P/O Anne C. Schaumburg	PI	O	2020-03-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-03-31	I	35 - Dividende en actions	58		ON
Brookfield Infrastructure Partners L.P.								
Parts de société en commandite								
Schaumburg, Anne C.	4							
Anne C. Schaumburg & Katherine Schaumburg-Gariulo JT Tenants	PI	O	2008-11-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24		ON
Anne C. Schaumburg TTEE FBO Katherine Schaumburg-Gariulo U/A/D 07-13-2010	PI	O	2008-11-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38		ON
MSSB C/F Anne C. Schaumburg IRA Standard	PI	O	2008-11-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-07-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	129		ON
MSSB SEP IRA C/F Anne C. Schaumburg U/P/O Anne C. Schaumburg	PI	O	2008-11-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	517		ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
					d'actionnariat			
		O	2019-07-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5		ON
Brookfield Investments Corporation (Formerly Brascade Corporation)								
Actions privilégiées Class 2 Junior, Series C								
Brookfield Asset Management Inc.	3							
Brookfield Renewable Power Inc.	PI	O	1995-01-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	11 725 561		ON
Brookfield Renewable Partners L.P.								
Parts de société en commandite								
Brookfield Renewable Power Inc.	3	O	2020-05-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 000 000)	46.2800USD	ON
		O	2020-05-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 600 000)	46.7900USD	ON
Brookfield Holdings (Alberta) Limited	PI	O	2011-11-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 600 000	46.7900USD	ON
Brookfield Investments Corporation	PI	O	2011-11-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000 000	46.2800USD	ON
MANN, DAVID MCDANIEL	4	O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	66.5590	ON
Calian Group Ltd.								
Actions ordinaires								
Basler, Raymond Gregory	4	O	2020-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	52.2800	ON
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	51.4000	ON
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	51.6500	ON
Ford, Kevin Lee	5	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	15 600	34.5800	ON
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	500	17.6900	ON
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 100)	51.0000	ON
Houston, Patrick Belanger	5	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	6 000	29.0600	ON
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	51.0000	ON
Johnston, Jerry Patrick	5	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	6 000	34.5800	ON
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	51.0000	ON
loeb, kenneth jeffrey	4	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	5 000	27.3000	ON
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	51.0000	ON
Thera, Patrick Joseph	5	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	12 000	34.5800	ON
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	51.0000	ON
Vickers, Richard Allan	4	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	2 000	36.4900	ON
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	51.0000	ON
weber, george brian	4	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	5 000	29.5500	ON
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	51.0000	ON
Deferred Share Units (Cash Value of Common Shares)								
Basler, Raymond Gregory	4	O	2020-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	16	51.3700	ON
loeb, kenneth jeffrey	4	O	2020-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	44	51.3700	ON
Park, Young	4	O	2020-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	8	51.3700	ON
Poirier, Jo-Anne Cecile	4	O	2020-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	14	51.3700	ON
Vickers, Richard Allan	4	O	2020-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	24	51.3700	ON
weber, george brian	4	O	2020-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	20	51.3700	ON
Options								
Ford, Kevin Lee	5	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(15 600)	34.5800	ON
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(500)	17.6900	ON
Houston, Patrick Belanger	5	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	29.0600	ON
Johnston, Jerry Patrick	5	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	34.5800	ON
loeb, kenneth jeffrey	4	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	27.3000	ON
Thera, Patrick Joseph	5	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	34.5800	ON
Vickers, Richard Allan	4	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	36.4900	ON
weber, george brian	4	O	2020-05-27	D	50 - Attribution d'options	(5 000)	29.5500	ON
Canaccord Genuity Group Inc.								
Actions ordinaires								
Barlow, Jeffrey Griffin	7							

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Schwab	PI	O	2017-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	4.1390	BC
		O	2018-03-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	5.1910	BC
Droits Restricted Share Units								
Barlow, Jeffrey Griffin	7	O	2019-06-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 995	5.0400	BC
Canadian Natural Resources Limited								
Options								
Laut, Stephen W.	4	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	183 288	22.9000	AB
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(183 288)	24.9100	AB
Cardinal Energy Ltd.								
Débentures								
Brussa, John Albert	4	O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 450.00	51.3600	AB
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 300.00	53.0000	AB
Caribbean Utilities Company, Ltd.								
Actions ordinaires Class A Ordinary Shares								
Ritch, David E.	4	O	2020-06-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000	14.5000USD	ON
Ashley Kim Ritch	PI	O	2020-05-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500	14.5000USD	ON
		M	2020-06-03	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500	14.5000USD	ON
Valerie K. Ritch	PI	O	2020-06-03	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500	14.5000USD	ON
Cascades inc.								
Actions ordinaires								
Lemaire, Laurent	3							
2758-7526 Québec inc.	PI	O	2020-05-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	100 000		QC
Gestion Laurent Lemaire inc.	PI	O	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	580	13.9000	QC
		O	2020-05-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 100 000)		QC
Gestion Mylène Laroche inc.	PI	O	2003-05-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-05-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 000 000		QC
Swap sur actions - Position acheteur 2								
Cascades inc.	1	O	2020-05-29	D	73 - Expiration d'un dérivé émis par un tiers	(1)		QC
Swap sur actions - Position acheteur 3								
Cascades inc.	1	O	2003-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-02	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	14.1200	QC
Unités d'actions liées au rendement / Performance share unit								
D'Amours, Hugo	5	O	2020-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(399)		QC
		O	2020-05-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 586)		QC
Doré, Dominic	5	O	2020-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(882)		QC
		O	2020-05-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 940)		QC
Fernet, Maryse	5	O	2020-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(853)		QC
		O	2020-05-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 677)		QC
Gaudreault, Riko	7	O	2020-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(148)		QC
		O	2020-05-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(1 329)		QC
Guerra, Michael	5	O	2020-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(8)		QC
		O	2020-05-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(70)		QC
Hall, Robert F.	5	O	2020-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(1 952)		QC
		O	2020-05-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(17 566)		QC
Hogg, Allan	5	O	2020-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(2 301)		QC
		O	2020-05-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(20 707)		QC
Langevin, Luc	5	O	2020-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(2 475)		QC
		O	2020-05-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(22 272)		QC
Lemaire, Alain	4, 5	O	2020-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(3 148)		QC
		O	2020-05-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(28 329)		QC
Malo, Charles	7	O	2020-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(1 964)		QC
		O	2020-05-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(17 671)		QC
Marineau, Léon	5	O	2020-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(266)		QC
		O	2020-05-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 394)		QC
Plourde, Mario	4, 5	O	2020-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(7 943)		QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-05-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(71 491)		QC
Tardif, Jean-David	7	O	2020-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(528)		QC
		O	2020-05-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 750)		QC
Trudel, Thierry	7	O	2020-05-31	D	59 - Exercice au comptant	(41)		QC
		O	2020-05-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(365)		QC
CCL Industries Inc.								
Actions sans droit de vote Class B								
1281228 Ontario Inc.	3							
Samson Holdings Limited	PI	O	2020-05-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 726 193)		ON
SHL Subco 11 Corp.	PI	O	1998-04-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 726 193		ON
Furtado, Suzana	5	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(110)	46.1500	ON
Lang, Stuart W.	4							
The Angel Gabriel Foundation	PI	O	2020-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(63 200)	46.1000	ON
		O	2020-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(61 300)	46.6200	ON
		O	2020-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 700)	46.7600	ON
		O	2020-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(52 800)	46.7700	ON
Droits Deferred Share Units								
Galifi, Vincent Joseph	4	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	881	42.5300	ON
Horn, Alan Douglas	4	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	882	42.5300	ON
Keller-Hobson, Kathleen	4	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	882	42.5300	ON
Lang, Erin Melissa	4	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	882	42.5300	ON
Lang, Stuart W.	4	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	881	42.5300	ON
Muzyka, Douglas W.	4	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	881	42.5300	ON
Peddie, Tom	4	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	881	42.5300	ON
Shapansky, Mandy	4	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	883	42.5300	ON
Centerra Gold Inc.								
Droits Restricted Share Units								
Kobonbaev, Maksat	4	O	2020-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(2 507)	13.6300	ON
		O	2020-05-27	D	59 - Exercice au comptant	(2 940)	13.6000	ON
Centric Health Corporation (formerly Alegro Health Corp.)								
8.00 unsecured convertible debentures due March 12, 2024								
Ewing Morris & Co. Investment Partners Ltd.	3	O	2020-05-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	($ 6 000 000.00)	98.0000	ON
CGI inc.								
Actions à droit de vote subalterne Classe A								
Evans, Richard B.	4	O	2020-05-26	D	51 - Exercice d'options	500	14.7600	QC
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	86.8600	QC
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	86.8800	QC
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	86.8900	QC
		O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	500	14.7600	QC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	88.7200	QC
Options								
Evans, Richard B.	4	O	2020-05-26	D	51 - Exercice d'options	(500)	14.7600	QC
		O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	(500)	14.7600	QC
Champion Iron Limited								
Actions ordinaires Ordinary Shares (as per Australian securities law)								
Devalia, Pradipkumar	5	O	2020-05-22	D	51 - Exercice d'options	150 000	1.0000	ON
ESTEPA, JORGE	5	O	2020-05-21	D	51 - Exercice d'options	300 000	1.0000	ON
		O	2020-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.2700	ON
		O	2020-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	2.2800	ON
		O	2020-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 400)	2.2900	ON
		O	2020-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	2.3700	ON
		O	2020-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 600)	2.4100	ON
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	2.3300	ON
Marcotte, Michael	5	O	2020-05-26	D	51 - Exercice d'options	70 000	1.4600	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 900)	2.3600	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.3100	ON
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.3300	ON
Droits Deferred Share Units (DSU)								
CORMIER, MICHELLE ANN	4	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 021		ON
Lawler, Gary Kenneth John	4	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 692		ON
Wouters, Wayne Gordon	4	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 794		ON
Droits Performance Share Units (PSU)								
Boucratie, Steve	5	O	2019-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Cataford, David	4, 5	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	231 760		ON
Garoute, Natacha	5	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	103 004		ON
Marcotte, Michael	5	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	42 361		ON
Droits Restricted Share Units (RSU)								
Boucratie, Steve	5	O	2019-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 142		ON
Cataford, David	4, 5	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	154 506		ON
Garoute, Natacha	5	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	68 670		ON
Marcotte, Michael	5	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 240		ON
Options								
Devalia, Pradipkumar	5	O	2020-05-22	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	1.0000	ON
ESTEPA, JORGE	5	O	2020-05-21	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	1.0000	ON
Marcotte, Michael	5	O	2020-05-26	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	1.4600	ON
Chesswood Group Limited								
- Restricted Share Units								
Obront, David Mitchell Aaron	4	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)	3.8500	ON
Sonshine, Edward	3	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)	3.8500	ON
Steiner, Frederick William	7	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 000)	3.8500	ON
Actions ordinaires								
Obront, David Mitchell Aaron	4	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 000	3.8500	ON
Sonshine, Edward	3	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 000	3.8500	ON
Steiner, Frederick William	7	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 000	3.8500	ON
Chorus Aviation Inc.								
Class B Voting Shares								
Newhook, Kirk Jon Charles	7	O	2020-05-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 126)	2.7800	NS
TFSA Account	PI	O	2015-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2020-05-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	4 126	2.7800	NS
Cipher Pharmaceuticals Inc.								
Actions ordinaires								
Deboeck, Arthur Marie Joseph Ghislain	4	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	478		ON
Gajewczyk, Diane	5	O	2018-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 059		ON
Godin, Christian	4	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	866		ON
Jutlah, Nadine	5	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 810		ON
Mull, Craig	4	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	806		ON
Mull, John	3	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	478		ON
Wolkin, Harold Morton	4	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	478		ON
Restricted Share Units								
Deboeck, Arthur Marie Joseph Ghislain	4	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(866)		ON
Gajewczyk, Diane	5	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 916)		ON
Godin, Christian	4	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(866)		ON
Jutlah, Nadine	5	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 891)		ON
Mull, Craig	4	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 500)		ON
Mull, John	3	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(866)		ON
Wolkin, Harold Morton	4	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(866)		ON
Clean Air Metals Inc. (formerly, Regency Gold Corp.)								
Actions ordinaires								
Chambers, Dean Ronald	4	O	2020-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-05-25	D	36 - Conversion ou échange	250 000	0.2000	ON
Drost, Abraham Peter	4, 5	O	2020-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-25	D	36 - Conversion ou échange	500 000	0.2000	ON
Gallagher, James Elvin	4	O	2020-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-25	D	36 - Conversion ou échange	500 000	0.2000	ON
Bons de souscription								
Chambers, Dean Ronald	4	O	2020-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-25	D	36 - Conversion ou échange	375 000		ON
Drost, Abraham Peter	4, 5	O	2020-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-25	D	36 - Conversion ou échange	250 000		ON
Gallagher, James Elvin	4	O	2020-02-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-25	D	36 - Conversion ou échange	250 000		ON
Subscription Receipts								
Chambers, Dean Ronald	4	O	2020-05-25	D	36 - Conversion ou échange	(250 000)		ON
Drost, Abraham Peter	4, 5	O	2020-05-25	D	36 - Conversion ou échange	(500 000)		ON
Gallagher, James Elvin	4	O	2020-05-25	D	36 - Conversion ou échange	(500 000)		ON
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.								
Actions à droit de vote subalterne								
Strusievici, Mihai	5	O	2020-02-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	44.5800	ON
		O	2020-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	66.4800	ON
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators								
Actions privilégiées Class A Series B								
Daniel, Kevin	7	O	2020-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	ON
Hanna, Paul	7	O	2020-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	ON
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada								
Actions ordinaires								
Cairns, James Barry	5	O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 722)	118.9200	QC
Finn, Sean	5	O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(210)	119.1450	QC
Ryhorchuk, Doug	5	O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 359)	117.4535	QC
		M	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 359)	117.4365	QC
Condor Petroleum Inc.								
Actions ordinaires								
Disbrow, Robert	3							
Registered Accounts	PI	O	2020-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.4900	AB
Corporation Fiera Capital								
Restricted Share Units (CASH)								
Desjardins, Jean-Guy	4, 6, 5	O	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	600 000	8.8140	QC
		M	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	900 000	8.8140	QC
Corporation Financière Power								
Swap sur actions - Position acheteur PFC 2017-03								
POWER FINANCIAL CORPORATION	1	O	2020-05-29	D	97 - Autre	(12)		QC
Swap sur actions - Position acheteur PFC 8 (2017-03)								
POWER FINANCIAL CORPORATION	1	O	2001-10-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2001-10-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-05-29	D	97 - Autre	12		QC
		O	2020-05-29	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	22.8310	QC
Corporation Parkland								
Actions ordinaires								
Espey, Robert Berthold	5	O	2020-05-25	D	51 - Exercice d'options	25 000	17.7852	AB
		O	2020-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 007)	38.2122	AB
		O	2020-05-26	D	51 - Exercice d'options	5 000	17.7852	AB
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	38.0000	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 721		AB
Share Options								
Espey, Robert Berthold	5	O	2020-05-25	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	17.7852	AB
		O	2020-05-26	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	17.7852	AB
Corporation Pétroles Parkland								
Actions ordinaires								
Elliott, Christy	5	M	2020-05-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	209	32.2901	AB
		M'	2020-05-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	403	32.2901	AB
Espey, Robert Berthold	5	O	2020-05-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 070	32.2901	AB
		M	2020-05-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 086	32.2901	AB
Kilty, Colin Peter	5	O	2020-05-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 142	32.2901	AB
		M	2020-05-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 149	32.2901	AB
Magnan, Pierre Patrick Gerard	5	O	2020-05-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 450	32.2901	AB
		M	2020-05-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 924	32.2901	AB
Smart, Darren Robert	5	O	2020-05-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 437	32.2901	AB
		M	2020-05-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 446	32.2901	AB
White, Ian James	5	O	2020-05-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 226	32.2901	AB
		M	2020-05-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 230	32.2901	AB
Restricted Common Shares								
Elliott, Christy	5	O	2020-05-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	209	32.2901	AB
Corporation Ressources Pershimex								
Actions ordinaires								
Bureau, Roger	4, 6, 3	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0600	QC
		O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0800	QC
Corporation TC Énergie								
Actions ordinaires								
DAVIS, MARY CATHARINE	7							
Spouse's Account	PI	O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	650	59.6285	AB
Cresco Labs Inc.								
Actions à droit de vote subalterne								
Caltabiano, Joseph Stevens	4							
Better Odds, LLC	PI	O	2018-11-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-04-16	C	36 - Conversion ou échange	785 000		BC
		O	2020-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(785 000)	4.8000USD	BC
Proportionate Voting Shares								
Caltabiano, Joseph Stevens	4							
Better Odds, LLC	PI	O	2018-11-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2018-11-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-04-16	C	36 - Conversion ou échange	(3 925)		BC
Crew Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Brussa, John Albert	4	O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.3400	AB
RRSP	PI	O	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 000	0.3400	AB
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 500	0.3400	AB
Shay, Ryan	4							
Shay Family Trust (2018)	PI	O	2020-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 000	0.3300	AB
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	178 000	0.3378	AB
Shwed, Dale Orest	5							
Martex Fuel	PI	O	2020-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3650	AB
Taylor, James A	5	O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3600	AB
Crown Capital Partners Inc.								
Actions ordinaires								
Brussa, John Albert	4	O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.6000	AB
Crown Capital Partners Inc.	1	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	3.7675	AB
		O	2020-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)		AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Denison Mines Corp.								
Actions ordinaires								
Rand, William Archibald	4	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 000		ON
Restricted Share Units								
Bronkhorst, David Lionel	5	O	2020-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 500		ON
Cates, David Daniel	4, 5	O	2020-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	84 250		ON
Gabruch, Timothy Stephen	5	O	2020-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 000		ON
McDonald, Gabriel Ernst	5	O	2020-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	52 750		ON
Rand, William Archibald	4	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 000)		ON
Schoonderwoerd, Michael James	5	O	2020-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 750		ON
Verran, Dale	5	O	2020-03-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	241 000		ON
		M	2020-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	44 250		ON
Willett, Amanda	5	O	2020-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 250		ON
DiaMedica Therapeutics Inc.								
Deferred Share Units								
GIUFFRE, MICHAEL	4	O	2020-06-01	D	46 - Contrepartie de services	7 784		MB
		M	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 784		MB
Parsons, James Todd	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 102		MB
Pilnik, Richard D.	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 168		MB
Options								
Alcorn, Harry	4	O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	35 000		MB
Gilman, Sydney	5	O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	17 500		MB
GIUFFRE, MICHAEL	4	O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	13 306		MB
Kellen, Scott	5	O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	35 000		MB
Parsons, James Todd	4	O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	13 306		MB
Pauls, Dietrich (Rick) John	4, 5	O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	56 000		MB
Pilnik, Richard D.	4	O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	19 220		MB
Dream Office Real Estate Investment Trust								
Parts de fiducie Series A								
Dream Office Real Estate Investment Trust	1	O	2020-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	60 290	18.2871	ON
		O	2020-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(60 290)		ON
		O	2020-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	35 890	17.9647	ON
		O	2020-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(35 890)		ON
		O	2020-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	30 290	18.5529	ON
		O	2020-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(30 290)		ON
DREAM Unlimited Corp.								
Actions à droit de vote subalterne Class A								
DREAM Unlimited Corp.	1	O	2020-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	18 456	7.8083	ON
		O	2020-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(18 456)		ON
		O	2020-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	15 856	7.9969	ON
		O	2020-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(15 856)		ON
Dundee Corporation								
Actions à droit de vote subalterne Class A								
Sinclair, Alistair Murray	4							
Earlston Investments Corp.	PI	O	2020-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 400	1.2186	ON
		O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 400	1.2121	ON
		O	2020-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 600	1.2005	ON
		O	2020-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	103 700	1.1986	ON
		O	2020-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 800	1.2000	ON
Actions privilégiées 5-Year Rate Reset First Pref. Shares, Series 2								
Sinclair, Alistair Murray	4							
Earlston Investments Corp.	PI	O	2020-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 700	15.5100	ON
		O	2020-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	15.4979	ON
Actions privilégiées Cumulative Floating Rate First Preference Shares, Series 3								
Sinclair, Alistair Murray	4							
Earlston Investments Corp.	PI	O	2020-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	15.7000	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
EcoSynthetix Inc.								
Actions ordinaires								
EcoSynthetix Inc	1	O	2020-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	1.9053	ON
		O	2020-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	23 500	1.8587	ON
		O	2020-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	18 900	1.8853	ON
		O	2020-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	23 500	1.9132	ON
		O	2020-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	23 500	1.9877	ON
		O	2020-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	23 500	1.9180	ON
		O	2020-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	23 500	1.9000	ON
		O	2020-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	1.8898	ON
		O	2020-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	14 700	1.8234	ON
		O	2020-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	1.8477	ON
		O	2020-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	1.8300	ON
		O	2020-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	14 700	1.8152	ON
		O	2020-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	1.7722	ON
		O	2020-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	14 700	1.8459	ON
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	14 700	1.8500	ON
		O	2020-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	14 700	1.8985	ON
		O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	14 700	1.9000	ON
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	14 700	2.0000	ON
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(297 800)		ON
Emera Incorporated								
Actions ordinaires								
O'Connor, Wayne David	5	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	3 125	46.1900	NS
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	3 250	45.1600	NS
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	5 075	39.9300	NS
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	4 600	46.3900	NS
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 050)	54.0000	NS
Options								
O'Connor, Wayne David	5	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(3 125)	46.1900	NS
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(3 250)	45.1600	NS
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(5 075)	39.9300	NS
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(4 600)	46.3900	NS
Enbridge Inc.								
Droits 2019 Restricted Stock Units (RSUs)								
Yardley, William Turner	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(8 606)	29.5200USD	AB
Energy Fuels Inc.								
Actions ordinaires								
Morrison, Alexander	4	O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	1.6700USD	ON
Equinox Gold Corp.								
Actions ordinaires								
Reddy, Doug	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	105 900	8.6200	BC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(105 900)	12.7000	BC
Options								
Reddy, Doug	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	(105 900)	8.6200	BC
Equitable Group Inc.								
Actions ordinaires								
Moor, Andrew	5	O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	69.0900	ON
Erdene Resource Development Corporation								
Actions ordinaires								
Byrne, John Philip	4	O	2020-05-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.1500	NS
Mosher, David Vaughn	4	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105 000	0.2350	NS
Options								
Byrne, John Philip	4	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.1500	NS
Exco Technologies Limited								
Actions ordinaires								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Kernaghan, Edward Hume	4, 3							
Kernwood Limited	PI	O	2020-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	6.2500	ON
		O	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.2500	ON
		O	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.2000	ON
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	6.2500	ON
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	6.2400	ON
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.2300	ON
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.2200	ON
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	6.2100	ON
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.2050	ON
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	6.2000	ON
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.1750	ON
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	6.1600	ON
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.1550	ON
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	6.1500	ON
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	6.0900	ON
		O	2020-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.2000	ON
		O	2020-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.1900	ON
		O	2020-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.1600	ON
		O	2020-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.1500	ON
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.)								
Deferred Share Units								
Côté, François	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 178	3.5900	QC
Logothetis, Angela	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 004	2.6100USD	QC
Séguin, Claude	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 999	3.5900	QC
Tornes, Randy Earl	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 633	2.6100	QC
		M	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 633	2.6100USD	QC
		M'	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 663	2.6100USD	QC
Exploration Azimut inc.								
Options								
LIM, MONIROTH	5	O	2020-02-27	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.4400	QC
Exploration Dios Inc.								
Options								
Desbiens, Harold	4, 5	O	2020-05-27	D	50 - Attribution d'options	190 000	0.1000	QC
		M	2020-05-27	D	50 - Attribution d'options	190 000	0.1000	QC
Girard, Marie-José	4, 5	O	2020-05-27	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	QC
GUEVREMONT, ROGER	4	O	2020-05-27	D	50 - Attribution d'options	140 000	0.1000	QC
		M	2020-05-27	D	50 - Attribution d'options	140 000	0.1000	QC
Lacroix, René	4, 5	O	2020-05-27	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.1000	QC
Leclerc, Aline	4	O	2020-05-27	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.1000	QC
Payette, Normand	4	O	2020-05-27	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.1000	QC
Exploration Fieldex inc.								
Options								
Dallaire, Martin	4, 5	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	400 000		QC
		M	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	400 000		QC
Germain, Pascal	4	O	2020-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
Lacasse, Donald	4, 5	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
Landry, Jean-Pierre	4	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
Vézina, Pierre	4	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
Extendicare Inc.								
Actions ordinaires								
Barazzuol, Renzo	6							
Sandpiper Real Estate Fund 2 Limited Partnership	PI	O	2020-05-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 800	5.9667	ON
		O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	5.9741	ON
		O	2020-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112 500	5.7387	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97 500	5.5474	ON
		O	2020-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 500	5.4242	ON
GILL, NAVDEEP KAUR	6							
Sandpiper Real Estate Fund 2 Limited Partnership	PI	O	2020-05-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 800	5.9667	ON
		O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	5.9741	ON
		O	2020-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112 500	5.7387	ON
		O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97 500	5.5474	ON
		O	2020-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 500	5.4242	ON
Houlden, Brent	4	O	2020-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Manji, Salim	6							
Sandpiper Real Estate Fund 2 Limited Partnership	PI	O	2020-05-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 800	5.9667	ON
		O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	5.9741	ON
		O	2020-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112 500	5.7387	ON
		O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97 500	5.5474	ON
		O	2020-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 500	5.4242	ON
Manji, Samir Aziz	4							
Sandpiper Real Estate Fund 2 Limited Partnership	PI	O	2020-05-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 800	5.9667	ON
		O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	5.9741	ON
		O	2020-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112 500	5.7387	ON
		O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97 500	5.5474	ON
		O	2020-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 500	5.4242	ON
Mulcahy, Tracey Lynn	7							
rrsp	PI	O	2017-05-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	3 632	5.8700	ON
Sandpiper Asset Management Inc.	3							
Sandpiper Real Estate Fund 2 Limited Partnership	PI	O	2020-05-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 800	5.9667	ON
		O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	5.9741	ON
		O	2020-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112 500	5.7387	ON
		O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97 500	5.5474	ON
		O	2020-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 500	5.4242	ON
Droits - Deferred Share Units								
Houlden, Brent	4	O	2020-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Droits - Performance Share Units								
Mulcahy, Tracey Lynn	7	O	2020-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 632)		ON
		O	2020-05-27	D	59 - Exercice au comptant	(1)		ON
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 270)		ON
		O	2020-05-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	196		ON
Fairfax Financial Holdings Limited								
Actions à droit de vote subalterne								
Templeton, Lauren Cortney	4	O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44)	284.2500USD	ON
Fiducie dactifs durables non traditionnels Dream								
Parts								
Cooper, Michael	7, 5	O	2014-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	4.7000	ON
Dream Hard Asset Alternatives Trust	1	O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 462	4.4738	ON
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 462)		ON
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	12 262	4.4849	ON
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(12 262)		ON
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	7 262	4.5123	ON
		O	2020-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(7 262)		ON
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	562	4.5825	ON
		O	2020-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(562)		ON
Fiducie de placement immobilier Fronsac								
Unités								
Trudeau, Michel Claude	4	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.5000	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Finning International Inc.								
Performance Share Units								
Amar, Juan Pablo	5	O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 160)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 685)	25.2300	BC
Cummings, David William	5	O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(15 398)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(16 709)	25.2300	BC
		O	2020-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 880		BC
		M	2020-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 880		BC
Damjanic Yutronic, Pedro Antonio	5	O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 912)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 416)	25.2300	BC
Day, Russell Willard	5	O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 928)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 348)	25.2300	BC
Erdman, Jeff	5	O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 136)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 403)	25.2300	BC
Guridi, Sebastian Tomas	5	O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 160)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 685)	25.2300	BC
Harrod, Darcy Joel	5	O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 928)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 348)	25.2300	BC
Hiley, Chad, Stephen	5	O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(15 398)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(16 709)	25.2300	BC
Hogg, Mark Stephen	5	O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 452)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 576)	25.2300	BC
Marks, Anna Pia	5	O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 928)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 348)	25.2300	BC
Murdoch, Heather Jane	5	O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 928)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 348)	25.2300	BC
Palaschuk, Gregory	5	O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 704)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 704)	25.2300	BC
		M'	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 105)	25.2300	BC
		O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 814)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 083)	25.2300	BC
Parkes, Kevin	5	O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(15 398)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(16 709)	25.2300	BC
Primrose, David Francis Neil	5	O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(8 914)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(9 673)	25.2300	BC
Thomson, Scott	5	O	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(83 986)	25.2300	BC
		M	2020-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(91 139)	25.2300	BC
		O	2020-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	105 990	17.6900	BC
		M	2020-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	105 990		BC
		M'	2020-05-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	105 990		BC
Restricted Share Unit (RSU)								
Amar, Juan Pablo	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(2 258)		BC
Boothman, Tant Michael	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 498)		BC
Cummings, David William	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(5 646)		BC
Damjanic Yutronic, Pedro Antonio	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(2 168)		BC
Day, Russell Willard	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 806)		BC
Erdman, Jeff	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 149)		BC
Gray, Cheryl Lynn	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(277)		BC
Guridi, Sebastian Tomas	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(2 258)		BC
Harrod, Darcy Joel	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 806)		BC
Hiley, Chad, Stephen	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(5 646)		BC
Hogg, Mark Stephen	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 065)		BC
Marks, Anna Pia	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 806)		BC
Murdoch, Heather Jane	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 806)		BC
Palaschuk, Gregory	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 725)		BC
Parkes, Kevin	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(5 646)		BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Primrose, David Francis Neil	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(3 268)		BC
Thomson, Scott	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(30 794)		BC
Firan Technology Group Corporation								
Actions ordinaires								
Talati, Hiteshkumar	5							
H. Talati Medicine Professional Corporation	PI	O	2020-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.8500	ON
FIRSTSERVICE CORPORATION								
Actions ordinaires								
Hennick, Jay Steward	4, 6, 5, 3							
FSV Shares LP	PI	O	2020-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	126.0000	ON
The Jay and Barbara Hennick Family Foundation	PI	O	2020-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	126.0000	ON
Flow Capital Corp. (formerly LOGiQ Asset Management Inc.)								
Actions ordinaires								
McLeod-Seltzer, Catherine	4	O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.1250	ON
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 100	0.1350	ON
RESP	PI	O	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	0.1250	ON
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 054)	0.1300	ON
Options								
McLeod-Seltzer, Catherine	4	O	2020-05-26	D	52 - Expiration d'options	(125 000)		ON
Zych, Michael Louis	4	O	2020-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-27	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1800	ON
Fonds d'actifs réels mondiaux Middlefield								
Parts de fiducie								
Middlefield Global Real Asset Fund	1	O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	8.7153	AB
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	8.8108	AB
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	8.8930	AB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	14 200	8.9186	AB
		O	2020-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.9050	AB
Fonds de placement immobilier BTB								
Parts de fiducie								
Léonard, Michel	4, 5							
Chloé Léonard	PI	O	2020-05-29	C	97 - Autre	(3 840)		QC
Lillian Léonard	PI	O	2020-05-29	C	97 - Autre	(3 098)		QC
REÉR - Lillian Léonard	PI	O	2020-05-29	C	97 - Autre	(17 570)		QC
Stéphanie Léonard	PI	O	2020-05-29	C	97 - Autre	(3 840)		QC
Fonds de placement immobilier Cominar								
Parts de fiducie								
George, Zachary R.	4							
FrontFour Capital Group LLC Managed Accounts	PI	O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	7.8476	QC
		O	2020-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 650	7.8800	QC
		O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	7.7600	QC
Iris Fund II	PI	O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 347	7.8566	QC
		O	2020-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 131	7.8102	QC
		O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 483	7.8924	QC
Iris Fund III L.P.	PI	O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 112	7.8566	QC
		O	2020-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 011	7.8102	QC
		O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 198	7.8920	QC
Iris Fund IV	PI	O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 541	7.8566	QC
		O	2020-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 208	7.8102	QC
		O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 269	7.8921	QC
Fonds de placement immobilier Crombie								
Parts de fiducie								
Weaver, Karen H.	4	O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	12.8500	NS
		O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	12.8500	NS
Fonds de placement immobilier PRO								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Parts								
Jadavji, Shenoor	4							
Lotus Pacific (1750 JBM) Investments Inc.	PI	O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	4.4000	QC
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
Parts								
Ridgewood Capital Asset Management	3							
Managed Accounts	PI	O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 930	16.4500	ON
		O	2020-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 180	16.4903	ON
		O	2020-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 374)	16.5000	ON
		O	2020-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(239)	16.4500	ON
		O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	349	16.4500	ON
		O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(382)	16.4500	ON
Simpson, John H.	5	O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 765)	16.5000	ON
Fonds mondial de dividendes des secteurs de l'immobilier et du commerce électronique								
Parts de fiducie								
Global Real Estate & E-Commerce Dividend Fund	1	O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.0600	AB
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	12.0264	AB
		O	2020-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.0833	AB
Lauzon, Robert	7	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.0400	AB
Fortis Inc.								
Actions ordinaires								
Amaimo, Stephanie Ann	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	52.4310	NF
Duke, Nora	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	334	52.4310	NF
Ernst, Albert	7	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	52.4310	NF
Francis, Trina Michelle	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	52.4310	NF
Gosse, Karen J.	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	52.4310	NF
		O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	177	52.4310	NF
Brian	PI	O	2020-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9	52.8432	NF
Nathan	PI	O	2020-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	52.4310	NF
Zachary	PI	O	2020-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	52.4310	NF
Hollett, Lindsay	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	52.4310	NF
Holloway, Gretchen	7	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	52.3410	NF
Hutchens, David Gerard	7	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	52.4310	NF
Laurito, James P.	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	52.4310	NF
O'Dea, Regan	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	52.4310	NF
Perry, Barry	4, 5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	230	52.4310	NF
Nadine Perry	PI	O	2020-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	185	52.4310	NF
Perry, Jocelyn	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	144	52.4310	NF

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Smith, Gary Joseph	7	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	540	52.4310	NF
Deferred Share Unit								
Ball, Tracey Colleen	4	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	185	52.4310	NF
Blouin, Pierre J.	4	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154	52.4310	NF
Bonavia, Paul	4	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	52.4310	NF
Borgard, Lawrence	4	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75	52.4310	NF
Clark, Maura	4	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	52.4310	NF
Dilley, Margarita	4	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	52.4310	NF
Dobson, Julie	4	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	52.4310	NF
Haughey, Douglas J.	4	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	347	52.4310	NF
Zurel, Jo Mark	4	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101	52.4310	NF
Performance Share Unit								
Amaimo, Stephanie Ann	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	52.4310	NF
Duke, Nora	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	52.4310	NF
Francis, Trina Michelle	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	52.4310	NF
Gosse, Karen J.	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	52.4310	NF
Hutchens, David Gerard	7	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	561	52.4310	NF
McCarthy, Karen	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	52.4310	NF
O'Dea, Regan	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	52.4310	NF
Perry, Barry	4, 5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 889	52.4310	NF
Perry, Jocelyn	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	384	52.4310	NF
Reid, James	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	352	52.4310	NF
Roberts, Jamie	7	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	52.4310	NF
Smith, Gary Joseph	7	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	340	52.4310	NF
Performance Share Units (CH)								
Laurito, James P.	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	744	52.4310	NF
Restricted Share Units								
Amaimo, Stephanie Ann	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	52.4310	NF
Duke, Nora	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	52.4310	NF
Gosse, Karen J.	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	52.4310	NF

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Hutchens, David Gerard	7	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	52.4310	NF
McCarthy, Karen	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	52.4310	NF
O'Dea, Regan	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	52.4310	NF
Perry, Barry	4, 5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	288	52.4310	NF
Perry, Jocelyn	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	52.4310	NF
Reid, James	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	52.4310	NF
Roberts, Jamie	7	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	52.4310	NF
Smith, Gary Joseph	7	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	52.4310	NF
Restricted Share Units (2020 RSU Plan)								
Amaimo, Stephanie Ann	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8		NF
Duke, Nora	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49		NF
Gosse, Karen J.	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7		NF
Hutchens, David Gerard	7	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	127		NF
Laurito, James P.	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66		NF
McCarthy, Karen	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4		NF
O'Dea, Regan	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5		NF
Perry, Barry	4, 5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	237		NF
Perry, Jocelyn	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60		NF
Reid, James	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49		NF
Roberts, Jamie	7	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12		NF
Smith, Gary Joseph	7	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46		NF
Restricted Share Units (CH)								
Laurito, James P.	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	52.4310	NF
Fortuna Silver Mines Inc.								
Actions ordinaires								
Chapman, Eric	5	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 229		BC
Ganoza Durant, Jorge A.	4	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	72 471		BC
Ganoza Durant, Luis Dario	5	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	32 930		BC
Jang, Gordon	5	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 267		BC
Pacora Puga, Jose Alberto	5	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 064		BC
Ruiz-Conejo, Juan Manuel	5	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	28 099		BC
Volkert, David	5	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 315		BC
Restricted Share Unit Plan (cash settled)								
Whittall, Sally	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(7 874)		BC
Restricted Share Unit Plan (share settled)								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Chapman, Eric	5	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 229)		BC
Ganoza Durant, Jorge A.	4	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(72 471)		BC
Ganoza Durant, Luis Dario	5	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 930)		BC
Jang, Gordon	5	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 267)		BC
Pacora Puga, Jose Alberto	5	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 064)		BC
Ruiz-Conejo, Juan Manuel	5	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(28 099)		BC
Volkert, David	5	O	2020-05-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 315)		BC
Freshii Inc.								
Performance Share Units								
Corrin, Matthew Ethan	4, 5	O	2020-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	227 849		ON
Restricted Share Units								
Corrin, Adam Daniel	4, 5	O	2020-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	158 228		ON
Corrin, Matthew Ethan	4, 5	O	2020-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	227 849		ON
Haroun, Daniel	5	O	2020-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	174 051		ON
Hughes, Paul Robert	5	O	2020-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	153 715		ON
Galleon Gold Corp.								
Actions ordinaires								
2176423 Ontario Ltd.	3	O	2020-05-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	20 000 000	0.0500	ON
Sprott, Eric S.	3							
2176423 Ontario Ltd.	PI	O	2020-05-25	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	20 000 000	0.0500	ON
Bons de souscription								
2176423 Ontario Ltd.	3	O	2019-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000 000	0.0750	ON
Sprott, Eric S.	3							
2176423 Ontario Ltd.	PI	O	2019-05-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-25	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000 000	0.0750	ON
Gibson Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Festival, John Larry	4	O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	20.9700	AB
Global Dividend Growers Income Fund								
Parts de fiducie								
Global Dividend Growers Income Fund	1	O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.7780	AB
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.7114	AB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.6500	AB
		O	2020-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	11.7135	AB
Global Innovation Dividend Fund								
Parts de fiducie								
Global Innovation Dividend Fund	1	O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.6557	AB
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	11.5241	AB
		O	2020-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.4714	AB
goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
Actions ordinaires								
Anzini, Sabrina	5							
RRSP - Sabrina Anzini	PI	O	2017-09-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.0000	ON
goeasy Ltd	1	O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 493	53.6442	ON
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(37 493)		ON
Deferred Share Unit Plan								
Appel, David Harry	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	62	53.3000	ON
Basian, Karen	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	62	53.3000	ON
Doniz, Susan	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	62	53.3000	ON
Johnson, Donald Kenneth	4, 3	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	63	53.3000	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Moore, James	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	63	53.3000	ON
Morrison, Sean	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	63	53.3000	ON
Goliath Resources Limited								
Options								
Groome, Richard	4	O	2020-06-01	D	52 - Expiration d'options	(65 000)	0.1500	ON
Groupe d'Alimentation MTY Inc.								
Actions ordinaires								
St-Onge, Renee	5	O	2020-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	55.5700	QC
		O	2020-02-18	D	35 - Dividende en actions	6	54.2300	QC
		O	2020-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	51.1700	QC
		O	2020-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93	21.2800	QC
		O	2020-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74	25.3300	QC
		O	2020-02-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	285	52.7300	QC
Guerrero Ventures Inc.								
Actions ordinaires								
Orion Mine Finance Management II Limited	3							
Orion Mine Finance Fund II LP	PI	O	2020-05-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Orion Mine Finance Management III LLC	3							
Orion Mine Finance Fund III LP	PI	O	2020-05-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Headwater Exploration Inc. (formerly Corridor Resources Inc.)								
Actions ordinaires								
Talos Capital Limited	3	O	2020-04-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(17 254 949)		AB
TCI Fund Management Limited	3							
CIFF Capital UK LP	PI	O	2020-05-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-05-29	C	90 - Changements relatifs à la propriété	17 254 949		AB
Héroux-Devtek Inc.								
Actions ordinaires								
Bourque, Nathalie	4	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.6800	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.6900	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.7000	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.7100	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.7300	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	9.7400	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	9.7500	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.7700	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	9.7800	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.7900	QC
Labbé, Gilles	4, 6, 5, 3	O	2020-03-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 800	9.0000	QC
2945-0228 Québec inc.	PI	M	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 800	9.0000	QC
Morris, James John	4	O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.7200	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.7100	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.7000	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.6900	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.6800	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.6700	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.6600	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.6500	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.6400	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.6300	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.6200	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.6100	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.5900	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.9400	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.9300	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.9200	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.9100	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.9000	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.8900	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.8800	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.8700	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.8600	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.8500	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.8400	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.8200	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.8100	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.8000	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.7900	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	9.7800	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.7700	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.7600	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.7500	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.7400	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	9.7300	QC
Options								
Arsenault, Stephane	5	O	2020-05-29	D	50 - Attribution d'options	40 000	9.8300	QC
Brassard, Martin	4, 5	O	2020-05-29	D	50 - Attribution d'options	85 000	9.8300	QC
		M	2020-05-29	D	50 - Attribution d'options	95 000	9.8300	QC
Gravel, Jean	5	O	2020-05-29	D	50 - Attribution d'options	20 000	9.8300	QC
Labbé, Gilles	4, 6, 5, 3	O	2020-05-29	D	50 - Attribution d'options	71 000	9.8300	QC
		M	2020-05-29	D	50 - Attribution d'options	61 000	9.8300	QC
Performance Share Units/Unités d'actions liées au rendement								
Arsenault, Stephane	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000	9.8800	QC
Brassard, Martin	4, 5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 000	9.8800	QC
Gravel, Jean	5	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 500	9.8800	QC
Labbé, Gilles	4, 6, 5, 3	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000	9.8800	QC
Verdon, Alexandre	5	O	2020-02-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 500	9.8800	QC
Horizon North Logistics Inc.								
Actions ordinaires								
Garden, Mary	4	O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.6400	AB
		O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 500	0.6300	AB
		O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 500	0.6200	AB
		O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.6100	AB
Graham, Roderick William	4, 5	O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.6000	AB
RSP	PI	O	2020-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 500	0.6000	AB
Landy, Simon	4	O	2020-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
MacCuish, John Milton	4, 5	O	2020-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
McFarland, R. William	4, 5	O	2020-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Nabholz, Kevin Drew	4							
TD Account	PI	O	2020-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.6500	AB
Newmark, Russell	4	O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 000	0.6794	AB
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.6000	AB
RRSP	PI	O	2020-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.6651	AB
		O	2020-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 000	0.6000	AB
Droits RSU								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Becker, Mark Alan	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(82 576)		AB
Garden, Mary	4	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(33 334)		AB
Graham, Roderick William	4, 5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(227 657)		AB
Kiss, Joseph Peter	7	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(46 970)		AB
Matson, Scott Eric	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(61 617)		AB
Nabholz, Kevin Drew	4	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(41 667)		AB
Newmark, Russell	4	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(33 334)		AB
Ross, Orson	8	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(17 887)		AB
Options								
Becker, Mark Alan	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(300 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(235 887)	0.0100	AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.6100	AB
Campbell, Jan Marie	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(13 334)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(12 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(12 000)	0.0100	AB
Garden, Mary	4	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)	0.0100	AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.6100	AB
Graham, Roderick William	4, 5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(100 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(750 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(474 707)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(725 806)	0.0100	AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.6100	AB
Johnston, David Lloyd	4	O	2020-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.6100	AB
Kiss, Joseph Peter	7	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(150 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(90 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(125 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(145 161)	0.0100	AB
Landy, Simon	4	O	2020-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.6100	AB
MacCuish, John Milton	4, 5	O	2020-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.6100	AB
Matson, Scott Eric	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(250 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(200 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(135 484)	0.0100	AB
McFarland, R. William	4, 5	O	2020-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.6100	AB
Nabholz, Kevin Drew	4	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(40 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(25 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(25 000)	0.0100	AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.6100	AB
Newmark, Russell	4	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)	0.0100	AB
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.6100	AB
Ross, Orson	8	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(13 200)	0.0100	AB
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(72 823)	0.0100	AB
iA Société financière inc.								
Actions ordinaires								
Blais, François	5	O	2020-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Lamoureux, Claude	4	O	2020-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	45.8500	QC
unites d'actions differees (uda)-Defered Share Units (DSU)								
Blais, François	5	O	2020-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
unites d'actions liees au rendement/Performance Share Unit								
Blais, François	5	O	2020-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
IAMGOLD Corporation								
Actions ordinaires								
lemelin, bruno	5	O	2020-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	5.1400	ON
Toguyeni, Oumar	5	O	2020-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	28 400	5.1637	ON
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 400)	5.1637	ON
Options								
lemelin, bruno	5	O	2020-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Toguyeni, Oumar	5	O	2020-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	(28 400)	5.1637	ON
Restricted Share Awards								
lemelin, bruno	5	O	2020-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Toguyeni, Oumar	5	O	2020-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Imperial Metals Corporation								
Options								
Deepwell, Andre Henry	5	O	2020-06-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.0000	BC
Dhillon, Darb	5	O	2020-06-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.0000	BC
Parsons, Donald Frazer	5	O	2020-06-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.0000	BC
Thompson, Randall	5	O	2020-06-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.0000	BC
IMV Inc								
Actions ordinaires								
Ors, Frederic	4	O	2020-06-01	D	51 - Exercice d'options	78 125	2.8200	NS
Options								
Ors, Frederic	4	O	2020-06-01	D	51 - Exercice d'options	(78 125)		NS
Inca One Gold Corp.								
Actions ordinaires								
HART, Kevin Ryan	5	O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)		BC
		O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		BC
		O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500		BC
		O	2020-06-03	D	54 - Exercice de bons de souscription	88 462	0.4000	BC
Michelle Hart	PI	O	2020-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)		BC
		O	2020-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)		BC
		O	2020-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)		BC
		O	2020-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)		BC
		O	2020-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)		BC
		O	2020-06-03	I	54 - Exercice de bons de souscription	44 231	0.4000	BC
Bons de souscription								
HART, Kevin Ryan	5	O	2020-06-03	D	54 - Exercice de bons de souscription	(88 462)		BC
Michelle Hart	PI	O	2020-06-03	I	54 - Exercice de bons de souscription	(44 231)		BC
Innergex énergie renouvelable Inc.								
Actions ordinaires								
Boislard-Pépin, Alexandra	5	O	2020-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Kennedy, Matthew Grant	5	O	2020-05-25	D	51 - Exercice d'options	9 482	9.1300	QC
		O	2020-05-25	D	51 - Exercice d'options	7 619	10.9600	QC
Options								
Kennedy, Matthew Grant	5	O	2020-05-25	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	9.1300	QC
		O	2020-05-25	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	10.9600	QC
Inovalis Real Estate Investment Trust								
Parts								
Inovalis Real Estate Investment Trust	1	O	2020-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	6.8557	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)		ON
		O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	7.0881	ON
		O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)		ON
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	32 000	7.0388	ON
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(32 000)		ON
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	20 400	6.9619	ON
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(20 400)		ON
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	21 300	6.8888	ON
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(21 300)		ON
Input Capital Corp.								
Actions ordinaires								
Input Capital Corp.	1	O	2020-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.7000	ON
		O	2020-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.6900	ON
		O	2020-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	102 000	0.6132	ON
		O	2020-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.6600	ON
		O	2020-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.6600	ON
		O	2020-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.6960	ON
		O	2020-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	78 500	0.7287	ON
		O	2020-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.7500	ON
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.7500	ON
		O	2020-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.7800	ON
		O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	0.7500	ON
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	0.7500	ON
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	0.7500	ON
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	29 000	0.7500	ON
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(241 000)		ON
INSCAPE Corporation								
Actions à droit de vote subalterne CLASS B								
Mirsky, Brian Anthony	4	O	2013-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2016-12-16	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	4.0200	ON
		O	2018-06-30	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	4.0800	ON
		O	2019-07-31	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	3.4100	ON
		O	2020-03-16	D	50 - Attribution d'options	7 500	0.7800	ON
		O	2020-03-16	D	50 - Attribution d'options	7 500	0.7800	ON
		O	2018-12-20	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	2.1700	ON
		O	2018-12-20	D	52 - Expiration d'options	(2 500)	2.1700	ON
		O	2019-12-19	D	52 - Expiration d'options	(7 500)	2.5500	ON
Intact Corporation financière								
Actions ordinaires								
Martel, Lucie	5	O	2020-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	127.6830	ON
Stock Incentives								
Barbeau, Patrick	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 854		ON
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	795		ON
Brindamour, Charles	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 438		ON
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 902		ON
Cotnoir, Frédéric	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 778		ON
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 191		ON
Coull-Cicchini, Debra Gail	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 624		ON
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 124		ON
Fortin, Anne	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 562		ON
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	670		ON
Gagnon, Louis	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 647		ON
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 134		ON
Girard, Isabelle	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 158		ON
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	496		ON
Godfrey, Darren Christopher	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 505		ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	645		ON
Lamy, Mathieu	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 145		ON
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 205		ON
Marcotte, Louis	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 502		ON
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 929		ON
Martel, Lucie	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 385		ON
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	593		ON
Miller, Timothy Michael	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 185		ON
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 793		ON
Morissette, Benoit	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 439		ON
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 045		ON
Muehlemann, Werner	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 875		ON
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	804		ON
Weightman, Peter	5	O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 806		ON
		O	2020-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	774		ON
Inter Pipeline Ltd.								
Actions ordinaires								
Love, Alison Taylor	4	O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.7700	AB
		O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	12.7900	AB
		O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	12.7600	AB
Ivanhoe Mines Ltd.								
Actions ordinaires Class A								
Bianchini, Egizio	4, 5	O	2020-05-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	159 717	159717.0000	BC
Friedland, Robert Martin	4, 6, 5, 3	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	2.9900	BC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.0000	BC
		M	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.9950	BC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	3.0000	BC
Droits Restricted Share Units								
Bianchini, Egizio	4, 5	O	2020-05-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(159 717)		BC
Josemaria Resources Inc.								
Débentures 2020 $3.5 Million_Lorito								
Lorito Holdings S.à.r.l.	3	O	2020-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 3 500 000.00		BC
		M	2020-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 3 500 000.00		BC
Débentures 2020 $3.5 Million_Zebra								
Zebra Holdings and Investments S.à.r.l.	3	O	2020-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 3 500 000.00		BC
		M	2020-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 3 500 000.00		BC
		M'	2020-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 3 500 000.00		BC
Keyera Corp.								
Actions ordinaires								
Bertram, James Vance	4, 5	O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	21.7500	AB
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	22.0500	AB
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 700)	21.5300	AB
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie								
Actions ordinaires								
Desmarais Family Residuary Trust	3							
Great-West Lifeco Inc.	PI	O	2020-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
Actions privilégiées Class A, Series 1								
Desmarais Family Residuary Trust	3							
Great-West Lifeco Inc.	PI	O	2020-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
Actions privilégiées Class A, Series 6								
Desmarais Family Residuary Trust	3							
Great-West Lifeco Inc.	PI	O	2020-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
Débentures 6.679 Funding, due 2052								
Desmarais Family Residuary Trust	3	O	2020-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
Débentures 6.74 Debentures, due 2036								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Desmarais Family Residuary Trust	3	O	2020-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
Débentures Convertible 7.529 Senior, due 2052								
Desmarais Family Residuary Trust	3	O	2020-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
La Societe Canadian Tire Limitee								
Actions sans droit de vote Class A								
Leroux, Sylvain	6							
8562997 Canada Inc.	PI	O	2020-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	111.8690	ON
Paule Denoncourt	PI	O	2020-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	108.2955	ON
La Societe de Gestion AGF Limitee								
Actions ordinaires Deferred Share Units								
BUCHAN, JANE MELISSA	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 715	3.9300	ON
Camilli, Kathleen Mary	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 272	3.9300	ON
Davis, Sarah Ruth	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 248	3.9300	ON
Derry, Douglas	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 757	3.9300	ON
Guay, Charles	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 272	3.9300	ON
Squibb, Geoffrey Wayne	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 069	3.9300	ON
LE CHATEAU INC.								
Actions à droit de vote subalterne Class A shares								
gruman, molly	3	O	2020-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(145 000)	0.0300	QC
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(240 000)	0.0250	QC
Le Fonds de dividendes du secteur des infrastructures durables								
Parts de fiducie								
Brasseur, Jeremy	6	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.6952	AB
MFL Management Limited	PI	O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	9.6933	AB
Orrico, Dean	6	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.7770	AB
Sustainable Infrastructure Dividend Fund	1	O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	9.6088	AB
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	9.7452	AB
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	17 100	9.6912	AB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	25 600	9.7536	AB
		O	2020-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	9.8324	AB
Le Fonds de dividendes du secteur des produits de consommation numériques								
Parts de fiducie								
Digital Consumer Dividend Fund	1	O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.9850	AB
Le Groupe Intertape Polymer Inc.								
Actions ordinaires								
Crystal, Jeffrey	5	O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	950	12.5000	QC
Options								
Crystal, Jeffrey	5	O	2020-05-27	D	52 - Expiration d'options	(32 500)		QC
les aliments High Liner incorporee								
Options								
Bell, Alan	6	O	2020-05-31	D	52 - Expiration d'options	(8 272)		NS
Hennigar, Andrew	4	O	2020-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2020-05-29	D	52 - Expiration d'options	(22 033)		NS
Hennigar, David John	4, 6	O	2020-06-03	D	52 - Expiration d'options	(8 272)	23.1300	NS
Jamieson, Shelly L.	4	O	2020-05-31	D	52 - Expiration d'options	(8 272)		NS
Jewer, Paul Allan	5	O	2020-05-29	D	52 - Expiration d'options	(19 180)		NS
		O	2020-05-29	D	52 - Expiration d'options	(9 591)		NS
Keeler-Hurshman, Heather	5	O	2020-05-29	D	52 - Expiration d'options	(3 000)		NS
MAHODY, Jolene	4	O	2020-05-31	D	52 - Expiration d'options	(8 272)		NS
Miller, Ralph Andy	4	O	2020-05-31	D	52 - Expiration d'options	(4 136)		NS
Pace, Robert	4	O	2020-05-31	D	52 - Expiration d'options	(8 272)		NS
Rorabeck, Timothy	5	O	2020-05-29	D	52 - Expiration d'options	(10 261)		NS
		O	2020-05-29	D	52 - Expiration d'options	(5 131)		NS
Snow, Paul	5	O	2020-05-29	D	52 - Expiration d'options	(12 209)		NS
		O	2020-05-29	D	52 - Expiration d'options	(6 105)		NS

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
van Schaayk, Frank Bernard Harry	4	O	2020-05-31	D	52 - Expiration d'options	(8 272)		NS
Les métaux Niobay inc. (anciennement MDN INC.)								
Actions ordinaires								
Bonneau, Jacques	4	O	2020-06-02	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.2500	QC
Legault, Raymond	4	O	2020-06-02	D	51 - Exercice d'options	30 000	0.2500	QC
Options								
Bonneau, Jacques	4	O	2020-06-02	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.2500	QC
Legault, Raymond	4	O	2020-06-02	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	0.2500	QC
Les Ressources Yorbeau Inc.								
Actions ordinaires Class A								
Kocisko, Terry	4							
Terry Kocisko Holdings Inc.	PI	O	2020-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.0500	QC
		O	2020-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.0500	QC
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.0600	QC
		O	2020-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0600	QC
Leucrotta Exploration Inc.								
Actions ordinaires								
Disbrow, Robert	3							
Bob's Registered plans	PI	O	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.4700	AB
		M	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.4700	AB
		O	2020-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.4400	AB
Discretionary accounts	PI	O	2020-06-01	C	97 - Autre	(10 000)		AB
Lightspeed POS Inc.								
Actions à droit de vote subalterne								
Ajamian, Lory	5	O	2019-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	30	0.0372	QC
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30)	33.3900	QC
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	475	1.3040	QC
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(475)	33.3900	QC
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	2 470	0.0372	QC
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	1 587	1.3040	QC
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	1 438	1.3040	QC
Chauvet, Jean Paul	4, 5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	190 880	3.6800	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(190 880)	33.7500	QC
		O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	109 120	2.9600USD	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(109 120)	33.7500	QC
Cloete, Nicholas	5							
CLOETE PTY LTD ITF CLOETE FAMILY TRUST	PI	O	2020-05-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90 000)	32.0000	QC
		O	2020-05-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 400)	34.0000	QC
Hotchandani (Bakshani), Asha	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	3 500	1.3040	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	31.7325	QC
		O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	15 000	3.6800	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	31.7325	QC
Leblanc, Jean-Philippe	5	O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	15 625	4.7200USD	QC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 625)	33.6600	QC
		O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	7 292	16.0000	QC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 292)	33.6600	QC
Micak, Daniel Robert	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	10 693	5.0000USD	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 693)	33.7500	QC
		O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	14 307	16.0000	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 307)	33.7500	QC
Nussey, Brandon Blair	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	175 000	4.7200USD	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(175 000)	33.7500	QC
Teixeira, Julian Evan	5	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	12 500	4.7200USD	QC
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	33.1535	QC
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	6 250	2.9600USD	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 250)	33.1267	QC
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	6 250	3.4000USD	QC
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 250)	33.0483	QC
Options								
Ajamian, Lory	5	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(30)	0.0372	QC
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(475)	1.3040	QC
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(2 470)	0.0372	QC
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(1 587)	1.3040	QC
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(1 438)	1.3040	QC
Chauvet, Jean Paul	4, 5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	(190 880)	3.6800	QC
		O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	(109 120)	2.9600USD	QC
Hotchandani (Bakshani), Asha	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	1.3040	QC
		O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	3.6800	QC
Leblanc, Jean-Philippe	5	O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	(15 625)	4.7200USD	QC
		O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	(7 292)	16.0000	QC
Micak, Daniel Robert	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	(10 693)	5.0000USD	QC
		O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	(14 307)	16.0000	QC
Nussey, Brandon Blair	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	(175 000)	4.7200USD	QC
Teixeira, Julian Evan	5	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	4.7200USD	QC
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	2.9600USD	QC
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	3.4000USD	QC
Liminal BioSciences Inc. (auparavant Prometic Sciences de la Vie inc.)								
Options								
BEST, SIMON GEOFFREY	4	O	2020-05-26	D	97 - Autre	(17 468)	36.0000	QC
		O	2020-05-26	D	97 - Autre	17 468	15.2100	QC
BRIDGER, GARY	4	O	2020-05-26	D	97 - Autre	(15 846)	36.0000	QC
		O	2020-05-26	D	97 - Autre	15 846	15.2100	QC
CLULOW, KURT STEFAN VICTOR	4	O	2020-05-26	D	97 - Autre	(15 846)	36.0000	QC
		O	2020-05-26	D	97 - Autre	15 846	15.2100	QC
Galbraith, Kenneth Harry	4	O	2020-05-26	D	97 - Autre	(887 400)	36.0000	QC
		O	2020-05-26	D	97 - Autre	887 400	15.2100	QC
Harris, Gordon Frederick	7	O	2020-05-26	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(9 365 625)		QC
		O	2020-05-26	D	97 - Autre	(9 375)	27.0000	QC
		O	2020-05-26	D	97 - Autre	9 375	15.2100	QC
Iskra, Marie	5	O	2020-05-26	D	97 - Autre	(4 970)	27.0000	QC
		M	2020-05-26	D	97 - Autre	(4 970)	27.0000	QC
		O	2020-05-26	D	97 - Autre	4 970	15.2100	QC
Klompas, Neil	4	O	2020-05-26	D	97 - Autre	(15 846)	36.0000	QC
		O	2020-05-26	D	97 - Autre	15 846	15.2100	QC
Leclerc, Martin	5	O	2020-05-26	D	97 - Autre	(253 542)	36.0000	QC
		O	2020-05-26	D	97 - Autre	253 542	15.2100	QC
Lortie, Murielle	5	O	2020-05-26	D	97 - Autre	(7 497)	27.0000	QC
		O	2020-05-26	D	97 - Autre	7 497	15.2100	QC
Newton, Zachary Jacob	4	O	2020-05-26	D	97 - Autre	(15 846)	36.0000	QC
		O	2020-05-26	D	97 - Autre	15 846	15.2100	QC
Pritchard, Bruce	5	O	2020-05-26	D	97 - Autre	(253 542)	36.0000	QC
		O	2020-05-26	D	97 - Autre	253 542	15.2100	QC
Sartore, Patrick	5	O	2020-05-26	D	97 - Autre	(253 542)	36.0000	QC
		O	2020-05-26	D	97 - Autre	253 542	15.2100	QC
Wach, Timothy Steven	4	O	2020-05-26	D	97 - Autre	(15 846)	36.0000	QC
		O	2020-05-26	D	97 - Autre	15 846	15.2100	QC
Logistec Corporation								
Actions à droit de vote subalterne Class B								
LOGISTEC CORPORATION	1	O	2020-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	30.0000	QC
		O	2020-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	30.0000	QC
		O	2020-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	30.0000	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	30.0000	QC
		O	2020-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		QC
		O	2020-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		QC
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		QC
Lundin Mining Corporation								
Actions ordinaires								
Magie, Jinhee	5	O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 500)	6.5700	ON
LXRandCo, Inc. (formerly Gibraltar Growth Corporation)								
Class B Shares								
di PRATA, Camillo	5	O	2015-09-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	453 143	0.1750	QC
Gibraltar & Company, Inc.	3	O	2020-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 122 286	0.1750	QC
Graveline, Eric Yves	4	O	2020-05-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	457 143	0.1750	QC
		M	2020-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	457 143	0.1750	QC
Sorbie, Valerie	4	O	2019-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	453 143	0.1750	QC
Options								
Eap, Nadine	5	O	2019-09-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-05-26	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4000	QC
Paredes, Joslyn	5	O	2020-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Swan, Laura	5	O	2019-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-05-26	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.4000	QC
MAG Silver Corp.								
Actions ordinaires								
Megaw, Peter	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	37 500	10.0200	BC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 500)	17.0600	BC
Options								
Megaw, Peter	5	O	2020-05-29	D	51 - Exercice d'options	(37 500)		BC
Magellan Aerospace Corporation								
Actions ordinaires								
Yoshiki-Gravelsins, Karen	5	O	2014-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.2500	ON
Mangazeya Mining Ltd.								
Actions ordinaires								
Yanchukov, Sergey	3							
Sezaria Ltd	PI	O	2020-05-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0650	ON
		O	2020-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 000	0.0600	ON
MBN Corporation								
Actions ordinaires Equity Shares								
MBN Corporation	1	O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	6.0000	AB
		O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		AB
MCAN Mortgage Corporation								
Performance Share Units								
Cipollone, Floriana	5	O	2020-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Restricted Share Units								
Cipollone, Floriana	5	O	2020-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Pejic, Milica	5	O	2020-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 321	11.6329	ON
mCloud Technologies Corp. (formerly Universal mCloud Corp.)								
Actions ordinaires								
Lanza, Costantino	4, 5, 3	O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.1594USD	BC
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.1226USD	BC
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.0800USD	BC
McMeekin, Russel	4, 5, 3	O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.9800USD	BC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.9704USD	BC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 666	2.9800USD	BC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	3.0000USD	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	368	3.0401USD	BC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.0387USD	BC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.9800USD	BC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 566	3.0392USD	BC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.0386USD	BC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	3.0100USD	BC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	3.0100USD	BC
Russell, Ian	4	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	4.1500	BC
Medexus Pharmaceuticals Inc.(formerly Pediapharm Inc,)								
Actions ordinaires								
Boivin, Roland	5	O	2020-05-26	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 126)	2.8000	QC
TFSA	PI	O	2020-05-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 126	2.8000	QC
Medicure Inc								
Actions ordinaires								
Friesen, Albert David	4, 5							
L. FRIESEN	PI	O	2020-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.0500	MB
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	1.0500	MB
Medicure Inc.	1	O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	35 100	1.0800	MB
MedMen Enterprises Inc. (formerly Ladera Ventures Corp.)								
MedMen Enterprises Inc. Class B Subordinate Voting Shares								
Modlin, Andrew Max	4, 5	O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.4370	BC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.4000	BC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.4180	BC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600 000)	0.4150	BC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.4140	BC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.4140	BC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.4020	BC
Melcor Real Estate Investment Trust								
Débentures convertibles								
Young, Ralph Barclay	6	O	2019-12-19	D	38 - Rachat ou annulation	($ 25 000.00)		AB
Débentures convertibles MR.DB.B								
Melton, Kathleen M	6	O	2016-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 10 000.00	62.0000	AB
Parts de fiducie								
Melcor Real Estate Investment Trust	1	O	2020-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(19 242)	3.5846	AB
Rayburn, Darin Anthony	6	O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 100	3.5200	AB
Metalla Royalty & Streaming Ltd.								
Actions ordinaires								
Molyneux, Alexander	4	O	2020-05-26	D	51 - Exercice d'options	95 312	2.8600	BC
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95 312)	7.6700	BC
Options								
Molyneux, Alexander	4	O	2020-05-26	D	51 - Exercice d'options	(95 312)		BC
Metamaterial Inc.								
Actions ordinaires								
Gosine, Mark Gregory	5	O	2020-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Options								
Abriel, Keith	5	O	2020-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6200	ON
Gosine, Mark Gregory	5	O	2020-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
Metaux Russel Inc.								
Options								
Bryant, Gregg Edward	5	O	2020-05-12	D	52 - Expiration d'options	(1 000)	19.8400	ON
Coleman, Lesley Margaret Seppings	5	O	2020-05-12	D	52 - Expiration d'options	(4 000)	19.8400	ON
Kelly, Maureen Ann	5	O	2020-05-12	D	52 - Expiration d'options	(4 900)	19.8400	ON
Robb, Lloyd Bruce	5	O	2020-05-12	D	52 - Expiration d'options	(2 000)	19.8400	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Middlefield Can-Global REIT Income Fund								
Parts de fiducie								
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1	O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.5775	AB
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	9.7218	AB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.7357	AB
		O	2020-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.7200	AB
Miniere Osisko Inc.								
Actions ordinaires								
Anderson, Patrick Fergus Neill	4	O	2020-05-20	D	51 - Exercice d'options	150 000	1.2000	ON
		O	2020-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	4.1887	ON
		O	2020-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	4.1466	ON
		O	2020-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	4.0500	ON
		O	2020-05-22	D	51 - Exercice d'options	75 000	1.2000	ON
		O	2020-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	4.1000	ON
Options								
Anderson, Patrick Fergus Neill	4	O	2020-05-20	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	1.2000	ON
		O	2020-05-22	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	1.2000	ON
MINT Income Fund								
Parts de fiducie								
MINT Income Fund	1	O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.2120	AB
		O	2020-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	5.2000	AB
Mistango River Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Sprott, Eric S.	3	O	2020-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	5 454 546	0.2750	ON
Bons de souscription								
Sprott, Eric S.	3	M	2020-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
MONETA PORCUPINE MINES INC.								
Actions ordinaires								
The K2 Principal Fund L.P.	3	O	2020-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	0.1699	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 000	0.1570	ON
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	82 500	0.1381	ON
Vejvoda, Josef	4							
K2 & Associates	PI	O	2020-05-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 500	0.1700	ON
		O	2020-05-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.1700	ON
		O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 000	0.1570	ON
		O	2020-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	82 500	0.1380	ON
Morguard Corporation								
Actions ordinaires								
Morguard Corporation	1	O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	15 985	118.9900	ON
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(15 985)		ON
Mount Logan Capital Inc. (formerly, Marret Resource Corp.)								
Actions ordinaires								
Small, James Radford	4	O	2019-12-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(50 737)		ON
		O	2020-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	910	2.4319USD	ON
		O	2020-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	2.5000USD	ON
Mullen Group Ltd.								
Actions ordinaires								
Mullen Group Ltd.	1	O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	66 728	5.5618	AB
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	66 728	5.9418	AB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	66 728	5.9585	AB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 334 560)		AB
		O	2020-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	66 728	5.9046	AB
		O	2020-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	66 728	6.0209	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Neptune Solutions Bien-Être Inc. (anciennement Neptune Technologies & Bioressources Inc.)								
Actions ordinaires								
DiPede, Roberto	5	O	2020-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Restricted Share Units								
DiPede, Roberto	5	O	2020-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	150 000	2.9500USD	QC
Northland Power Inc.								
Actions ordinaires								
Colnett, Lisa	4	O	2020-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Northview Apartment Real Estate Investment Trust								
Parts de fiducie								
Credit Suisse Securities (Canada), Inc.	3	O	2020-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 394	37.1734	AB
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	96 470	33.0420	AB
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	176 470	32.9454	AB
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	156 168	33.6324	AB
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	102 000	34.3699	AB
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust								
Deferred Units								
Amado, Gerson	5	O	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 168	9.8100	ON
Brady, Michael	5	O	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 936	9.8100	ON
Chande, Shailen	5	O	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	51 933	9.8100	ON
Crotty, Bernard W.	4, 5	O	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	42 403	9.8100	ON
Krizan, Jan	5	O	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 019	9.8100	ON
Riggin, Peter	5	O	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 034	9.8100	ON
NOVAGOLD RESOURCES INC.								
Droits Deferred Share Unit								
Dorward-King, Elaine Jay	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	105		BC
Dowdall, Sharon Elizabeth	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	535		BC
Garrett, Diane Renee	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	535	13.8221	BC
Levental, Igor	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	535		BC
Madhavpeddi, Kalidas	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	535		BC
Nauman, Clynton R.	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	535		BC
Schutt, Ethan	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	535		BC
Walsh, Anthony P.	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	535		BC
Nutritional High International Inc.								
Bons de souscription								
Durfy, John	5	O	2020-05-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	60 000		ON
Débentures convertibles 12								
Durfy, John	5	O	2020-05-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	$ 3 000.00	1000.0000	ON
Wilson, Robert	5	O	2019-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Nuvo Pharmaceuticals Inc. (formerly, Nuvo Research Inc.)								
Actions ordinaires								
Ledger, Jesse Francis	5	O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.8000	ON
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.8000	ON
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.8240	ON
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.8000	ON
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.7820	ON
Oceanic Iron Ore Corp.								
Actions ordinaires								
Beedie, Ryan K	6							
Beedie Investments Ltd.	PI	O	2020-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1100	BC
		O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	160 500	0.1100	BC
		O	2020-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	152 000	0.1100	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Opsens inc.								
Options								
Sirois, Denis M.	4	O	2020-04-19	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	0.9400	QC
Optiva Inc. (formerly Redknee Solutions Inc.)								
Actions à droit de vote subalterne (Common shares redesignated-Apr/17)								
SHARMA, DINESH	5	O	2019-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Droits Deferred Share Units								
Anaipakos, Demetrios	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	314	22.3000	ON
Helling, Christopher	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	157	22.3000	ON
Thawar, Farhan	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	157	22.3000	ON
Droits Restricted Share Units								
Royston, Danielle	5	O	2020-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(32 986)		ON
Orbit Garant Drilling Inc.								
Actions ordinaires								
Rougeau, Pierre	4	O	2020-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Orca Gold Inc.								
Actions ordinaires								
Beaty, Ross J.	3	O	2020-06-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 833 333	0.3000	BC
Clark, Richard Peter	4, 5	O	2020-06-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.3000	BC
Field, David	4	O	2020-06-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	333 333	0.3000	BC
Resolute Canada Pty Ltd	3	O	2020-06-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 000 000	0.3000	BC
Ross, Kevin John	5	O	2020-06-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	66 667	0.3000	BC
Zebra Holdings and Investments S.à.r.l.	3	O	2020-06-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 000 000	0.3000	BC
Pan Orient Energy Corp.								
Actions ordinaires								
Pan Orient Energy Corp.	1	O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.6900	AB
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 500	0.6500	AB
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300 000	0.6500	AB
Papiers Tissu KP Inc.								
Deferred Share Units (DSU)								
Letellier, Michel	4	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 197	10.4420	ON
		M	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 207	10.3500	ON
Wendling, Louise Michele	4	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 197	10.4420	ON
		M	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 207	10.3500	ON
Performance Share Units (PSU)								
Gosselin, Mario	7	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(3 801)		ON
		O	2020-05-29	D	58 - Expiration de droits de souscription	(16 206)		ON
Holbrook, Mark Kenneth	7, 5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 690)		ON
		O	2020-05-29	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 285)		ON
Paroyan, François Jean-Pierre Joseph	5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	1 495		ON
		M	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 495)		ON
		M'	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 495)		ON
		O	2020-04-29	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 374)		ON
		M	2020-05-29	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 374)		ON
		O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 809	10.0000	ON
		M	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 809	10.0000	ON
Restricted Stock Units (RSU)								
BIANCO, DINO JOE	4, 5	O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(10 657)		ON
Parex Resources Inc.								
Actions ordinaires								
Parex Resources Inc.	1	O	2020-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	16.0000	AB
		O	2020-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	16.0000	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	16.0000	AB
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	16.0000	AB
		O	2020-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	16.0000	AB
		O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	16.0000	AB
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	16.0000	AB
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	16.0000	AB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	16.0000	AB
		O	2020-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(225 000)		AB
Park Lawn Corporation								
Deferred Share Units								
Craighead, Jane	4	O	2020-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	719		ON
Powers, Timothy Ashton	4	O	2020-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	747		ON
Ward, William John	4	O	2020-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	719		ON
PFB Corporation								
Actions ordinaires								
Carruthers, Bruce Malcolm	4, 5	O	2020-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	10.8000	AB
		O	2020-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(300)	10.5000	AB
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	10.5000	AB
		O	2020-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	10.8000	AB
PharmaCielo Ltd. (formerly, AAJ Capital 1 Corp.)								
Actions ordinaires								
Jimenez Jaramillo, Claudia	4	O	2019-08-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-20	D	54 - Exercice de bons de souscription	109 111		ON
Laitinen, R. Scott	5	O	2020-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	125 000		ON
Bons de souscription spéciaux								
Jimenez Jaramillo, Claudia	4	O	2019-08-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-04-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	109 111	0.6500	ON
		O	2020-05-20	D	54 - Exercice de bons de souscription	(109 111)		ON
Restricted Share Units								
Laitinen, R. Scott	5	O	2020-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(125 000)		ON
Pieridae Energy Limited								
Actions ordinaires								
Dargewitcz, Robert	5	O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	0.3000	AB
		O	2020-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.3000	AB
Gray, Joseph Adam	5	O	2020-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.3000	AB
Tetreault, Myron Arthur	4, 5							
RRSP in trust for Catherine Tetreault	PI	O	2020-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.3000	AB
TD RRSP in trust for Myron Tetreault	PI	O	2020-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3000	AB
The Myron & Catherine Tetreault Foundation	PI	O	2020-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.3000	AB
Pinnacle Renewable Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Bax, Scott Bernard	5	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	998	9.8400	BC
Johnston, Andrea Louise	5	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 426	10.0700	BC
McCurdy, Robert Clayton	4, 5	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 492	10.1200	BC
Reitsma, Leroy Wayne	4, 5	O	2019-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	499	9.5137	BC
		M	2019-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	499	9.5137	BC
Sangra, Ranjeev	5	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	534	8.7800	BC
Strong, Erin	5	O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 540	10.0700	BC
Plaza Retail REIT								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Parts de fiducie								
Plaza Retail REIT	1	O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		NB
		O	2020-05-01	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.9400	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		NB
		O	2020-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.9400	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		NB
		O	2020-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.8700	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		NB
		O	2020-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.8500	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		NB
		O	2020-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.8700	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		NB
		O	2020-05-08	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.8900	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		NB
		O	2020-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.8600	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		NB
		O	2020-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.8200	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		NB
		O	2020-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.8200	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		NB
		O	2020-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.8300	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		NB
		O	2020-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.8100	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		NB
		O	2020-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.8600	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		NB
		O	2020-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	400	2.8800	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		NB
		O	2020-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.9100	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		NB
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.8900	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		NB
		O	2020-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.9100	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		NB
		O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.9400	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		NB
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.9100	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		NB
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.9300	NB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.9300	NB
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3							
Plaza Z-Corp Properties Inc.	PI	O	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.9500	NB
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.9000	NB
		O	2020-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.0200	NB
		O	2020-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.0200	NB
Points International Ltd.								
Actions ordinaires								
Malowney, Jay B.	5	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.0000	ON
		O	2020-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	8.4100USD	ON
Power Corporation du Canada								
Options								
Desmarais, André	4, 5	O	2020-05-21	D	52 - Expiration d'options	(450 000)	30.0650	QC
Desmarais, Paul Jr.	4, 5	O	2020-05-21	D	52 - Expiration d'options	(450 000)	30.0650	QC
Swap sur actions - Position acheteur PCC 2017-03								
Power Corporation of Canada	1	O	2020-05-29	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé	(1)	22.8310	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
					émis par un tiers			
Swap sur actions - Position acheteur PFC 8 (2017-03)								
Power Corporation of Canada	1	O	2000-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2000-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-05-29	D	97 - Autre	12		QC
		O	2020-05-29	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	22.8310	QC
PrairieSky Royalty Ltd.								
Actions ordinaires								
PrairieSky Royalty Ltd.	1	O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	85 000	9.5610	AB
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(85 000)		AB
PYROGENÈSE CANADA INC.								
Actions ordinaires								
Gualtieri, Ilario Antonio	5	O	2020-06-01	D	51 - Exercice d'options	120 000	0.6000	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(66 029)	1.7900	QC
Options								
Gualtieri, Ilario Antonio	5	O	2020-06-01	D	51 - Exercice d'options	(120 000)		QC
Quarterhill Inc. (formerly, Wi-LAN Inc.)								
Actions ordinaires								
Malhotra, Rish	5	O	2020-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Options								
Malhotra, Rish	5	O	2020-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Quincaillerie Richelieu Ltée								
Actions ordinaires								
Gauvin, Mathieu	4	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	28.1900	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 800)	28.1141	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	28.1929	QC
Unités d'actions différées								
Chabot, Lucie	4	O	2020-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	505	27.8600	QC
Courteau, Robert	4, 5	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	572	27.8600	QC
Gauvin, Mathieu	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	572	27.8600	QC
Pomerleau, Pierre	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	505	27.8600	QC
Poulin, Marc	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	505	27.8600	QC
Vachon, Sylvie	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 009	27.8600	QC
Quinsam Captial Corporation								
Actions ordinaires								
Quinsam Capital Corporation	1	O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	108 000	0.0877	ON
		O	2020-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	0.0929	ON
		O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	38 000	0.1000	ON
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	64 000	0.1050	ON
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	176 500	0.1127	ON
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	229 000	0.1233	ON
Actions ordinaires DSU -Deferred Share Unit								
Dent, Roger	4, 5	O	2020-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24 528		ON
Radient Technologies Inc.								
Actions ordinaires								
Taschuk, Denis Michael	4, 5	O	2020-05-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	125 000	0.2000	AB
Bons de souscription								
Taschuk, Denis Michael	4, 5	O	2016-10-14	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	425 000		AB
		M	2016-10-14	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	425 000		AB
		O	2020-05-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	125 000		AB
Judy Taschuk	PI	O	2016-12-22	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de	747 619		AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
					prospectus			
		M	2016-12-22	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	747 619		AB
Ravensource Fund (formerly The First Asia Income Fund)								
Parts de fiducie								
Reid, Scott	3							
RRSP	PI	O	2020-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.6500	ON
		O	2020-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 900)	15.2500	ON
Redevances Nomad Ltée								
Actions ordinaires								
de la Plante, Joseph	4, 5	O	2020-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	120 000		QC
Fernandez-Tobar, Gerardo	4	O	2020-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Gollat, Matthew	4	O	2020-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Keast, Branden	6							
Medalist Capital Limited	PI	O	2020-05-27	C	36 - Conversion ou échange	388 622		QC
Keast, Riley	6							
Medalist Capital Limited	PI	O	2020-05-27	C	36 - Conversion ou échange	388 622		QC
LeBlanc, Jason	6	O	2020-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Lévesque, Elif	5	O	2020-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	335 000		QC
Medalist Capital Ltd.	3	O	2020-05-27	D	36 - Conversion ou échange	388 622		QC
Metcalfe, Vincent	4, 5	O	2020-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	120 000		QC
Porter, James	4	O	2020-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Racine, Daniel	6	O	2020-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Sandusky, Stephen	6							
Medalist Capital Limited	PI	O	2020-05-27	C	36 - Conversion ou échange	388 622		QC
Yamana Gold Inc.	3	O	2020-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Deferred payment agreement convertible into common shares								
Yamana Gold Inc.	3	O	2020-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Droits Restricted share units								
de la Plante, Joseph	4, 5	O	2019-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	252 200		QC
Lévesque, Elif	5	O	2020-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000 000		QC
		O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	252 000		QC
Metcalfe, Vincent	4, 5	O	2019-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	252 200		QC
Options								
de la Plante, Joseph	4, 5	O	2020-05-29	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		QC
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	841 100		QC
Lévesque, Elif	5	O	2020-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-05-29	D	50 - Attribution d'options	3 000 000		QC
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	841 100		QC
Metcalfe, Vincent	4, 5	O	2020-05-29	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		QC
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	841 100		QC
Subscription Receipts								
de la Plante, Joseph	4, 5	O	2020-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(120 000)		QC
Keast, Branden	6							
Medalist Capital Limited	PI	O	2020-05-27	C	36 - Conversion ou échange	(388 622)		QC
Keast, Riley	6							
Medalist Capital Limited	PI	O	2020-05-27	C	36 - Conversion ou échange	(388 622)		QC
Lévesque, Elif	5	O	2020-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(335 000)		QC
Medalist Capital Ltd.	3	O	2020-05-27	D	36 - Conversion ou échange	(388 622)		QC
Metcalfe, Vincent	4, 5	O	2020-05-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(120 000)		QC
Sandusky, Stephen	6							
Medalist Capital Limited	PI	O	2020-05-27	C	36 - Conversion ou échange	(388 622)		QC
Ressources Cartier inc.								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Actions ordinaires								
Lacoursiere, Nancy	5	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.2000	QC
Ressources Delta Limitée (formerly Golden Hope Mines Limited)								
Actions ordinaires								
Candido, Francesco	4, 5	O	2020-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1750	ON
Ressources Géoméga Inc.								
Actions ordinaires								
Mugerman, Kiril	4, 5	O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	300 000	0.0850	QC
Options								
Mugerman, Kiril	4, 5	O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	0.0850	QC
Ressources Melkior Inc.								
Actions ordinaires								
Deluce, Jonathon	4, 5							
Silverwater Capital Corp.	PI	O	2020-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6900	BC
Restaurant Brands International Inc.								
Parts Restricted Shares								
Behring, Alexandre	4, 6, 5	O	2020-05-27	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 719)		ON
ABH Investments Holdings Limited	PI	O	2020-05-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 719		ON
Schwartz, Daniel S.	4, 6	O	2020-05-27	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 549)		ON
Miami Restaurant Holdings, LLC	PI	O	2020-05-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 549		ON
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST								
Deferred Units								
Brooks, Bonnie	4	O	2020-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 708	14.9100	ON
		O	2020-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	766	14.9100	ON
Dansereau, Richard	4	O	2020-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 708	14.9100	ON
		O	2020-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	261		ON
Godfrey, Paul Victor	4	O	2020-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 062	14.9100	ON
		M	2020-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 062	14.9100	ON
		O	2020-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 006		ON
Lastman, Dale Howard	4	O	2020-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 708	14.9100	ON
		O	2020-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	643		ON
Marshall, S. Jane	4	O	2020-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 708	14.9100	ON
		O	2020-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	466		ON
Sallows, Sharon	4	O	2020-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 708	14.9100	ON
		O	2020-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	882	14.9100	ON
Vanaselja, Siim A.	4	O	2020-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 708	14.9100	ON
		O	2020-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	431		ON
Winograd, Charles	4	O	2020-06-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 708	14.9100	ON
		O	2020-06-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	811		ON
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated								
Actions ordinaires								
Driscoll, Sharon	5	O	2020-03-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 384	42.1600USD	BC
Holm, Kieran	5	O	2020-03-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 126	42.1600USD	BC
Watt, Darren	5	O	2020-03-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 447	42.1600USD	BC
Werner, Karl William	5	O	2020-03-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 827	42.1600USD	BC
		O	2020-05-28	D	59 - Exercice au comptant	(15 783)	42.9000USD	BC
Droits Performance Share Units								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Driscoll, Sharon	5	O	2020-03-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 578)	42.1600USD	BC
Holm, Kieran	5	O	2020-03-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 573)	42.1600USD	BC
Watt, Darren	5	O	2020-03-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 263)	42.1600USD	BC
Werner, Karl William	5	O	2020-03-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 984)	42.1600USD	BC
Options								
Werner, Karl William	5	O	2020-05-28	D	59 - Exercice au comptant	(6 554)	24.0700USD	BC
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(6 556)	24.0700USD	BC
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(25 263)	32.1600USD	BC
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(16 752)	32.1600USD	BC
		O	2020-05-29	D	59 - Exercice au comptant	(9 112)	33.7900USD	BC
Rogers Communications Inc.								
Actions sans droit de vote Class B								
Hartling, Philip	7							
Employee Share Accumulation Plan	PI	O	2020-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	65.7900	ON
		O	2020-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(268)	56.8000	ON
Restricted Share Units								
Fernandes, Jorge Manuel Capelas	5	O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180		ON
		O	2020-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(10 994)	57.1841	ON
Royal Nickel Corporation dba as RNC Minerals								
Actions ordinaires								
Morley-Jepson, Warwick	4	O	2018-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.5300	ON
ScoZinc Mining Ltd.								
Actions ordinaires								
Haywood, Mark Stephen Richard	5	O	2020-05-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	19 952	0.3000	BC
McMullen, Michael James	3	O	2020-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-04-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	260 000	0.3000	BC
		O	2020-05-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	266 667	0.3000	BC
		O	2020-05-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	30 000	0.3000	BC
Mehra, Ashwath	4	O	2020-05-22	D	97 - Autre	240 000		BC
Bons de souscription								
Haywood, Mark Stephen Richard	5	O	2020-05-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	19 952	0.5000	BC
McMullen, Michael James	3	O	2020-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-04-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	260 000		BC
		O	2020-05-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	266 667		BC
		O	2020-05-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	15 000		BC
Mehra, Ashwath	4	O	2020-05-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	240 000	0.3000	BC
		O	2020-05-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	273 334	0.3000	BC
SEMAFO INC.								
Options								
Desormeaux, Benoit	4, 5	O	2020-05-30	D	52 - Expiration d'options	(400 000)	4.7000	QC
LeBoutillier, John	4	O	2020-05-30	D	52 - Expiration d'options	(35 000)	4.7000	QC
Masson, Gilles	4	O	2020-05-30	D	52 - Expiration d'options	(35 000)	4.7000	QC
Seven Generations Energy Ltd.								
Actions ordinaires Class A								
Chrumka, Lynne Patricia	5	O	2020-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 002		AB
		O	2020-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(527)	3.0503	AB
Holt, David Barry	5	O	2020-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 804		AB
		O	2020-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 069)	3.0503	AB
Johnsen, Jordan	5	O	2020-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 603		AB
		O	2020-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(837)	3.0503	AB
Bons de souscription Performance								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Canada Pension Plan Investment Board	3							
Jeff Donahue	PI	O	2020-05-29	I	55 - Expiration de bons de souscription	(16 000)		AB
Droits Performance Share Units								
Aylesworth, William Derek	5	O	2020-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(6 667)		AB
Brunner, Kyle	5	O	2020-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 778)		AB
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 405)		AB
Chrumka, Lynne Patricia	5	O	2019-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2019-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(979)		AB
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 002)		AB
Feltin, Christopher Wade	5	O	2020-03-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 755)		AB
		M	2020-03-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 756)		AB
		O	2020-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 778)		AB
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 503)		AB
Holt, David Barry	5	O	2020-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(4 706)		AB
Johnsen, Jordan	5	O	2020-03-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 299)		AB
		M	2020-03-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 300)		AB
		O	2020-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 778)		AB
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 603)		AB
Johnston, Kevin James	5	O	2020-03-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 755)		AB
		M	2020-03-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 756)		AB
		O	2020-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 778)		AB
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 405)		AB
Newmarch, Brian John	5	O	2020-03-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 755)		AB
		M	2020-03-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 756)		AB
		O	2020-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 778)		AB
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 405)		AB
Proctor, Marty Leigh	4, 5	O	2020-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)		AB
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(8 016)		AB
Raggett, Charlotte Sarah Jane	5	O	2020-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 778)		AB
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 603)		AB
Ramotowski, Pamela Anne	5	O	2020-03-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 755)		AB
		M	2020-03-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 756)		AB
		O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 451)		AB
Droits Restricted Share Units								
Chrumka, Lynne Patricia	5	O	2020-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 002)		AB
Holt, David Barry	5	O	2020-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 804)		AB
Johnsen, Jordan	5	O	2020-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 603)		AB
SHAW COMMUNICATIONS INC.								
Actions sans droit de vote Class "B"								
Emberly, Katherine	5	O	2018-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	2 000		AB
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	23.1180	AB
Estate of James R. Shaw	3	O	2020-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	23.1386	AB
Shaw, Estate of JR	4, 5, 3							
Carol M. Shaw	PI	O	2020-05-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	393	23.1386	AB
Yuill, Willard	4							
Willard & Elizabeth Yuill Family Trust 2015	PI	O	2020-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	23.0990	AB
		O	2020-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 100)	23.2450	AB
		O	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 900)	23.2500	AB
Options								
Emberly, Katherine	5	O	2020-05-27	D	52 - Expiration d'options	(2 000)		AB
Shawcor Ltee								
Actions ordinaires								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Hibben, Alan Roy	4	O	2020-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Shopify Inc.								
Actions à droit de vote multiple Class B Multiple Voting Shares								
Forsyth, Brittany Jean	5	O	2020-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 076	6.2200USD	ON
		O	2020-06-01	D	36 - Conversion ou échange	(2 076)		ON
Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2020-05-22	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(700)	825.1700USD	ON
		M	2020-05-22	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(700)	1187.9800	ON
		O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	924		ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(534)	782.1987USD	ON
		O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	754		ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(436)	782.1987USD	ON
		O	2020-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(739)	753.0545USD	ON
Forsyth, Brittany Jean	5	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	502		ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(290)	782.1987USD	ON
		O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	577		ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(333)	782.1987USD	ON
		O	2020-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(475)	753.0409USD	ON
		O	2020-06-01	D	36 - Conversion ou échange	2 076		ON
		O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 076)	751.0000USD	ON
		O	2020-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	610		ON
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(341)	746.2919USD	ON
Frasca, Joseph Andrew	5	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	462		ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(267)	782.1987USD	ON
		O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	502		ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(290)	782.1987USD	ON
		O	2020-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	458		ON
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(256)	746.2919USD	ON
Lemieux, Jean-Michel	5	O	2020-06-01	D	51 - Exercice d'options	1 000	62.1500USD	ON
		O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 000)	751.0000USD	ON
		O	2020-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	458		ON
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(256)	746.2919USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 017		ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 743)	782.1987USD	ON
		O	2020-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 327)	753.0344USD	ON
		O	2020-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 442		ON
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 365)	746.2919USD	ON
		O	2020-06-01	D	51 - Exercice d'options	12 770	136.5500USD	ON
		O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(12 770)	748.3286USD	ON
7910240 Canada Inc.	PI	O	2020-05-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 000)	801.5329USD	ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	924		ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(534)	782.1987USD	ON
		O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 257		ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(726)	782.1987USD	ON
		O	2020-05-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(553)	753.0204USD	ON
Shapero, Amy Elizabeth	5	O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	656	137.7200USD	ON
		O	2020-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(656)	728.0100USD	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Options								
Forsyth, Brittany Jean	5	O	2020-06-01	D	51 - Exercice d'options	(2 076)	6.2200USD	ON
Lemieux, Jean-Michel	5	O	2020-06-01	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	62.1500USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2020-06-01	D	51 - Exercice d'options	(12 770)	136.5500USD	ON
Shapero, Amy Elizabeth	5	O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	(656)	137.7200USD	ON
RSU								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(924)		ON
		O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(754)		ON
Forsyth, Brittany Jean	5	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(502)		ON
		O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(577)		ON
		O	2020-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(610)		ON
Frasca, Joseph Andrew	5	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(462)		ON
		O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(502)		ON
		O	2020-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(458)		ON
Lemieux, Jean-Michel	5	O	2020-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(458)		ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 017)		ON
		O	2020-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 442)		ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(924)		ON
		O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 257)		ON
Sierra Wireless, Inc.								
Actions ordinaires								
Mc Court, Martin Desmond	4							
Valerie Mc Court	PI	O	2020-05-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Options								
Mc Court, Martin Desmond	4	O	2020-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Restricted Share Units								
Mc Court, Martin Desmond	4	O	2020-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
SILVERCORP METALS INC.								
Actions ordinaires without par value								
Feng, Rui	4, 5	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	6.0773	BC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	6.2074	BC
		O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	200 000	1.4300	BC
Droits Restricted Share Units								
Feng, Rui	4, 5	O	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	210 000		BC
Katusa, Marina	4	O	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		BC
Kim, Yong-Jae	5	O	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		BC
Kong, David TokPay	4	O	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		BC
Liu, Derek Zhihua	5	O	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		BC
		M	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		BC
Liu, Yikang	4	O	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		BC
Shaver, Lon Eric	5	O	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 500		BC
Simpson, Stephen Paul	4	O	2020-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		BC
Options								
Feng, Rui	4, 5	O	2020-05-26	D	50 - Attribution d'options	110 000	5.4600	BC
		O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	1.4300	BC
Katusa, Marina	4	O	2020-05-26	D	50 - Attribution d'options	18 000	5.4600	BC
Kim, Yong-Jae	5	O	2020-05-26	D	50 - Attribution d'options	15 000	5.4600	BC
Kong, David TokPay	4	O	2020-05-26	D	50 - Attribution d'options	18 000	5.4600	BC
Liu, Derek Zhihua	5	O	2020-05-26	D	50 - Attribution d'options	30 000	5.4600	BC
Liu, Yikang	4	O	2020-05-26	D	50 - Attribution d'options	18 000	5.4600	BC
Shaver, Lon Eric	5	O	2020-05-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	5.4600	BC
Simpson, Stephen Paul	4	O	2020-05-26	D	50 - Attribution d'options	18 000	5.4600	BC
SmartCentres Real Estate Investment Trust (formerly, Smart Real Estate Investment Trust)								
Deferred Units								
Gobin, Rudy	5	O	2020-05-25	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	19.2300	ON

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Parts de fiducie								
Gobin, Rudy	5	O	2020-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	20.5100	ON
Société d'exploration minière Vior inc.								
Actions ordinaires								
Fedosiewich, Mark Brian	5	O	2020-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.0850	QC
Société financière IGM Inc.								
Options								
Tretiak, Gregory Dennis	4, 6	O	2020-06-02	D	52 - Expiration d'options	(44 105)		MB
Sprott Inc.								
Actions ordinaires								
Ciampaglia, John A.	7	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(792 254)		ON
Coyne, Edward C.	5	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(54 000)		ON
Einav, Arthur Avi	7, 5	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(900 000)		ON
George, Whitney	7, 5	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(10 086 516)		ON
Grosskopf, Peter	4, 7, 6, 5	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(699 682)		ON
Maxgro Management Ltd.	PI	O	2020-05-25	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 575 630)		ON
NBCN Inc.	PI	O	2020-05-25	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 780)		ON
NBCN Inc. - RRSP	PI	O	2020-05-25	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(44 370)		ON
PEGS Capital Holdings LP	PI	O	2020-05-25	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 760 300)		ON
Hibbert, Kevin Lloyd	7, 5	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(817 370)		ON
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 818)	37.7600	ON
Ranson, Sharon Margaret	4	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(225 000)		ON
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	46.2392	ON
Rule, Arthur Richards	4, 7, 3	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(269 250)		ON
Bonnie Rule	PI	O	2020-05-25	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(27 027)		ON
Ethan Lewis	PI	O	2020-05-25	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(450)		ON
Katherine Lewis	PI	O	2020-05-25	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(306)		ON
Lewis Family Trust	PI	O	2020-05-25	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(13 500)		ON
Nicholas Lewis	PI	O	2020-05-25	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(450)		ON
Rick and Bonnie Rule Trust U/A/D 12/17/98	PI	O	2020-05-25	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(23 818 360)		ON
Young Marital Trust	PI	O	2020-05-25	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(54 000)		ON
ZIGROSSI, ROSEMARY	4	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(31 500)		ON
Actions ordinaires (EPSP)								
Bhathal, Varinder	7	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(453 550)		ON
Grosskopf, Peter	4, 7, 6, 5	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(450 000)		ON
Droits Deferred Share Units								
Birch, Graham John	4	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(76 772)		ON
Dewhurst, Ronald Richard	4	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(77 886)		ON
Ranson, Sharon Margaret	4	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(244 379)		ON
ZIGROSSI, ROSEMARY	4	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(124 126)		ON
Options								
Grosskopf, Peter	4, 7, 6, 5	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 925 000)		ON
Restricted Share Units								
Coyne, Edward C.	5	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(36 000)		ON
George, Whitney	7, 5	O	2020-05-25	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(587 519)		ON
SSR Mining Inc. (Silver Standard Resources Inc.)								
Deferred Share Unit								
Anglin, Mike Arthur E.	4	O	2020-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 793	29.0900	BC
Booth, Brian	4	O	2020-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 177	29.0900	BC
Fish, Simon Adrian	4	O	2020-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 719	29.0900	BC
Herrero, Gustavo Adolfo	4	O	2020-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 762	29.0900	BC
Park, Beverlee Faye	4	O	2020-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 397	29.0900	BC
Paterson, Richard	4	O	2020-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 719	29.0900	BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Reid, Steven Paul	4	O	2020-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 762	29.0900	BC
Wademan, Elizabeth Anne	4	O	2020-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 461	29.0900	BC
Stantec Inc.								
Actions ordinaires								
Stone, Jeffrey Philip	7	O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	2 500	32.9000	AB
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	41.6878	AB
Options								
Stone, Jeffrey Philip	7	O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	32.9000	AB
Star Diamond Corporation								
Options								
Riley, Lisa K	4	O	2020-02-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			SK
		O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2450	SK
STEP Energy Services Ltd.								
Parts Deferred Share								
Angelle, Evelyn M.	4	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	236 838	0.4200	AB
		O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 498	0.4200	AB
Freel, Douglas Colin	4, 6	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	235 726	0.4200	AB
Gackle, Jeremy	4, 6	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	235 726	0.4200	AB
		M	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	208 871	0.4200	AB
Garbutt, Donna Louise	4	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	171 871	0.4200	AB
		O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 435	0.4200	AB
Harbilas, James	4	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	171 871	0.4200	AB
		O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 000	0.4200	AB
Skehar, Jason Edward	5	O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	171 871	0.4200	AB
		O	2020-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 258	0.4200	AB
Surge Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Bye, Murray	5							
Murray Bye - RSP	PI	O	2020-05-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 954	0.2940	AB
		O	2020-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 242	0.2750	AB
Christie, Derek Wayne	5	O	2020-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 819	0.2250	AB
		O	2020-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 771	0.2850	AB
		O	2020-05-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 644	0.2940	AB
		O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 909	0.2750	AB
Colborne, Paul	4	O	2019-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 054	1.1200	AB
		O	2019-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 516	1.1400	AB
		O	2020-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 631	1.0600	AB
		O	2020-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 712	1.0100	AB
		O	2020-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 746	0.9900	AB
		O	2020-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 058	0.8400	AB
		O	2020-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 962	0.2900	AB
		O	2020-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 453	0.2320	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 685	0.2250	AB
		O	2020-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 067	0.2850	AB
Janice RRSP	PI	O	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	111 000	0.2250	AB
		O	2020-03-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 500	0.2350	AB
DUCS, JARED ANDREW RENTON	5							
Jennifer Ducs RRSP	PI	O	2020-05-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 361	0.2940	AB
		O	2020-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 606	0.2750	AB
Elekes, Margaret Ann	5							
RRSP	PI	O	2020-05-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 644	0.2940	AB
		O	2020-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 909	0.2750	AB
Monden, Rod J	5	O	2020-05-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 036	0.2940	AB
		O	2020-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 257	0.2750	AB
Swiss Water Decaffeinated Coffee Inc.								
Actions ordinaires								
Veit, Roland	4	O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.4094USD	BC
Taseko Mines Limited								
Options								
Battison, Brian	5	O	2020-05-22	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.9800	BC
Hallbauer, Russell Edward	4, 5	O	2020-05-22	D	52 - Expiration d'options	(261 000)	0.9800	BC
Jones, Scott	5	O	2020-05-22	D	52 - Expiration d'options	(68 000)	0.9800	BC
McDonald, Stuart David	5	O	2020-05-22	D	52 - Expiration d'options	(144 000)	0.9800	BC
McManus, John	5	O	2020-05-22	D	52 - Expiration d'options	(106 200)	0.9800	BC
Morrison, Alexander	4	O	2020-05-22	D	52 - Expiration d'options	(132 000)	0.9800	BC
Mundie, Richard A.	4	O	2020-05-22	D	52 - Expiration d'options	(132 000)	0.9800	BC
Rotzinger, Robert John	5	O	2020-05-22	D	52 - Expiration d'options	(78 000)	0.9800	BC
Thomas, Trevor	5	O	2020-05-22	D	52 - Expiration d'options	(51 000)	0.9800	BC
Technologies Relevium inc.								
Actions ordinaires								
Billings, Mark Anthony	5	O	2020-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	430 000	0.0350	QC
Godin, André	4, 5	O	2020-05-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.0350	QC
Johnson, David A.	5	O	2020-05-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	400 000	0.0350	QC
Timperio, Michel	4	O	2020-05-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	230 000	0.0350	QC
Bons de souscription								
Billings, Mark Anthony	5	O	2019-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-05-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	430 000		QC
Godin, André	4, 5	O	2020-05-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000		QC
Johnson, David A.	5	O	2017-08-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-05-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	400 000		QC
Timperio, Michel	4	O	2020-05-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	230 000		QC
Tecsys Inc.								
Actions ordinaires								
Booth, David Alan	4	O	2019-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	11.2340USD	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
TeraGo Inc.								
Actions ordinaires								
McGregor, Duncan	5	O	2017-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	21 321		ON
Restricted Share Units								
McGregor, Duncan	5	O	2020-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 321)	4.6900	ON
TFI International Inc.								
Actions ordinaires								
Bédard, Alain	4, 5	O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	50 000	9.4600	QC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	42.0167	QC
CRI	PI	O	2020-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	41.1100	QC
REER	PI	O	2020-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	85	41.1200	QC
		O	2020-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.1100	QC
TFI International Inc.	1	O	2020-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	38.4300	QC
		O	2020-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	39.9500	QC
		O	2020-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	39.8700	QC
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	17 400	39.9400	QC
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(67 500)		QC
Options								
Bédard, Alain	4, 5	O	2020-05-28	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	9.4600	QC
The Westaim Corporation								
Actions ordinaires								
Hays, Jim Charles	7	O	2020-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 605 300	1.1600USD	ON
		O	2020-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	1.1700USD	ON
		O	2020-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 900	1.1900USD	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	1.1571USD	ON
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	1.2192USD	ON
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 900	1.2198USD	ON
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	196 500	1.2165USD	ON
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	1.2140USD	ON
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	1.2138USD	ON
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	245 700	1.2197USD	ON
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	208 800	1.2195USD	ON
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 700	1.2068USD	ON
Theo Roosevelt Progressive Trust	PI	O	2020-04-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	999 999	1.1700USD	ON
Larson, Donald Dumford	7	O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.2288USD	ON
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2289USD	ON
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2287USD	ON
Bob Kukla	PI	O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.2059USD	ON
D. Larson Self Directed IRA	PI	O	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.2059USD	ON
D. Larson Self Directed SEP (Simplified Employee Pension)	PI	O	2020-04-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2059USD	ON
Elizabeth Larson	PI	O	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.2059USD	ON
Lynn P. Larson	PI	O	2020-04-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	1.2281USD	ON
		O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 000	1.2279USD	ON
Lynn P. Larson Self Directed IRA	PI	O	2020-04-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2059USD	ON
Thomson Reuters Corporation								
Actions ordinaires								
The Woodbridge Company Limited	3							
Thomfam Nominees	PI	O	2020-05-28	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 400)	93.1500	ON
		O	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	93.1500	ON
ThreeD Capital Inc. (formerly Brownstone Energy Inc.)								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Options								
GRAY, STEVEN MICHAEL	4	O	2020-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2020-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Options 50 - Grant of options								
GRAY, STEVEN MICHAEL	4	M'	2020-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Toromont Industries Ltd.								
Actions ordinaires								
Jewer, Paul Randolph	5	O	2020-05-26	D	51 - Exercice d'options	9 400	53.8800	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.4300	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.3800	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	65.3700	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.3500	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.3400	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	65.3000	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	65.2700	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	65.2600	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	65.2500	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	65.9200	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	65.9000	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.9100	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.8800	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	65.8700	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	65.8600	ON
LIRA	PI	O	2017-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	203	53.3900	ON
RRSP	PI	O	2017-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	245	53.4500	ON
Spousal RRSP	PI	O	2017-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	570	53.4900	ON
Spousal TFSA	PI	O	2017-09-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	53.5000	ON
		O	2020-05-26	C	90 - Changements relatifs à la propriété	165		ON
		O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	65.2900	ON
		O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 395)	65.2800	ON
TFSA	PI	O	2017-09-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130	53.4600	ON
		O	2020-05-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(165)		ON
		O	2020-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 703)	65.4000	ON
Options								
Jewer, Paul Randolph	5	O	2020-05-26	D	51 - Exercice d'options	(9 400)	53.8800	ON
Total Energy Services Inc.								
Actions ordinaires								
Halyk, Daniel Kim	4, 5	O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	2.0500	AB
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 400	2.1000	AB
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 400	2.0900	AB
Tourmaline Oil Corp.								
Actions ordinaires								
Rose, Mike	5	O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	13.9767	AB
		O	2020-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	13.9921	AB
		M	2020-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	13.9921	AB
Options								
Armstrong, William D.	4	O	2020-06-03	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	39.5300	AB
Aspin, Sherra	5	O	2020-06-03	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	39.5300	AB
Baker, Lee Allan	4	O	2020-06-03	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	39.5300	AB
Bush, Allan Joseph	5	O	2020-06-03	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	39.5300	AB
Elick, John William	4	O	2020-06-03	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	39.5300	AB
Kirker, William Scott	5	O	2020-06-03	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	39.5300	AB
MacDonald, Andrew B.	4	O	2020-06-03	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	39.5300	AB
McKinnon, Earl Henry	5	O	2020-06-03	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	39.5300	AB
Robinson, Brian	5	O	2020-06-03	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	39.5300	AB
Rose, Mike	5	O	2020-06-03	D	52 - Expiration d'options	(60 000)	39.5300	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Tumbach, Drew E.	5	O	2020-06-03	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	39.5300	AB
TransAlta Renewables Inc.								
DSU (Deferred Share Units)								
Drinkwater, David William	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	149	14.3300	AB
Hagerman, Allen R.	4	O	2020-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	161	14.3300	AB
McQuade, Kathryn Ann Bova	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	162	14.3300	AB
TAYLOR, PAUL H. E.	4	O	2020-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	176	14.3300	AB
TransGlobe Energy Corporation								
Actions ordinaires								
Marchant, Timothy	4	O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.6950	AB
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.6950	AB
		M	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.6950	AB
		O	2020-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.6886	AB
Tree Island Steel Ltd.								
Actions ordinaires								
Doman, Amar	4, 3							
The Futura Corporation	PI	O	2020-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	1.7000	BC
		O	2020-05-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	1.7200	BC
Tree Island Steel Ltd. (formerly known as Tree Island Wire I	1	O	2020-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	1.5288	BC
		O	2020-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	900	1.4900	BC
		O	2020-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.5967	BC
		O	2020-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	42	1.4900	BC
		O	2020-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	642	1.6000	BC
		O	2020-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	800	1.6000	BC
		O	2020-04-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.6000	BC
		O	2020-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 642	1.4504	BC
		O	2020-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	700	1.4400	BC
		O	2020-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	1.4102	BC
		O	2020-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.4100	BC
		O	2020-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.4100	BC
		O	2020-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	1.4170	BC
		O	2020-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.4200	BC
		O	2020-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.4200	BC
		O	2020-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	1.4491	BC
		O	2020-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.4500	BC
		O	2020-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.4400	BC
		O	2020-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	1.4400	BC
		O	2020-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	42	1.4400	BC
		O	2020-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	1.5398	BC
		O	2020-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	400	1.5400	BC
		O	2020-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	42	1.5300	BC
		O	2020-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	1.5500	BC
		O	2020-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	1.5500	BC
		O	2020-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	42	1.5500	BC
		O	2020-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 542	1.5503	BC
		O	2020-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	1.5198	BC
		O	2020-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	1.5400	BC
		O	2020-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	1.5200	BC
		O	2020-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	42	1.5200	BC
		O	2020-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.5400	BC
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.6500	BC
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.6500	BC
		O	2020-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	1.6500	BC
		O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	1.7404	BC
		O	2020-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	142	1.7293	BC
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(53 278)		BC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Tricon Capital Group Inc.								
Actions ordinaires								
Berman, Gary	4, 5	O	2020-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	7.9583	ON
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.1100	ON
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.0600	ON
Options								
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4	O	2020-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		ON
Trilogy International Partners Inc.								
Actions ordinaires								
Horwitz, Brad	7	O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	1.2000	ON
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	224 800	1.2500	ON
Trilogy Metals Inc. (formerly NovaCopper Inc.)								
Droits Deferred Share Unit								
Giardini, Tony Serafino	4, 5	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 722		BC
Gowans, James Kitchener	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 722		BC
Hayden, William	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 722		BC
Hensley, William L. Iggiagruk	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 722		BC
Lang, Gregory Anthony	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 722		BC
Madhavpeddi, Kalidas	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 722		BC
Stairs, Janice Alayne	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 722		BC
Walters, Diana	4	O	2020-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 722		BC
Options								
Giardini, Tony Serafino	4, 5	O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	1 600 000	2.6200	BC
		O	2020-06-01	D	50 - Attribution d'options	170 000	2.6200	BC
Trisura Group Ltd.								
Actions ordinaires								
Grant, Richard William	7	O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	50.5000	ON
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	50.5100	ON
Tucows Inc.								
Options								
Fausett, Bret	5	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	2 250	60.0100USD	ON
Goldstein, Michael	5	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	2 250	60.0100USD	ON
Johannson, Jessica	5	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	2 250	60.0100USD	ON
Liem, Hanno	5	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	2 250	60.0100USD	ON
Noss, Elliot Lawrence	4, 5	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	4 500	60.0100USD	ON
Rader, Ross	5	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	2 250	60.0100USD	ON
Reilly, Justin	5	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	2 250	60.0100USD	ON
Singh, Davinder	5	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	2 250	60.0100USD	ON
Woroch, David John	5	O	2020-05-28	D	50 - Attribution d'options	2 250	60.0100USD	ON
TWC Enterprises Limited								
Actions ordinaires								
TWC Enterprises Limited	1	O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	9.6360	ON
		O	2020-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		ON
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.8000	ON
		O	2020-05-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		ON
Uranium Participation Corporation								
Actions ordinaires								
Uranium Participation Corporation	1	O	2020-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(662 188)		ON
		O	2020-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(364 139)		ON
Urbanimmersive inc.								
Actions ordinaires								
Felsenthal, Scott	4	O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95 000	0.0400	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0400	QC
		O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0400	QC
Pinstein, Alan	3	O	2020-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.0450	QC
		M	2020-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.0400	QC

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2020-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.0450	QC
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.0450	QC
		O	2020-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(135 000)	0.0400	QC
		O	2020-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(112 000)	0.0400	QC
		O	2020-05-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 000)	0.0400	QC
Vermilion Energy Inc.								
Actions ordinaires								
Hicks, Curtis W.	5	O	2020-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
VersaBank								
Actions ordinaires								
TAYLOR, DAVID ROY	4, 5							
Raymond James - Avstar	PI	O	2020-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	6.5000	ON
		O	2020-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	6.5000	ON
RBC - David margin	PI	O	2020-02-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 500		ON
Scotia - David margin	PI	O	2020-02-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 500)		ON
Victoria Gold Corp.								
Actions ordinaires								
Sun Valley Gold LLC	3							
Client Accounts	PI	O	2020-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 438)	12.1400	ON
Viemed Healthcare, Inc.								
Actions ordinaires								
Cambre, Jerome Richard II	5	O	2020-05-20	D	51 - Exercice d'options	14 400	5.1400	BC
		O	2020-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 400)	10.7000	BC
Options								
Cambre, Jerome Richard II	5	O	2020-05-20	D	51 - Exercice d'options	(14 400)		BC
Virginia Energy Resources Inc.								
Options								
Roberts, Harold	4	O	2020-05-25	D	50 - Attribution d'options	450 000		BC
ViveRE Communities Inc.								
Actions ordinaires								
Anaka, Michael Theodore Mathew	4	O	2018-08-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.1200	NS
Dean, Jeffrey	4							
Maven Capital Inc.	PI	O	2020-05-27	I	54 - Exercice de bons de souscription	300 000	0.1500	NS
		O	2020-05-27	I	97 - Autre	7 861	0.2530	NS
Farrell, Kent Alexander	4							
Maven Capital Inc.	PI	O	2020-05-27	I	54 - Exercice de bons de souscription	300 000	0.1500	NS
		O	2020-05-27	I	97 - Autre	7 861	0.2530	NS
Jessome, Glenn	5	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.1200	NS
Koivu, Drew	4							
Holden Henry Holdings Inc.	PI	O	2020-05-27	I	97 - Autre	1 429	0.2530	NS
Nicoll, James David	5	O	2020-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.2050	NS
Ramjattan, Brian Ramesh	4	O	2020-05-27	D	97 - Autre	14 294	0.2530	NS
Bons de souscription								
Dean, Jeffrey	4							
Maven Capital Inc.	PI	O	2020-05-27	I	54 - Exercice de bons de souscription	(300 000)		NS
Farrell, Kent Alexander	4							
Maven Capital Inc.	PI	O	2020-05-27	I	54 - Exercice de bons de souscription	(300 000)		NS
Options								
Anaka, Michael Theodore Mathew	4	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		NS
Jessome, Glenn	5	O	2020-05-27	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		NS
Western Energy Services Corp.								
Actions ordinaires								
Armoyan, Sime	3							
G2S2 Capital Inc.	PI	O	2020-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 000	0.2500	AB
		O	2020-05-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	122 500	0.2550	AB

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Westport Fuel Systems Inc.								
Actions ordinaires								
Schaller, Karl Hans Viktor	4	O	2020-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2020-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 640		BC
		O	2020-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19)		BC
Restricted Share Units								
Schaller, Karl Hans Viktor	4	O	2020-05-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 640)		BC
WildBrain Ltd. (formerly, DHX Media Ltd.)								
Swap sur actions - Position acheteur (1,000,000 common shares - expires January 30, 2020)								
EastBay Asset Management, LLC	3							
EastBay Master Fund, LP	PI	O	2020-05-26	C	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)		NS
		O	2020-05-26	C	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		NS
Swap sur actions - Position acheteur (250,000 common shares - expires October 31, 2019)								
EastBay Asset Management, LLC	3							
EastBay Master Fund, LP	PI	O	2020-05-25	C	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)		NS
		O	2020-05-25	C	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		NS
		O	2020-05-26	C	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)		NS
		O	2020-05-26	C	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		NS
Variable Voting Shares								
EastBay Asset Management, LLC	3							
EastBay Master Fund, LP	PI	O	2020-05-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110 000	1.3900	NS
		O	2020-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	207 000	1.4700	NS

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2. RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

7.2.1. Consultation

Aucune information.

7.2.2. Publication

Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché et modification de l'instruction générale connexe - Règles de transparence de l'information après les opérations sur les titres de créance publics, et extension de la transparence des opérations sur les titres créance privés

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie le texte révisé, en versions française et anglaise, du règlement suivant :

- *Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché.*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin**,** le texte révisé, en versions française et anglaise, de la Modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché.*

Au Québec, le règlement sera pris en vertu de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et sera approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances. Le règlement entrera en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'il indique, tandis que l'instruction générale sera adoptée sous forme d'instruction et prendra effet de façon concomitante à l'entrée en vigueur du règlement.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Serge Boisvert
Analyste à la réglementation
Direction de l'encadrement des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Maxime Lévesque
Analyste expert aux OAR
Direction de l'encadrement des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
maxime.levesque@lautorite.qc.ca

Lucie Prince
Analyste aux OAR
Direction de l'encadrement des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
lucie.prince@lautorite.qc.ca

Le 4 juin 2020

CSA/ACVM Canadian Securities Administrators Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Avis de publication des ACVM
Règles de transparence de l'information après les opérations sur les titres de créance publics, et extension de la transparence des opérations sur les titres créance privés
Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché et modification de l'instruction générale connexe

Le 4 juin 2020

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM** ou **nous**) ont approuvé des modifications au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* (le **Règlement 21-101**) et à son instruction générale (l'**Instruction générale 21-101**) (ensemble, les **modifications**) en vue de l'introduction de règles de transparence de l'information après les opérations sur les titres de créance publics (le **cadre de transparence relatif aux titres de créance publics**) et de l'extension de la transparence des opérations sur les titres créance privés (le **cadre de transparence étendu relatif aux titres de créance privés**).

Les modifications, ainsi que d'autres éléments d'information pertinents, sont publiées avec le présent avis et peuvent être consultées sur les sites Web de divers membres des ACVM, dont les suivants :

www.lautorite.qc.ca
www.albertasecurities.com
www.bcsc.bc.ca
nssc.novascotia.ca
www.osc.gov.on.ca
www.fcaa.gov.sk.ca
www.mbsecurities.ca

Sous réserve de l'approbation des ministres compétents, les modifications entreront en vigueur le 31 août 2020.

Objet

Les modifications apportées au Règlement 21-101 et à l'Instruction générale 21-101 visent à prévoir des règles de transparence de l'information après les opérations sur les titres de créance publics et une extension de la transparence des opérations sur les titres créance privés. Elles adaptent le cadre réglementaire de façon à obliger toute personne exécutant des opérations sur des titres de créance publics et privés à fournir des informations sur ces opérations à une agence de traitement de l'information, selon les exigences de cette dernière.

Contexte

Le 24 mai 2018, les ACVM ont publié l'Avis de consultation 21-323 du personnel des ACVM (l'**avis de 2018**)[1].

Résumé des commentaires écrits reçus

En réponse à l'avis de 2018, nous avons reçu 8 mémoires. Nous les avons étudiés et remercions les intervenants de leur participation. Le nom des intervenants et un résumé des commentaires, accompagnés de nos réponses, sont présentés en Annexe B du présent avis. Il est possible de consulter les mémoires (en anglais) au www.osc.gov.on.ca.

Résumé des modifications et des changements mineurs

L'Annexe A du présent avis contient un résumé des modifications ainsi qu'un exposé des changements mineurs apportés à celles proposées dans l'avis de 2018.

Points d'intérêt local

Dans certains territoires, d'autres renseignements exigés par la législation en valeurs mobilières sont publiés avec le présent avis.

Annexes

A. Résumé des modifications et des changements mineurs

B. Liste des intervenants et résumé des commentaires reçus et réponses des ACVM

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Maxime Lévesque Analyste expert aux OAR Direction de l'encadrement des bourses et des OAR Autorité des marchés financiers maxime.levesque@lautorite.qc.ca	Serge Boisvert Analyste à la réglementation Direction de l'encadrement des bourses et des OAR Autorité des marchés financiers serge.boisvert@lautorite.qc.ca

[1] https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/reglementation/valeurs-mobilieres/21-101/2018-05-24/2018mai24-21-323-avis-cons_acvm-fr.pdf.

Lucie Prince Analyste aux OAR Direction de l'encadrement des bourses et des OAR Autorité des marchés financiers lucie.prince@lautorite.qc.ca	Alina Bazavan Senior Analyst, Market Regulation Commission des valeurs mobilières de l'Ontario abazavan@osc.gov.on.ca
Heather Cohen Legal Counsel, Market Regulation Commission des valeurs mobilières de l'Ontario hcohen@osc.gov.on.ca	Paul Redman Chief Economist, Strategy and Operations Commission des valeurs mobilières de l'Ontario predman@osc.gov.on.ca
Kevin Yang Senior Research Analyst, Strategy and Operations Commission des valeurs mobilières de l'Ontario kyang@osc.gov.on.ca	Michael Brady Manager, Derivatives British Columbia Securities Commission mbrady@bcsc.bc.ca
Katrina Prokopy Senior Legal Counsel Alberta Securities Commission katrina.prokopy@asc.ca	

ANNEXE A

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS ET DES CHANGEMENTS MINEURS

La présente annexe contient un résumé des modifications et un exposé des changements mineurs apportés aux projets de modification publiés dans l'avis de 2018 le 24 mai 2018. Bien que la plupart des modifications aient été approuvées telles quelles, un ajout a été fait en ce qui concerne les plafonds de volume, comme il est décrit ci-dessous.

1. Modifications

Les modifications introduisent des règles de transparence de l'information après les opérations sur les titres de créance publics et étendent la portée de celles qui s'appliquent actuellement aux titres de créance privés. Elles ont été élaborées de concert avec les représentants de la Banque du Canada, du ministère des Finances du Canada et de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (**OCRCVM**). Comme il est indiqué dans l'avis de 2018, les modifications ont été rédigées sur la base d'une analyse des données du Système d'établissement de relevés des opérations sur le marché (**SEROM 2.0**)[1], de consultations préliminaires auprès des intervenants du secteur et d'un examen du régime actuel de transparence des titres de créance privés. Le texte complet des modifications est publié avec le présent avis.

2. Cadre de transparence relatif aux titres de créance publics

a) Modifications

Le cadre de transparence relatif aux titres de créance publics sera établi par les modifications et la nomination d'une agence de traitement de l'information pour les titres de créance publics, qui mettra en œuvre les règles de transparence énoncées dans l'Instruction générale 21-101.

Comme il est indiqué dans l'avis de 2018, les modifications viendront modifier l'article 8.1 du Règlement 21-101 afin d'exiger d'une personne exécutant des opérations sur des titres de créance publics qu'elle fournisse à une agence de traitement de l'information des informations sur ces opérations. En outre, en vertu du paragraphe 2 de l'article 14.4 du Règlement 21-101, l'agence de traitement de l'information sera tenue de diffuser l'information après les opérations au sujet de celles-ci. Les ACVM détermineront dans l'Instruction générale 21-101 les personnes tenues de déclarer des informations sur les opérations sur titres de créance publics et élaboreront le modèle de déclaration et de diffusion de cette information, notamment le délai de diffusion et les plafonds de volume.

b) Commentaires reçus et réponses des ACVM

Nous proposions d'étendre les obligations de déclaration aux banques énumérées à l'annexe I, II ou III de la *Loi sur les banques* du Canada (les **banques**), et souhaitions obtenir des commentaires particulièrement sur leur extension aux banques de l'annexe III. À une exception

[1] Les données du SEROM 2.0 renferment de l'information sur les opérations effectuées sur tous les titres de créance et déclarées par les courtiers membres de l'OCRCVM.

près, tous les commentaires reçus appuient fortement l'inclusion des banques, y compris celles de l'annexe III, dans la mesure où elles effectuent des opérations sur des titres de créance publics. L'un des intervenants était initialement d'avis que l'extension des obligations réglementaires aux banques entraînerait un changement dans le régime réglementaire en valeurs mobilières applicable aux banques qui s'écarterait de l'Accord Hockin-Kwinter[2].

Selon nous, l'extension aux banques des règles de transparence relatives aux titres de créance publics n'aura pas d'incidence sur le régime réglementaire qui leur est applicable puisqu'elles demeureront dispensées des obligations d'inscription prévues par la législation provinciale en valeurs mobilières. Nous estimons en outre que cette extension est nécessaire à une transparence véritable, car une grande proportion des opérations sur les titres de créance publics et privés sont effectuées avec des contreparties autres que les personnes déjà assujetties aux règles de transparence prévues par le Règlement 21-101[3]. Par conséquent, omettre d'étendre les règles de transparence relatives aux titres de créance aux banques entraînerait des lacunes dans l'information fournie, nuirait à la transparence et créerait des règles du jeu inéquitables entre les participants au marché des titres de créance, ouvrant la voie à des arbitrages.

Dans un mémoire subséquent, le même intervenant a demandé d'accorder aux banques un délai supplémentaire pour mettre en œuvre les règles de transparence relatives aux titres de créance. Après mûre réflexion, nous demeurons d'avis que les neuf mois supplémentaires consentis aux banques qui ne déclarent pas actuellement leurs opérations au moyen de SEROM 2.0 constituent un délai approprié.

Pour éviter les déclarations en double, qui sont susceptibles d'induire une fausse perception de liquidité, les intervenants proposent aussi que les banques ne soient tenues de déclarer à l'agence de traitement de l'information que les opérations sur les titres de créance publics exécutées par une personne autre qu'un courtier, puisque les courtiers les déclarent déjà à l'agence.

Nous prenons acte des inquiétudes exprimées par des intervenants à l'égard des déclarations en double. Cependant, après examen des commentaires reçus, nous estimons qu'à l'heure actuelle, toutes les personnes qui exécutent des opérations sur des titres de créance publics, y compris les banques, devrait les déclarer à l'agence de traitement de l'information. Cette dernière nous a indiqué que la déclaration d'information en double est essentielle pour qu'elle s'assure de l'exactitude du détail des opérations déclarées et pour permettre les corrections, au besoin. Ces déclarations ne créeront pas de confusion, puisque l'agence diffusera l'information relative aux opérations sur les titres de créance publics d'une seule source.

L'avis de 2018 proposait trois plafonds de volume pour les titres de créance publics et de reporter la publication des informations sur les opérations au lendemain de l'opération, à 17 h HE. Il décrivait également la manière dont les plafonds de volume ont été établis au moyen d'une analyse des tendances de négociation des titres les moins liquides dans chaque groupe de

[2] En vertu de cet accord, le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral ont convenu que le Bureau du surintendant des institutions financières réglementera les activités en valeurs mobilières des institutions fédérales qui sont exercées directement par ces institutions.

[3] Selon les données disponibles à ce jour, 65 % des opérations déclarées sur tous les titres de créance et 52 % du volume de ces opérations ne seraient pas déclarées complètement si les banques n'étaient pas incluses.

titres. Nous proposions donc des plafonds de volume plus élevés pour les titres de créance publics les plus liquides et des plafonds moins élevés pour les moins liquides. Nous souhaitions particulièrement savoir si les plafonds de volume et le délai de publication proposés étaient appropriés, surtout pour les titres de créance publics les moins liquides, comme ceux émis par les municipalités ou encore ceux détenus par un petit nombre d'investisseurs.

Les intervenants se sont montrés favorables aux plafonds de volume proposés, à l'exception de celui pour les titres de créance émis par les municipalités du Québec. Par conséquent, nous avons effectué une autre analyse[4] afin de déterminer si les différences entre les organisations et les tendances de négociation des titres de créance émis par les municipalités du Québec et celles de toutes les autres municipalités justifient la création d'un quatrième groupe de titres de créance soumis à un plafond de volume inférieur.

Nous signalons que le secteur municipal est une composante centrale du marché des titres de créance canadiens. En outre, dans plusieurs provinces, dont l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, des organismes prêteurs subventionnés par le gouvernement provincial financent les municipalités. Ces organismes n'interviennent pas directement sur les marchés des titres de créance. Ce type d'organisme, chargé de gérer les emprunts des municipalités, n'existe pas au Québec. Les municipalités québécoises sont donc des émetteurs actifs de titres de créance publics. La plupart, sauf la Ville de Montréal, émettent par voie d'enchères des obligations non notées échéant en série.

Selon les données dont nous disposons, le marché québécois des titres de créance municipaux représente environ 40 % du volume total des titres de créances municipaux négociés au Canada et environ 72 % du nombre des opérations exécutées. La taille d'une opération importante se situant dans le 75e percentile est considérablement plus petite au Québec qu'en Ontario et en Colombie-Britannique (soit 58 000 $ au Québec comparativement à 300 000 $ et à 674 000 $, respectivement, dans ces autres provinces). Par conséquent, selon l'analyse supplémentaire effectuée et les commentaires reçus, nous avons ajouté un plafond de volume plus bas pour les opérations sur les titres de créance émis par les municipalités du Québec. Le tableau ci-dessous indique les plafonds de volume pour tous les titres de créance publics visés par les règles de transparence.

Tableau 1 – Classement des titres de créance publics par plafond de volume

10 M$	**5 M$**	**2 M$**	**250 k$**
Bons du Trésor du gouvernement du Canada (**bons du Trésor du GC**)	Obligations du gouvernement du Canada à rendement nominal à échéance de plus de 10 ans (**obligations du GC >10 ans**)	Tous les titres de créance provinciaux, dont les obligations à rendement réel, les coupons détachés et les obligations résiduelles	Titres de créance municipaux du Québec
Obligations du gouvernement du Canada à rendement nominal à échéance de 10 ans ou moins (**obligations du GC <=10**)		Tous les titres de créance municipaux, sauf ceux émis au Québec	
		Tous les autres titres de créance d'organismes gouvernementaux	

[4] La méthode utilisée pour déterminer si un plafond de volume inférieur serait approprié était identique à celle, indiquée dans l'avis de 2018, qui était suivie pour fixer les plafonds de volume proposés pour chaque groupe de titres. Voir l'Appendice 1 de l'avis de 2018.

Toutes les obligations hypothécaires du Canada		Obligations à rendement réel du gouvernement du Canada	
		Coupons détachés et obligations résiduelles du gouvernement du Canada	

Quant au délai de publication proposé dans l'avis de 2018, les commentaires reçus sont partagés sur la question du délai qui conviendrait aux différents types de titres de créance publics. Deux intervenants proposent que certains titres de créance publics moins liquides soient soumis à des délais de publication plus longs. Deux autres ont exprimé des réserves à l'égard du délai proposé; à leur avis, il n'est pas assez court par comparaison aux délais dans d'autres pays. Les autres intervenants appuient le délai proposé, le jugeant approprié.

Nous prenons acte des craintes soulevées au sujet de l'incidence potentielle de la transparence sur la liquidité et la volonté des courtiers d'offrir de la liquidité si l'information sur leurs opérations devient immédiatement disponible. Après avoir pris connaissance de tous les commentaires reçus, nous demeurons convaincus que la publication des informations le lendemain de l'opération, à 17 h HE, représente le juste milieu entre transparence et liquidité. Ce délai de publication, en conjugaison avec les plafonds de volume, devrait accorder aux courtiers suffisamment de temps pour gérer leur risque de portefeuille avant que l'information sur leurs opérations soit rendue publique. Nous entendons évaluer l'incidence de la transparence au fil du temps et ajuster le délai de diffusion et les plafonds de volume si des conséquences non souhaitées en découlent.

En appui à cette position, nous signalons également qu'un examen effectué par le personnel de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à la suite de l'imposition des règles de transparence de l'information après les opérations sur les titres de créance publics n'a révélé aucune incidence négative sur la liquidité du marché pour ces titres. De plus, certains autres fournisseurs de services diffusent actuellement des informations sur les opérations sur les titres de créance publics plus rapidement que l'OCRCVM. Aucune inquiétude n'a été exprimée quant au fait que ces informations soient mises à la disposition des participants au marché.

3. Cadre de transparence étendu relatif aux titres de créance privés

Le cadre de transparence étendu relatif aux titres de créance privés sera établi par les modifications et sa mise en œuvre s'effectuera par l'entremise de l'agence de traitement de l'information.

Nous signalions dans l'avis de 2018 que les modifications viendront modifier l'article 8.2 du Règlement 21-101 afin d'exiger d'une personne exécutant des opérations sur des titres de créance privés qu'elle fournisse à une agence de traitement de l'information des informations sur ces opérations, selon les exigences de cette dernière. Depuis le 4 juillet 2016, l'OCRCVM est l'agence de traitement de l'information pour les titres de créance privés et diffuse actuellement l'information après les opérations sur ces titres. Comme dans le cadre de transparence relatif aux titres de créance publics, les ACVM détermineront les personnes tenues de déclarer des informations sur les opérations sur titres de créance privés.

Nous avons sollicité des commentaires sur l'extension aux banques, surtout celles de l'annexe III, des règles de déclaration et de transparence. À une exception près, tous les commentaires reçus appuient fortement l'inclusion des banques, y compris celles de l'annexe III, dans la mesure où elles effectuent des opérations sur des titres de créance privés.

En outre, pour harmoniser les délais de publication des titres de créance publics et privés, nous indiquions dans l'avis de 2018 que nous proposions de raccourcir ce délai pour les informations sur les opérations sur les titres de créance privés, le faisant passer de minuit deux jours après l'opération à 17 h HE le lendemain de l'opération.

4. OCRCVM : agence de traitement de l'information pour les titres de créance

a) Résumé des activités de l'OCRCVM à titre d'agence de traitement de l'information

Le rôle d'agence de traitement de l'information pour les titres de créance consiste à assurer la transparence publique des opérations sur les titres de créance privés et publics. Le Règlement 21-101 prévoit le cadre réglementaire des agences de traitement de l'information. Il leur impose en particulier les obligations suivantes :

- fournir au public une information rapide et exacte sur les ordres[5] et les opérations;
- ne pas imposer indûment de restrictions à l'accès équitable à cette information;
- assurer la collecte, le traitement, la diffusion et la publication des informations sur les ordres et sur les opérations sur les titres de créance d'une manière rapide, exacte, fiable et équitable;
- tenir les dossiers nécessaires;
- maintenir des systèmes résilients et faire effectuer un examen annuel indépendant de ces systèmes.

Nous recommandons que l'OCRCVM soit désigné agence de traitement de l'information pour les titres de créance publics en plus de remplir cette fonction pour les titres de créance privés. Pour élargir son mandat de façon à englober l'ensemble des titres de créance, l'OCRCVM déposera des changements à son rapport établi suivant l'Annexe 21-101A5, *Rapport initial sur le fonctionnement de l'agence de traitement de l'information* (l'**Annexe 21-101A5**), conformément aux dispositions du Règlement 21-101.

En tant qu'agence de traitement de l'information pour les titres de créance, l'OCRCVM recueillera des données sur les titres de créance publics en sus de celles sur les titres de créance privés et mettra à la disposition du public un sous-ensemble de ces données, décrit ci-dessous, conformément au Règlement 21-101. Il procédera à leur collecte au moyen de la même plateforme que celle utilisée pour recueillir les données relatives aux titres de créance privés (SEROM 2.0), qui permet aux courtiers de déclarer facilement les opérations sur les titres de

[5] Pour le moment, il n'est pas obligatoire de déclarer ou d'afficher les ordres.

créance conformément à la Règle 2800C de l'OCRCVM. Pour diffuser ces données, l'organisme aura recours au même système en ligne que pour les titres de créance privés. Les données seront diffusées le lendemain de l'opération, à 17 h HE, pour les opérations sur les titres de créance publics et privés.

Les données qui seront transparentes se composeront de données historiques relatives à chaque titre de créance et d'informations sur chaque opération. Les données sur les titres de créance publics et privés qui seront rendues publiques comprendront le nom de l'émetteur, le taux d'intérêt, le rendement, le prix et le volume. Le volume sera soumis à des plafonds, comme il est prévu dans le Tableau 1 ci-dessus. La liste complète des champs de données qui seront inclus dans l'information diffusée figure à l'Appendice 1 de la présente annexe.

Comme il est mentionné ci-dessus, les données relatives aux opérations sur les titres de créance publics et privés seront diffusées le lendemain de l'opération, à 17 h HE. À l'heure actuelle, l'information relative aux opérations sur les titres de créance privés est diffusée à minuit, deux jours après l'opération, ce qui signifie que la diffusion de cette information sera accélérée.

La réduction du délai de diffusion concorde avec la position des ACVM voulant que le délai de publication soit réduit au fil du temps, si les circonstances s'y prêtent et après mûre réflexion[6]. Les ACVM et l'OCRCVM examineront l'activité de négociation sur les titres de créance et vérifieront si le délai de publication et les plafonds de volume demeurent adéquats, afin de déterminer s'il y a lieu de réduire davantage le délai, de modifier ces plafonds ou de faire les deux. Tout changement à ceux-ci ou à d'autres aspects du cadre de transparence sera soumis à la consultation du public.

b) **Mise en œuvre du cadre de transparence relatif aux titres de créance publics et du cadre de transparence étendu relatif aux titres de créance privés**

Rappelons que les modifications obligent toute personne exécutant des opérations sur des titres de créance publics et privés à fournir à une agence de traitement de l'information des informations sur ces opérations, selon les exigences de cette dernière. La déclaration des opérations n'entraînera aucun fardeau supplémentaire pour les courtiers et les banques qui, en vertu de l'article 8.2 du Règlement 21-101, sont tenus ou ont déjà choisi de déclarer à l'agence de traitement de l'information, soit l'OCRCVM, les opérations exécutées sur les titres de créance privés. Pour les autres banques toutefois, la mise en œuvre pourrait nécessiter un délai supplémentaire. Ainsi, lorsque l'OCRCVM aura été désigné agence de traitement de l'information pour tous les titres de créance, ce qui s'effectuera concurremment à la mise en œuvre des modifications, la règle de transparence sera introduite en deux étapes :

- le 31 août 2020 – l'agence de traitement de l'information commencera à diffuser l'information après les opérations sur les titres de créance publics exécutées par les courtiers actuellement assujettis à la Règle 2800C des courtiers membres de l'OCRCVM, les marchés, les intermédiaires entre courtiers sur obligations et les banques qui, à l'heure actuelle,

[6] Voir l'Avis 21-317 du personnel des ACVM, *Prochaines étapes de la mise en œuvre du plan d'amélioration de la réglementation du marché des titres à revenu fixe*.

déclarent leurs opérations sur titres de créance privés au moyen de SEROM 2.0, en plus de l'information existante après les opérations pour les titres de créance privés;

- le 31 mai 2021 – l'agence de traitement de l'information commencera à diffuser l'information après les opérations sur les titres de créance publics et privés exécutées par les banques qui, à l'heure actuelle, ne déclarent pas leurs opérations sur titres de créance au moyen de SEROM 2.0.

c) Obligations réglementaires et surveillance exercée par le personnel des ACVM

En tant qu'agence de traitement de l'information pour les titres de créance, l'OCRCVM sera assujetti aux dispositions applicables du Règlement 21-101. Il se conformera également aux conditions[7] qui lui ont été imposées par les organismes de réglementation de chaque territoire.

Les ACVM continueront d'exercer des activités de surveillance pour s'assurer qu'à titre d'agence de traitement de l'information pour les titres de créance, l'OCRCVM respecte ses obligations en vertu du Règlement 21-101 et les conditions qui lui ont été imposées par les organismes de réglementation de chaque territoire. Les conditions imposées à l'OCRCVM en tant qu'agence de traitement de l'information pour les titres de créance en Ontario été publiées dans l'avis de 2018. Elles ont depuis été simplifiées de façon à refléter les discussions entre les membres des ACVM et sont présentées à nouveau en annexe à l'avis publié en Ontario. Aucun des changements apportés aux conditions ne porte sur le fond.

[7] Pour l'heure, les conditions figureront dans une décision de désignation en Colombie-Britannique, en Ontario et en Saskatchewan, une décision de reconnaissance au Québec, et des engagements de l'agence de traitement de l'information dans tous les autres territoires. Elles seront établies par chacune des autorités en valeurs mobilières compétentes.

APPENDICE 1

CHAMPS DE DONNÉES CONTENANT L'INFORMATION SUR LES TITRES DE CRÉANCE PUBLICS À DIFFUSER PAR L'OCRCVM EN TANT QU'AGENCE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Les champs de données ci-dessous seront rendus publics par l'OCRCVM en tant qu'agence de traitement de l'information. Ils s'appliquent aux titres de créance publics et privés assujettis aux règles de transparence.

I. Données sommaires sur chaque obligation

1. Numéro CUSIP et (ou) ISIN, s'ils sont connus
2. Nom de l'émetteur
3. Type d'obligation (nouveau)
4. Date d'émission initiale (nouveau)
5. Date d'échéance
6. Coupon
7. Dernier cours négocié
8. Rendement applicable à la dernière opération
9. Nombre total d'opérations effectuées (en date de la dernière opération)
10. Date de la dernière opération
11. Cours négocié le plus élevé à la date de la dernière opération
12. Cours négocié le plus bas à la date de la dernière opération

II. Données sur chaque opération

1. Numéro CUSIP et (ou) ISIN, s'ils sont connus
2. Nom de l'émetteur
3. Date d'échéance
4. Coupon
5. Date d'exécution
6. Heure d'exécution
7. Date de règlement
8. Type (nouvelle opération, annulation ou correction)
9. Volume (sous réserve des plafonds de volume)
10. Cours
11. Rendement
12. Type de compte (investisseur individuel (« de détail ») ou institutionnel)
13. Indication d'enregistrement d'une commission (réponse « oui » ou « non »)

ANNEXE B

LISTE DES INTERVENANTS

Association canadienne du commerce des valeurs mobilières
Association des banquiers canadiens (mémoires datés du 29 août 2018 et du 12 septembre 2019)
The Canadian Advocacy Council for Canadian CFA Institute Societies
Casgrain & Compagnie Limitée
GWN Capital Management Ltd.
Invesco Canada Ltée
Municipalité régionale de Peel
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES ET RÉPONSES DES ACVM

Sujet	Résumé des commentaires	Réponses des ACVM
Commentaires généraux	Tous les intervenants sont en faveur des initiatives visant à améliorer la transparence de l'information relative aux titres de créance, même s'ils ont des opinions partagées en ce qui concerne le degré de transparence pertinent. Certains sont d'avis que le marché des titres de créance devrait être plus transparent, y compris avant les opérations, tandis que d'autres ont indiqué craindre que trop de transparence ait une incidence négative sur la liquidité du marché et la capacité des courtiers à continuer de fournir des services de teneur de marché.	Nous n'avons pas l'intention de rendre obligatoire la transparence avant les opérations pour le moment. Nous sommes toujours d'avis que le fonctionnement du marché des titres de créance est différent de celui du marché des titres de capitaux propres. Il s'agit d'un marché de courtiers sans organisme central d'échange d'information. De plus, nous prenons acte des inquiétudes exprimées par des intervenants selon lesquelles trop de transparence peut nuire à la liquidité et avons introduit des mesures d'atténuation, dont des plafonds de volume et un délai de publication.
Question 1 : Le projet de cadre relatif aux titres de créance publics devrait-il être étendu aux banques, particulièrement les banques de l'annexe III?	Tous les intervenants, sauf un, appuient l'extension des règles de transparence applicables aux titres de créance publics et privés aux banques, y compris celles de l'annexe III. Certains intervenants qui sont en faveur de l'inclusion des banques ont proposé que les banques, en particulier celles de l'annexe III, qui exécutent des opérations sur des titres de créance publics ou privés avec des entités	Comme la plupart des intervenants, nous estimons que les règles de transparence applicables aux titres de créance publics et privés devraient être étendues aux banques. Nous prenons acte des inquiétudes exprimées par les intervenants en ce qui a trait aux déclarations en double, mais restons d'avis que toute personne exécutant des

Question 3 : La proposition relative aux titres de créance privés devrait-elle inclure les banques, en particulier celles de l'annexe III?	actuellement assujetties aux règles de transparence ne les déclarent pas à l'agence de traitement de l'information, puisque cela pourrait donner lieu à la déclaration d'information en double, à des inefficiences et à des erreurs. Ces intervenants ont indiqué que lorsque des banques effectuent des opérations avec des entités non assujetties, elles devraient être tenues de les déclarer. Ils sont en outre d'avis que si les banques faisaient partie des entités assujetties, les ACVM devraient envisager de créer une hiérarchie chez les déclarants pour s'assurer d'éviter les déclarations en double. Un intervenant estime que l'extension des obligations réglementaires aux banques créerait un changement dans le régime réglementaire des valeurs mobilières qui contreviendrait à l'Accord Hockin-Kwinter (l'**Accord**)[1]. Bien qu'en faveur des initiatives réglementaires visant à améliorer la transparence sur les marchés des capitaux propres, il a indiqué que les modifications, dans leur forme actuelle, peuvent poser des défis opérationnels pour les ACVM et les participants au marché, en plus de créer de la confusion sur le marché. Après de plus amples discussions, cet intervenant a demandé d'accorder aux banques un délai supplémentaire pour mettre en œuvre les règles de transparence relatives aux titres de créance.	opérations sur des titres de créance publics ou privés devrait les déclarer à l'agence de traitement de l'information. Nous signalons qu'en tant qu'agence de traitement de l'information pour les titres de créance privés, l'OCRCVM exige déjà la présentation d'information des deux côtés de l'opération et en fait la synthèse sans problème, tout en ne diffusant que l'information provenant d'un seul côté. L'OCRCVM adoptera la même approche pour les opérations sur les titres de créance publics. En ce qui concerne l'Accord, les ACVM estiment que l'extension aux banques des règles de transparence relatives aux titres de créance ne modifient pas le régime réglementaire qui leur est applicable, puisqu'elles seront toujours dispensées des obligations d'inscription prévues par la législation provinciale en valeurs mobilières. De plus, selon nous, il est nécessaire d'étendre aux banques les règles de transparence relatives aux titres de créance pour atteindre la transparence véritable des opérations. Par ailleurs, il est à noter que cinq banques déclarent déjà des informations sur les opérations sur les titres de créance publics à l'OCRCVM au moyen de SEROM 2.0. Les données disponibles jusqu'à présent indiquent qu'une grande proportion des opérations sur les titres de créance publics et privés sont exécutées avec des contreparties qui ne sont pas des personnes assujetties aux règles

[1] En vertu de l'Accord, le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral ont convenu que le Bureau du surintendant des institutions financières réglementera les activités en valeurs mobilières des institutions fédérales qui sont effectuées directement par ces institutions

		de transparence en vertu du Règlement 21-101 (soit 65 % des opérations déclarées sur tous les titres de créance et 52 % du volume des opérations déclarées sur ces titres). Forts de cette information, les ACVM sont d'avis qu'éviter d'étendre les règles de transparence aux banques entraînerait des lacunes dans l'information fournie, nuirait à la transparence et créerait des règles du jeu inéquitables, ouvrant la voie à des arbitrages. En ce qui concerne un éventuel fardeau opérationnel, même si les règles de transparence seront nouvelles pour les banques qui ne font aucune déclaration, celles-ci disposeront de trois options et pourront choisir celle qui correspond le mieux au volume de leurs opérations et à leur infrastructure, et qui est la plus économique possible. Par conséquent, nous demeurons d'avis que les neuf mois consentis aux banques qui, à l'heure actuelle, ne déclarent pas leurs opérations au moyen de SEROM 2.0 constituent un délai de mise en œuvre approprié.
Question 2 : Les plafonds de volume et les délais de publication sont-ils appropriés, particulièrement pour les titres de créance publics les moins liquides, comme ceux émis par les municipalités ou encore ceux détenus par un petit nombre d'investisseurs.	Les commentaires reçus étaient partagés sur ce qui constituerait des délais appropriés pour différents types de titres de créance publics. Même si nombre d'intervenants ont exprimé leur appui à l'égard des plafonds de volume et du délai de publication proposés, l'un d'eux a toutefois indiqué que ceux-ci devraient être harmonisés avec ceux du système TRACE (Trade Reporting and Compliance Engine), aux États-Unis, à court terme et chaque fois que c'est possible. Un résumé des commentaires reçus à l'égard du délai de publication et des	Nous prenons acte que des craintes soulevées au sujet de l'incidence potentielle de la transparence sur la liquidité et de la volonté des courtiers d'offrir de la liquidité si l'information relative à leurs opérations devient immédiatement disponible. Pour y répondre, nous avons inclus des plafonds de volume et un délai de publication. Après examen de tous les commentaires reçus, nous estimons que la publication des informations sur l'opération le lendemain de celle-ci à17 h HE

3

	plafonds de volume proposés est fourni ci-dessous : - on devrait envisager des délais de publication plus longs pour les titres de créance publics et privés qui sont négociés moins fréquemment; - la réduction du délai de publication de deux jours après l'opération (à minuit) au lendemain de l'opération (17 h HE) ne présente pas d'avantages clairs pour les participants au marché, car même si ces derniers peuvent avoir accès à de l'information publique plus rapidement (jusqu'à 7 heures au maximum), ils ne peuvent pas l'utiliser ni effectuer d'opération sur la foi de celle-ci avant le deuxième jour suivant l'opération, ce qui correspond au délai de publication des opérations sur les obligations de sociétés; - les titres de créance municipaux devraient avoir un plafond de volume moins élevé, soit 250 000 $, afin de tenir compte de la taille moyenne inférieure des opérations sur ceux-ci, comme en attestent les membres du comité sur les titres de créance; - le plafond de volume des titres de créance municipaux devrait être abaissé à 0,5 million de dollars afin de tenir compte de leur illiquidité ainsi que des volumes moyen et quotidien inférieurs des opérations effectuées sur ces titres; - les bons du Trésor du Gouvernement du Canada (**GC**) <=10 ans, les bon du Trésor du GC >10 ans et les obligations hypothécaires du Canada devraient avoir un plafond de volume de 3 millions de dollars car, à ce plafond, les opérations	est approprié. Après analyse supplémentaire et avoir tenu compte des commentaires reçus, nous avons ajouté un plafond de volume plus bas pour les opérations sur les titres émis par les municipalités du Québec. Le délai de publication, en conjugaison avec les plafonds de volume, accorde aux courtiers suffisamment de temps pour gérer leur risque de portefeuille avant que l'information relative à leurs opérations devienne disponible. Nous entendons évaluer l'incidence de la transparence au fil du temps et ajusterons les délais de publication et les plafonds de volume si ceux-ci devaient avoir des conséquences non voulues.

	des plus grands participants au marché seront suffisamment masquées par celles des participants de plus petite taille.	

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 21-101 SUR LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 2°, 3°, 9.1°, 32°, 32.0.1° et 34º)

1. L'article 1.1 du Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché (chapitre V-1.1, r. 5) est modifié par le remplacement de la définition de l'expression « agence de traitement de l'information » par la suivante :

« « agence de traitement de l'information » : les personnes suivantes :

a) dans tous les territoires sauf en Colombie-Britannique, la personne qui reçoit et fournit des informations conformément au présent règlement et qui a déposé le formulaire prévu à l'Annexe 21-101A5;

b) en Colombie-Britannique, la personne qui est désignée comme agence de traitement de l'information pour l'application du présent règlement; ».

2. L'intitulé de la partie 8 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **LES RÈGLES DE TRANSPARENCE DE L'INFORMATION POUR LES PERSONNES NÉGOCIANT DES TITRES DE CRÉANCE NON COTÉS** ».

3. L'article 8.1 de ce règlement est modifié :

1º par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 1, des mots « marketplace as required by » par « marketplace, as required by »;

2º par l'abrogation du paragraphe 3;

3º par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe 4, des mots « marketplace as required by » par « marketplace, as required by »;

4º par le remplacement du paragraphe 5 par le suivant :

« 5) Toute personne fournit à une agence de traitement de l'information des informations exactes et à jour sur les opérations sur titres de créance publics qu'elle a elle-même exécutées ou qui l'ont été par son entremise, selon les exigences de l'agence de traitement de l'information. ».

4. L'article 8.2 de ce règlement est modifié :

1º par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) Le marché qui affiche à l'intention d'une personne des ordres portant sur des titres de créance privés fournit à une agence de traitement de l'information des informations exactes et à jour sur les ordres portant sur les titres de créance privés affichés par le marché, selon les exigences de l'agence de traitement de l'information. »;

2º par le remplacement du paragraphe 3 par le suivant :

« 3) Toute personne fournit à une agence de traitement de l'information des informations exactes et à jour sur les opérations sur titres de créance privés qu'elle a elle-même effectuées ou qui l'ont été par son entremise, selon les exigences de l'agence de traitement de l'information. »;

3º par l'abrogation des paragraphes 4 et 5.

5. L'article 8.3 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « en temps réel une liste consolidée exacte » par les mots « en temps opportun de l'information consolidée exacte ».

6. L'article 8.4 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « Le marché, l'intermédiaire entre courtiers sur obligations ou le courtier assujetti » par les mots « Toute personne assujettie » et des mots « il est tenu » par les mots « elle est tenue ».

7. L'article 14.4 de ce règlement est modifié :

1º par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) L'agence de traitement de l'information pour les titres cotés conclut avec chaque marché qui est tenu de lui fournir des informations une entente :

a) obligeant le marché à se conformer à la partie 7;

b) prévoyant que le marché se conformera aux exigences fixées par l'agence de traitement de l'information. »;

2º par le remplacement, dans le paragraphe 4, des mots « le marché, l'intermédiaire entre courtiers sur obligations ou le courtier qui est tenu » par les mots « la personne qui est tenue »;

3º par l'abrogation des paragraphes 8 et 9.

8. L'article 14.5 de ce règlement est modifié, dans le sous-paragraphe *ii* du paragraphe *d*, par le remplacement des mots « l'année civile » par les mots « son exercice ».

9. L'article 14.7 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « le marché, l'intermédiaire entre courtiers sur obligations ou le courtier » par le mot « celle ».

10. L'article 14.8 de ce règlement est modifié :

1º par le remplacement du paragraphe *b* par le suivant :

« *b)* dans le cas d'une agence de traitement de l'information pour les titres de créance publics ou les titres de créance privés :

i) les marchés qui lui fournissent l'information sur les ordres portant sur les titres de créance privés ou les titres de créance publics, selon le cas;

ii) les intermédiaires entre courtiers sur obligations qui lui fournissent l'information sur les ordres portant sur les titres de créance publics;

iii) les personnes qui lui fournissent l'information sur les opérations sur titres de créance privés ou titres de créance publics, selon le cas;

iv) le moment où une personne est tenue de lui fournir l'information sur les opérations sur chaque titre de créance privé ou titre de créance public, selon le cas;

v) le moment où elle diffusera l'information qui lui a été transmise;

vi) le plafond sur le volume affiché des opérations pour chaque titre de créance privé ou titre de créance public, selon le cas; »;

2º par l'addition, après le sous-paragraphe *d*, du suivant :

« *e)* une liste des types d'éléments de données relatifs aux informations sur les ordres et les opérations devant être fournis en vertu de la partie 7 ou de la partie 8. ».

Entrée en vigueur

11. 1º Le présent règlement entre en vigueur le 31 août 2020.

2º En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le 31 août 2020.

MODIFICATION DE L'*INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 21-101 SUR LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ*

1. L'article 10.1 de l'*Instruction générale relative au Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* est remplacé par le suivant :

« **10.1. Les règles de transparence de l'information sur les titres de créance non cotés**

1) Les obligations de transparence de l'information avant les opérations relatives aux titres de créance non cotés prévues aux articles 8.1 et 8.2 du règlement n'ont pas été mises en œuvre en raison de l'exception prévue à l'article 8.6 du règlement et du fait qu'aucune agence de traitement de l'information pour les titres de créance privés n'a établi d'exigence en la matière.

2) Les obligations de transparence de l'information après les opérations relatives aux titres de créance non cotés sont prévues aux articles 8.1 et 8.2 du règlement. Les règles de déclaration détaillées, établies par les autorités en valeurs mobilières du Canada et mises en œuvre par l'entremise de l'agence de traitement de l'information, comme la détermination de la personne qui doit déclarer les informations, les délais de déclaration, les délais de publication de l'information et les plafonds sur le volume affiché, sont décrites dans la présente instruction générale et dans l'Annexe 21-101A5.

3) Les articles 8.1 et 8.2 du règlement obligent les personnes qui exécutent des opérations sur des titres de créance non cotés, ou par l'entremise desquelles de telles opérations sont exécutées, à les déclarer à l'agence de traitement de l'information. Plus particulièrement, ces personnes sont actuellement des marchés, des courtiers, des intermédiaires entre courtiers sur obligations et des banques énumérées à l'annexe I, II et III de la *Loi sur les banques* (L.C. 1991, c. 46).

4) Les règles de déclaration détaillées des opérations sur titres de créance non cotés exigent notamment la déclaration du type d'émetteur, du coupon et de l'échéance du titre, du dernier cours négocié, du rendement applicable à la dernière opération, de la date et de l'heure d'exécution, de la date de règlement, du type d'opération, du volume négocié (sous réserve des plafonds de volume), selon les exigences de l'agence de traitement de l'information.

5) Le détail du volume négocié dépendra des plafonds de volume suivants :

a) si la valeur nominale d'une opération sur des titres de créance privés de qualité supérieure est supérieure à 2 millions de dollars, l'agence de traitement de l'information indiquera « 2 000 000 $ + »; si la valeur nominale d'une opération sur tout autre titre de créance privé est supérieure à 200 000 $, elle indiquera « 200 000 $ + »;

b) en ce qui concerne les titres de créance publics, l'agence de traitement de l'information affichera le volume négocié conformément au tableau ci-dessous :

10 M$	**5 M$**	**2 M$**	**250 K$**
Bons du Trésor du gouvernement du Canada (**bons du Trésor du GC**)	Obligations du gouvernement du Canada à rendement nominal à échéance de plus de 10 ans (**obligations du GC >10 ans**)	Tous les titres de créance provinciaux, dont les obligations à rendement réel, les coupons détachés et les obligations résiduelles	Titres de créance municipaux du Québec
Obligations du		Tous les titres de	

gouvernement du Canada à rendement nominal à échéance de 10 ans ou moins (**obligations du GC <=10**)		créance municipaux, sauf ceux émis au Québec	
		Tous les autres titres de créance d'organismes gouvernementaux	
Toutes les obligations hypothécaires du Canada		Obligations à rendement réel du gouvernement du Canada	
		Coupons détachés et obligations résiduelles du gouvernement du Canada	

6) L'agence de traitement de l'information peut proposer des modifications à ses règles de transparence en déposant une modification des informations fournies sur le formulaire prévu à l'Annexe 21-101A5 auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, conformément au paragraphe 1 de l'article 14.2 du règlement. Les autorités en valeurs mobilières du Canada examineront la modification proposée pour s'assurer qu'elle n'est pas contraire à l'intérêt public, préserver l'équité et garantir un juste équilibre entre les règles de transparence et la qualité du marché (en termes de liquidité et d'efficacité) dans chaque secteur du marché. Les règles de transparence initiales et les modifications proposées seront, par voie d'avis, soumis à la consultation des participants avant que les autorités en valeurs mobilières du Canada ne les approuvent. ».

2. L'article 10.2 de cette instruction générale est abrogé.

3. L'article 10.3 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« 10.3. La liste consolidée

Selon l'article 8.3 du règlement, l'agence de traitement de l'information doit produire en temps opportun de l'information consolidée exacte présentant les informations qui lui sont fournies conformément aux articles 8.1 et 8.2 du règlement. Les autorités en valeurs mobilières du Canada ont déterminé que l'agence de traitement de l'information devrait afficher les informations relatives aux opérations sur titres de créance non cotés à 17 h le jour après l'exécution de l'opération par une personne donnée ou par son entremise (le lendemain de l'opération à 17 h HE). ».

4. L'article 16.1 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 2, des mots « tous les marchés, intermédiaires entre courtiers sur obligations et courtiers qui sont tenus » par les mots « toutes les personnes qui sont tenues » et des mots « d'aucun marché, intermédiaire entre courtiers sur obligations ou courtier » par les mots « d'aucune personne ».

5. L'article 16.2 de cette instruction générale est modifié :

1º par la suppression, dans le paragraphe 1, de la phrase suivante :

« Au Québec, une personne ne peut exercer l'activité d'agence de traitement de l'information que si elle est reconnue par l'autorité en valeurs mobilières. »;

2º par l'addition, après le paragraphe 3, du suivant :

« 4) Le pouvoir des autorités en valeurs mobilières de permettre à une personne d'agir à titre d'agence de traitement de l'information pour l'application du règlement peut varier selon le cadre législatif pertinent. Au Québec, par exemple, une personne ne peut exercer l'activité d'agence de traitement de l'information que si elle est reconnue par l'autorité en valeurs mobilières ou est dispensée de reconnaissance à cet égard. Dans certains autres territoires, une personne peut être désignée agence de traitement de l'information, sous réserve des dispositions pertinentes de la législation en valeurs mobilières, ou être autrement autorisée à agir à ce titre si cela est dans l'intérêt public. ».

6. L'article 16.3 de cette instruction générale est modifié :

1º par le remplacement, dans le paragraphe *c*, des mots « marchés, aux intermédiaires entre courtiers sur obligations et aux courtiers » par le mot « personnes »;

2º par le remplacement du paragraphe *k* par le suivant :

« *k)* dans le cas d'une agence de traitement de l'information pour les titres de créance privés ou les titres de créance publics, les changements à l'information visés au paragraphe *b* de l'article 14.8 du règlement. ».

Regulation to amend Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation and Amendments to Related Policy Statement - Mandatory Post-Trade Transparency of Trades in Government Debt Securities, and Expanded Transparency of Trades in Corporate Debt Securities

The *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") is publishing amended text, in English and French, of the following Regulation:

- *Regulation to amend Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation.*

The Authority is also publishing in this Bulletin amended text, in English and French, of the *Amendments to Policy Statement to Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation*

In Québec, the Regulation will be made under section 331.1 of the *Securities Act* and will be submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment. The Regulation will come into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or on a later date indicated in the Regulation. The Policy Statement will be adopted as a policy and will take effect concomitantly with the Regulation.

Additional Information

Further information is available from:

Serge Boisvert
Senior Policy Advisor
Direction de l'encadrement des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Maxime Lévesque
Analyste expert, Direction de l'encadrement des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
maxime.levesque@lautorite.qc.ca

Lucie Prince
Analyste, Direction de l'encadrement des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
lucie.prince@lautorite.qc.ca

June 4, 2020

CSA/ACVM Canadian Securities Administrators Autorités canadiennes en valeurs mobilières

CSA Notice of Publication
Mandatory Post-Trade Transparency of Trades in Government Debt Securities, and Expanded Transparency of Trades in Corporate Debt Securities
Regulation to amend Regulation 21-101 Marketplace Operation and Amendments to Related Policy Statement

June 4, 2020

Introduction

The Canadian Securities Administrators (the **CSA** or **we**), have approved amendments to *Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation* (**Regulation 21-101**) and its related Policy Statement (**Policy Statement 21-101**) (together, the **Amendments**) in relation to the introduction of mandatory post-trade transparency of trades in government debt securities (the **Government Debt Transparency Framework**) and expanded transparency of trades in corporate debt securities (the **Expanded Corporate Debt Transparency Framework**).

The Amendments, together with other relevant information, are published with this Notice and will also be available on the websites of other CSA jurisdictions, including:

www.lautorite.qc.ca
www.albertasecurities.com
www.bcsc.bc.ca
nssc.novascotia.ca
www.osc.gov.on.ca
www.fcaa.gov.sk.ca
www.mbsecurities.ca

Provided all ministerial approvals are obtained, the Amendments will come into force on August 31, 2020.

Substance and Purpose

The substance and purpose of the Amendments is to revise Regulation 21-101 and Policy Statement 21-101 to prescribe mandatory post-trade transparency of trades in government debt securities and to expand transparency of trades in corporate debt securities. The Amendments adjust the rule framework to require all persons that execute trades in government and corporate debt securities to report such trades to an information processor (**IP**), as required by the IP.

Background

On May 24, 2018, the CSA published CSA Staff Notice and Request for Comment 21-323 (the **2018 Notice**).[1]

Summary of Written Comments Received

In response to the 2018 Notice, we received submissions from eight commenters. We have considered the comments received and thank all commenters for their input. A list of those who submitted comments and a summary of the comments and our responses is attached at Annex B to this Notice. Copies of the comment letters are available at www.osc.gov.on.ca.

Summary of the Amendments and Minor Changes

See Annex A for a summary of the Amendments and a description of minor changes that have been made to the Amendments proposed in the 2018 Notice.

Local Matters

Certain jurisdictions are publishing other information required by local securities legislation with this Notice.

Annexes

A. Summary of the Amendments and minor changes;

B. List of commenters along with chart summarizing comments and CSA responses.

Questions

Please refer your questions to any of the following:

Maxime Lévesque Analyste expert, Direction de l'encadrement des bourses et des OAR Autorité des marchés financiers maxime.levesque@lautorite.qc.ca	Serge Boisvert Senior Policy Advisor Direction de l'encadrement des bourses et des OAR Autorité des marchés financiers serge.boisvert@lautorite.qc.ca
Lucie Prince Analyste, Direction de l'encadrement des bourses et des OAR Autorité des marchés financiers lucie.prince@lautorite.qc.ca	Alina Bazavan Senior Analyst, Market Regulation Ontario Securities Commission abazavan@osc.gov.on.ca

[1] https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/reglementation/valeurs-mobilieres/21-101/2018-05-24/2018mai24-21-323-avis-cons-acvm-en.pdf

Heather Cohen Legal Counsel, Market Regulation Ontario Securities Commission hcohen@osc.gov.on.ca	Paul Redman Chief Economist, Strategy and Operations Ontario Securities Commission predman@osc.gov.on.ca
Kevin Yang Senior Research Analyst, Strategy and Operations Ontario Securities Commission kyang@osc.gov.on.ca	Michael Brady Manager, Derivatives British Columbia Securities Commission mbrady@bcsc.bc.ca
Katrina Prokopy Senior Legal Counsel Alberta Securities Commission Katrina.Prokopy@asc.ca	

ANNEX A

SUMMARY OF THE AMENDMENTS AND MINOR CHANGES

This Annex summarizes the Amendments and describes the minor changes from the proposed amendments published on May 24, 2018 in the 2018 Notice. While the Amendments have been approved mostly as proposed, an addition has been made to the volume caps as described below.

1. The Amendments

The Amendments introduce mandatory post-trade transparency requirements for government debt securities and expand the current transparency requirements for corporate debt securities. They were developed with the cooperation of staff from the Bank of Canada, the Department of Finance Canada and the Investment Industry Regulatory Organization of Canada (**IIROC**). As indicated in the 2018 Notice, the Amendments were drafted based on an analysis of data from the Market Trade Reporting System 2.0 (**MTRS 2.0**),[1] consultations with industry stakeholders and a review of the existing transparency regime for corporate debt securities. The complete text of the Amendments is published with this Notice.

2. Government Debt Transparency Framework

(a) The Amendments

The Government Debt Transparency Framework will be established by the Amendments and the appointment of an IP for government debt securities, which will implement the transparency requirements as articulated in Policy Statement 21-101.

As described in the 2018 Notice, the Amendments will change the existing provisions in section 8.1 of Regulation 21-101 to require a person that executes trades in government debt securities to provide information regarding trades in these securities to an IP. In addition, under subsection 14.4(2) of Regulation 21-101, the IP will be required to disseminate post-trade information about such trades. The CSA will identify the persons required to report details of trades in government debt securities in Policy Statement 21-101 and will set the model for reporting and disseminating such information, including the dissemination delay and the volume caps.

(b) Comments Received and CSA Response

We proposed that the reporting requirements should be extended to the banks listed in Schedule I, II or III of the *Bank Act* (Canada) (**Banks**), and we sought specific comments regarding the expansion to Schedule III banks. The comments received, with one exception, strongly supported the inclusion of Banks, including Schedule III banks, to the extent that they execute trades in government debt securities. One commenter was initially of the view that

[1] MTRS 2.0 data contains information about transactions in all debt securities reported by IIROC Dealer Members.

expanding the regulatory requirements to Banks would lead to a change in the securities regulatory regime applicable to Banks which would deviate from the Hockin-Kwinter Accord.[2]

We are of the view that the expansion of the debt transparency requirements to Banks will not impact the regulatory regime applicable to them because they will continue to remain exempted from registration requirements under provincial securities laws. In addition, we believe that the expansion of the debt transparency requirements to Banks is required for meaningful transparency because a large proportion of trades in government and corporate debt securities is executed with counterparties other than the persons already subject to transparency requirements under Regulation 21-101.[3] Therefore, not expanding the debt transparency requirements to Banks would lead to informational gaps, undermine transparency and create an unlevel playing field among debt market participants, allowing for arbitrage opportunities.

In a subsequent letter, this same commenter requested that Banks be given additional time to implement the debt transparency requirements. After careful consideration, we continue to be of the view that the additional nine months provided to Banks that are not currently reporting their transactions to the MTRS 2.0 is an appropriate delay.

Commenters also suggested that to avoid duplicative reporting, which could create a false perception of liquidity, Banks should be required to report trades in government debt securities to the IP only if such trades are executed with a person other than a dealer, as these transactions will already be reported by dealers to the IP.

We recognize the concerns expressed by commenters with respect to duplicative reporting. However, after considering all the comments received, we believe that, at this time, all persons executing trades in government debt securities, including Banks, should report such trades to the IP. The IP has advised us that dual reporting is required for it to ensure the accuracy of the trade details being reported and to allow for corrections to be made when necessary. Such reporting will not be confusing because the IP will only disseminate one-sided information about trades in government debt securities.

The 2018 Notice proposed three volume caps for government debt securities and to delay the publication of trade details for all transactions until T+1 at 5:00 pm ET. The 2018 Notice also described how the volume caps were developed through an analysis of the trading patterns of the least liquid securities in each group of securities. As a result, we had proposed larger volume caps for the most liquid government debt securities and lower volume caps for less liquid government debt securities. We sought comments on whether the proposed volume caps and publication delay were appropriate, particularly for the most illiquid government debt securities, such as those issued by municipalities, or those held by a small number of investors.

---

[2] Under the Accord, the government of Ontario and the federal government agreed that the Office of the Superintendent of Financial Institutions will regulate securities-related activities of federal institutions that are carried on directly by these institutions.

[3] Based on the data available to date, 65 percent of the trades reported in all debt securities and 52 percent of the volume reported in all debt securities would go partially unreported without the inclusion of the Banks.

The comments received were supportive of the proposed volume caps with the exception of the volume cap proposed for debt securities issued by Québec municipalities. As a result, we conducted an additional analysis[4] to determine whether the differences in organization and trading patterns in debt securities issued by Québec municipalities relative to all other municipalities justified the creation of a fourth grouping of debt securities with a lower volume cap.

We note that the municipal market forms a core part of the Canadian debt landscape. Further, we note that in several provinces, including Ontario, British Columbia, Alberta, Nova Scotia and New Brunswick, there are provincially sponsored borrowing authorities that fund the municipalities. These authorities are not directly active in the debt markets. Québec does not have a provincially sponsored authority that manages the borrowing for the municipalities in the province. Thus, municipalities within the province are active issuers of publicly traded debt. Except for the City of Montréal, most of the Québec-based municipalities issue unrated serial bonds via an auction process.

Based on the data available to us, we noted that the municipal debt market in Québec represents approximately 40 percent of the total volume of municipal debt traded in Canada and approximately 72 percent of the number of trades executed. The size of a large trade in the 75th trade percentile is significantly lower than Ontario and British Columbia (i.e. $58,000 in Québec relative to $300,000 in Ontario and $674,000 in British Columbia). As a result, based on our additional analysis and the comments received, we created an additional, lower volume cap for trades in debt securities issued by Québec municipalities. The table below outlines the volume caps for all government debt securities covered by the transparency requirements.

Table 1 – Grouping of government debt securities by volume caps

$10M	**$5M**	**$2M**	**250K**
Government of Canada Bills (**GoC Bills**)	Government of Canada nominal bonds with over 10 years remaining to maturity (**GoC>10**)	All provincial debt securities including Real Return Bonds, Strip Coupons and Residuals	Québec municipal debt securities
Government of Canada nominal bonds with 10 or less years remaining to maturity (**GoC <=10**)		All municipal debt securities, except those issued in Québec	
		All other agency debt securities	
All Canada Mortgage Bonds (**CMB**)		Government of Canada Real Return Bonds	
		Government of Canada Strip Coupons and Residuals	

With respect to the publication delay proposed in the 2018 Notice, the comments received provided mixed views regarding what would represent appropriate delay for different types of government debt securities. Two commenters suggested that certain less liquid government debt securities should be subject to lengthier publication delays, whereas two other commenters expressed concerns that the publication delay, as proposed, was not sufficiently timely when

[4] The methodology used to determine whether a lower volume cap would be appropriate was identical to the one used and published in the 2018 Notice to determine the proposed volume caps for each securities grouping. See Schedule 1 of the 2018 Notice.

compared to those in other jurisdictions. The remaining commenters supported the proposed publication delay and considered it to be appropriate.

We recognize the concerns that have been historically raised about the potential impact of transparency on liquidity and the willingness of dealers to provide liquidity if information about their transactions becomes immediately available. After considering all comments received, we remain of the view that the publication of trade details on T+1 at 5:00 pm ET reflects the best balance between transparency and liquidity. This publication delay, together with the volume caps, should provide dealers with sufficient time to manage their inventory risk before information about their transactions is made public. We intend to monitor the impact of transparency over time and will adjust the dissemination delay and volume caps should there be any unintended consequences.

In support of this position, we further note that a review conducted by Staff of the Ontario Securities Commission after post-trade transparency was mandated for corporate debt securities showed no negative impact on the liquidity of the corporate debt market. Furthermore, there are currently other vendors that provide information about trades in corporate debt securities on a more timely basis than IIROC. There have been no concerns about this information being available to market participants.

3. Expanded Corporate Debt Transparency Framework

The Expanded Corporate Debt Transparency Framework will be established by the Amendments and will be implemented through the IP.

We noted in the 2018 Notice that the Amendments will change the existing provisions in section 8.2 of Regulation 21-101 to require a person that executes trades in corporate debt securities to provide information regarding trades in these securities to an IP, as required by the IP. IIROC has been the IP for corporate debt securities since July 4, 2016 and is currently disseminating post-trade information regarding trades in corporate debt securities. As with the Government Debt Transparency Framework, the CSA will identify the persons required to report details of trades in corporate debt securities.

We sought comments on the expansion of the reporting and transparency requirements to Banks, and, in particular, Schedule III banks. The comments received, with one exception, strongly supported the inclusion of Banks, including Schedule III banks to the extent that they execute trades in corporate debt securities.

In addition, to align the publication delay between government and corporate debt securities, we indicated in the 2018 Notice that we were proposing to shorten the publication delay for information about trades in corporate debt securities from T+2 at midnight to T+1 at 5:00 pm ET.

4. IIROC as the Information Processor for Debt Securities

(a) Summary of IIROC's Operations as an IP

The role of an IP for debt securities is to provide transparency to the public regarding trades in corporate and/or government debt securities. Regulation 21-101 contains the framework for the regulation of an IP. Specifically, it mandates the IP to:

- provide prompt and accurate order[5] and trade information to the public;
- not unreasonably restrict fair access to such information;
- provide timely, accurate, reliable and fair collection, processing, distribution and publication of information for orders and trades in debt securities;
- maintain reasonable books and records; and
- maintain resilient systems and arrange to conduct an annual independent system review.

We recommended IIROC be designated as the IP for government debt securities in addition to being designated as the IP for corporate debt securities. To expand its mandate to all debt securities, IIROC will file changes to its Form 21-101F5 *Initial Operation Report for Information Processor* (**Form 21-101F5**) in accordance with the requirements of Regulation 21-101.

As an IP for debt securities, IIROC will collect government debt data in addition to corporate debt data and make publicly available a subset of this data, described below, in accordance with the requirements of Regulation 21-101. IIROC will collect the data using the same platform it uses to collect corporate debt data, MTRS 2.0, which facilitates dealers' reporting of debt trades in accordance with the requirements of IIROC Rule 2800C. To disseminate the government debt data, IIROC will use the same web-based system it uses for the dissemination of corporate debt data. The data will be disseminated on T+1 at 5:00 pm ET for both corporate and government debt transactions.

The data that will be made transparent will consist of both historical data for each debt security and trade details for each trade. The government and corporate debt data that will be made available will include the issuer's name, interest rate, yield, price and volume. The volume will be subject to volume caps, as provided in Table 1 above. The complete list of data fields that will be included in the information disseminated is available at Schedule 1 of this Annex.

As mentioned above, the data for both corporate and government debt trades will be disseminated on T+1 at 5:00 pm ET. Currently, information on transactions in corporate debt securities is disseminated at midnight on T+2, which means that the dissemination of information about trades in corporate debt securities will be accelerated.

[5] Currently there is no requirement to report or display orders.

Shortening the dissemination delay accords with the CSA's view that the publication delay should be reduced over time where appropriate and after careful consideration.[6] The CSA and IIROC will monitor the debt trading activity as well as the appropriateness of the publication delay and the volume caps over time to determine whether to further reduce the publication delay and/or amend the volume caps. Any changes to these or other aspects of the transparency framework will be subject to public consultation.

(b) Implementation of the Government Debt Transparency Framework and the Expanded Corporate Debt Transparency Framework

As indicated above, the Amendments require persons that execute trades in government debt securities and corporate debt securities to provide details of such trades to an IP, as required by the IP for those securities. The reporting of trades will not create any additional burden for dealers and those Banks that are currently required or are choosing to report trades in corporate debt securities to IIROC IP under section 8.2 of Regulation 21-101. However, for other Banks, additional time may be needed for implementation. As a result, once IIROC is designated as an IP for all debt securities, which will occur in tandem with the implementation of the Amendments, it will introduce transparency in two phases:

- August 31, 2020 – the IP begins to disseminate post-trade information for trades in government debt securities executed by dealers that are currently subject to IIROC Rule 2800C, marketplaces, inter-dealer bond brokers and Banks that are currently reporting their corporate debt transactions to the MTRS 2.0, in addition to disseminating the existing post-trade information for corporate debt securities.

- May 31, 2021 – the IP begins disseminating post-trade information for trades in corporate and government debt securities executed by those Banks that do not currently report their debt transactions to the MTRS 2.0.

(c) Regulatory Requirements and Oversight by CSA Staff

As an IP for debt securities, IIROC will be subject to the applicable regulatory requirements in Regulation 21-101. IIROC will also comply with the terms and conditions[7] set by the regulatory authorities in each jurisdiction.

The CSA will conduct oversight activities to ensure that as an IP for debt securities, IIROC complies with the requirements in Regulation 21-101 and the terms and conditions set by regulatory authorities in each jurisdiction. The terms and conditions for IIROC as an IP for debt securities in Ontario were published in the 2018 Notice. The terms and conditions have since been streamlined to reflect discussions among the CSA and are set out again as an annex of the Notice published in Ontario. None of the changes to the terms and conditions are material.

---

[6] See CSA Staff Notice 21-317 *Next Steps in Implementation of a Plan to Enhance Regulation of the Fixed Income Market.*

[7] For now, terms and conditions will be contained in a Designation Order in British Columbia, Ontario and Saskatchewan, a Recognition Order in Québec and in undertakings from the IP in all other jurisdictions. These terms and conditions will be set by each applicable regulator.

SCHEDULE 1

DATA FIELDS FOR THE GOVERNMENT DEBT INFORMATION TO BE DISSEMINATED BY IIROC AS AN INFORMATION PROCESSOR

The data fields below will be made publicly available by IIROC as an information processor. They apply to all government and corporate debt securities subject to transparency requirements.

I. Summary level data for each bond

1. CUSIP and/or ISIN number, where available
2. Issuer name
3. Type of bond (New)
4. Original issue date (New)
5. Maturity date
6. Coupon rate
7. Last traded price
8. Last traded yield
9. Total trade count (total trades done on the last trade date)
10. Last trade date
11. Highest traded price on the last trade date
12. Lowest traded price on the last trade date

II. Transaction level data for each bond

1. CUSIP and/or ISIN number, where available
2. Issuer name
3. Maturity date
4. Coupon rate
5. Date of execution
6. Time of execution
7. Settlement date
8. Type (indicates whether the transaction is new, a cancellation or a correction)
9. Volume (subject to volume caps)
10. Price
11. Yield
12. Account type (retail or institutional counterparty)
13. An indication of whether a commission was recorded (“yes” or “no” answer)

ANNEX B

LIST OF COMMENTERS

The Canadian Advocacy Council for Canadian CFA Institute Societies
Canadian Bankers Association (letters dated Aug 29, 2018 and Sep 12, 2019)
Casgrain & Company Limited
GWN Capital Management Ltd.
Invesco Canada Ltd.
Investment Industry Association of Canada
Ontario Teachers' Pension Plan
Region of Peel

SUMMARY OF COMMENTS AND CSA RESPONSES

Topic	Summary of Comments	CSA Responses
General Comments	All commenters were supportive of initiatives to enhance debt transparency although they provided mixed views regarding what level of transparency would be appropriate. Some commenters expressed the view that there should be more transparency in the debt market, including pre-trade transparency, while others cautioned that too much transparency may negatively impact the liquidity of the market and dealers' ability to continue to provide market making services.	We do not intend to mandate pre-trade transparency at this time. We remain of the view that the debt market functions differently from the equity market. It is a dealer market with no central information exchange. In addition, we recognize the concerns expressed by commenters that too much transparency may negatively impact liquidity and have introduced mitigating factors, including the volume caps and dissemination delay.
Question 1: Should the Proposed Government Debt Framework be expanded to Banks, and, in particular, Schedule III banks? **Question 3: Should the Expanded Corporate Debt Proposal include Banks, and, in particular Schedule III banks?**	All commenters, with one exception, were supportive of extending the government and corporate debt transparency requirements to Banks, including Schedule III banks. Some commenters supportive of the inclusion of Banks suggested that if Banks, particularly Schedule III banks, execute trades in government or corporate debt securities with entities that are currently subject to the transparency requirements, they should not report these trades to the IP as this approach could lead to dual reporting, inefficiencies and errors.	We agree with most commenters that the government and corporate debt transparency requirements should be extended to Banks. We recognize the concerns expressed by commenters with respect to duplicative reporting but remain of the view that all persons executing trades in government and corporate debt securities should report such trades to the IP. We note that IIROC, as the IP for corporate debt securities, already requires and synthesizes dual-sided reporting without issue while

	These commenters indicated that when Banks are transacting with non-reporting entities, they should be required to report. They further suggested that if Banks are included as reporting entities, the CSA should consider creating a reporting hierarchy to ensure the elimination of dual-sided reporting. One commenter expressed the view that expanding the regulatory requirements to Banks would lead to a change in the securities regulatory regime in violation of the Hockin-Kwinter Accord (**HKA**).[1] In addition, this commenter, while supportive of regulatory initiatives intended to enhance transparency in the capital markets, indicated that the Amendments, as currently drafted, might create significant operational challenges for both the CSA and market participants and create confusion in the market. After further discussions, this commenter requested that Banks be given additional time to implement the debt transparency requirements.	disseminating only one-sided information. IIROC will take the same approach for trades in government debt securities. With respect to the HKA, the CSA is of the view that the expansion of the debt transparency requirements to Banks does not change the regulatory regime applicable to them because they will continue to remain exempted from registration requirements under provincial securities laws. In addition, we are of the view that the expansion of the debt transparency requirements to Banks is required to achieve meaningful transparency. Furthermore, we note that five banks are already reporting details of trades in corporate and government debt securities to IIROC through the MTRS 2.0. The data available to date indicates that a large proportion of trades in government and corporate debt securities are executed with counterparties other than the persons already subject to transparency requirements under Regulation 21-101 (i.e. 65 percent of the trades reported in all debt securities and 52 percent of the volume reported in all debt securities). Based on this information, the CSA is of the view that not extending the transparency requirements to Banks would lead to an informational gap, undermine transparency and create an unlevel playing field among debt market participants,

[1] Under the Accord, the government of Ontario and the federal government agreed that the Office of the Superintendent of Financial Institutions will regulate securities-related activities of federal institutions that are carried on directly by these institutions.

		allowing for arbitrage opportunities. With respect to any operational burden, while the debt transparency requirements will be new for those Banks not currently reporting, they will have three reporting options and will be able to choose the one that best suits their transaction volume and existing infrastructure in the most cost-effective manner. As a result, we continue to be of the view that the nine-month delay in implementation provided to those Banks that do not currently report their transactions to the MTRS 2.0 is appropriate.
Question 2: Are the volume caps and publication delays appropriate, particularly for the most illiquid government debt securities such as those issued by municipalities, or those held by a number of investors?	The comments received provided mixed views regarding what would represent appropriate delays for different types of government debt securities. While many commenters expressed support for the proposed volume caps and publication delay, one of these commenters added the caveat that the proposed volume caps and publication delay should be harmonized with the TRACE system in the United States in the near term whenever possible. Below is a summary of the comments made by commenters in relation to the proposed publication delay and volume caps: - longer publication delays should be considered for those corporate and government debt securities that trade less frequently; - there are no evident benefits of shortening the publication delay from T+2 (midnight) to T+1 (5:00 pm ET) for market participants given that although market participants may have access to publicly available information more rapidly (to a maximum of seven hours), they may not use the information or	We recognize the concerns that have been raised about the potential impact of transparency on liquidity and the willingness of dealers to provide liquidity if information about their transactions becomes immediately available. To address this, we have included volume caps and a dissemination delay. After considering all comments received, we are of the view that the publication of trade details on T+1 at 5:00 pm ET is appropriate. After additional analysis and with the benefit of the comments received, we created an additional, lower volume cap for trades in securities issued by Québec municipalities. The publication delay, together with the volume caps, provide dealers with sufficient time to manage their inventory risk before information about their transactions becomes publicly available. We intend to monitor the impact of transparency over time and will adjust the dissemination delays and the volume caps should any

	trade on it before T+2, which is currently the disseminating timing for corporate bonds; - municipal debt securities should have a lower volume cap of $250K to reflect their smaller average transaction size evidenced by debt market committee members; - the municipal volume cap should be lowered to $0.5M to account for illiquidity, lower average transaction size and daily volume; and - GoC Bills, GoC <= 10 years, GoC > 10 years and CMB should have a volume cap of $3M, as at $3M, large market participant trades will be properly masked with trades from smaller participants.	unintended consequences be uncovered.

REGULATION TO AMEND REGULATION 21-101 RESPECTING MARKETPLACE OPERATION

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (2), (3), (9.1), (32), (32.0.1) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation (chapter V-1.1, r. 5) is amended by replacing the definition of the expression "information processor" with the following:

""information processor":

(a) in every jurisdiction except for British Columbia, means any person that receives and provides information under this Regulation and has filed Form 21-101F5 and,

(b) in British Columbia, means a person that is designated as an information processor for the purposes of this Regulation;".

2. The title of Part 8 of the Regulation is replaced with the following:

"**INFORMATION TRANSPARENCY REQUIREMENTS FOR PERSONS DEALING IN UNLISTED DEBT SECURITIES**".

3. Section 8.1 of the Regulation is amended:

(1) by replacing, in paragraph (1), the words "marketplace as required by" with "marketplace, as required by";

(2) by repealing paragraph (3);

(3) by replacing, in paragraph (4), the words "marketplace as required by" with "marketplace, as required by";

(4) by replacing paragraph (5) with the following:

"(5) A person must provide to an information processor accurate and timely information regarding trades in government debt securities executed by or through the person, as required by the information processor.".

4. Section 8.2 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraph (1) with the following:

"(1) A marketplace that displays orders of corporate debt securities to a person must provide to an information processor accurate and timely information regarding orders for corporate debt securities displayed by the marketplace, as required by the information processor.";

(2) by replacing paragraph (3) with the following:

"(3) A person must provide to an information processor accurate and timely information regarding trades in corporate debt securities executed by or through the person as required by the information processor.";

(3) by repealing paragraphs (4) and (5).

5. Section 8.3 of the Regulation is amended by replacing the words "an accurate consolidated feed in real-time" with the words "accurate consolidated information on a timely basis".

6. Section 8.4 of the Regulation is amended by replacing the words "marketplace, inter-dealer bond broker or dealer" with the word "person".

7. Section 14.4 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraph (1) with the following:

"(1) An information processor for exchange-traded securities must enter into an agreement with each marketplace that is required to provide information to the information processor which states that the marketplace will

(a) provide information to the information processor in accordance with Part 7; and

(b) comply with any other reasonable requirements set by the information processor.";

(2) by replacing, in paragraph (4), the words "marketplace, inter-dealer bond broker or dealer" with the word "person";

(3) by repealing paragraphs (8) and (9).

8. Section 14.5 of the Regulation is amended, in subparagraph (ii) of paragraph (d), by replacing the word "calendar" with the words "information processor's financial".

9. Section 14.7 of the Regulation is amended by replacing the words "marketplace, inter-dealer bond broker or dealer" with the word "person".

10. Section 14.8 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraph (b) with the following:

"(b) in the case of an information processor for government debt securities or corporate debt securities,

(i) the marketplaces that report orders for corporate debt securities or government debt securities to the information processor, as applicable,

(ii) the inter-dealer bond brokers that report orders for government debt securities to the information processor,

(iii) the persons that report trades in corporate debt securities or government debt securities to the information processor, as applicable,

(iv) when trades in each corporate debt security or government debt security, as applicable, must be provided to the information processor by a person,

(v) when the information provided to the information processor will be publicly disseminated by the information processor, and

(vi) the cap on the displayed volume of trades for each corporate debt security or government debt security, as applicable,";

(2) by adding, after subparagraph (d), the following:

"(e) a list of the types of data elements relating to the order and trade information required to be provided under Part 7 or Part 8 of this Regulation."

Coming into force

11. (1) This Regulation comes into force on 31 August 2020.

(2) In Saskatchewan, despite subsection (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after 31 August 2020, this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

AMENDMENTS TO *POLICY STATEMENT TO REGULATION 21-101 RESPECTING MARKETPLACE OPERATION*

1. Section 10.1 of *Policy Statement to Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation* is replaced with the following:

"**10.1. Information Transparency Requirements for Unlisted Debt Securities**

(1) The requirements for pre-trade transparency of orders for unlisted debt securities set out in sections 8.1 and 8.2 of the Regulation have not been implemented by reason of the exception provided for in section 8.6 of the Regulation and the fact that no pre-trade requirements have been set by an information processor for corporate debt securities.

(2) The requirements for post-trade transparency of trades in unlisted debt securities are set out in sections 8.1 and 8.2 of the Regulation. The detailed reporting requirements, determined by the Canadian securities regulatory authorities and implemented through the information processor, such as who must report information, deadlines for reporting, delays in publication of information and caps on displayed volume are articulated in this Policy Statement and in Form 21-101F5.

(3) Sections 8.1 and 8.2 of the Regulation require persons executing trades in unlisted debt securities by or through that person to report these trades to the information processor. Specifically, such persons are currently marketplaces, dealers, inter-dealer bond brokers and banks listed in Schedule I, II and III of the *Bank Act* (S.C., 1991, c. 46).

(4) The detailed reporting requirements for trades in unlisted debt securities include, but are not limited to details as to the type of issuer, coupon and maturity, last traded price, last traded yield, date and time of execution, settlement date, the type of transaction, the volume transacted (subject to volume caps), as required by the information processor.

(5) Details of the volume transacted will be subject to volume caps as follows:

(a) If the total par value of a trade of an investment grade corporate debt security is greater than $2 million, the information processor will display it as "$2 million+". If the total par value of a trade of a non-investment grade corporate debt security is greater than $200,000, the information processor will display it as "$200,000+".

(b) For government debt securities the volume transacted will be displayed by the information processor in accordance with the chart below:

$10M	**$5M**	**$2M**	**250K**
Government of Canada Bills (**GoC Bills**)	Government of Canada nominal bonds with over 10 years remaining to maturity (**GoC>10**)	All provincial debt securities including Real Return Bonds, Strip Coupons and Residuals	Québec municipal debt securities
Government of Canada nominal bonds with 10 or less years remaining to maturity (**GoC <=10**)		All municipal debt securities, except those issued in Québec	
		All other agency debt securities	
All Canada Mortgage		Government of Canada Real Return	

Bonds (**CMB**)		Bonds	
		Government of Canada Strip Coupons and Residuals	

(6) The information processor may propose changes to its transparency requirements by filing an amendment to Form 21-101F5 with the Canadian securities regulatory authorities pursuant to subsection 14.2(1) of the Regulation. The Canadian securities regulatory authorities will review the amendment to Form 21-101F5 to determine whether the proposed changes are contrary to the public interest, to ensure fairness and to ensure that there is an appropriate balance between the standards of transparency and market quality (defined in terms of market liquidity and efficiency) in each area of the market. Any initial transparency requirements and any proposed changes will be subject to consultation with market participants through a notice and comment process, prior to approval by the Canadian securities regulatory authorities.”.

2. Sections 10.2 of the Policy Statement is repealed.

3. Section 10.3 of the Policy Statement is replaced with the following:

“**10.3. Consolidated Feed**

Section 8.3 of the Regulation requires the information processor to produce accurate consolidated information on a timely basis showing the information provided to the information processor under sections 8.1 and 8.2 of the Regulation. The Canadian securities regulatory authorities have determined that information about trades in unlisted debt securities should be displayed by the information processor at 5:00 pm the day after the trade was executed by or through a person (T+1 at 5:00 pm ET).”.

4. Section 16.1 of the Policy Statement is amended by replacing, in paragraph (2), the words “marketplaces, inter-dealer bond brokers and dealers” with the word “persons” and the words “marketplace, inter-dealer bond broker or dealer” with the word “person”.

5. Section 16.2 of the Policy Statement is amended:

(1) by deleting, in paragraph (1), the following sentence:

“In Québec, a person may carry on the activity of an information processor only if it is recognized by the securities regulatory authority.”;

(2) by adding, after paragraph (3), the following:

“(4) The specific authority of securities regulatory authorities to allow a person to act as an information processor for the purposes of the Regulation may differ, depending on the relevant legislative framework. For instance, in Québec, a person may carry on the activity of an information processor, only if it is recognized or exempted by the securities regulatory authority. In certain other jurisdictions, a person may be designated an information processor, subject to the relevant requirements in securities legislation or may otherwise be allowed to act as an information processor, if it is in the public interest”.

6. Section 16.3 of the Policy Statement is amended:

(1) by replacing, in paragraph (c), the words “marketplaces, inter-dealer bond brokers and dealers” with the word “persons”;

(2) by replacing paragraph (k) with the following:

"(k) in the case of an information processor for corporate debt securities or government debt securities, changes to the information referred to in paragraph 14.8(b) of the Regulation.".

3

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modifications de l'article 2.202 – Durée des mandats

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications de l'article 2.202 des règles. Les modifications proposées visent à limiter à 12 le nombre d'années qu'un membre peut siéger au Comité Spécial de la Division de la Réglementation.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 29 juin 2020, à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à:

Maxime Lévesque
Analyste expert aux OAR
Direction de l'encadrement des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4354
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4324
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : maxime.levesque@lautorite.qc.ca

Roland Geiling
Analyste en produits dérivés
Direction de l'encadrement des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modifications aux articles 3.400 et 3.405 – Période de validité de la formation pour les Personnes Approuvées

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications aux articles 3.400 et 3.405 des règles. Les modifications proposées visent à prévoir une période de validité de la formation que la Bourse exige pour les Personnes Approuvées.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 29 juin 2020, à:

Me Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Catherine Lefebvre
Analyste experte aux OAR
Direction de l'encadrement des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4348
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4348
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : catherine.lefebvre@lautorite.qc.ca

Lucie Prince
Analyste aux OAR
Direction de l'encadrement des bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 2614
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 2614
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : lucie.prince@lautorite.qc.ca

CIRCULAIRE 098-20
Le 28 mai 2020

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION - DURÉE DES MANDATS
MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 2.202 DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Le comité des règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») et le Comité Spécial de la Division de la réglementation de la Bourse ont approuvé des modifications à l'article 2.202 des règles de la Bourse afin de limiter à 12 le nombre d'années qu'un membre peut siéger au Comité Spécial de la Division de la Réglementation.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés au plus tard le **28 juin 2020**. Prière de soumettre ces commentaires à :

Martin Jannelle
Conseiller juridique principal
Bourse de Montréal Inc.
1800-1190 av. des Canadiens-de-Montréal
C.P. 37
Montréal QC H3B 0G7
Courriel : legal@tmx.com

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

Me Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général
des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Veuillez noter que les commentaires reçus par un de ces destinataires seront transmis à l'autre destinataire et que la Bourse pourrait publier un résumé des commentaires qu'elle aura reçus dans le cadre du processus d'autocertification du présent projet. À moins d'indication contraire de votre part, les commentaires seront publiés de manière anonyme par la Bourse.

Annexes

Vous trouverez en annexe le document d'analyse ainsi que le texte des modifications proposées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

Processus d'établissement de règles

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (« **OAR** ») par l'Autorité. Le conseil d'administration de la Bourse a délégué au comité des règles et politiques l'approbation des règles, des politiques et des procédures, lesquelles sont par la suite soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement des participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la « **Division** »). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un comité spécial (le « **Comité Spécial** ») nommé par le conseil d'administration de la Bourse. Le Comité Spécial a le pouvoir de recommander au conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse. Le conseil d'administration de la Bourse a délégué au comité des règles et politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces règles sur recommandation du Comité Spécial.

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION - DURÉE DES MANDATS
MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 2.202 DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Table des matières

DESCRIPTION 2

MODIFICATIONS PROPOSÉES 2

ANALYSE 2

- Contexte 2
- Objectifs 2
- Analyse comparative 3
- Analyse des incidences 3

PROCESSUS 4

DOCUMENTS EN ANNEXE 4

I. DESCRIPTION

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») souhaite mettre à jour les règles de la Bourse (les « Règles ») en vue de limiter à 12 le nombre d'années qu'un membre peut siéger au Comité Spécial de la Division de la Réglementation (le « Comité Spécial »), telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration de la Bourse le 24 mars 2020.

II. MODIFICATIONS PROPOSÉES

Prière de se reporter au libellé des modifications proposées figurant à l'annexe 1.

III. ANALYSE

a. Contexte

La Bourse est reconnue par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») à titre de bourse et d'organisme d'autoréglementation (Décision de reconnaissance nº 2012-PDG-0075). La Division de la Réglementation (la « Division ») est une unité d'affaires distincte de la Bourse responsable d'exercer les fonctions et les activités de réglementation de la Bourse. Le Comité Spécial, nommé par le Conseil d'Administration de la Bourse, a le mandat de surveiller les fonctions et les activités de la Division. Le Comité Spécial rend compte au Conseil d'Administration de la Bourse au sujet de l'exécution des fonctions réglementaires de la Division. Selon les Règles, les membres du Comité Spécial sont nommés par résolution du Conseil d'Administration pour un mandat de deux ans, lequel peut être renouvelé à la discrétion du Conseil d'Administration sans que le nombre de mandats soit limité.

Le Comité Spécial doit être composé d'au moins 50 % de personnes qui sont des résidents du Québec au moment de leur nomination et pour la durée de leur mandat, d'au moins 50 % de personnes qui satisfont aux critères d'indépendance applicables aux administrateurs de la Bourse (conformément à la Décision de reconnaissance nº 2012-PDG-0075 publiée par l'Autorité) et d'au moins 50 % de personnes qui possèdent une expertise en produits dérivés.

b. Objectifs

Le 24 mars 2020, le Comité de Gouvernance du Conseil d'Administration du Groupe TMX et le Conseil d'Administration de la Bourse ont adopté une mesure visant à limiter à 12 ans la durée des mandats cumulés par les membres siégeant au Comité Spécial, qui sont réalisés par tranches de deux années. Cette mesure a été adoptée comme suite à l'introduction au début de 2019 d'une limite de 12 ans visant les mandats des administrateurs. Par conséquent, la Bourse souhaite intégrer la limite des mandats dans ses Règles, plus précisément à l'article 2.202.

La Bourse considère que la limite des mandats permettra de renouveler la composition du Comité Spécial sur une base régulière en rendant obligatoire la nomination de nouveaux membres. Cette mesure créera l'occasion d'enrichir les compétences et la diversité au sein du Comité Spécial de manière significative. De plus, la limite des mandats permettra d'éviter que l'indépendance de tout membre ayant siégé au Comité Spécial ou à un comité dans lequel aucun nouveau membre n'a été nommé depuis de nombreuses années soit mise en cause.

Article 2.202

Un membre du Comité Spécial dont le mandat est expiré doit rester en fonction aussi longtemps que nécessaire pour lui permettre de compléter toute affaire qui était en cours avant l'expiration de son mandat. La Bourse est d'avis que les Règles devraient également limiter le cumul des mandats à 12 ans et accorder au Conseil d'Administration de la Bourse le pouvoir discrétionnaire de renouveler pour deux autres années la nomination d'un membre du Comité Spécial qui a atteint la limite de ses mandats, et ce pour que les exigences réglementaires soient respectées, pour qu'un champ de compétence particulier soit représenté au sein du Comité Spécial ou pour agir dans l'intérêt de la Bourse et la Division. La limite des mandats est cohérente avec celle qui s'applique aux membres siégeant au Conseil d'Administration.

c. Analyse comparative

Considérant la nature de la modification proposée, soit d'aligner les exigences de gouvernance du Comité Spécial à celles qui s'appliquent au Conseil d'Administration de la Bourse, la Bourse n'a pas effectué d'analyse comparative.

d. Analyse des incidences

i. Incidences sur le marché

Considérant la nature des modifications proposées, notamment harmoniser les règles de gouvernance avec celles qui s'appliquent au Conseil d'Administration de la Bourse, aucune analyse comparative n'a été effectuée par la Bourse.

ii. Incidences sur les systèmes technologiques

Les modifications proposées n'auront aucune incidence sur les systèmes technologiques de la Bourse, des participants de la Bourse et de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés.

iii. Incidences sur les fonctions réglementaires

Les modifications proposées n'auront aucune incidence sur les fonctions réglementaires.

iv. Incidences sur les fonctions de négociation et de compensation

Les modifications proposées n'auront aucune incidence sur les fonctions de négociation et de compensation.

v. Intérêt public

La Bourse est d'avis que les modifications proposées ne vont pas à l'encontre de l'intérêt public.

IV. PROCESSUS

Les modifications proposées sont soumises à l'approbation du Comité Spécial et du Comité des Règles et Politiques de la Bourse. Elles sont également soumises à l'Autorité des marchés financiers, conformément au processus d'autocertification, et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, à titre informatif.

V. DOCUMENTS EN ANNEXE

Modifications proposées.

ANNEXE 1 – MODIFICATIONS PROPOSÉES

VERSION MODIFIÉE

Article 2.202 Nomination du Comité Spécial

Les membres du Comité Spécial sont nommés par résolution du Conseil d'Administration pour un mandat de deux ans renouvelable. La durée des mandats cumulés par les membres est limitée à douze ans. ~~Leur~~ La nomination d'un membre du Comité Spécial dont le cumul des mandats atteint cette limite peut être renouvelée~~reconduite~~ pour un dernier mandat de deux ans à la discrétion du Conseil d'Administration. Un membre du Comité Spécial dont le mandat est expiré doit rester en fonction aussi longtemps que nécessaire pour lui permettre de compléter toute affaire qui était en cours avant l'expiration de son mandat.

VERSION PROPRE

Article 2.202 Nomination du Comité Spécial

Les membres du Comité Spécial sont nommés par résolution du Conseil d'Administration pour un mandat de deux ans renouvelable. La durée des mandats cumulés par les membres est limitée à douze ans. La nomination d'un membre du Comité Spécial dont le cumul des mandats atteint cette limite peut être renouvelée pour un dernier mandat de deux ans à la discrétion du Conseil d'Administration. Un membre du Comité Spécial dont le mandat est expiré doit rester en fonction aussi longtemps que nécessaire pour lui permettre de compléter toute affaire qui était en cours avant l'expiration de son mandat.

CIRCULAIRE 099-20
Le 28 mai 2020

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

PÉRIODE DE VALIDITÉ DES EXIGENCES OBLIGATOIRES DE FORMATION VISANT LES PERSONNES APPROUVÉES MODIFICATIONS AUX ARTICLES 3.400 ET 3.405 DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Le comité des règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») et le Comité Spécial de la Division de la réglementation de la Bourse ont approuvé des modifications aux articles 3.400 et 3.405 des règles de la Bourse afin de prévoir une période de validité de la formation que la Bourse exige pour les Personnes Approuvées.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés au plus tard le **28 juin 2020**. Prière de soumettre ces commentaires à :

Martin Jannelle
Conseiller juridique principal
Bourse de Montréal Inc.
1800-1190 av. des Canadiens-de-Montréal
C.P. 37
Montréal QC H3B 0G7
Courriel : legal@tmx.com

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

Me Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général
des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Veuillez noter que les commentaires reçus par un de ces destinataires seront transmis à l'autre destinataire et que la Bourse pourrait publier un résumé des commentaires qu'elle aura reçus dans le cadre du processus d'autocertification du présent projet. À moins d'indication contraire de votre part, les commentaires seront publiés de manière anonyme par la Bourse.

Annexes

Vous trouverez en annexe le document d'analyse ainsi que le texte des modifications proposées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

Processus d'établissement de règles

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (« **OAR** ») par l'Autorité. Le conseil d'administration de la Bourse a délégué au comité des règles et politiques l'approbation des règles, des politiques et des procédures, lesquelles sont par la suite soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement des participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la « **Division** »). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un comité spécial (le « **Comité Spécial** ») nommé par le conseil d'administration de la Bourse. Le Comité Spécial a le pouvoir de recommander au conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse. Le conseil d'administration de la Bourse a délégué au comité des règles et politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces règles sur recommandation du Comité Spécial.

PÉRIODE DE VALIDITÉ DES EXIGENCES OBLIGATOIRES DE FORMATION VISANT LES PERSONNES APPROUVÉES
MODIFICATIONS AUX ARTICLES 3.400 ET 3.405 DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION 2

MODIFICATIONS PROPOSÉES 2

ANALYSE 2

Contexte 2

Objectifs 3

Analyse comparative 5

Analyse des incidences 5

PROCESSUS 5

DOCUMENTS EN ANNEXE 6

I. DESCRIPTION

La Division de la Réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») souhaite modifier les règles de la Bourse (les « Règles ») afin de prévoir une période de validité de la formation que la Bourse exige pour les Personnes Approuvées. La formation obligatoire de la Bourse pour devenir une Personne Approuvée comprend la réussite de cours en ligne et la passation d'examen(s) (la « Formation »). Les Règles actuelles ne prévoient pas de période de validité pour la Formation.

II. MODIFICATIONS PROPOSÉES

Actuellement, une personne ayant été autorisée à agir à titre de Personne Approuvée pour le compte d'un Participant agréé doit présenter une demande de transfert à la Division pour être autorisée à agir pour le compte d'un autre Participant Agréé en respectant un délai de 90 jours suivant la date de la cessation de son emploi. Après les 90 jours, une nouvelle demande d'approbation doit alors être soumise à la Division par le nouveau Participant Agréé. Par conséquent, afin d'être autorisée à titre de Personne Approuvée à nouveau, la personne doit reprendre et réussir la Formation, incluant le ou les examens, avant de pouvoir présenter une nouvelle demande d'approbation.

Bien que le délai de 90 jours pour demander le transfert demeure inchangé, la Division propose de fixer à deux ans la période pendant laquelle la Formation demeure valide.

Compte tenu de cet amendement, la Division propose également de modifier certains articles connexes afin de clarifier ceux-ci.

Veuillez vous référer à l'annexe 1 ci-jointe pour obtenir le libellé des modifications proposées.

III. ANALYSE

a. Contexte

Toute personne employée par un Participant Agréé ou par une corporation affiliée ou filiale du Participant Agréé peut avoir accès au Système de Négociation Électronique de la Bourse pour le compte d'un Participant Agréé si il (elle) agit à titre de Personne Approuvée conformément aux Règles.[1] Afin d'être autorisée à titre de Personne Approuvée, la personne doit présenter une demande d'approbation conformément à l'Article 3.400 des Règles et il (elle) doit satisfaire aux exigences d'admissibilité, notamment être âgée d'au moins 18 ans, être apte à négocier sur la Bourse et avoir réussi la Formation obligatoire de la Bourse.

La Formation est un cours en ligne divisée en trois modules : (1) une formation générale relative aux activités de négociation à la Bourse, (2) la négociation d'options et (3) la négociation des contrats à terme et d'options sur contrats à terme. Les deux modules portant sur les produits spécifiques (options ou contrats à terme et options sur contrats à terme) listés à la Bourse comportent chacun un examen. Une personne doit obligatoirement réussir l'examen sur un type de produit afin d'être autorisée à négocier celui-ci à la Bourse en tant que Personne Approuvée.

[1] Article 3.4.

En d'autres termes, une personne qui souhaite agir à titre de Personne Approuvée pour un type de produit doit réussir l'examen relatif au type de produit et doit réussir les deux examens pour négocier les deux types de produits.[2]

Une Personne Approuvée ne peut traiter des affaires que pour le compte d'un Participant Agréé en particulier.[3] Par conséquent, lorsqu'une Personne Approuvée change d'employeur afin d'agir à titre de Personne Approuvée pour un autre Participant Agréé, l'autorisation à titre de Personne Approuvée n'est pas automatiquement transférée.

Conformément à l'Article 3.103(a) des Règles, un Participant Agréé doit aviser la Division du fait qu'une personne n'exerce plus la fonction de Personne Approuvée dans les 10 jours suivant la cessation d'emploi. Suite à l'avis donné à la Division, l'approbation à titre de Personne Approuvée est automatiquement révoquée en date de la cessation d'emploi, conformément à l'Article 3.406(c). Par conséquent, cette personne n'est plus autorisée à agir à titre de Personne Approuvée pour un Participant Agréé, quel qu'il soit, à partir de la date de cessation d'emploi. Afin d'être autorisée à agir à titre de Personne Approuvée pour le compte d'un autre Participant Agréé, la personne doit présenter une nouvelle demande d'approbation (Article 3.400 des Règles) ou une demande de transfert (Article 3.405 des Règles) auprès de la Division.

Pour qu'une personne puisse maintenir son statut de Personne Approuvée auprès d'un autre Participant Agréé par la voie d'une demande de transfert conformément à l'Article 3.405, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. le nombre de jours entre la date de la cessation d'emploi de la Personne Approuvée et la date à laquelle la demande de transfert est transmise à la Division ne dépasse pas 90 jours du calendrier;
2. la demande de transfert doit être transmise à la Division par le nouveau Participant Agréé par l'intermédiaire du Portail des participants; et
3. l'avis de cessation d'emploi, conformément à l'Article 3.103, doit avoir été transmise à la Division par le Participant Agréé antérieur.

Si toutes les conditions sont remplies, la Personne Approuvée n'aura pas à reprendre la Formation et sera exemptée des frais d'administration de 125 $ généralement exigés dans le cas d'une nouvelle demande.

b. Objectifs

En ce qui a trait à la Formation obligatoire de la Bourse, les exigences prévues à l'Article 3.400 visent à assurer que les Personnes Approuvées négociant à la Bourse ont les compétences requises, notamment une connaissance quant à la manière dont se négocient les produits dérivés à la Bourse et des règles qui s'appliquent à la négociation des options et des contrats à terme de la Bourse. La personne qui réussit le ou les examens en lien avec la formation pour l'obtention du statut de Personne Approuvée satisfait aux exigences de formation obligatoire de la Bourse énoncées à l'Article 3.400.

---

[2] Circulaire 134-19 : Nouvelle formation obligatoire pour toute personne souhaitant devenir une Personne Approuvée.

[3] Article 3.401 (a).

La Division reconnaît que les compétences acquises par un négociateur devraient demeurer valides même si son statut de Personne Approuvée est révoqué. Toutefois, la validité doit avoir une durée limitée, car les connaissances peuvent devenir obsolètes avec le temps. Les Règles doivent donc prévoir une période après laquelle une personne doit suivre la formation et faire le ou les examens à nouveau.

Modifications aux Article 3.400

Actuellement, la période de validité de la formation est dictée par le délai alloué pour faire une demande de transfert conformément à l'Article 3.405, c'est-à-dire 90 jours du calendrier après la cessation d'emploi d'une Personne Approuvée. Suite aux commentaires que la Division a reçus et sur la base d'une analyse comparative, la Division propose de modifier l'Article 3.400 des Règles afin de prévoir une période de validité de deux ans au cours de laquelle la Formation d'une personne demeure valide.

En d'autres termes, une personne peut faire une demande pour agir à titre de Personne Approuvée sans avoir à refaire la Formation à condition qu'elle présente sa demande au cours des deux ans suivant la date de réussite du ou des examens de la Formation. Cependant, si la personne agissait à titre de Personne Approuvée, la validité des deux ans débutera à compter de la date de la cessation d'emploi, si cette date est plus récente que la date de réussite de la Formation.

Lorsqu'une personne a cessé d'agir à titre de Personne Approuvée pour le compte d'un Participant Agréé, deux possibilités s'offrent à elle pour obtenir l'autorisation d'agir à titre de Personne Approuvée pour le compte d'un autre Participant Agréé; elle peut faire une demande de transfert dans les 90 jours du calendrier suivant la date de cessation d'emploi (Article 3.405) ou, si les critères pour un transfert ne sont pas remplis, elle peut présenter une nouvelle demande d'approbation (Article 3.400).

Pour une personne qui agissait à titre de Personne Approuvée avant le 1er novembre 2019, date à laquelle les nouvelles exigences de la Formation sont entrées en vigueur, et que les conditions pour une demande de transfert prévues à l'Article 3.405 sont remplies, la personne n'a pas à refaire la Formation. Par contre, si le délai de 90 jours visant le dépôt d'une demande de transfert est dépassé, la personne doit suivre la Formation en vigueur à compter de novembre 2019, y compris réussir le ou les examens.

Modifications à l'Article 3.405

Comme il a été mentionné précédemment, le délai de 90 jours du calendrier pour faire une demande de transfert au titre de l'Article 3.405 sera maintenu. Cependant, selon le libellé actuel, le délai expire au 89e jour. Pour harmoniser ce délai avec les autres délais prescrits dans les Règles, la Division souhaite modifier l'Article 3.405 des Règles afin de clarifier le fait qu'une personne a 90 jours du calendrier pour demander le transfert de son autorisation à titre de Personne Approuvée, y compris la 90ème journée. Dès le 91e jour, la personne ne peut plus demander le transfert et doit faire une nouvelle demande d'approbation (Article 3.400).

c. Analyse comparative

La Division a comparé la période de validité visant la formation et les cours préalables imposés par d'autres organismes de réglementation (AMF, OCRCVM, NFA, FINRA, FCA et ASIC) et places boursières (CME, ICE, ASX, EUREX, LSE). La période varie entre deux et trois ans, et le délai de réintégration ou de transfert d'un permis ou d'une approbation varie entre 30 et 90 jours. Les modifications proposées dans le présent document sont donc alignées avec les pratiques constatées ailleurs.

d. Analyse des incidences

i. Incidences sur le marché

Les modifications proposées n'auront aucune incidence sur le marché des dérivés.

ii. Incidences sur les systèmes technologiques

Les modifications proposées n'auront aucune incidence sur les systèmes technologiques de la Bourse, des participants agréés de la Bourse ou de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés.

iii. Incidences sur les fonctions de réglementation

Les modifications sont proposées par la Division afin de prescrire une période pendant laquelle la formation de la Bourse demeure valide au-delà du délai de 90 jours dans les cas où une demande de transfert est recevable par la Division.

iv. Incidences sur les fonctions de négociation et de compensation

Les modifications proposées n'auront aucune incidence sur les fonctions de négociation et de compensation.

v. Intérêt public

La Bourse est d'avis que les modifications proposées ne vont pas à l'encontre de l'intérêt public. En fait, le public et les participants au marché demandent généralement que le libellé des Règles soit clair et qu'il s'harmonise avec les pratiques exemplaires des autres bourses de dérivés étrangères et, le cas échéant, avec celles d'autres organismes d'autoréglementation.

IV. PROCESSUS

Les modifications proposées sont soumises à l'approbation du Comité Spécial et du Comité des Règles et Politiques de la Bourse. Elles sont également soumises à l'Autorité des marchés financiers, conformément au processus d'autocertification, et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, à titre informatif.

V. DOCUMENTS EN ANNEXE

Annexe 1 – Libellé des modifications proposées.

ANNEXE 1 – MODIFICATIONS PROPOSÉES
VERSION MODIFIÉE

Article 3.400 Demande d'approbation

(a) Toute personne employée par un Participant Agréé ou par une corporation affiliée ou filiale du Participant Agréé qui désire avoir accès au Système de Négociation Électronique afin d'agir comme Personne Approuvée, conformément aux Règles, doit au préalable présenter une demande d'approbation à la Bourse. Une telle demande d'approbation ne limite pas les droits des Participants Agréés de donner accès au Système de Négociation Électronique, conformément à l'Article 3.5.

(b) La demande d'approbation comme Personne Approuvée doit être soumise dans la forme prescrite par la Bourse et doit être signée conjointement par le candidat, le Participant Agréé et, le cas échéant, la corporation affiliée ou filiale du Participant Agréé qui l'emploie.

(c) Pour être éligible à l'approbation de la Bourse, une Personne Approuvée doit notamment être âgée d'au moins dix-huit (18) ans, être considérée apte à être investie du privilège et de la responsabilité de négocier les Produits Inscrits à la Bourse et avoir rempli les exigences de formation obligatoires demandées par la Bourse.

(d) Les exigences de formation demandées par la Bourse sont valides pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date la plus récente entre la date de réussite de la formation obligatoire ou la date de cessation d'emploi de la Personne Approuvée.

Article 3.405 Transferts de Personnes Approuvées

(a) ~~Aucun Participant Agréé, corporation affiliée ou filiale du Participant Agréé ne doit employer une Personne Approuvée précédemment à l'emploi d'un autre Participant Agréé, d'une corporation affiliée ou filiale de cet autre Participant Agréé, sans le consentement préalable de la Bourse. Toute demande pour un tel consentement doit être soumise dans la forme prescrite par la Bourse et signée par la Personne Approuvée et le Participant Agréé ainsi que, le cas échéant, par la corporation affiliée ou filiale du Participant Agréé désirant l'embaucher.~~ Un Participant Agréé ne doit pas donner accès au Système de Négociation Électronique à une personne à titre de Personne Approuvée alors que cette personne agissait comme Personne Approuvée pour le compte d'un autre Participant Agréé, à moins que la Bourse approuve un transfert conformément aux présentes dispositions. Toute demande de transfert doit:

(i) être soumise dans la forme prescrite par la Bourse;
(ii) être conforme aux conditions prévues au paragraphe (b) de l'Article 3.405; et

~~(i)~~(iii) être signée par la Personne Approuvée et le Participant Agréé ainsi que, le cas échéant, par la corporation affiliée ou filiale du Participant Agréé qui emploie la Personne Approuvée.

(b) La Bourse ~~n'~~approuve~~ra pas une telle demande de~~ un transfert ~~consentement s'il s'avère que~~ si les conditions suivantes sont remplies:

~~(ii)~~(i) le Participant Agréé ~~n'~~a ~~pas~~ transmis à la Bourse l'avis de cessation d'emploi requis en vertu de l'Article 3.404;

~~(iii)~~(ii) la période de temps écoulée entre la date du dépôt de la demande de transfert et la date de cessation d'emploi ne dépasse pas quatre-vingt-dix (90) jours.

~~(b)~~(c) ~~Si la période de temps écoulée entre la date de la cessation d'emploi de la Personne Approuvée et la date de début de son emploi auprès d'un autre Participant Agréé, d'une corporation affiliée ou filiale de cet autre Participant Agréé est supérieure à quatre-vingt-dix (90) jours, la Bourse n'approuvera pas la demande de consentement déposée en vertu du présent Article et une demande d'approbation en vertu de l'Article 3.400 devra alors être soumise à la Bourse.~~ Si la Bourse n'approuve pas la demande de transfert déposée en vertu du présent Article, une demande d'approbation doit alors être soumise à la Bourse en vertu de l'Article 3.400.

VERSION PROPRE

Article 3.400 Demande d'approbation

(a) Toute personne employée par un Participant Agréé ou par une corporation affiliée ou filiale du Participant Agréé qui désire avoir accès au Système de Négociation Électronique afin d'agir comme Personne Approuvée, conformément aux Règles, doit au préalable présenter une demande d'approbation à la Bourse. Une telle demande d'approbation ne limite pas les droits des Participants Agréés de donner accès au Système de Négociation Électronique, conformément à l'Article 3.5.

(b) La demande d'approbation comme Personne Approuvée doit être soumise dans la forme prescrite par la Bourse et doit être signée conjointement par le candidat, le Participant Agréé et, le cas échéant, la corporation affiliée ou filiale du Participant Agréé qui l'emploie.

(c) Pour être éligible à l'approbation de la Bourse, une Personne Approuvée doit notamment être âgée d'au moins dix-huit (18) ans, être considérée apte à être investie du privilège et de la responsabilité de négocier les Produits Inscrits à la Bourse et avoir rempli les exigences de formation obligatoires demandées par la Bourse.

(d) Les exigences de formation demandées par la Bourse sont valides pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date la plus récente entre la date de réussite de la formation obligatoire ou la date de cessation d'emploi de la Personne Approuvée.

Article 3.405 Transferts de Personnes Approuvées

(a) Un Participant Agréé ne doit pas donner accès au Système de Négociation Électronique à une personne à titre de Personne Approuvée alors que cette personne agissait comme Personne Approuvée pour le compte d'un autre Participant Agréé, à moins que la Bourse approuve un transfert conformément aux présentes dispositions. Toute demande de transfert doit:

(i) être soumise dans la forme prescrite par la Bourse;
(ii) être conforme aux conditions prévues au paragraphe (b) de l'Article 3.405; et
(iii) être signée par la Personne Approuvée et le Participant Agréé ainsi que, le cas échéant, par la corporation affiliée ou filiale du Participant Agréé qui emploie la Personne Approuvée.

(b) La Bourse approuve un transfert si les conditions suivantes sont remplies:

(i) le Participant Agréé a transmis à la Bourse l'avis de cessation d'emploi requis en vertu de l'Article 3.404;

(ii) la période de temps écoulée entre la date du dépôt de la demande de transfert et la date de cessation d'emploi ne dépasse pas quatre-vingt dix (90) jours.

(c) Si la Bourse n'approuve pas la demande de transfert déposée en vertu du présent Article, une demande d'approbation doit alors être soumise à la Bourse en vertu de l'Article 3.400.

7.3.2 Publication

AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

MODIFICATIONS MINEURES AUX RÈGLES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS AFIN D'AMENDER CERTAINES DÉFINITIONS LIÉES AUX CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles et au manuel des risques de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés (*L.R.Q., chapitre I-14.01*)*.

FAIT à *MONTRÉAL* le *6 avril* 20 *20*

(s) Alexandre Normandeau
Alexandre Normandeau, Conseiller juridique
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires

8.1 Avis et communiqués
8.2 Réglementation
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
8.4 Autres décisions

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
LES MARQUIS DE JONQUIÈRE 2019 (LNAH)	Exploitation de guichets automatiques	2020-06-02

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
2638-3141 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2020-06-02
F.S. CONNECTION LTD	Exploitation de guichets automatiques	2020-06-20

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information.

8.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

9.1 Avis et communiqués
9.2 Réglementation
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite
9.4 Autres décisions

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.